

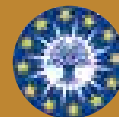


Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



cirad

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT



CIHEAM
IAM MONTPELLIER



ÉTUDE SUR
**L'AGRICULTURE FAMILIALE
À PETITE ÉCHELLE
AU PROCHE-ORIENT ET
AFRIQUE DU NORD**
SYNTHÈSE

ÉTUDE SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE À PETITE ÉCHELLE AU PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

SYNTHÈSE

Jacques Marzin et **Pascal Bonnet**
(CIRAD)

Omar Bessaoud et **Christine Ton-Nu**
(CIHEAM-IAMM)

AVRIL 2016

Responsable de supervision FAO:

Alfredo Impiglia

Coordinateur initiative régionale sur l'agriculture familiale à petite échelle
pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),
Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord,
Le Caire, Égypte

E-mail: alfredo.impiglia@fao.org

Publié par

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
Center de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Le Caire, 2017

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM) ou du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, du CIHEAM-IAMM ou du CIRAD, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO, du CIHEAM-IAMM ou du CIRAD.

ISBN 978-92-5-209502-6 (FAO)

© FAO, CIHEAM-IAMM and CIRAD, 2017

La FAO, le CIHEAM-IAMM et le CIRAD encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO, le CIHEAM-IAMM et le CIRAD soient correctement mentionnés comme sources et comme titulaires du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO, le CIHEAM-IAMM ou le CIRAD approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Photo de couverture: © FAO/Kai Wiedenhofer

TABLE DES MATIÈRES

Préface	ix
Remerciements	xii
Résumé exécutif	xiii
Introduction	1
Historique, objectifs et raisons d'être de l'étude.....	1
Méthodologie et Cadre commun d'analyse	3
PREMIÈRE PARTIE	
Cadre conceptuel et typologie	4
1.1 La petite agriculture: un concept polysémique.....	6
1.1.1 Une forte dépendance de sentier informationnelle.....	6
1.1.2 L'intérêt de recourir aux concepts d'agriculture familiale et de développement territorial inclusif pour potentialiser les politiques publiques d'appui à la petite agriculture	7
1.2 Les limites d'une approche par la seule taille.....	14
1.2.1 Un concept relatif au contexte régional et peu opérationnel pour délimiter le périmètre des petites agricultures.....	14
1.2.2 Un concept qui recouvre des exploitations avec des objectifs divergents	15
1.2.3 Un concept qui peut reposer sur des indicateurs et des instruments de mesure très différents	16
1.3 L'importance des rationalités des acteurs pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques.....	17
1.3.1 Le développement local et la transformation des petites exploitations familiales dans la dynamique économique des territoires: quelle prise en compte ?	18
1.3.2 Des représentations à caractère opérationnel pondérant la place des petites exploitations familiales au sein des territoires: quelle précision, quels biais ?	19
1.4 L'importance d'échelles, de modèles, d'instruments et de méthodes d'analyse plus adaptés pour comprendre et appuyer les dynamiques des petites agricultures	22
1.4.1 Choisir une unité d'observation adaptée, la famille élargie ou le ménage agricole.....	22
1.4.2 Concevoir le système de connaissance autour d'un modèle conceptuel SFP « structure fonctionnement performance » afin de mieux différencier des sous-types de petite agriculture familiale	23
1.4.3 Adapter les instruments de mesure et de qualification, les méthodes d'analyse et de représentation dans les chaînes d'information	25
1.4.4 Représenter la diversité des profils de petite agriculture dans les atlas pour le pilotage des territoires.....	32

DEUXIÈME PARTIE

Les contributions de la petite agriculture familiale	34
2.1 Les performances multifonctionnelles de la petite agriculture familiale.....	35
2.2 La contribution aux différentes filières et productions, aux réseaux d'acteurs et à l'économie des territoires	36
2.2.1 Une forte contribution au marché agricole national et moindre à l'international	36
2.2.2 Une implication diverse dans les organisations intermédiaires qu'il convient de renforcer et d'adapter aux nouveaux enjeux.....	39
2.2.3 La nécessaire formation de la population et des cadres agricoles pour accompagner la transition et la diversification économique vers l'industrie et les services	40
2.3 Une contribution essentielle à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux systèmes alimentaires	44
2.4 Une contribution à mieux reconnaître: au marché du travail agricole, à l'emploi local, à la régulation des flux migratoires.....	47
2.4.1 Un travail agricole familial prédominant, mais une insuffisance d'information sur les transformations en cours et le rôle des femmes	47
2.4.2 Une contribution et une dépendance saisonnière ou permanente à des bassins d'emploi d'une autre nature qu'agricole.....	49
2.4.3 Une évaluation encore ambiguë du revenu des petites exploitations agricoles par rapport au seuil de pauvreté, par manque de prise en compte de la pluriactivité et des transferts.....	50
2.5 Une contribution au volet environnemental du développement durable qui doit être mieux documentée	54

TROISIÈME PARTIE

La trajectoire de changement structurel	58
3.1 Les dynamiques démographiques.....	59
3.1.1 L'urbanisation peut être une chance pour ceux qui restent dans l'agriculture.....	59
3.1.2 L'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail	62
3.1.3 La capacité ou non de profiter du dividende démographique.....	64
3.2 Les changements structurels de l'économie.....	70
3.2.1 Une agriculture dont le rôle varie fortement dans l'occupation de l'espace, le poids économique, la fourniture d'emplois.....	70
3.2.2 Réduction du poids de l'agriculture dans le PIB, mais pas aussi rapide dans l'emploi: un enjeu majeur de politique publique.....	75
3.2.3 Les enjeux multiples des migrations	79
3.3 Conclusion intermédiaire.....	81

QUATRIÈME PARTIE

Les politiques agricoles et la petite agriculture familiale.....	84
4.1 Un environnement économique international et des contextes et histoires spécifiques... 85	85
4.2 Aux origines des priorités nationales et axes stratégiques structurant les politiques agricoles et rurales	88
4.3 Les séquences historiques dans la construction des politiques agricoles et rurales	92
4.3.1 Les années 1950-1960: les premiers programmes après les indépendances	92
4.3.2 Les années 1970: période de projets économiques nationaux des États.....	94
4.3.3 Depuis 1980: la période des ajustements structurels	95

4.4 Les politiques actuelles, l'appui à la petite agriculture familiale et/ou les impacts sur ces dernières	97
4.4.1 Les politiques agricoles et de développement rural	98
4.4.2 Les politiques sociales, de nouvelles orientations	103
4.5 Conclusion intermédiaire	104
CINQUIÈME PARTIE	
Recommandations et conclusions finales	108
Annexes	124
ANNEXE 1	
Gestion contractuelle et scientifique de l'étude	125
ANNEXE 2	
Références à des critères et formes de classifications des exploitations	127
ANNEXE 3	
Le Modèle Structure Fonctionnement Performances SFP, un cadre conceptuel détaillé.....	129
ANNEXE 4	
Critères de définition et de différenciation, et principales caractéristiques des petites agricultures familiales telles que mentionnées dans les 6 études nationales de l'étude NENA (résumé)	130
ANNEXE 5	
Situation des petites agricultures familiales (PAF) dans le contexte des 6 secteurs agricoles nationaux.....	133
ANNEXE 6	
Formes de zonages à vocation agronomique ou économique utilisables pour des échantillonnages stratifiés en vue d'enquêtes ciblant la petite agriculture familiale.....	135
ANNEXE 7	
Analyses multivariées et résultats de typologies	138
ANNEXE 8	
La filière laitière un exemple de production de la petite agriculture aux fonctions multiples	140
ANNEXE 9	
Les préoccupations agro-environnementales et la petite agriculture	142
ANNEXE 10	
Recommandations par grands ensembles	144
ANNEXE 11	
Résumé exécutif court	151
Bibliographie	155

FIGURES

Figure 1.	Les trois grands types d'organisation des exploitations agricoles	10
Figure 2.	Conception d'une chaîne d'information centrée sur le modèle conceptuel SFP de fonctionnement des petites agricultures	25
Figure 3.	Chaîne information élaborée vers une représentation de sous-types de petites agricultures familiales et de leur trajectoires	31
Figure 4.	Pourcentage de travailleurs ayant une formation primaire dans 4 pays	42
Figure 5.	Évolution du pourcentage de la population vivant avec moins de 3,1 USD / jour en parité de pouvoir d'achat dans trois pays d'étude et dans la région NENA	51
Figure 6.	Pourcentage % de la population vivant en zone rurale. 1950-2050	59
Figure 7.	Photos satellites nocturnes des 6 pays étudiés, reflet de l'urbanisation	60
Figure 8.	Nombre de jeunes arrivants sur le marché du travail chaque année. 1950-2100	62
Figure 9.	Pourcentage % de la population totale de jeunes arrivants sur le marché du travail chaque année. 1950-2100.....	63
Figure 10.	Taux de chômage des jeunes 15-24 ans	64
Figure 11.	Le dividende démographique: évolution du % des classes 0-14 ans et 65 et + sur la population de 15 à 64 ans. 1950-2100	65
Figure 12.	Taux de participation au travail de la population âgée de + de 15 ans. 1980-2010	66
Figure 13.	Pourcentage % de femmes travaillant dans la tranche d'âge 15-64 ans. 1990-2013 ...	66
Figure 14a.	Rapport femmes / hommes dans la population active (%)	67
Figure 14b.	Positionnement en 2015 des pays sur la courbe de dépendance démographique	67
Figure 15.	Évolution des priorités selon le dividende démographique et le niveau de développement économique et social	68
Figure 16.	Pourcentage % de terres cultivables. 1961-2013	70
Figure 17.	Indices de production. 1961-2013	71
Figure 18.	Valeur ajoutée par ha (en USD constant 2005). 1961-2013	71
Figure 19.	Évolution de la proportion d'actifs dans l'agriculture 1980-2014 (+ estimation 2015- 2020)	72
Figure 20.	Nombre d'habitants par actif agricole. 1990-2013	73
Figure 21.	Valeur ajoutée par travailleur agricole en USD constant 2005. 1980-2014	73
Figure 22.	Les sentiers de productivité. 1965-2013	74
Figure 23.	Évolution de la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB. 1965-2014	75
Figure 24.	Évolution de la trajectoire de l'agriculture dans l'économie du pays (PIB et pop. active agricoles). 1980-2010	76
Figure 25.	Évolution des importations et exportations alimentaires sur l'ensemble de l'import et export. 1965-2013	78
Figure 26.	Migrations internationales nettes. 1962-2012	79

Figure 27. Transferts reçus des migrants (% PIB)	80
Figure 28. Transferts en pourcentage des exportations. 1975-2014	80
Figure 29. Zones géographiques en Tunisie, comme attribut des ménages agricoles et clé de stratification du territoire national pour un échantillonnage ou une représentation agrégée des résultats de typologies	135
Figure 30. Exemple de plan factoriel issu de méthodes multivariées montrant la différenciation de 6 types de ménages agricoles (Égypte)	139
Figure 31. Position relative des différents systèmes techniques vis-à-vis de leur impact environnemental	142

TABLEAUX

Tableau 1. Des critères minimaux liés au statut officiel d'exploitation, mentionnés dans des études nationales	15
Tableau 2. Les zonages territoriaux, attributs géographiques des exploitations et clés d'agrégation et de pondération des statistiques nationales	20
Tableau 3. Périmètre des « petites exploitations familiales » dans l'espace national en Tunisie (défini en Gris), au croisement de plusieurs facteurs	21
Tableau 4. Le Modèle Structure Fonctionnement Performances SFP, un cadre conceptuel détaillé	24
Tableau 5. Instruments statistiques et méthodes dans la région NENA.....	27
Tableau 6. Quelques illustrations de la contribution des petites agricultures aux différents types de production et marchés	38
Tableau 7. Dimensions et variables de définition sur le « Data portrait » FAO.....	127
Tableau 8. Quatre groupes d'attributs à prendre en compte pour caractériser et comprendre les transformations des agricultures (WAW, 2013, 2014)	128
Tableau 9. Exemple de segmentation du territoire national basé sur l'influence de la ville.....	136
Tableau 10. L'activité laitière dans les petites agricultures familiales des pays NENA, un exemple d'intégration et de développement inclusif par la filière	140
Tableau 11. Les huit domaines des indicateurs agroenvironnementaux de la FAO	143



PRÉFACE

Avec plus de 500 millions d'exploitations familiales constituant plus de 85 pour cent de l'ensemble des exploitations dans le monde entier, l'agriculture familiale reste le mode de production agricole principal pour la fourniture d'aliments, la préservation de systèmes alimentaires traditionnels ainsi que la contribution à une alimentation équilibrée et la sauvegarde de l'agro-biodiversité mondiale. Ainsi, les exploitations familiales sont inextricablement liées à la sécurité alimentaire nationale et mondiale.

L'Année Internationale de l'Agriculture Familiale 2014 (AIAF) a fait le point sur le rôle crucial de l'agriculture familiale qui assure la nutrition et la sécurité alimentaire et permet la poursuite d'un développement durable. La célébration de l'AIAF a également visé à rehausser l'image de l'agriculture familiale, qui a été incluse dans la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (ICN2) en 2014, et dans le Programme de Développement Post-2015 des Nations Unies adopté en Septembre 2015. Dans le nouveau programme, les petits exploitants et les agriculteurs familiaux ont été placés en premier dans la plupart des 17 objectifs de développement durable et 169 cibles (notamment, pas de pauvreté [SDG1]; Faim « Zéro » [SDG2]; égalité entre les sexes [SDG5]; le travail décent et la croissance économique [SDG8] ; la consommation et production responsables [SDG12]; la lutte contre le changement climatique [SDG13] ainsi que la paix, la justice et les institutions efficaces [SDG16]), reconnaissant ainsi le rôle essentiel des petits exploitants et des agriculteurs familiaux reliant la durabilité économique, sociale et environnementale à la sécurité alimentaire.

Cela est particulièrement vrai pour la région du Proche-Orient et l'Afrique du Nord (NENA) qui a un profil d'urbanisation diversifié (entre 15 et 65 pour cent de la population vit et travaille dans des zones rurales, selon chaque pays) et qui connaît défis climatiques, démographiques et économiques et des transformations exceptionnelles. Dans la région NENA, la contribution de l'agriculture familiale à petite échelle à la production agricole globale, varie entre de faibles valeurs (dans les cultures industrielles) et les valeurs très élevées. Plus de 80 pour cent de certaines cultures annuelles et pérennes et des espèces animales, sont fournis par l'agriculture à petite échelle, et entre 75 et 85 pour cent des exploitations agricoles sont détenus par des agriculteurs familiaux.

Dans la région, l'instabilité politique, la croissance de la population, engendrant aussi le morcellement des terres, la pénurie d'eau et les effets des changements climatiques, ont des impacts importants et croissants sur les zones rurales qui sont souvent affectées par des crises répétitives. Ceci provoque un accroissement dans le nombre de réfugiés et de personnes déplacées ainsi qu'une détérioration des principales économies de la région.

Les petites et moyennes exploitations familiales peuvent faire face aux défis complexes de la région, quand le soutien nécessaire leur a été fourni (tels que les infrastructures et le développement d'organisations) afin de stimuler les économies locales et d'aider les communautés rurales à surmonter la pauvreté. Malgré son énorme potentiel, et même si c'est une source très importante de revenus dans de nombreuses zones rurales dans la région NENA, l'agriculture familiale à petite échelle est toujours négligée dans les grandes politiques de la région liées à l'agriculture, l'alimentation et la sécurité sociale. De graves inégalités persistent toujours entre les zones rurales et urbaines, les régions agricoles irriguées et celles qui sont principalement dépendantes des précipitations, les petits exploitants agricoles et les grands producteurs agricoles.

La région est encore caractérisée par un dualisme entre l'agriculture irriguée orientée vers le marché d'un petit nombre de moyennes et grandes exploitations agricoles et les petites exploitations, dont la production est principalement destinée à la consommation et à la vente dans les marchés locaux, urbains et ruraux. De nos jours, les petites exploitations se diversifient vers des activités non agricoles, et fournissent de la main d'œuvre (jusqu'à trois quarts des petites exploitations déclarent des revenus hors de l'agriculture). Ces petites exploitations familiales sont confrontées à d'énormes contraintes, procédant principalement de leur disqualification des bénéfices et des opportunités qui pourraient être fournis par des politiques de développement agricoles et rurales bien ciblées. Leur faible productivité signifie aussi qu'elles sont incapables de contribuer de manière significative à la création d'emplois rentables, en particulier pour les femmes et les jeunes dont le taux de chômage est de 40 pour cent dans certains pays, posant un grave problème dans la région et au-delà. Il découle de ce qui précède l'importance d'attirer l'attention sur le besoin urgent de réévaluer et de renforcer ce modèle de gestion.

Afin que son potentiel soit pleinement déployé, l'agriculture familiale et surtout celle à petite échelle, doit être soutenue par un engagement politique efficace et par la mise en oeuvre rationnelle des politiques visant à répondre à ses besoins spécifiques dans leurs diverses déclinaisons au niveau local et à travers une approche orientée vers le développement territorial inclusif. Cela implique une approche multidimensionnelle qui prend en compte les politiques agricoles et de protection sociale, des leviers fondamentaux pour surmonter la pauvreté rurale. Aider les petits agriculteurs à améliorer leur productivité est certes un moyen très important, mais dans la plupart des contextes cela ne suffit pas à élever les ruraux pauvres au-delà du seuil de pauvreté.

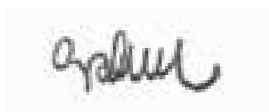
Afin de souligner les principaux besoins, opportunités et priorités liés au renforcement du soutien à l'agriculture familiale et à la promotion d'une collaboration entre les régions sur des problèmes communs, il est fondamental de mieux évaluer les informations et de systématiser les données existantes afin d'identifier les transformations agraires mondiales et régionales en cours, les modèles de pauvreté liés, les tendances des politiques, les meilleures formes d'organisation de l'agriculture familiale et les partenariats avec des acteurs clés (comme par exemple, dans les chaînes de valeur) qui affectent des processus régionaux et nationaux.

C'est la logique appliquée aux études menées dans le cadre de l'initiative régionale concernant l'agriculture familiale à petite échelle, qui stipule qu'une évaluation complète des petites agricultures familiales dans la région est le point de départ essentiel pour cibler plus efficacement leurs activités et améliorer le soutien apporté aux gouvernements.

En 2015-2016, la FAO, le CIRAD, le CIHEAM-IAMM et la Fondation Beheiry ont analysé des agricultures à petite échelle dans la région NENA et ont rédigé un rapport régional et six rapports nationaux (Égypte, Liban, Mauritanie, Maroc, Soudan et Tunisie). L'objectif était de procéder à l'examen de l'état actuel des petites agricultures familiales dans la région dans le but de proposer un plan d'action à moyen terme (5 ans) pour catalyser les travaux en faveur du développement durable et inclusif des petites agricultures familiales.

Cette synthèse régionale constitue un aperçu général basé sur les six rapports nationaux, tout en ajoutant des informations originales décrivant les modèles de changement structurel dans la région et un recueil des domaines d'action potentiels. L'objectif du rapport est de guider la mise en oeuvre de l'initiative régionale. Il est basé sur des données et des documents existants et sur des enquêtes réalisées auprès d'informateurs clés qui ont permis d'identifier et d'analyser les expériences à succès et de comprendre les formes de soutien politique actuelles et passées, fournies aux petites agricultures familiales dans la région.

Nous espérons que cette publication aidera de manière significative la FAO et ses partenaires à répondre plus directement aux besoins des petits agriculteurs, à élaborer de meilleures politiques ciblées, à identifier les priorités de recherche, à proposer des stratégies et activités plus adaptées et à suggérer des moyens de renforcement et de soutien aux associations d'agriculteurs et d'autres parties prenantes, dans le but ultime de contribuer plus efficacement à la réduction de la pauvreté rurale à travers un développement durable et inclusif dans toute la région NENA.



Abdessalam Ould Ahmed M. Saleh
*Sous-directeur Général de la FAO
 Représentant Régional pour le
 Proche-Orient et l'Afrique du Nord*



Patrick Caron
*Directeur Général délégué à la Recherche
 et de la stratégie au CIRAD*

REMERCIEMENTS

Cette publication est la synthèse régionale de six études nationales menées sur l'agriculture à petite échelle et l'agriculture familiale dans le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (NENA). Elle a été rédigée par le Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (FAO-RNE), en collaboration avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), et le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM-IAMM) et la Fondation Beheiry (Soudan). L'étude a été réalisée en 2015-2016 en Égypte, au Liban, en Mauritanie, au Maroc, au Soudan et en Tunisie. L'objectif de cette étude est de réaliser une évaluation globale sur la situation de l'agriculture familiale à petite échelle (la caractérisation, le contexte dans lequel elle agit et le soutien qu'elle reçoit) dans la région, comme point de départ essentiel pour guider plus efficacement les activités de la FAO et améliorer le soutien accordé aux gouvernements par les différentes parties prenantes.

L'initiative a été coordonnée par Alfredo Impiglia (Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord de la FAO). Les rédacteurs de cette synthèse régionale, Jacques Marzin et Pascal Bonnet du CIRAD, Omar Bessaoud et Christine Ton-Nu du CIHEAM-IAMM ont reçu l'appui permanent du coordonnateur de l'étude dans la phase de rédaction et de révision. Les études nationales ont été supervisées par le CIRAD et le CIHEAM-IAMM et mises en œuvre par les coordinateurs nationaux et leurs équipes, avec l'aide des bureaux nationaux de la FAO.

Nous remercions en particulier Abdessalam Ould Ahmed M. Saleh, sous-directeur général de la FAO et Représentant Régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (FAO-RNE), Pasquale Steduto, coordinateur du programme stratégique régional à FAO - RNE et Patrick Caron, directeur général délégué à la recherche et de la stratégie au CIRAD, pour leur soutien continu. De même, nous remercions les coordinateurs nationaux, Adel Aboulnaga (ARC APRI, Égypte), Salem Darwich (Université Libanaise, Liban), Mohamedine Diop (Mauritanie), Mostafa Errahj (ENA Meknès, Maroc), Mamoun Beheiry Centre (MBC, Soudan), Mustapha Jouili (Université de Carthage, Tunisie) et leurs équipes de pays, ainsi que les bureaux de la FAO en Égypte, au Liban, en Mauritanie, au Maroc, au Soudan et en Tunisie et le Bureau des partenariats, mobilisation et développement des capacités (OPCA) pour leur contribution à la production de cette publication, qui a été également évaluée par des pairs d'experts et des chercheurs au sein de la FAO. Les auteurs tiennent à remercier particulièrement Ana Pizarro et Flavia Lorenzon pour leurs appuis durant toutes les étapes de l'étude au bureau FAO-RNE; Sara Hassan (OPCA), qui a relié l'évaluation menée par les pairs; Francesco Pierrri (OPCA) et Mario Acunzo (OPCA) pour leurs contributions et Philippe Ankers (Programme stratégique SP3 « Réduire la pauvreté rurale »), Ana Paula De la O Campos (SP3) et Marie Aude Even (Division Terres et Eau de la FAO (AGL), « World Agriculture Watch » (WAW) pour leurs suggestions constructives.

Nous remercions sincèrement de même, Dianne Berest, qui a participé à l'édition et la relecture du document final, et Pietro Bartoleschi pour la mise en page.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport fait la synthèse d'une étude régionale NENA conduite en 2015-2016 en partenariat entre la FAO, le CIRAD, le CIHEAM-IAMM et 6 équipes nationales ayant produit 6 rapports nationaux. Elle a été supervisée par le bureau régional FAO du Caire dans le cadre de son initiative régionale «*Small-Scale Family Farming*». Cette présente synthèse se concentre sur les traits et caractéristiques de la petite agriculture familiale, tandis qu'on trouvera, dans les rapports nationaux associés, des éléments complémentaires pour situer cette petite agriculture dans le secteur agricole national et ainsi considérer certaines interactions entre les différentes formes d'agriculture.

Les agricultures des six pays étudiés de la région Nena (Égypte, Liban, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie) sont majoritairement le fait de petits agriculteurs familiaux. La plupart d'entre eux sont dans un processus de précarisation lié au morcellement de leur patrimoine foncier, héritage des transmissions intergénérationnelles. Aider au développement de cette petite agriculture familiale ne peut plus aujourd'hui se baser sur la seule intensification agricole (car la faiblesse de la taille des exploitations ne permet pas de dégager suffisamment d'excédents commercialisables), ni sur une approche strictement agricole (car ces petites exploitations familiales ont déjà diversifié leurs sources de revenus hors de l'agriculture), pas plus que sur une dimension strictement productive (les transferts sociaux, notamment pour les retraites des aînés agriculteurs ou pour les ménages les plus pauvres, se justifient en termes d'équité et de solidarité intergénérationnelles). En effet:

- Les enjeux liés à la mondialisation ne permettent plus de penser les situations nationales isolées de leur contexte international. La mondialisation met en compétition des agricultures avec des niveaux inégaux de compétitivité et de soutiens publics;
- Pour assurer la rentrée de devises nécessaires aux importations, les gouvernements tentent de mobiliser l'agriculture pour assurer leur insertion dans l'économie mondiale. Il en découle un dualisme dans l'évolution des structures de production, caractérisé par deux tendances principales: (i) d'une part, une concentration foncière avec des capitaux nationaux ou étrangers, dans les régions les plus productives et sur des formes de production plus mécanisées et spécialisées, ouvertes à de longues chaînes de valeur (tirées par les exportations et le développement de la grande distribution), et (ii) d'autre part, un morcellement continu des plus petites exploitations, voire l'émergence ou le renforcement d'exploitants agricoles sans terre;
- L'intensification de la sole agricole de ces dernières, de taille réduite, ne peut suffire à dégager des revenus suffisants. Ces petites exploitations, généralement familiales, doivent donc chercher sur le marché du travail des ressources qui viennent compléter les revenus agricoles.
- Les ménages développent ainsi des stratégies, agricoles et non agricoles, dont le cœur de décision réside dans les dynamiques familiales: migrations diverses, pluriactivité des différents actifs familiaux, gestion patrimoniale des actifs de l'exploitation. L'évolution des valeurs familiales (sur les questions de genre, sur les relations intergénérationnelles, sur les dynamiques

familiales au sein des communautés villageoises, notamment pour l'accès aux ressources communes ou collectives telles que eau, forêts, domaine public...) conditionnent aussi bien les rationalités des décisions de ces petites exploitations que les modalités d'insertion des jeunes générations au marché du travail (dans ou hors de l'agriculture, en ville ou en milieu rural, dans ou hors du pays).

En conséquence, définir des politiques d'appui à la petite agriculture en luttant contre la pauvreté des ménages agricoles ne peut se réduire à intensifier leurs pratiques agricoles ou d'élevage. Les politiques publiques doivent aussi porter (i) sur l'accès aux ressources (eau, foncier), (ii) sur l'organisation des filières, de manière à ce qu'une part substantielle de la valeur ajoutée reste au niveau des producteurs en particulier sur les produits alimentaires diversifiés dont cette agriculture est devenue la garante, (iii) sur l'organisation collective de ces petits producteurs familiaux (coopératives, associations, groupes informels...), afin qu'ils aient ainsi accès à des économies d'échelle sur une part de leurs activités (mécanisation, approvisionnement, transformation des produits agricoles, accès et gestion des ressources communes) et qu'ils participent au dialogue social et politique. Ces politiques doivent de même se diversifier pour porter (iv) sur les politiques sociales (droit à la retraite pour les exploitants agricoles âgés, hommes ou femmes; accès à une éducation et à des soins de santé de qualité...) et l'accompagnement des systèmes de valeurs (égalité de genre, travail des enfants, accès aux services culturels), et (v) sur les politiques d'aménagement du territoire (émergence de villes secondaires, infrastructures routières, sociales et culturelles en zone rurale, politique de sécurité des personnes et des biens). Un bon ciblage de ces politiques territorialisées passe nécessairement par une meilleure collecte d'informations sur la diversité de ces petites agricultures familiales, de leurs sources de revenus, de leurs performances et des stratégies qu'elles développent.

Partie 1: **Petite agriculture, agriculture familiale. Enjeux des définitions pour les politiques publiques.**

Les définitions de la petite agriculture utilisées dans les statistiques des pays étudiés sont floues et les critères servant à la définir sont variables selon les travaux, auteurs et pays (quelquefois selon les régions); les données nationales sont parfois anciennes (dernier recensement de 1996 au Maroc, par exemple) et ne permettent pas de saisir des trajectoires d'évolution. Elles sont souvent concentrées sur la seule composante agricole des activités des ménages pratiquant la petite agriculture et négligent donc la pluriactivité. Il est fréquent que les exploitations agricoles ne soient décrites que par la filière de leur production principale, ou par le système de culture dominant, négligeant les productions secondaires, les cultures associées et leurs fonctions attachées. Cette vision partielle rend difficile la compréhension des rationalités et stratégies des petits producteurs.

Si le recours au concept de petite agriculture est généralisé, sa traduction dans les politiques publiques souffre de quatre difficultés majeures:

- La petite taille de la superficie agricole utile renvoie à des rationalités et des modes de production très différents. Dans les pays étudiés, la limite définissant strictement les petites structures de production par rapport aux autres est soit absente (Mauritanie, Soudan), soit relative (Maroc, qui distingue les zones irriguées des zones d'agriculture pluviale, Tunisie qui les différencie

selon le potentiel foncier, les revenus et la capacité d'investissement, Égypte qui a une définition au seuil de 3 feddans, liée à une exonération d'impôts au-dessous de cette limite). Il en résulte une approximation générale: ainsi, considérant que la majeure partie des agriculteurs sont des petits agriculteurs familiaux, on pourrait estimer que la quasi-totalité de la production ou des emplois relèverait de cette petite agriculture.

- Le concept est contingent aux conditions de production nationales ou régionales, donc impropre aux comparaisons internationales.
- La taille réduite des petites structures de production conduit généralement à l'existence de sources de revenus complémentaires qui sont d'origine non agricole au sein des ménages ou des familles élargies, qui ne sont pas intégrés dans une approche strictement agricole. Ils peuvent être liés à la vente de main d'œuvre dans des exploitations ou des villes environnantes, à la transformation de produits agricoles, à la production d'artisanat, ou à des migrations pendulaires, cycliques, ou sur de plus longues périodes. Les contributions de plusieurs générations sont intégrées, issues de membres de la famille élargie qui peuvent être localisés dans des endroits différents via des transferts.
- Enfin, ce concept peut renvoyer à des indicateurs très disparates. On note dans les différents systèmes statistiques de la planète des évolutions dans la caractérisation de la taille des structures de production: superficie agricole utile, chiffre d'affaires, production brute standard qui gagnent en qualité d'informations mais limitent les comparaisons internationales.

L'efficacité d'une politique publique dépend largement de la cohérence des outils utilisés avec les modes de fonctionnement, la rationalité et les finalités des acteurs économiques et sociaux qui en bénéficient. Il est clair que la mise en œuvre d'une mesure ciblant les petites exploitations sur le seul critère de taille touchera aussi bien des ménages agricoles en totale autoconsommation, des pluriactifs aisés peu mobilisés pour augmenter la production agricole et des petits producteurs insérés sur le marché. Il est probable qu'elle ne soit pas efficace sur ces trois types.

D'autre part, des mesures de politiques publiques visant les petits agriculteurs qui ne considéreraient que la dimension agricole risqueraient de ne pas jouer sur tous les leviers disponibles pour assurer la croissance des revenus d'une population généralement parmi la plus pauvre des pays concernés: augmenter leur niveau de vie peut aussi bien passer par l'amélioration des conditions des transferts financiers issus de l'émigration, par la mise en place d'une retraite agricole généralisée sur fonds publics pour les générations les plus âgées, par la promotion de la diversification des activités agricoles ou non agricoles ou par le développement d'économies d'échelle au travers d'associations ou de coopératives.

Développer des politiques d'appui aux petites structures de production implique donc de mieux les connaître, dans leurs dimensions agricole et non agricole ainsi que dans leurs environnements bioclimatique, technologique, économique et social.

C'est la raison pour laquelle le concept d'agriculture familiale complète utilement celui de petite agriculture, car il permet de mieux saisir les rationalités qui régissent les relations économiques et sociales des systèmes de production analysés. En effet, depuis les travaux de Tchayanov (1990) sur l'organisation familiale de l'économie paysanne, ceux sur le cadre logique des moyens d'existence

(Chambers, 1991) jusqu'aux travaux ayant contribué à l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale en 2014 (Bélières *et al.*, 2014¹, FAO 2013²), tous mettent en avant le caractère fondamental des dynamiques familiales dans l'évolution des systèmes de production. Ajouter la caractérisation du travail aux habituelles informations sur la dimension technique (production, rendement, niveau de consommation intermédiaire) permet d'intégrer l'analyse de la productivité du travail, des relations d'autonomie et de dépendance des actifs au sein et en dehors de l'exploitation agricole familiale, y compris les relations de genre et/ou intergénérationnelles. L'approche par la famille permet aussi d'inclure la dimension patrimoniale, importante d'un point de vue économique (car elle explique une bonne part de la résilience de cette forme de production) et d'un point de vue sociologique, de par sa dimension identitaire (le berceau de la famille, l'habitat, le territoire où l'on est né ...).

Il est clair:

- que si la majorité des petites exploitations sont familiales, toutes les exploitations familiales ne sont pas petites. Il est donc important de coupler les deux approches si l'objectif des politiques publiques est de sortir de la pauvreté les petits producteurs: cibler les plus petits avec un critère de taille (surface agricole utile SAU, chiffre d'affaires ou production brute standard), mais comprendre leurs stratégies et rationalités pour définir des outils de politiques publiques adaptés grâce aux critères d'une approche par l'agriculture familiale. C'est pourquoi on parlera, dans la suite du texte, de **petite agriculture familiale**;
- que la petite agriculture et / ou l'agriculture familiale sont une forme de production parmi d'autres, et qu'elles ne sont pas isolées. C'est la raison pour laquelle Bélières *et al.* (2013) positionnent les agricultures dans une diversité de formes de production (entrepreneuriale ou de firme, patronale à caractère familial, et purement familiale) avec des différenciations portant sur le type d'actifs mobilisés (pour cent de salariés), le niveau d'autonomie juridique et financière (propriété ou pas des différents facteurs de production) et le niveau d'intégration dans l'économie de marché (degré d'autoconsommation, niveau des consommations intermédiaires achetées).

Cette diversité des formes de production dans un même territoire impose de prendre en compte la dimension territoriale pour la définition de politiques publiques en appui à la petite agriculture. Ainsi, au sein d'une même région, il existe des interactions entre les diverses formes d'agriculture, par exemple au travers du marché du travail qui facilite des échanges de personnes issues des ménages pratiquant la petite agriculture et qui aboutissent à des transferts de savoir-faire, des transferts financiers (salaires des journaliers), des transferts de technologies avec réappropriation et

¹ « L'agriculture familiale (family farming) désigne une des formes d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par des liens organiques entre la famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent. Ces liens se matérialisent par l'inclusion du capital productif dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques et d'exploitation, marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissements et accumulation.»

² « Family Farming (which includes all family-based agricultural activities) is a means of organizing agricultural, forestry, fisheries, pastoral and aquaculture production which is managed and operated by a family and predominantly reliant on family labor, including both women's and men's. The family and the farm are linked, co-evolve and combine economic, environmental, social and cultural functions. » FAO. 2013c. *International Year of Family Farming 2014: Master Plan*. Rome, FAO

adaptation de techniques (innovation). De même, la proximité des marchés de consommation et la valorisation possible des produits agricoles qui y sont vendus influent sur la pression foncière, le choix de diversification de la production agricole, les valeurs de marché et sur la surface nécessaire pour générer un revenu satisfaisant pour les petites agricultures familiales.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les bases de connaissance nécessaires à l'amélioration des politiques d'appui à la petite agriculture:

- en choisissant une unité d'observation privilégiée: la famille élargie ou le ménage agricole, sur son lieu de résidence, la ferme ou le village proche;
- en utilisant un modèle conceptuel de fonctionnement des petites agricultures familiales articulant l'analyse des structures de production, des modalités de fonctionnement du système d'activités (agricoles et non agricoles) de la famille et, enfin, des performances économique, sociale et environnementale des différentes activités (incluant celles des facteurs de production principaux).

Les définitions opérationnelles, notamment statistiques, des pays peuvent partager un socle commun mais doivent s'adapter à l'histoire agraire et à la dynamique de transition structurelle de chaque pays.

Partie 2: **Contributions de la petite agriculture familiale**

Les systèmes statistiques existant sont essentiellement organisés par culture ou systèmes de culture ou d'élevage (pluvial, irrigué, pastoral ...). Ils donnent peu d'informations sur leurs combinaisons au sein des systèmes d'exploitation, sur l'autoconsommation, sur le capital mobilisé dans le processus productif, sur le temps dédié aux activités agricoles et non agricoles, sur les différentes sources de revenus, sur les pratiques et les niveaux d'intensification agricole ou sur la fourniture de services écosystémiques. Isoler les contributions de la petite agriculture familiale passe donc souvent par des extrapolations de données partielles, des études monographiques ou des calculs spécifiques.

Sans que des données quantitatives précises puissent être avancées dans chacun des pays étudiés, la petite agriculture familiale fournit une part prépondérante des produits vivriers des marchés domestiques, particulièrement dans les zones urbaines ou péri urbaines, mais aussi dans les zones marginalisées à plus faible potentiel agronomique. Cette petite agriculture familiale est particulièrement active dans les filières courtes où elle a un avantage comparatif pour la vente directe ou l'approvisionnement du petit artisanat agro- alimentaire. Cette petite agriculture est aussi capable de se placer sur des marchés de niche visant l'exportation, pour peu qu'il existe un environnement et un encadrement favorables (tabac au Liban, gomme arabique au Soudan, menthe au Maroc, bétail ovin en Mauritanie).

L'essentiel de l'emploi de zones rurales hors influence urbaine est lié à l'agriculture. Un consensus apparaît dans les études sur la mobilisation majoritaire du travail familial pour les travaux temporaires ou permanents aux champs et dans les espaces pastoraux. La demande en travail dépend, d'une part, des combinaisons de productions qui démultiplient la variété et la saisonnalité du processus productif (diversification agricole, contrainte de certains travaux d'élevage comme la traite) et, d'autre part, des pratiques mises en œuvre (degré de mécanisation, intégration

agriculture-élevage, intensification via des processus d'agroécologie ou agrochimiques, activités collectives..). Lorsqu'on trouve une combinaison de la petite taille des exploitations avec l'absence d'irrigation, l'agriculture reste un réservoir de main d'œuvre pour les autres secteurs, permettant une insertion partielle dans un marché du travail saisonnier (dans les grandes exploitations, les zones irriguées, les villes ...). Elle assure une part importante de l'autoconsommation familiale et des excédents monétaires très variables. Elle est un pôle de stabilité, même si peu attractif, pour les jeunes actifs qui y trouvent une option de repli en cas de chômage. Dans quelques études (notamment en Tunisie), on signale une dépendance de plus en plus marquée des travaux agricoles au travail des femmes (temporaire ou permanent) qui pourrait être déterminée par la montée de la pluriactivité des hommes et par une baisse de la population active agricole. Le travail manuel étant de moins en moins attractif pour les jeunes ruraux, ce sont les femmes qui semblent en payer le prix et supportent une charge de travail qui grandit.

On dispose de très peu d'éléments et d'indicateurs quantifiés dans les études nationales qui permettent d'illustrer la dimension environnementale, et aucune conclusion détaillée ne peut être tirée couvrant la performance agroenvironnementale des petites agricultures familiales. Mais quand les petits agriculteurs familiaux recourent moins aux marchés d'intrants (pesticides, engrais...) que l'agriculture spécialisée ou industrielle, ils gardent généralement des pratiques durables propices à l'agro-biodiversité, car utilisant moins d'intrants chimiques. En ce sens, on peut dire que la petite agriculture familiale joue alors un rôle positif vis-à-vis de l'environnement. Cependant, la pression sur les ressources foncière et aquifère, conjuguée à l'absence d'autres sources de revenus ou à des chocs climatiques, peut amener à une surexploitation des ressources naturelles et une intensification moins durable des petites exploitations familiales.

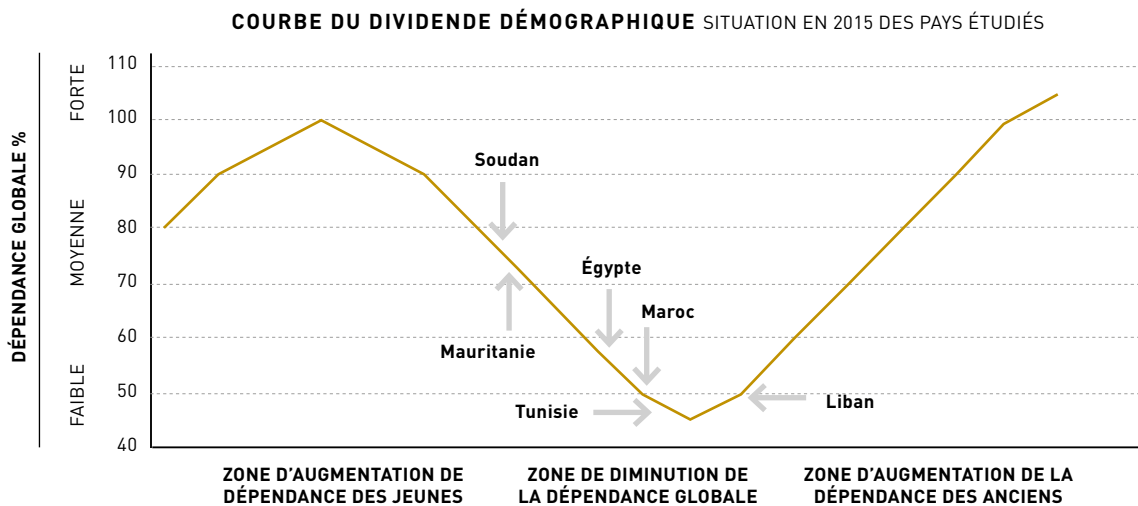
Les performances de la petite agriculture familiale dépendent largement de leur environnement: (i) un niveau de formation initiale suffisant de la population et des cadres agricoles est nécessaire pour l'intégration de nouveaux savoir-faire et favoriser la mobilité professionnelle; (ii) un système de formation professionnelle est utile pour donner aux producteurs la capacité d'adapter leurs pratiques de production et / ou de transformation agro-alimentaire ou encore pour assurer l'intégration de jeunes diplômés à l'activité agricole; un système d'appui conseil est important pour renouveler les référentiels techniques et assurer la médiation entre les différents acteurs du système d'innovation; enfin, (iv) une dynamique des filières agricoles connectées à cette petite agriculture est indispensable pour générer à la fois des emplois ruraux dans les services (approvisionnement, commercialisation, transformation, assurance, financement) et une valeur ajoutée pour les actifs agricoles et para-agricoles qui sera réinvestie dans une dynamique vertueuse dans les territoires ruraux. Par leur attachement à ces territoires, les organisations de producteurs peuvent jouer un rôle central dans cette dynamique.

Partie 3: **La place de l'agriculture dans la transition démo-économique**

L'évolution des agricultures d'un pays est fortement liée à l'évolution des grandes tendances démographiques, aussi bien qu'aux changements structurels de l'économie et de la place de l'agriculture dans celle-ci, ou encore aux équilibres économiques extérieurs. Les dynamiques démo-économiques des pays étudiés permettent de souligner trois phénomènes:

- L'urbanisation peut être une chance car elle génère une monétarisation croissante de la demande alimentaire. La capacité des plus petites exploitations familiales à profiter de cette évolution dépend, d'une part, de leur organisation collective (pour faire des économies d'échelle dans la mise en marché) et, d'autre part, des investissements publics qui favorisent la rencontre entre la production locale et les marchés urbains, notamment de proximité: infrastructures de transports, marchés physiques, appui pour le respect de normes sanitaires et l'évolution de l'offre de produits transformés adaptés aux évolutions alimentaires et aux services attendus par les consommateurs.
- L'arrivée de jeunes actifs est un phénomène massif, plus ou moins avancé selon les pays: dans les six pays étudiés, 4 millions de jeunes actifs intégreront le marché du travail en 2025, 5 millions en 2055. Or le niveau de chômage des jeunes générations est déjà élevé. Il est donc nécessaire de mettre en priorité absolue des politiques publiques cette question de l'emploi décent des jeunes. L'agriculture peut y contribuer par ses politiques publiques d'accompagnement de la petite agriculture.

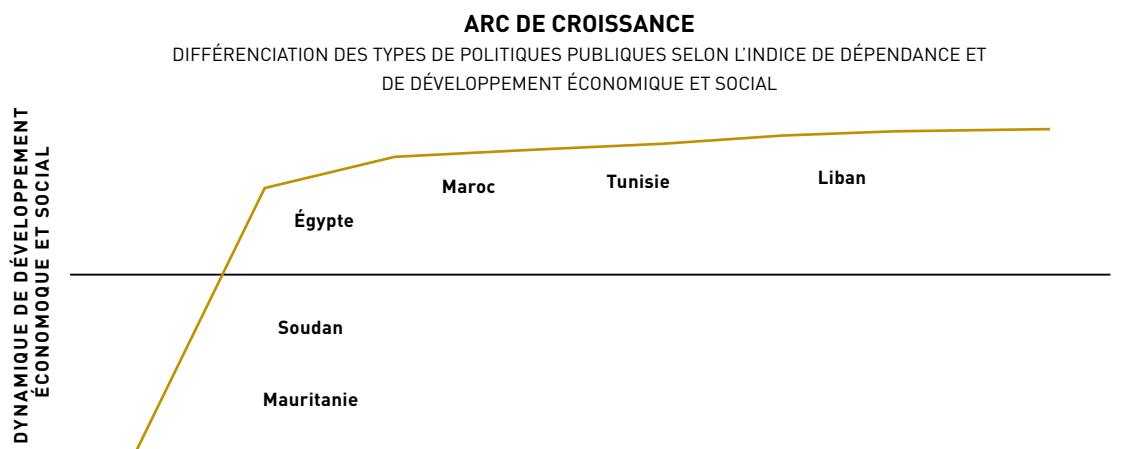
Positionnement en 2015 des pays étudiés sur la courbe de dépendance démographique



Source: Calculs des auteurs à partir de Bloom, 2006 et Shediac, 2012

- La performance de ces politiques publiques est d'autant plus importante que la plupart de ces pays sont ou entrent dans la phase du dividende démographique pendant laquelle le nombre d'inactifs à la charge des actifs est la plus basse (1 inactif pour 2 actifs). Cette période, unique dans la transition démographique, permet la maximisation des investissements individuels et collectifs: dans les infrastructures et dans les institutions (notamment les systèmes de retraite, de crèche pour les enfants afin d'améliorer l'entrée des mères dans la vie active ...). Or selon qu'un pays entre (Soudan, Mauritanie), traverse (Égypte, Maroc, Tunisie) ou sort (Liban) de cette période du dividende démographique, les objectifs de politiques publiques doivent privilégier des objectifs différents: minimisation du taux de chômage, gain de productivité du travail, spécialisation dans l'innovation... Il est donc nécessaire de penser les modèles de développement agricole en fonction de cette transition. Les politiques d'appui à la petite agriculture familiale peuvent aussi y contribuer.

Evolution des priorités selon le dividende démographique et le niveau de développement économique et social



PÉRIODES ÉCO-DÉMOGRAPHIQUES ET TYPES DE POLITIQUES

PÉRIODE D'AUGMENTATION DE LA DÉPENDANCE DES JEUNES:	PÉRIODE DE DIMINUTION DE DÉPENDANCE GLOBALE:	PÉRIODE D'AUGMENTATION DE LA DÉPENDANCE DES ANCIENS:
PRIORITÉS: Plein emploi, croissance du taux d'activité, éducation primaire et secondaire, santé de base	PRIORITÉS: Productivité du travail, croissance du taux d'activité, éducation supérieure, établissement de systèmes de retraite	PRIORITÉS: Innovation, dématérialisation de la consommation et développement des services, durabilité des systèmes de protection sociale

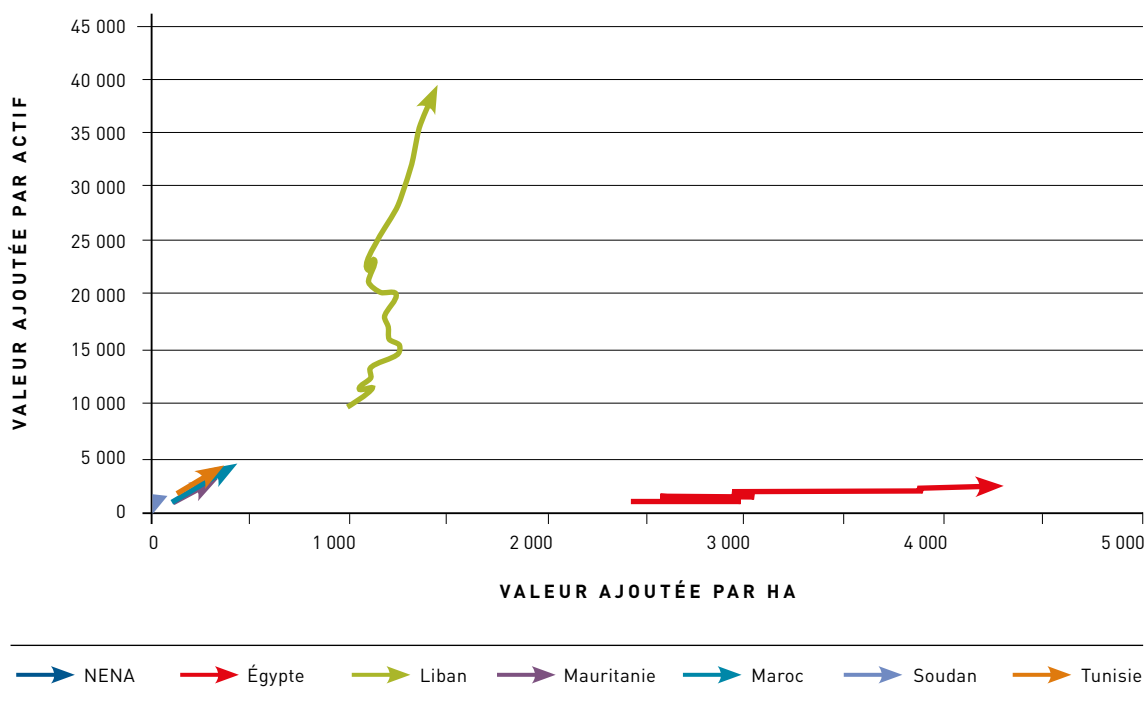
Source: adaptation des auteurs sur un concept de Shediak, 2012

Même si l'agriculture continue de jouer un rôle important dans l'économie de chacun des pays étudiés, son poids dans le PIB et l'emploi diminue bien que la productivité par ha cultivé ait augmenté au cours des 50 dernières années (particulièrement en Égypte). Mais comme la population totale de ces pays a augmenté dans les mêmes proportions, le nombre moyen d'habitants nourris par un agriculteur varie peu dans le temps, mais beaucoup entre les pays (de 4 personnes/agriculteur au Maroc à 45 au Liban).

L'augmentation de la quantité de travail nécessaire pour cultiver un hectare dans des petites structures, caractéristique de la Révolution Verte, explique que la productivité du travail ait peu augmenté et, par conséquent, que le niveau de rémunération des actifs agricoles tend à décrocher par rapport aux actifs des autres secteurs de l'économie, à l'exception notable du Liban. Le choix de privilégier des cultures à haute valeur ajoutée a permis d'améliorer les revenus agricoles. Les politiques agricoles peuvent permettre d'orienter différemment les sentiers de productivité en privilégiant la productivité de la terre ou celle du travail.

Comme le montre le graphique suivant des sentiers de la productivité, cette question est centrale au vu de la tendance de long terme commune aux six pays: la réduction plus rapide du poids de l'agriculture dans la valeur ajoutée de l'économie ainsi que son poids dans la part d'emploi de la population active. Il en résulte un enjeu majeur -augmenter les revenus des petits agriculteurs- qui ne peut se réduire à une intensification de la productivité de la terre. Cette prise en compte est d'autant plus nécessaire que la solution historique de la migration risque d'être plus

Les sentiers de productivité. 1965-2013



difficile à mettre en œuvre dans les décennies à venir. Les modèles agricoles doivent –au moins provisoirement– favoriser la pluralité des revenus et la diversification des emplois en zone rurale. Les différentes modalités d’augmentation des revenus agricoles des petits producteurs doivent aussi explorer plusieurs pistes, selon les pays: l’augmentation de la valeur ajoutée par une amélioration des conditions de commercialisation des productions issues de la petite agriculture (circuits courts, marchés de niche), la mécanisation partagée qui permet d’augmenter la productivité du travail dans les petites exploitations, et l’extensification là où l’accès à la terre n’est pas contraint. La territorialisation des politiques agricoles est sans doute nécessaire pour répondre aux besoins des différentes formes et zones de production à l’intérieur de chaque pays.

Partie 4: **Les conséquences des politiques publiques sur la petite agriculture familiale**

Parce que leur insertion dans l’économie mondiale progresse rapidement, les économies des six pays étudiés sont particulièrement dépendantes de l’environnement international. Les changements des paradigmes productif et technique qui ont accompagné le processus de mondialisation des économies et des échanges engagé dans les années 1960-1970 a remis en question l’ancien ordre politique, économique et social hérité des indépendances et/ou des révolutions nationales. À l’âge des réformes agraires (Tunisie, Égypte, Maroc), des réformes sociales et des projets économiques nationaux, a succédé un âge de réformes libérales et d’ajustements économiques structurels conduits sous l’autorité du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM).

La fragilité des grands équilibres macro-économiques (déficit budgétaire de la balance commerciale, de la balance des paiements, des réserves des changes, de la dette extérieure) qui caractérise les économies de la majorité des pays étudiés les ont obligés à adopter des politiques publiques ajustées à ces nouvelles contraintes. La crise économique et financière mondiale de 2007, relayée par la crise alimentaire de 2008, a accentué les effets des ajustements économiques sur les économies et les sociétés locales (pauvreté, insécurité alimentaire, déficit d'infrastructures sociales et services publics...). Ces caractéristiques communes sont toutefois confrontées à des contraintes et des défis nationaux spécifiques. **Mauritanie** et **Soudan** souffrent de chocs climatiques récurrents, au travers de sécheresses qui ont eu un impact significatif sur les rapports entre monde nomade et sédentaire, activant des conflits dans l'usage des ressources (eau et terres de parcours). Ils ont accentué les difficultés de l'élevage et des agricultures familiales de petite échelle qui se déploient dans les zones pluviales. **Soudan**, **Égypte** et **Liban** sont confrontés à des conflits politiques communautaires et géopolitiques locaux et régionaux qui sont la source d'instabilités institutionnelles et qui impactent leur économie et leurs territoires sur de longues périodes. **Maroc** et **Tunisie** sont confrontés à des chocs économiques liés aux objectifs d'intégration de ces pays dans le processus de mondialisation des échanges. Les perturbations économiques et financières de 2007, la crise alimentaire de 2008 affecteront ces modèles de croissance économique mis en place.

Les politiques mises en œuvre par les États pour faire face aux bouleversements engendrés par la détérioration du cadre environnemental de production ont affecté les domaines les plus variés (**Mauritanie**, **Soudan**). Elles ont eu des implications positives multiples sur l'agriculture familiale à travers la réforme foncière (**Mauritanie**, **Égypte**), et d'une manière générale sur le financement des activités agricoles (crédit), le renforcement des capacités (formation professionnelle, conseil agricole), les soutiens publics directs (investissements agricoles) et indirects (infrastructures routières, énergie...) au développement des cultures et de l'élevage, l'introduction de l'approche basée sur le développement des filières et la modernisation des exploitations. Les actions d'appui à la petite agriculture au **Liban** sont diffuses. De manière originale, elles y appuient l'amélioration de la qualité des produits. Les politiques publiques du **Maroc** et de la **Tunisie** sont toutes deux fondées sur une relance des investissements et le développement d'alliances stratégiques avec le secteur privé national ou international (partenariat public-privé). L'avenir du secteur agricole et rural y est essentiellement confié aux entreprises agricoles et agro-industrielles privées, virtuellement exportatrices. Le développement rural identifié dans les deux pays l'est par des actions à caractère social: amélioration des conditions de vie, d'emploi et de revenu des ménages ruraux.

Les mesures sociales découlent souvent des programmes de lutte contre la pauvreté, de l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions de vie des populations. Les interventions publiques associées à des politiques de développement rural (construction d'infrastructures collectives, amélioration des services publics, programmes générateurs d'emplois et de revenus,...) constituent une autre dimension de la politique mise en œuvre dans tous les pays. La problématique de la protection sociale, des assurances sociales, des pensions de retraite au profit des petits paysans et de l'assistance sociale émerge dans un certain nombre de pays (**Égypte**, **Soudan**, **Liban**, **Tunisie** et **Maroc**).

En définitive, avec peu de différences, le modèle d'organisation sociale de la production auquel font référence les politiques agricoles d'aujourd'hui dans les pays étudiés, reste encore celui de l'entreprise

agricole moderne à qui est dédiée la majeure partie de l'appui financier, institutionnel et technique: cette forme sociale d'organisation des agricultures bénéficie de l'essentiel des investissements publics ou privés, du soutien financier et de l'encadrement technique de la part des États.

Dans un contexte de sous-industrialisation, de faible diversification du tissu économique, de retard technologique et de dysfonctionnement des institutions, la poursuite de la concentration des exploitations, qui réduit toujours plus le nombre d'agriculteurs d'un côté, et accroît chômage et exode rural de l'autre, présente des risques politiques et sociaux majeurs. Des conflits politiques sont générés par des politiques agricoles et rurales peu inclusives et insuffisantes face aux défis posés par les questions de cohésion sociale et territoriale, et démontrent clairement la nécessité de rééquilibrer les rapports entre la petite agriculture familiale et l'agriculture à grande échelle.

Partie 5: **Les principales recommandations**

Après une baisse de l'intérêt des partenaires du développement et des pays eux-mêmes pour le secteur de l'agriculture depuis les années 80, une remontée globale de cet intérêt se fait jour depuis la crise alimentaire de 2007-2008, motivée essentiellement par des préoccupations de sécurité alimentaire et d'approvisionnement. En 2014, l'accent a été mis pendant l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale sur ce type d'agriculture regroupant en majeure partie des agricultures à petite échelle. Force est de constater cependant que la plupart des investissements et l'attention des politiques sont toujours plus tournés vers l'agriculture capitalistique à grande échelle. La région NENA ne fait pas exception, au contraire: notre étude a montré un faible intérêt pour les petites agricultures familiales, globalement mal connues et mal soutenues, sauf dans certains pays où elles sont abordées dans un objectif de réduction de la pauvreté rurale (Maroc, en partie Égypte et Tunisie). Lorsque des politiques spécifiques sont définies, leur mise en œuvre concrète pose souvent problème du fait du manque de moyens alloués sur le terrain.

Or, près de dix ans après la crise alimentaire, ce n'est plus seulement la sécurité alimentaire qui est au cœur des préoccupations mondiales, mais la sécurité tout court, l'emploi, le changement climatique, les conflits et les migrations engendrés par la détérioration des conditions de vie, tout particulièrement en zones rurales et marginalisées. La région du bassin méditerranéen connaît ces problèmes avec acuité, étant parmi la plus touchée par ces phénomènes, directement et indirectement car elle accueille des migrants d'Afrique sahélienne ou du Moyen Orient dont les possibilités d'existence sont menacées dans leur pays.

Une des réponses politiques de long terme pour contribuer à résoudre ces problèmes passe par un soutien accru à la petite agriculture familiale, et par le développement de conditions de vie décentes pour les habitants des zones rurales. Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'augmenter la productivité agricole pour accroître la disponibilité d'aliments et l'apport de devises par l'exportation. Il s'agit aussi d'offrir des opportunités d'emplois et de revenus décents à des millions de personnes pour éviter migrations (internes et externes), désespoir, radicalisation et conflits. La réduction de la pauvreté rurale apporte des opportunités, en termes non seulement de production d'aliments (sur lesquelles les politiques agricoles sont très souvent centrées), mais aussi de création ou de maintien d'emplois, en particulier pour les jeunes, d'occupation du territoire et de services environnementaux associés.

Les ateliers nationaux de restitution et de débats ont permis de faire émerger un certain nombre de recommandations, que l'on résumera de la manière suivante en six grands domaines :

- **Instruments statistiques, méthodologies et éléments de preuves pour mieux comprendre, caractériser, mesurer et représenter la contribution de la petite agriculture et de l'agriculture familiale:** les politiques agricoles devraient s'appuyer sur une évaluation régulière de la situation de la petite agriculture et de sa diversité afin de définir, améliorer et réajuster les interventions publiques en sa faveur. Pour ce faire, il est nécessaire de mieux connaître la petite agriculture au plan national et infranational.
- **Institutions (publiques, privées ou mixtes), gouvernance et politiques publiques:** il convient de mieux reconnaître les petits paysans et leurs contributions, y compris en leur accordant un statut par voie législative. Une palette de politiques (agricole, alimentaire, financière, sociale, foncière...) et de mesures ciblées spécifiquement sur la petite agriculture devrait être déployée, s'appuyant sur des institutions publiques fortes, une participation des acteurs à la prise de décisions, une gouvernance territoriale adaptée et un soutien aux organisations collectives de petits producteurs. Il s'agit de faciliter l'accès des petits exploitants familiaux aux facteurs de production, ressources matérielles, naturelles (eau et foncier agricole notamment) et ressources informationnelles, techniques et financières. L'accès aux ressources constitue une dimension primordiale et prioritaire dans l'amélioration du statut économique et social des petits exploitants agricoles. D'autre part, des mesures de protection sociale pour les petits agriculteurs et leurs familles permettraient de faire reculer la pauvreté et de renforcer la résilience des ménages. Des instruments tels que l'assurance maladie, l'assurance contre les accidents du travail, les pensions de retraite, les filets de sécurité sociaux pour les plus vulnérables (les chefs d'exploitation comme les membres de leur famille) sont à mettre en œuvre. Enfin, l'émergence et le renforcement des organisations collectives de petits producteurs sont à encourager pour renforcer leur compétitivité mais aussi représenter politiquement ces catégories et faire entendre leur voix. Une bonne gouvernance territoriale devrait impliquer tous les acteurs locaux dans une démarche participative grâce à des dialogues multi-acteurs lors des décisions concernant leur avenir.
- **Productivité et efficacité de la petite agriculture:** les aspects de productivité agricole sont généralement bien traités par les politiques agricoles qui considèrent, en premier lieu, cette fonction productive de l'agriculteur. Cependant, l'attention est attirée ici sur la prise en compte de la pluriactivité des petits agriculteurs familiaux, susceptible de biaiser le calcul de sa productivité. Il est ainsi recommandé de calculer cette productivité non pas tant relativement aux surfaces travaillées qu'au temps de travail passé par les petits exploitants et leur famille sur leur exploitation. La part de la pluriactivité chez les petits agriculteurs familiaux dans les 6 pays étudiés est souvent élevée. Il convient, de plus, de favoriser les systèmes de conseil, recherche, vulgarisation et formation professionnelle.
- **Systèmes agro-alimentaires durables, territorialité, liens de la petite agriculture aux marchés et aux filières (chaînes de valeur):** les systèmes alimentaires comprennent l'ensemble des acteurs des lieux et des fonctions liés à l'aliment, depuis sa production jusqu'à sa consommation (fournisseurs d'intrants agricoles, producteurs agricoles, transformateurs, négociants, intermédiaires, distributeurs, consommateurs...). De tels systèmes doivent être envisagés de

manière intégrée et être accompagnés pour se développer d'une manière durable en s'adaptant d'une part, aux besoins des consommateurs et aux exigences des marchés et des systèmes de distribution, d'autre part, en améliorant leur résilience vis-à-vis des changements climatiques ou globaux (urbanisation...). Des systèmes alimentaires territorialisés sont à recommander car ils sont plus flexibles et susceptibles de conserver une part élevée de valeur ajoutée au niveau local.

- **Emploi rural, stratégies de professionnalisation des petites exploitations, d'entrée de jeunes exploitants et de transfert trans-générationnel des exploitations, emploi des jeunes et des femmes, conditions de sortie de la petite agriculture:** la création d'emplois ruraux est fondamentale pour permettre le développement des territoires et la réduction de la pauvreté mais aussi éviter des migrations massives. Elle doit être envisagée dans une approche globale qui cible les emplois agricoles et non agricoles afin de rendre les ménages ruraux plus résilients. Il s'agit de considérer et développer l'ensemble des sources des revenus des petits agriculteurs familiaux car la seule intensification de leur production agricole, au vu de la faible taille de leur exploitation, n'est en général pas suffisante pour les sortir de la pauvreté. Cette création d'emplois devrait être réalisée dans des conditions permettant tout particulièrement l'autonomisation des jeunes et des femmes. Il convient d'adapter les objectifs des politiques publiques à la trajectoire démographique spécifique de chaque pays et de chaque région au sein d'un pays afin de définir les modalités souhaitables d'évolution de la petite agriculture familiale et ses possibles contributions en termes de sécurité alimentaire, d'emploi, d'aménagement du territoire. L'évolution du poids de la petite agriculture doit être remise dans la perspective de la transition structurelle afin d'actualiser les missions que la société lui assigne (réservoir d'emplois / emplois décents; fourniture de devises / sécurité alimentaire domestique; compétitivité internationale / occupation aménagement du territoire...; production d'aliments / production de services écosystémiques...). Il s'agit ainsi de définir un mix de politiques adapté aux phases des transitions structurelles de l'économie et de la démographie nationale. La productivité de tous les facteurs de production (terre, capital, travail) doit être prise en compte pour définir les priorités des politiques publiques agricoles et alimentaires avec une attention particulière donnée à la productivité du travail, dimension essentielle dans la lutte contre la pauvreté.
- **Changement climatique et renforcement de la résilience de la petite agriculture:** les systèmes alimentaires actuels devraient bénéficier d'un accompagnement pour se développer d'une manière durable, d'une part en s'adaptant aux besoins des consommateurs et aux exigences des marchés, d'autre part, en améliorant leur résilience, notamment vis à vis des changements climatiques. L'objectif à poursuivre est ainsi double: accroître l'efficacité technique et sociale des petites agricultures, et adopter des pratiques durables vis-à-vis de l'environnement. En effet, les modes d'exploitation des terres, dans ces régions souvent marquées par le risque climatique, ont accentué l'érosion, les usages peu efficaces de l'eau agricole, la salinisation, la perte de fertilité des sols, voire la désertification.

©FAO/Luce Chocholeta



Introduction

Historique, objectifs et raisons d'être de l'étude

L'étude sur la petite agriculture (PA – SSA *Small Scale Agriculture* en anglais) et l'agriculture familiale (AF) dans la région Afrique du Nord – Proche Orient (Near East & North Africa – NENA) entre dans le cadre de l'initiative régionale de la FAO « *Sustainable Small-Scale Family Farming in the NENA Region* » rattachée à l'objectif stratégique 3 (OS3) portant sur la réduction de la pauvreté rurale. Elle vise à faire une analyse comparative de la définition et de la place de la petite agriculture dans chacun des six pays étudiés (Égypte, Liban, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie), de leurs contributions dans l'économie agricole et le développement rural, de leurs rôles économique et social, ainsi que des politiques publiques et des mesures d'appui qui leur sont dédiées ou qui les impactent.

L'étude a pour objectif final de formuler des recommandations et des principes d'action pour la FAO permettant de développer un programme pluriannuel (sur 5 ans) pour soutenir et améliorer le fonctionnement de la petite agriculture, réduire sa vulnérabilité et consolider ses fonctions économique, sociale et environnementale dans les pays.

La cible de l'étude est donc la petite agriculture (dont le terme *petit* est un élément du débat), étendue à la notion d'agriculture familiale (dont la traduction est l'implication forte des membres de la famille dans le travail agricole) qui lui est intimement liée. On parlera donc plus généralement dans ce rapport de la *petite agriculture familiale (PAF)*.

L'étude cible les petits paysans / agriculteurs familiaux impliqués dans l'agriculture et l'élevage. Les activités de production issues de la forêt utiles aux ménages sont aussi intégrées dans l'étude quand elles sont directement associées et participent aux moyens d'existence des petits paysans (cultures d'agroforesterie, pâturages sous couvert forestier, cueillette de produits non ligneux comme la gomme arabique, etc...)³. Mais l'étude ne concerne pas l'aquaculture ni la pêche, ni l'étude spécifique de la forêt en tant que ressource naturelle, qui ont leurs problématiques propres (biodiversité, filière pêche ou bois, bioénergie...). Enfin, l'étude aborde, dans la limite des documents et données disponibles, la place des activités non agricoles dans les moyens d'existence des ménages ruraux.

L'étude a porté dans un premier temps sur cinq pays (Égypte, Liban, Maroc, Mauritanie, Tunisie) auxquels s'est adjoint ultérieurement un sixième pays, le Soudan. Les résultats de l'étude se présentent donc sous la forme de six rapports nationaux et du présent rapport de synthèse dont les auteurs et contributeurs sont précisés dans le tableau résumé qui suit. Il est fréquemment fait référence dans la synthèse à certaines sections des rapports nationaux et des extraits de ces rapports nationaux y sont intégrés *in extenso* comme citations, mentionnées en « *italique* » avec le nom du pays. L'étude a été réalisée par le CIRAD et le CIHEAM- IAMM (institutions publiques basées à Montpellier, France) qui en ont assuré la coordination (cf. détails en Annexe 1), en partenariat

³ mais pas la filière bois *stricto sensu*

(co-financement) avec la FAO. Des équipes nationales ont travaillé sur la petite agriculture dans les pays sous la direction de coordinateurs nationaux avec une même méthodologie mise au point par les coordinateurs scientifiques de l'étude du CIRAD et du CIHEAM-IAMM.

Les utilisateurs premiers de cette étude sont les bureaux FAO (nationaux, régionaux, sous-régionaux et siège) ainsi que les pays membres (Ministères) et leurs partenaires directs (partenaires du développement, centres de recherche..) dans la région NENA qui pourront utiliser certaines propositions du rapport de synthèse dans leurs plans d'action nationale mis en œuvre au travers de leurs moyens d'intervention usuels, lancer des études complémentaires quand elles s'avèrent nécessaires, réformer les instruments statistiques publics génériques ou spécifiques utilisés en agriculture (recensement général agricole, enquêtes..) pour mieux cibler les bénéficiaires des actions et politiques, identifier des priorités de recherche, proposer des politiques publiques encore plus adaptées, ou proposer des moyens d'accompagnement et de soutien d'acteurs individuels ou collectifs (associations de producteurs, acteurs des filières..) quand ils sont identifiés comme les relais du développement du secteur agricole et des territoires. La méthodologie utilisée dans cette étude pourra être étendue à d'autres pays qui n'ont pas été étudiés par manque de temps eu égard au calendrier restreint de l'étude.

Les bénéficiaires ultimes de l'étude sont les paysans et leurs organisations pour lesquels de nouvelles politiques publiques seront proposées, adaptées à leurs caractéristiques et à leurs dynamiques de transformation endogènes, au contexte du changement structurel du pays ou de la région et à l'arsenal des politiques publiques déjà mises en œuvre.

Titres et auteurs des 6 rapports nationaux et du rapport de synthèse⁴

Titre des rapports	Auteurs
Rapport de Synthèse de l'étude SSA NENA	Jacques Marzin, Pascal Bonnet (CIRAD), Omar Bessaoud, Christine Ton Nu (CIHEAM-IAMM)
Rapport national de l'étude SSA NENA, Égypte, 152 pages (rapport et annexes)	Adel Abounaga (ARC APRI), Ibrahim Siddik (économiste Menoufeya University), Wahed Megahed (agroéconomiste, Ain Shams university), Ehab Salah, Sahar Ahmed, Rania M. Nageeb, Dalia Yassin, Mona Abdelzاهر avec la contribution de Véronique Alary (CIRAD)
Rapport national de l'étude SSA NENA, Liban, 96 pages (rapport et annexes)	Salem Darwich (Agro-économiste- professeur Université Libanaise de Beyrouth), Farah Kanj, Alissar Sayed Ahmad
Rapport national de l'étude SSA NENA, Maroc, 96 pages (rapport et annexes)	Mostafa Errahj (ENA Meknès), avec les contributions de Younes Bekkar, Issam Sellika Zeine El Ghassem, Patrick Dugué, Nicolas Faysse, Marcel Kuper, Caroline Lejars (CIRAD)
Rapport national de l'étude SSA NENA, Mauritanie, 144 pages (rapport et annexes)	Mohamedine Diop (sociologue), Saadna Ould Baheida (statisticien économiste), Chouaib Ould Abdellahi (Spécialiste en Développement Humain Durable)
Rapport national de l'étude SSA NENA, Tunisie, 72 pages (rapport et annexes)	Mustapha Jouili Economiste FSEG Nabeul, Université de Carthage, Safa Mkacher FSEG Nabeul, Université de Carthage, Abdelhalim Guesmi, Ministère de l'Agriculture
Rapport national de l'étude SSA NENA, Soudan, 192 pages (rapport et annexes)	Mamoun Beheiry (Center for Economic and Social Studies and Research in Africa) avec les contributions de Ali Abdel Aziz Salih; Amel Mustafa Mubarek; Elnour Abdalla Elsididig; Elrashied Elimam ElKhidir; Salwa Abdelrahman Hassan; Hassan Mohamed Nur; Salah Mohamed Elawad, and Elfatih Shaaeldin

⁴ Les citations des rapports nationaux sont indiquées dans cette synthèse entre « guillemets » et en *italique* avec mention du pays (par ex Maroc)

Méthodologie et Cadre commun d'analyse

La méthodologie proposée et les dimensions thématiques principales ont été présentées par le CIRAD et le CIHEAM-IAMM lors d'un atelier au Caire les 2 et 3 Mars 2015 organisé par le bureau régional FAO (RNE). Cet atelier a permis de confronter ces propositions avec le cadre stratégique de la FAO et le cadre de « l'initiative régionale sur la petite agriculture durable et le développement inclusif ». L'atelier a en outre permis de recueillir les commentaires des nombreux pays de la région présents, de valider l'approche proposée, de sélectionner les 6 pays d'étude, de finaliser des termes de références et le calendrier indicatif.

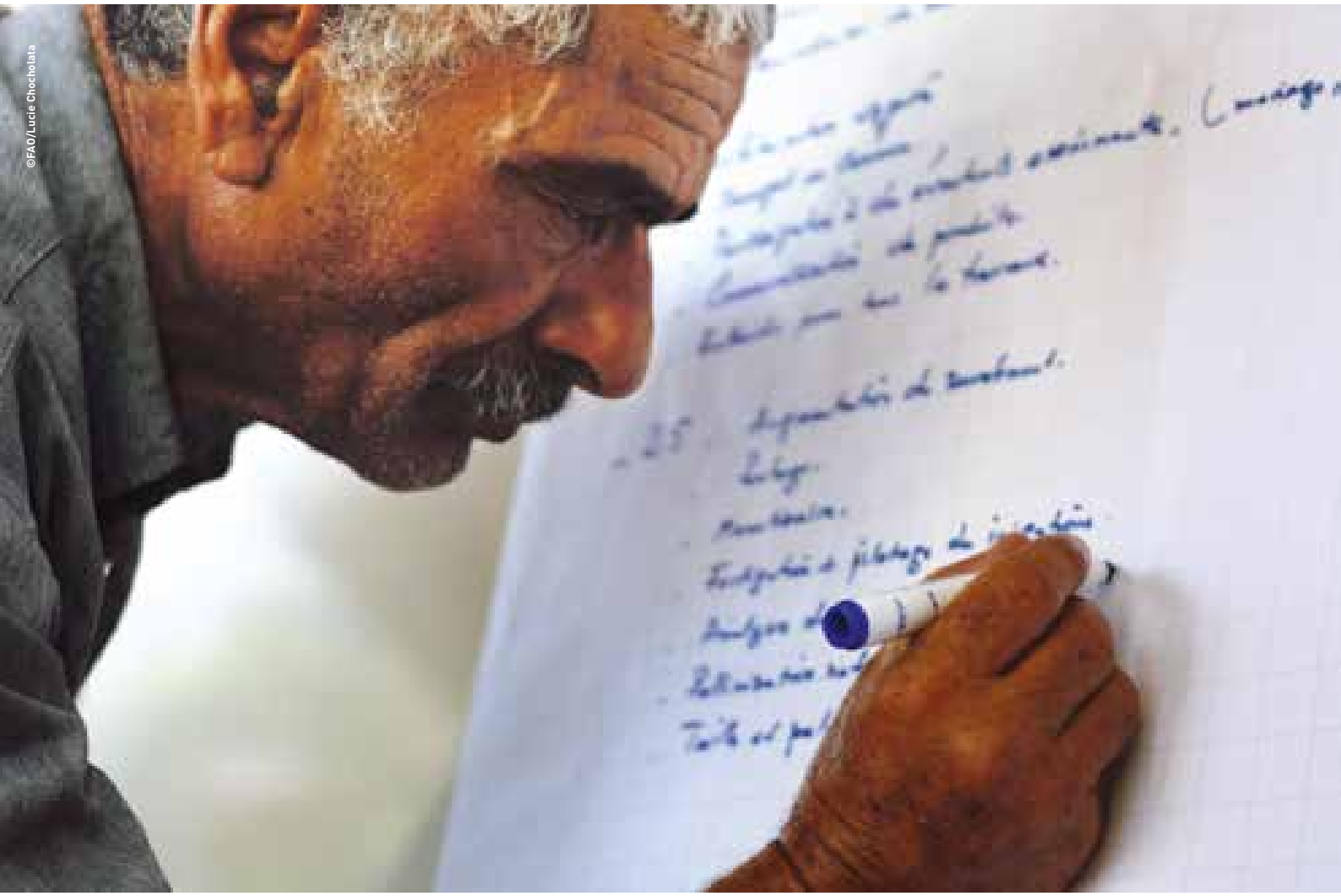
Un cadre commun d'analyse a été construit, basé sur les trois entrées thématiques présentées lors de l'atelier du Caire de Mars 2015. Il permet d'améliorer la connaissance et les informations sur la petite agriculture. Ces trois dimensions d'étude sont résumées ainsi:

- Revue des définitions de la petite agriculture (PA), des contributions de l'agriculture familiale (AF) et de leurs caractéristiques, analyse de l'utilisation de ces définitions dans les politiques publiques, sources de ces définitions, évolution historique récente de ces définitions dans les documents d'étude du secteur agricole qui sont consultés, dans les statistiques publiques, les études scientifiques de typologies et de trajectoires d'exploitation etc.
- Changement structurel et ses caractéristiques dans le pays (approche macro, évolution de la démographie, de l'emploi, place de l'agriculture dans l'économie nationale, etc.).
- Formes et contenus des politiques publiques ciblant (ou non) les petits paysans (caractéristiques de ces politiques, évolution historique, évaluations d'impact quand elles existent, etc.).

C'est au travers de ces trois axes d'analyse que les informations collectées pour la rédaction des rapports nationaux et de la synthèse régionale ont été traitées. Ce cadre commun a servi de guide de rédaction harmonisé entre les pays ainsi que pour le rapport de synthèse. Il a aussi été repris dans les sections abordées lors des ateliers méthodologiques de lancement avec les partenaires impliqués dans chaque pays.

Les moyens mis en œuvre et les sources d'information consultées sont précisés dans les rapports nationaux. Il s'agit, d'une part, de données et documents existants et accessibles et, d'autre part, d'entretiens individuels auprès de personnes ressources afin de recueillir leurs avis d'experts sur l'adaptation des politiques publiques ciblant la petite agriculture et afin d'analyser l'efficacité et les niveaux de soutien reçus par cette paysannerie, en particulier en vue d'explorer des voies d'amélioration de la situation des jeunes ruraux et des femmes.

Les rapports nationaux intègrent en outre quelques études de cas, révélatrices d'innovations et de mécanismes de soutiens efficaces reçus par les petits paysans. Elles sont tirées de la revue de la littérature et de l'expérience des experts consultés. Elles concernent des actions menées dans le cadre de projets et de programmes de partenaires du développement (Ministères, ONG, FIDA, FAO etc..) mentionnés comme illustratifs de processus d'amélioration de la situation de petits agriculteurs. Enfin, des ateliers d'expertise collective et de débat, ainsi qu'une présentation formelle aux autorités et aux bureaux nationaux de la FAO (ateliers de restitution) ont été réalisés dans chaque pays.



1

PREMIÈRE PARTIE

Cadre conceptuel et typologie

La préoccupation des décideurs des pays NENA pour la petite agriculture, essentiellement familiale, est liée à différents facteurs globaux:

- d'une part, la libéralisation des échanges met en concurrence des agricultures de différents pays caractérisées par des niveaux de productivité et de soutiens publics très différents, ce qui rend vulnérables les plus fragiles d'entre elles. Par exemple, un rapport de productivité du travail de 1 à 1000 différencie les agricultures pluviales, complètement manuelles et sans intensification, des exploitations motorisées et intensifiées des pays bénéficiant de politiques agricoles très favorables (USA, UE...) (Mazoyer 2001; Bélières, Bonnal *et al.*, 2013);
- d'autre part, les conditions actuelles de la mondialisation ne permettent pas la reproduction à l'identique de la transition structurelle des économies nationales, caractérisée par une sortie massive des actifs de l'agriculture vers le secteur industriel (Angleterre au XIX^e siècle, Europe du Sud et Amérique du Nord au XX^e siècle par exemple). L'urbanisation que connaît la planète se fait donc largement avec une croissance du secteur informel urbain, caractérisé par une faible productivité du travail et de mauvaises conditions de travail et de rémunération. Le réservoir de main d'œuvre que représentait l'agriculture dans le schéma classique de la transition structurelle est donc saturé à la fois par la faiblesse des options de sortie de l'agriculture et par la croissance démographique encore importante;
- ensuite, les différents facteurs de production sont plus ou moins mobiles: alors que les capitaux circulent facilement, les terres agricoles ne sont pas délocalisables et les migrations sont beaucoup plus contraintes qu'au XIX^e siècle, bien que les défis démographiques soient plus importants (Murphy 2012);
- enfin, la mondialisation dans le domaine agricole s'est traduite par un allongement des filières (une mondialisation des échanges et transports) et par une réduction de la part de la valeur ajoutée revenant aux agriculteurs (Rastoin and Ghersi 2010).

Ce cadre global impacte significativement les États qui connaissent, à l'échelle nationale, des évolutions assez similaires:

- les inégalités de revenus au sein des pays et la facilité de circulation des capitaux entre les pays se traduisent par le fait que les structures de production des petits agriculteurs familiaux peu capitalisés sont mises en concurrence avec des opérateurs économiques, nationaux ou étrangers, capables de mobiliser des financements privés ou publics significatifs (Purseigle and Hervieu 2009). Il en résulte une divergence forte de la productivité du travail, et donc des difficultés à éradiquer la pauvreté des actifs les moins bien dotés en capitaux;
- dans les pays amorçant leur transition structurelle, l'industrialisation permettant l'utilisation d'une main d'œuvre peu qualifiée se réduit au profit d'investissements technologiques lourds incluant beaucoup d'automation et diminuant d'autant les options de sortie des actifs agricoles touchés par la pauvreté. La question de la création d'emplois est donc une urgence sociale et politique à associer nécessairement à une réflexion sur la formation professionnelle des jeunes ruraux;

- les disparités territoriales en termes de dotations naturelles, d'opportunités d'emplois, d'accès aux services publics et de niveaux de revenus au sein de chaque pays sont importantes et se traduisent par des migrations multiples temporaires ou définitives entre zones rurales et urbaines, et par l'émergence de nouvelles articulations urbain / rural particulièrement dépendantes de la géographie de chaque pays et des modalités historiques de l'aménagement du territoire.

Au vu de ces changements de contexte, développer des politiques ciblant la petite agriculture familiale ne peut donc plus consister à reproduire les politiques publiques agricoles du siècle dernier qui ont permis la modernisation agricole des pays industriels ou émergents (Bernstein and Byres 2001). Ces changements imposent de travailler simultanément sur la productivité du travail agricole et la substituabilité du travail agricole par des technologies adaptées et adoptées (cf. la diversité des technologies d'irrigation), sur la génération de revenus non agricoles tirés d'autres activités de production ou de service sur le marché de l'emploi (Dorin, Hourcade *et al.*, 2013) et, enfin, sur les investissements publics permettant à la fois une amélioration de l'organisation des territoires (infrastructures), de la compétitivité des filières et du cadre de vie des ruraux (aménités) (Fan and Chan-Kang 2005). Les typologies d'exploitations agricoles sont un outil essentiel pour que les décideurs publics puissent cibler au mieux les interventions spécifiques et améliorer l'impact souhaité des politiques publiques vers des catégories socioprofessionnelles explicites et/ou vers des territoires qu'elles habitent en priorité (sous hypothèse d'une différenciation socio-spatiale qui est le plus souvent une réalité). Les définitions et catégories sont nombreuses et diverses, les méthodologies pour y parvenir le sont aussi.

Cette première partie tentera de préciser (i) les avantages et limites du concept de petite agriculture, (ii) l'intérêt de le compléter avec le concept d'agriculture familiale qui convient mieux aux rationalités des petits producteurs, afin d'améliorer l'efficacité des mesures les visant. En outre, cette partie propose (i) d'utiliser un modèle intégrateur représentant les principales caractéristiques de fonctionnement de la petite agriculture familiale, (ii) de s'interroger sur la capacité des instruments de mesure et d'analyse à en saisir la complexité, et (iii) apporte un regard complémentaire sur les conditions du développement territorial des régions rurales et périurbaines dans lesquelles la petite agriculture familiale trouve toute sa place.

1.1 La petite agriculture: un concept polysémique

1.1.1 Une forte dépendance de sentier informationnelle

Les définitions de la petite agriculture utilisées dans les statistiques sont floues et les critères servant à la définir sont variables selon les travaux, auteurs et pays (quelquefois selon les régions); les données nationales sont parfois anciennes (dernier recensement de 1996 au Maroc, par exemple) et ne permettent pas de saisir des trajectoires d'évolution. Elles sont souvent concentrées sur la seule composante agricole des activités des ménages pratiquant la petite agriculture et négligent donc la pluriactivité. Il est fréquent que les exploitations agricoles ne soient décrites que par la filière de leur production principale, ou par le système de culture dominant, négligeant les productions secondaires et leurs fonctions attachées. Cette vision partielle rend difficile la compréhension des rationalités et stratégies des petits producteurs. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation:

- D'une part, la plupart des acteurs de la production de statistiques et d'analyses agricoles sont issus des universités agronomiques. Il est donc logique que les questions de système de production et de rendement soient au cœur de leur réflexion, au détriment d'approches plus économiques ou sociologiques centrées sur le fonctionnement des ménages ruraux. Il existe une dépendance de sentier qui rend difficile la production d'informations et d'analyses sur les ménages agricoles, sur leurs exploitations agricoles, sur les territoires ruraux ou les systèmes agro-alimentaires. La plupart des données et indicateurs statistiques disponibles concernent donc logiquement les productions et les rendements par unité de superficie ou par tête de bétail. La diversité des revenus des ménages agricoles n'est pas renseignée, les productivités du travail sont largement inconnues, les niveaux d'autoconsommation finale (alimentaire) ou intermédiaire (transferts et consommations internes) ou les modalités de commercialisation sont peu référencées. Il en résulte une grande difficulté à comparer la productivité du travail entre formes de production, la performance des exploitations combinant différentes activités, la contribution de la petite agriculture à la sécurité alimentaire du pays, à l'emploi ou au développement du territoire. On peut même dire que les statistiques disponibles, par leur simplisme, introduisent un biais de représentation car elles représentent mieux et donc valorisent paradoxalement mieux les systèmes spécialisés de monoculture que les systèmes complexes des petits producteurs.
- D'autre part, les ajustements structurels qui ont touché, à un moment ou un autre, les différents pays étudiés se sont traduits par une moindre attention portée à la production statistique. Le rythme des recensements agricoles s'est ralenti, les enquêtes annuelles complémentaires se sont raréfiées, les données collectées ont été simplifiées. Une partie de la production d'information a été laissée à la charge des opérateurs économiques (exportateurs, interprofessions ...) ou administratifs (conseillers de gestion, vulgarisateurs agricoles...) fragmentant ainsi les sources et contenus et limitant l'accès et l'homogénéité de l'information recueillie, et partant, de sa comparabilité.

1.1.2 L'intérêt de recourir aux concepts d'agriculture familiale et de développement territorial inclusif pour potentialiser les politiques publiques d'appui à la petite agriculture

La recherche de typologies globales au travers de critères génériques ou spécifiques différenciant les formes d'agriculture renaît depuis l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale en 2014 bien que cette pratique soit ancienne. Partant du principe qu'il est nécessaire de cibler les politiques de développement⁵ proposées par les Etats et relayées par les organisations et les institutions du monde agricole et rural, en tenant compte le mieux qu'on peut de la diversité des situations, mais qu'il est par ailleurs illusoire sinon impossible d'apporter des réponses intégrales répondant à tous les types d'exploitations agricoles (Dobremez *et al.*, 1995), la question de la « meilleure » définition de certaines formes d'agriculture et de leur mise en catégories (typologie) a émergé comme faisant partie intégrale du *processus* politique et de l'application des politiques.

Dans la plupart des pays du monde, il est donc apparu nécessaire de recourir à des définitions et des différenciations résumant toute ou partie de la diversité de ces exploitations, au travers de leurs structures, de leurs modes de fonctionnement (individuels ou collectifs), de leurs performances

⁵ dans leur diversité, politiques agricoles, de développement rural, foncières, sociales, alimentaires..

relatives et tenant compte de leur environnement (contexte). La diversité des situations individuelles a pu alors être abordée en prenant en compte des ressemblances et des filiations, sur les principaux facteurs qui structurent cette diversité.

En outre, l'étude des trajectoires et des transformations des différentes formes d'organisation de l'agriculture continue d'être au cœur de la compréhension des changements dans les grandes régions du monde (Van der Ploeg, 2016). Mais qu'en est-il en Méditerranée et dans le monde arabe ? La plupart des études de synthèse récentes ont passé en revue les grandes régions utilisant à cette fin les grands jeux de données (recensements agricoles, recensements de la population, enquêtes agricoles) ou procédant par une revue de la littérature, mais la région NENA reste un parent pauvre (Lowder *et al.*, 2016). L'analyse y est limitée par la qualité des données disponibles (séries temporelles), leur précision (critères et variables...) ainsi que leur pertinence (unité d'observation, variables...).

Si dans certains pays de la région NENA des études ont permis de rationaliser de tels éléments de typologies inclusives⁶, dans cette région les macro-définitions souvent duales subsistent et sont majoritairement utilisées même si elles ne traduisent pas suffisamment la diversité des dynamiques et catégories en lice dans chaque grand type.

Au Maroc par exemple, on distingue d'une part, (i) *les exploitations à dominante agro-industrielle privées et/ou publiques*, (ii) « *les entreprises agricoles* » qui représentent 875 000 petites et moyennes exploitations (PMEA), 92 pour cent de la surface agricole utile (SAU) et une population de 8,1 millions de personnes, et (iii) *l'agriculture « sociale »*, soit 601 000 micro-exploitations qui ne fournissent qu'un revenu agricole très partiel aux familles concernées, ne représentent que 8 pour cent de la SAU et 5 pour cent de cette SAU en irrigué, et une population d'environ 5,5 millions de personnes ».

On a pu à minima définir et utiliser quatre grandes sources et définitions associées:

- **des macro définitions conventionnelles** qui concernent davantage la catégorie de « petite agriculture », arrêtées par les administrations et organismes financiers⁷ dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques agricoles ou sociales en vue d'en faire bénéficier certaines catégories ciblées (*assiette* des bénéficiaires);
- **des définitions académiques**⁸ faisant référence à une plus forte conceptualisation, à un élargissement du périmètre étudié (unité d'observation), à un approfondissement des modes de fonctionnement et des facteurs de différenciation considérés, en référence à la littérature portant sur *l'agriculture familiale* et qui met l'accent sur la relation étroite entre ménage agricole (ou famille élargie quand plusieurs générations sont impliquées), son patrimoine et l'exploitation agricole (système de production) ainsi que sur le caractère familial du travail au sein de l'exploitation;

⁶ *Petite Agriculture à Caractère Familial et Social* (PACFS), Ministère de l'Agriculture (2001) Tunisie

⁷ les catégorisations officielles reprises dans les discours et les programmes gouvernementaux

⁸ par croisement de quelques travaux d'universitaires

- **des définitions de catégories statistiques** issues d'abord des praticiens de la statistique agricole (au sein des Ministères et instituts) et basées sur les instruments génériques et régaliens (recensements et enquêtes), mais aussi relayées par les scientifiques qui réutilisent les données publiques en les croisant avec leurs propres données de recherche (enquêtes *ad hoc*);
- **des définitions à dire d'experts**⁹ soit individuels soit d'institutions, y compris politiques.

1.1.2.1 La petite agriculture familiale et les autres formes d'agriculture, quelles définitions ?

Concernant la référence à l'agriculture familiale, une définition doit s'appuyer sur des critères permettant de délimiter cette agriculture par rapport aux autres formes d'organisation de la production agricole (*critères de définition*), mais aussi sur des critères permettant de décrire la diversité des exploitations familiales (*critères de différenciation*). Au cours de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (IYFF) en 2014¹⁰, une définition large a été proposée par la FAO. L'année 2014 est à la source de nouvelles initiatives qui se poursuivent (World Rural Forum et IYFF+10¹¹, FAO plateforme de connaissance sur l'agriculture familiale).

*Family farming includes all family-based agricultural activities, and it is linked to several areas of rural development. Family farming is a means of organizing agricultural, forestry, fisheries, pastoral and aquaculture production which is managed and operated by a family and predominantly reliant on family labour, including both women's and men's.*¹²

L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes.¹³

L'exploitation agricole familiale est généralement *définie* comme une unité de production où la propriété et le travail sont intimement liés à la famille. L'interdépendance des trois facteurs, propriété de la terre, travail et famille, engendre des notions plus complexes liées à la transmission du patrimoine et à la reproduction de l'exploitation. L'exploitation est donc un objet complexe qui fait la synthèse des différentes réalités économique, technique, sociale et culturelle. On peut se référer à l'ouvrage de cadrage de Bélières *et al.*, 2014¹⁴, qui propose une *définition* en trois grands types d'exploitations (figure 1):

⁹ dans les pays de l'étude NENA via des entretiens individuels avec des personnes ressources.

¹⁰ <http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/>

¹¹ <http://www.familyfarmingcampaign.net/en/family-farming/concept>

¹² <http://www.fao.org/family-farming-2014/home/what-is-family-farming/en/>

¹³ <http://www.fao.org/family-farming-2014/home/what-is-family-farming/fr/>

¹⁴ Publié en 2015 pour la version anglaise.

- **L'agriculture familiale** (family farming) désigne une des formes d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par des liens organiques entre la famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent. Ces liens se matérialisent par l'inclusion du capital productif dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques et d'exploitation, marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissements et accumulation.
- **L'agriculture patronale** (family business) est constituée d'exploitations relevant de formes familiales dans la mesure où elle en partage de très nombreuses caractéristiques, mais elle s'en distingue par un recours structurel au travail salarié. L'agriculture patronale désigne ainsi des formes d'organisation de la production agricole dont les exploitations combinent du travail familial et du travail salarié permanent qui introduit le rapport salarial dans le fonctionnement de l'exploitation agricole. La logique de gestion renvoie à la recherche de productions permettant la rémunération des salariés permanents, l'acquisition d'intrants dans la sphère marchande et une rémunération globale du travail familial.
- **L'agriculture d'entreprise** (corporate agriculture) désigne des formes d'organisation de la production agricole dont les exploitations mobilisent exclusivement du travail salarié. Le capital d'exploitation est détenu par des acteurs privés ou publics déconnectés de logiques familiales. Dans ce cas, il y a disjonction entre logiques familiales et logiques d'entreprise, et cette dernière domine; le rapport salarial y est exclusif avec une différenciation marquée des niveaux de compétences, de hiérarchie et de rémunération entre les salariés.

Figure 1. Les trois grands types d'organisation des exploitations agricoles

	Agricultures d'entreprise ← → Agricultures familiales		
	Formes entrepreneuriales	Formes patronales	Formes familiales
Main-d'œuvre	Exclusivement salariée	Mixte, présence de salariés permanents	Dominance familiale, pas de salariés permanents
Capital	Actionnaires	Familial ou association familiale	Familial*
Management	Technique	Familial/technique	Familial
Consommation	Sans objet	Résiduelle	Autoconsommation partielle à dominante
Statut juridique	Société anonyme ou autres formes sociétaires	Statut d'exploitant, formes associatives	Informel ou statut d'exploitant
Statut foncier	Propriété ou faire-valoir indirect formel	Propriété ou faire-valoir indirect, formel ou informel	

* Y compris les exploitations qui ne disposent que de capitaux très réduits, comme les exploitations sans terre

Source: Belières et al, 2014

Plusieurs critères de définition et de différenciation sont proposés dans ce tableau. Selon cette étude, on peut identifier trois formes d'organisation de l'agriculture qui regroupent des exploitations agricoles réparties selon un gradient de situations:

- sur le critère de la main d'œuvre: allant du rôle exclusif de la main d'œuvre de la famille dans la mobilisation des facteurs de production et leur gestion jusqu'à son effacement complet (pas de main d'œuvre familiale, exclusivement salariat) dans les formes entrepreneuriales poussées à l'extrême et de type capitaliste;
- sur le critère du statut juridique: allant du statut informel correspondant à un ordre familial ou communautaire exclusif aux différentes formes juridiques formelles (reconnues dans les statuts au travers de seuils d'activité minimaux, de structure...), en passant par la reconnaissance du statut de l'exploitant agricole par les politiques publiques (subventions, exemptions fiscales, pensions de retraite...);
- sur le critère de l'utilisation des productions intermédiaires ou des produits finaux issus de l'exploitation agricole: depuis l'autonomie organisée ou la consommation intégrée (consommations intermédiaires et transferts au cours du cycle de production et consommation finale des produits alimentaires et non alimentaires) jusqu'à un recours exclusif au marché pour l'approvisionnement en intrants de production ou d'aliments (soit un passage d'un ordre non marchand à un ordre exclusivement marchand).

On note que la taille (superficie) des exploitations n'a pas été retenue comme l'un des critères distinctifs dans cette synthèse de Bélières *et al.* (2014), alors que la « petite taille » est assimilée, souvent à tort, à l'agriculture familiale et qu'elle est trop couramment source des principales comparaisons. En fait, il est considéré que *« la seule référence à la taille, reflet d'une dimension structurelle, est généralement source de confusion car elle masque les caractéristiques fonctionnelles et la diversité des pratiques associées à la mise en valeur d'une même surface agricole. Ce critère – utilisé seul – n'est pas discriminant car chaque type d'agriculture comprend tout aussi bien des exploitations agricoles de grande et petite superficie, en fonction de l'histoire des systèmes agraires, des modes de transfert intergénérationnels, du degré de mécanisation et du système de production »* (Bélières *et al.*, 2014). À contrario, les définitions analysées dans les pays de notre étude NENA utilisent toutes les critères de taille de surface agricole ou de taille de troupeaux pour l'élevage dans la définition de la petite agriculture familiale.

On trouve, dans la littérature, des définitions de la paysannerie sur des critères analytiques assez proches des définitions présentées dans la figure 1. Pour Tchayanov (1990), c'est la famille paysanne qui est centrale: *« Notre but est d'effectuer une analyse organisationnelle de l'activité économique de la famille paysanne qui n'a pas recours à la location d'une force de travail extérieure, qui dispose d'une certaine surface agricole utile, qui possède en propre ses moyens de production et qui est parfois obligée d'employer ses forces de travail à des activités non agricoles. »* [page 53]. Il poursuit: *« ...nous entendons par activité économique toutes les activités tant agricoles que non agricoles dans leur totalité »*.

Dans certains pays de notre étude, tel que le Liban, cette forme sociale d'agriculture – petite à caractère familial- est décrite *« au fondement même de la société paysanne qui se maintient*

dans le monde rural ». Les « petites agricultures » de la région NENA font uniquement partie des deux dernières formes d'organisation, *familiale et patronale* et cette dichotomie transparait au travers des définitions nationales d'usage courant. Le caractère partagé du travail familial nous a fait choisir le terme de petites agricultures familiales pour notre étude, terme qui est désormais adopté au sein d'une communauté large y compris à la FAO¹⁵. Selon qu'on réserve ce terme aux exploitations qui utilisent exclusivement de la main d'œuvre familiale ou qu'on l'étende aux familles qui utilisent une main d'œuvre temporaire externe, le périmètre de la population étudiée peut se réduire ou s'étendre.

1.1.2.2 L'intérêt de définir et de différencier des profils-types de petites exploitations familiales sur la base de critères de structure, de fonctionnement et de performance

Pour aller au-delà de ces trois grandes formes d'organisation de l'agriculture, il convient de mobiliser des données statistiques et des connaissances d'experts afin de différencier des sous-ensembles d'exploitations au sein de grandes populations. Cette procédure révèle, certes, différents types de structure mais surtout divers modes de fonctionnement, des combinaisons de pratiques et d'activités aboutissant à des performances variées aux plans social, économique et de la durabilité agroenvironnementale. Une synthèse des critères de définitions utilisés dans le monde, résultat du forum FAO de discussion sur l'agriculture familiale en 2014, montre la citation de nombreuses dimensions: travail, gestion-organisation, taille, moyens d'existence, lieu d'habitat, lien intergénérationnel, réseau social et communauté, orientation (autoconsommation), patrimoine, propriété de la terre et mode de faire-valoir, investissements familiaux, efficacité technique et économique et capacité de changement, durabilité environnementale, modes de transition vers d'autres modèles (Garner et De la O Campos, 2014).

Nous considérons que huit grandes dimensions du fonctionnement des petites agricultures familiales devraient être analysées pour différencier des sous-types homogènes (Sourisseau *et al.*, 2014). Certains de ces critères sont utiles pour simplement délimiter la petite agriculture familiale vis-à-vis d'autres formes d'organisation (critères de définition), tandis que d'autres sont plutôt mobilisés pour décrire la diversité de ces petites agricultures familiales (critères de différenciation) et des sous-types.

1. L'accès aux ressources: terres agricoles et pâturages, forêts, eau d'irrigation, d'abreuvement (élevage).
2. La capacité d'investissement.
3. La part et la place de l'autoconsommation alimentaire dans la stratégie des ménages.
4. Le type d'insertion dans les marchés de l'amont et de l'aval et l'autonomie vis-à-vis des marchés (inputs outputs), reflet de transferts au sein des systèmes sociaux (ménages) ou techniques (production).

¹⁵ Small scale family farms <http://www.fao.org/economic/esa/esa-activities/esa-smallholders/smallholders/fr/>

5. Le degré de diversification / spécialisation de l'activité agricole.
6. La pluriactivité et le rôle de l'agriculture dans les systèmes d'activité (secteur agricole ou non agricole).
7. Le degré de substitution de la main-d'œuvre familiale par du capital physique (technologie, mécanisation d'appui, automation...) et/ou l'addition de travail salarié au travail familial.
8. Les finalités de l'activité et les stratégies de mobilisation du résultat de l'exploitation agricole.

Dans notre étude, les rapports nationaux précisent les facteurs mobilisés sur ces deux volets (cf. exemple de la Tunisie dans l'encadré 1).

ENCADRÉ 1. Critères de définition versus de différenciation en Tunisie

Les critères de **définition** sont en général peu discriminants à l'intérieur d'une catégorie donnée (par ex: agriculture familiale). Ce sont donc des facteurs de ressemblance fortement marqués comme le caractère familial du travail (le ménage ne faisant appel à une main d'œuvre extérieure qu'à titre occasionnel et temporaire), le rapport du ménage au foncier agricole (qui est un rapport patrimonial et non marchand et le mode de faire-valoir qui est direct) y compris sur les terres prises en location, la gestion des activités et le mode de prise de décision qui appartient au chef de ménage (identifié comme chef d'exploitation), en collaboration avec les membres de sa famille (fils, épouse, filles ...).

Les critères de **différenciation** sont, eux, plus discriminants à l'intérieur d'une catégorie donnée (par ex: petite agriculture familiale). Ce sont donc des facteurs de variabilité (avec des degrés) utiles pour établir des profils types comme l'importance de la pluriactivité de membres du ménage dont les revenus participent au mode d'existence et au fonctionnement de l'exploitation, l'importance relative de l'autoconsommation / du degré d'insertion aux marchés, la place accordée aux produits vivriers dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire du ménage, le transfert et la valorisation de savoir-faire et de savoirs techniques et agronomiques (généralement hérités de génération en génération), le faible degré d'insertion des ménages dans les organisations modernes (coopératives et organisations professionnelles) et l'importance accordée aux réseaux d'entraide, de solidarité familiale et communautaire ainsi qu'aux relations fondées sur la confiance.

Ces dimensions rejoignent des propositions faites dans le cadre d'initiatives internationales pour mieux caractériser les différentes formes d'agriculture (Ciołoş, 2014) et les transformations à l'œuvre dans le secteur (FAO Data portrait¹⁶ cf. tableau 7, et World agricultural Watch¹⁷ (WAW) cf. encadré 2 et tableau 8 de l'Annexe 2).

L'Annexe 4 fournit une comparaison des principaux critères de définitions et de différenciation élaborés dans les rapports nationaux NENA de notre étude. Ainsi, si on se réfère aux résultats des études nationales, certaines définitions et typologies nationales ont privilégié des clés plutôt que d'autres.

¹⁶ Data portrait <http://www.fao.org/economic/esa/esa-activities/esa-smallholders/dataportrait/farm-size/fr/>

¹⁷ WAW <http://www.worldagricultureswatch.org/>

1.2 Les limites d'une approche par la seule taille

Les travaux récents révèlent l'importance de la catégorie « fermes familiales » (Sourisseau, 2015), mais aussi la pérennité du critère de taille dans les études comparatives: *“More than 570 million farms in the World are small-scale and family run”, “small farms (less than 2 ha) operate about 12 pour cent and family farms about 75 pour cent of the worlds agricultural land”* (Lowder *et al.*, 2016). Ces travaux révèlent en outre, dans la région NENA, la tendance à la baisse généralisée de la taille moyenne des exploitations posant ainsi la question de leur survie et des mécanismes qui assurent leur résilience.

Parmi les 8 attributs présentés dans la section précédente, l'accès aux ressources est donc résumé à l'accès à la terre (critère taille foncière). L'importance de la référence à la taille a une raison historique trouvant ses racines à l'aube de la révolution industrielle européenne et au début de la « Grande Transformation » (Polanyi 1944). On retrouve en effet, au XIX^e siècle, un débat politique tendu en Europe autour de la question des « petite » et « grande » agricultures (Augé-Laribé 1912). Avant la révolution industrielle, leurs productivités respectives du travail étaient similaires car l'écart technologique qui les séparait reposait sur la plus ou moins forte utilisation de la traction animale. L'arbitrage de cette question relevait donc essentiellement du domaine politique et du traitement de la dimension foncière quant à la concentration des terres (entre aristocrates ou laboureurs) et aux modes de faire-valoir (direct, ou indirect – fermiers et métayers). Cette vision continue aujourd'hui à structurer le débat. Pourtant, l'intensification, liée à l'utilisation d'engrais azotés, et ensuite la motorisation de la mécanisation avec des machines à vapeur puis des moteurs à explosion, allait agrandir les écarts de productivité du travail entre les formes de production. Les libéraux et les socialistes défendaient alors le modèle salarial et les économies d'échelle liées aux grandes structures de production -capitalistes (de Jonnés 1848) ou étatiques (Marx 1965; Kautsky, Milhaud *et al.*, 1979)- et s'opposaient aux agrariens qui soutenaient le modèle de l'agriculture familiale et le travail indépendant. Au XXI^e siècle, la question de l'accès aux nouvelles technologies exacerbe cette divergence entre les formes de production. Mais les interrogations fondamentales sur l'accès aux ressources, notamment foncières- et sur le modèle de développement –salarial ou indépendant- restent au cœur des débats.

Si le recours au concept de petite agriculture reste prédominant, sa traduction dans les politiques publiques souffre de trois difficultés majeures: la petite taille des surfaces mises en valeur renvoie à des rationalités et des modes de production très différents; le concept est contingent aux conditions de production locales, donc impropre aux comparaisons nationales et internationales; et, enfin, il peut renvoyer à des indicateurs très différents selon que l'on traite de monoculture spécialisée ou de cultures agricoles et d'élevage très diversifiés.

1.2.1 Un concept relatif au contexte régional et peu opérationnel pour délimiter le périmètre des petites agricultures

Dans certains pays étudiés, des critères minimaux existent pour définir ce qu'est une « exploitation » agricole, apportant une reconnaissance et un statut à partir d'une certaine dimension, montrant déjà des différences entre pays (tableau 1).

Tableau 1. Des critères minimaux liés au statut officiel d'exploitation, mentionnés dans des études nationales

Pays	Terres agricoles (critère foncier)	Troupeau (critère élevage)
Liban	Un critère de <i>taille minimale</i> des exploitations agricoles est appliqué par la législation Libanaise: « le seuil retenu est de 1000 m ² (1 dn/donum) de terre en plein champ (en irrigué ou en sec) ou 400 m ² sous serre ».	Une exploitation pratiquant l'élevage « correspond à 1 bovin, 7 ovins, 7 caprins et/ou 8 ruches » comme seuil minimal <i>d'effectif animal</i> .
Égypte	En 1999-2000, le recensement stipule que sont considérées exploitations <i>avec terres</i> celles détenant au minimum 87.4m ² .	En 1999-2000, le recensement stipule que sont considérées exploitations <i>sans terre</i> celles qui détiennent un minimum d'une tête de bétail bovin, buffle ou dromadaire, ou 5 têtes de moutons ou chèvres.

En revanche, des définitions abordant strictement les *petites* structures de production par rapport aux autres (moyennes, grandes) sont soit absentes (Mauritanie, Soudan), soit proposées au plan national (Égypte, seuil foncier unique à moins de 3 feddan), soit élaborées aussi sur des critères de structures foncières mais contextualisées dans leur environnement régional bioclimatique et/ou d'orientation technologique (Liban, Maroc, Tunisie). Le critère additionnel de la taille du troupeau n'est plus mobilisé à ce niveau.

1.2.2 Un concept qui recouvre des exploitations avec des objectifs divergents

Le faible revenu agricole dégagé à cause de la taille réduite des petites structures de production conduit les ménages agricoles à rechercher des sources de revenus complémentaires qui sont d'origine non agricole. Elles peuvent être liées à de la vente de main d'œuvre dans des exploitations ou des villes environnantes, à la transformation de produits agricoles, à la production d'artisanat ou à des migrations pendulaires, cycliques, ou sur de plus longues périodes. Ces ménages agricoles fonctionnent en intégrant les contributions de plusieurs générations (famille élargie) avec des membres qui peuvent être localisés dans des lieux différents et qui génèrent des transferts financiers. En fonction de la taille de ces familles et exploitations, du niveau de revenus non agricoles et des transferts existant, plusieurs types de rationalités peuvent être identifiés:

- Lorsque les transferts ou les revenus non agricoles sont suffisants par rapport aux besoins monétaires minimaux, l'activité agricole peut viser essentiellement ou exclusivement l'autoconsommation. Le niveau des autres revenus influe alors grandement sur le degré d'intensification de la production agricole.
- La dimension agricole de cette pluriactivité peut aussi être résiduelle ou récréative. Dans les zones péri-urbaines, il arrive que les opportunités d'emploi permettent de générer facilement un revenu satisfaisant. L'activité agricole est alors secondaire. La petite structure devient ainsi un enjeu patrimonial, avec des investissements concernant essentiellement la résidence. La rationalité n'est ici plus productive mais patrimoniale et vise à générer un revenu différé pour la retraite ou à constituer un capital transmissible aux enfants.

- Dans les situations où les opportunités de revenus hors de l'agriculture sont plus contraintes (zone rurale à faible diversification économique), la petite structure peut alors être intensifiée et générer un revenu agricole important. Ce type est privilégié par les décideurs politiques et administratifs, même s'il ne représente pas la totalité des petites structures de production. La raison principale est que son fonctionnement correspond aux idéaux-types ayant formé le creuset des formations agronomiques et des politiques historiques.

Les revenus déterminent la capacité d'investissement, un critère considéré dans quelques pays de notre étude mais le plus souvent sur la base du seul revenu agricole. En Tunisie¹⁸, un seuil de revenu annuel agricole moyen et un seuil de capacité d'investissement ont ainsi servi à préciser la catégorie de la *petite agriculture* au cours de l'histoire. Au Maroc, la notion de seuil de viabilité (seuil équivalent au revenu annuel de deux ouvriers agricoles) a été introduite dans la loi¹⁹.

Malgré tout, certaines limites persistent à considérer la taille économique basée exclusivement sur le revenu agricole et non sur un revenu consolidé intégrant les autres revenus des ménages agricoles. Il est donc nécessaire d'enrichir ces critères.

1.2.3 Un concept qui peut reposer sur des indicateurs et des instruments de mesure très différents

On peut noter que les différents systèmes statistiques de la planète ont connu des évolutions dans la caractérisation des différentes « *tailles* » des structures de production :

- Partout, c'est le critère de superficie -critère de dotation- qui a d'abord prévalu. Ce critère, facilement mesurable, contrôlable, a toujours été à la base des systèmes statistiques et est adossé au recensement général agricole, malgré des limites pour assurer une comparaison des exploitations, notamment si on veut comparer aussi le *degré de fragmentation* des terres à surface égale.
- Au fur et à mesure de la croissance des besoins monétaires des ménages agricoles, et donc de l'intensification de leur insertion au marché, la part autoconsommée tend à diminuer. On peut alors noter l'émergence d'une classification des petites, moyennes et grandes exploitations sur la base du chiffre d'affaires qui est un critère de performance financière et nécessite la mise en place de systèmes comptables performants. C'est le cas aux États-Unis depuis plusieurs

¹⁸ « Un critère utilisé pour définir les différentes catégories d'exploitation s'appuie sur les capacités d'investissement et les conditions d'avantages donnés à cette catégorie. Élaboré en 1994 par le FOSDAP (Fonds de soutien au développement de l'agriculture et des pêches), il a été retenu par le Code des Investissements pour la fixation des modalités et des conditions d'avantages aux agriculteurs et aux pêcheurs. [...] Le code d'investissement a identifié trois catégories d'exploitations agricoles dont les petites (seuil 40 000 DT dinar tunisiens), la grille FOSDAP définit également des SAU plafonds correspondants aux niveaux d'investissements requis. [...] L'étude PACFS du Ministère de l'Agriculture s'appuie sur le critère de revenu annuel moyen pour classer les exploitations et sur leur capacité à apporter des garanties auprès des banques où sont considérées « petites » toutes exploitations qui dégagent un revenu annuel moyen ne dépassant pas le seuil de 6 000 DT en 2000, [...] de 10 200DT en 2014.»

¹⁹ Seuils de viabilité, à l'intérieur des périmètres irrigués, élargi aux zones pluviales concernées par les périmètres de Mise en Valeur en Bour: « Le seuil minimum conventionnel de superficie susceptible de procurer un revenu annuel équivalent au salaire de deux ouvriers agricoles payés au SMAG, n'est atteint que par une fraction réduite des exploitations dites familiales. Le pourcentage des exploitations, dont la superficie est inférieure au seuil minimum, se situe entre 58 pour cent et 99,5 pour cent selon les régions » CGDA (2005). *Situation de l'agriculture marocaine 2005. Dossier: le foncier agricole. Rabat (Maroc) Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes: 164 p.*

décennies. Cependant, ce critère ne prend pas en compte l'autoconsommation qui peut être importante dans les petites structures de production.

- Dans l'Union Européenne, depuis 2003, on classe les exploitations selon leur taille et orientation économique. Celle-ci est estimée par le critère de production brute standard (PBS²⁰). Il permet d'intégrer l'éventuelle autoconsommation. Les bases de données pour le calculer proviennent du suivi d'un réseau de fermes de référence, coûteux à maintenir, mais qui produit des références comptables régionales par production et par niveau d'intensification. Il permet donc l'analyse comparative d'exploitations situées dans des zones agroécologiques différentes et qui ont des spéculations différentes.

RECOMMANDATION

Mieux documenter le revenu et la capacité d'investissement des ménages: pour cela, on doit mieux décrire la pluriactivité et le rôle relatif de l'agriculture dans les systèmes d'activité (revenus agricole et complémentaire).

1.3 L'importance des rationalités des acteurs pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques

L'efficacité d'une politique publique dépend largement de la mise en cohérence des outils utilisés avec les modes de fonctionnement, la rationalité et les finalités des acteurs économiques et sociaux qui en bénéficient. Il est clair que la mise en œuvre d'une mesure ciblant les petites exploitations sur le seul critère de taille touchera aussi bien des ménages agricoles en totale autoconsommation, des pluriactifs aisés peu mobilisés pour augmenter la production agricole et des petits producteurs insérés sur le marché. Il est probable qu'elle ne soit pas également efficace sur ces trois types.

D'autre part, des mesures de politique publique visant les petits agriculteurs qui ne considéreraient que la dimension agricole risqueraient de ne pas jouer sur tous les leviers disponibles pour assurer la croissance des revenus d'une population généralement parmi la plus pauvre des pays concernés (cf. deuxième partie). Réduire la pauvreté et augmenter le niveau de vie des ménages ruraux peut

²⁰ « Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens. La nomenclature de ces coefficients, établie au niveau européen, est parfois assez agrégée. Pour les productions végétales, les coefficients de PBS sont une valorisation des rendements par unité de surface (hectare la plupart du temps) des différentes cultures. Dans le cas des postes agrégés, ils sont calculés au niveau de la région par moyenne des coefficients détaillés pondérés par les surfaces correspondantes. Certains coefficients très agrégés pour des productions par nature très variables, comme les fruits et les légumes, sont à considérer comme des ordres de grandeur. Pour les productions animales, les coefficients incluent la valeur des productions secondaires (lait pour les vaches, les chèvres et les brebis). Les coefficients des animaux ne représentent pas leur valeur à la vente, mais leur prise de valeur au cours de l'année (le croît). On raisonne en effet par valorisation des animaux présents sur l'exploitation et non de ceux qui seront effectivement commercialisés ». http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_pbs.pdf

aussi bien passer par l'amélioration des conditions des transferts financiers issus de l'émigration, par la mise en place d'une retraite agricole généralisée sur fonds publics pour les générations les plus âgées, par la promotion de la diversification des activités agricoles ou non agricoles, ou par le développement d'économies d'échelle et de nouveaux modes d'intermédiation au travers d'associations ou de coopératives. En outre, certaines politiques telles que celles portant sur les pensions de retraite peuvent avoir des effets vertueux pour faciliter le transfert générationnel des exploitations et du foncier agricole vers les enfants d'une génération vieillissante de chefs d'exploitation et vers de jeunes ruraux sans terre.

Développer des politiques d'appui aux petites structures de production implique donc de mieux les définir, les connaître, dans leurs dimensions agricole et non agricole, ainsi que leurs environnements économique et social, de mieux intégrer leurs transformations en cours, de mieux les représenter dans l'ensemble national.

Nous n'avons pas pu disposer, pour cette étude, de l'ensemble de ces informations, mais faisons des *recommandations* thématiques en fin de chaque grande section ainsi qu'une synthèse de ces recommandations dans la cinquième partie pour améliorer les capacités d'analyse des dynamiques de ces structures de production. Les sections qui suivent présentent, en complément des éléments disponibles dans les rapports nationaux, une analyse de certains biais de définition et de représentation de la petite agriculture familiale.

1.3.1 **Le développement local et la transformation des petites exploitations familiales dans la dynamique économique des territoires: quelle prise en compte ?**

Il est utile de décrire les poids respectifs et les dynamiques *d'évolution* des petites exploitations familiales et leurs déterminants au sein des territoires. Hormis le découpage en *sous-types* d'exploitations établis sur la base des statistiques disponibles qui réfère à la capacité mais aussi la limite des instruments existants à révéler les différences de structure, de fonctionnement et de performance, il est nécessaire de comprendre les tendances et évolutions de ces exploitations.

En effet, elles sont soumises à de profonds changements dans les différents pays étudiés et certaines de leurs caractéristiques évoluent plus vite que d'autres. Les transitions des différentes formes d'agriculture sont directement associées aux changements de contextes locaux ou nationaux (quelquefois internationaux), aux mutations qui traversent ces pays (aménagement du territoire, urbanisation, migrations, transition structurelle de l'économie, conflits...) et aux politiques mises en œuvre, ce qui réfère à la capacité des petites agricultures familiales à influencer et à bénéficier de ces politiques au travers de leurs liens aux organisations d'intermédiation, de leur participation aux espaces de dialogue politique.

En outre, les trajectoires de transformation des petites exploitations ne sont pas indépendantes des autres formes d'activités présentes sur les territoires. Ainsi, au sein d'une même région, il existe des interactions entre les diverses formes d'agriculture, par exemple au travers du marché du travail qui facilite des échanges de personnes issues des ménages pratiquant la petite agriculture et qui aboutissent à des transferts de savoir-faire, des transferts financiers (salaires des journaliers), des transferts de technologies avec réappropriation et adaptation de techniques (innovation). Il est

donc nécessaire non seulement de caractériser les modèles d'agriculture mais aussi de décrire et de comprendre ces mutations pour concevoir des politiques en rapport aux contextes territoriaux. Au Maroc (cf. rapport national): « *L'agriculture familiale d'aujourd'hui a connu des changements dans ses structures et ses fonctions et ses caractéristiques se sont beaucoup transformées. Un nouveau paradigme est nécessaire pour rendre compte de l'agriculture familiale d'aujourd'hui* ».

Dans les pays de notre étude, le recours à une territorialisation du concept de *petite agriculture* reflétant des différences de critères et de seuils (en particulier fonciers) selon les territoires considérés est donc marqué. Malgré tout, certaines approximations ou limitations liées à la taille foncière sont insatisfaisantes, pour trois raisons:

- Une exploitation agricole devant contribuer à faire vivre une famille, plus ou moins élargie, le potentiel *agroécologique* influe sur l'appréciation de la taille et la structure de production: on peut générer un même niveau de revenu en mobilisant une moindre surface dans une plaine alluviale *irriguée* que sur une steppe *semi-aride*. La taille minimale pour fournir un revenu donné variera donc en fonction de ce critère.
- De même, la proximité des *marchés* de consommation et la *valorisation* possible des produits agricoles qui y sont vendus influent sur la pression foncière, le choix de diversification de la production agricole, les valeurs de marché et sur la surface nécessaire pour générer un revenu satisfaisant. Il est donc fréquent que les surfaces soient globalement plus petites autour des centres urbains que dans les zones rurales peu peuplées.
- Enfin, les spéculations retenues nécessitent plus ou moins de surfaces cultivables selon la durée du cycle de production et la possibilité de rotation. Le maraîchage, qui permet de nombreuses *rotations de cultures* au cours de l'année, nécessite moins de superficie pour générer un même niveau de revenus que la culture de céréales; une zone irriguée permet une plus grande productivité qu'une zone pluviale (3 récoltes annuelles de culture fourragère de trèfle d'Alexandrie dans le delta du Nil), un élevage hors-sol de cycle court produit plus rapidement qu'un élevage transhumant extensif à cycle long et à espace pastoral.

Il résulte de cette relativité de la petitesse des structures de production que la relation complexe entre taille et revenu est non linéaire et influencée par de nombreux facteurs et que les comparaisons (interrégionales ou internationales) peuvent être difficiles, ce qui rend peu opérationnel le concept.

1.3.2 Des représentations à caractère opérationnel pondérant la place des petites exploitations familiales au sein des territoires: quelle précision, quels biais ?

Une fois établis certains critères de définition, même de façon imparfaite et incomplète, les petites agricultures familiales sont en général replacées dans leur contexte national au travers d'une représentation dans la statistique nationale pour, en particulier, en représenter l'emprise géographique. Dans les rapports nationaux des 6 pays de notre étude, la représentation du *poids relatif* des « petites exploitations » (le plus souvent en pour cent du nombre total ou en pour cent de la surface agricole), permettant de les confronter aux autres formes d'agriculture dans le contexte national, s'exprime en général par une cartographie et une désagrégation de la population des exploitations selon trois clés.

Ces clés sont des choix nationaux très marquants d'une hiérarchie nationale des critères de définition entrevus dans les sections qui précèdent et choisis parmi certains des huit critères proposés.

- **Première clé:** allocation d'une exploitation dans le découpage du pays en **grandes zones/ régions homogènes** du point de vue des ressources territoriales.

Le tableau 2 résume les formes et les qualificatifs de *zonages régionaux* utilisés dans les 6 études. En grande majorité, les zonages sont qualitatifs et établis sur des caractéristiques essentiellement agronomiques (zootechniques) ou/et bioclimatiques, traduisant les grands systèmes agraires et le potentiel agroclimatique comme éléments de contexte des petites exploitations.

Cependant, aucun zonage ne reflète le potentiel et les aménités *économiques* liés, par exemple, à la proximité au marché, à l'emploi, ce dernier étant un facteur pourtant clé de la pluriactivité. Un zonage (**Soudan**) fait référence aux moyens d'existence (*livelihood zones*) mais reste en fait essentiellement agraire.

Tableau 2. **Les zonages territoriaux, attributs géographiques des exploitations et clés d'agrégation et de pondération des statistiques nationales**

Liban	Tunisie	Maroc	Maroc	Mauritanie	Mauritanie	Égypte	Soudan
Zonage bioclimatique	Zonage bioclimatique	Zonage en cinq grands "agro-systèmes" et opposition « zones favorables et zones défavorables »	Zonage en 8 régions de « diversité agro-écologique »	Zonage bioclimatique	Zonage selon « Systèmes de culture et d'élevage »	Zonage historiques d'aménagement du delta et du fleuve NIL, et critères agroécologiques	Zonages de moyens d'existence (pauvreté, bien-être), mêlant des critères géographiques et agraires

- **Deuxième clé:** allocation d'une exploitation selon des catégories d'accès aux ressources en eau agricole.

Les études nationales distinguent trois grandes catégories d'accès à l'eau agricole, reflète du type de ressource, du gradient d'accès et des systèmes de production qui leur sont attachées: régime pluvial, irrigué et mixte avec recours à l'irrigation d'appoint. Une nomenclature de sous-catégories technologiques peut y être affinée, basée surtout sur les pratiques d'irrigation et les équipements mis en œuvre.

- **Troisième clé:** allocation d'une exploitation selon des catégories d'accès aux ressources en terres.

On retrouve ici le critère du foncier largement utilisé dans les pays NENA et la question critique de la taille déjà débattue. Les pays distinguent des classes de surfaces et font le choix d'une taille critique minimale pour la « *petite* » agriculture selon des seuils nationaux *fixes* (sur tout le territoire) ou *différents* selon les zones et/ou le mode d'accès à l'eau. Les sans-terre y sont diversement représentés. En Tunisie, quatre classes de superficie fixes ont été considérées par les auteurs: M1 (de 0 à 5 ha), M2 (de 5 à 10 ha), M3 (de 10 à 50 ha) et M4 (supérieur à 50 ha) pour tout le territoire. Au Maroc²¹, on note des différences de seuils de taille proposés selon les différentes zones et agrosystèmes avec, par exemple, une catégorisation à trois types principaux et 6 sous-types; les

²¹ On observe au Maroc entre 1974 et 1996 date du dernier recensement, un quasi triplement du nombre des très grandes exploitations et une division par trois des effectifs des paysans sans terre

grandes exploitations de plus de 50 ha en *zone d'agriculture pluviale* (bour) et plus de 20 ha en *zone irriguée*; les petites et moyennes exploitations (PME) ayant entre 3 et 50 ha *en bour* et entre 1 et 20 ha *en irriguée*; les micro-exploitations disposant de moins de 3 ha *en bour* et d'1 ha *en irrigué*. Au Liban, on considère une seule classe pour la « *petite exploitation* » (moins de 10 dn donum = 1ha), une classe intermédiaire (entre 10 et 200 dn) et les grandes exploitations (plus de 200 dn). L'Égypte admet un seuil de définition administrative et générique unique de la petite agriculture, à moins de 3 *feddans*, seuil déterminé en référence à une exonération d'impôts fonciers au-dessous de cette limite²². Mais les experts de ce pays admettent aussi des différences de caractéristiques foncières moyennes selon les régions entre les exploitations des zones historiques des ORL - *old reclaimed lands* - du centre du delta (considérées petites à moins de 5 *feddans*), ou des NRL - *new reclaimed lands* - aux marges du delta (considérées petites à moins de 20 *feddans*), ou les zones agricoles de la vallée du fleuve Nil, ou les zones steppiques et désertiques intégrant les oasis²³.

Ces *représentations* pondérant la place de la petite agriculture sont diversement détaillées dans les statistiques agricoles nationales alors qu'elles influencent fortement les politiques publiques et les décisionnaires dans leurs choix stratégiques d'appui à telle ou telle région ou à des groupes ciblés de bénéficiaires. Elles sont le corollaire direct des critères de définition plus ou moins riches utilisés en amont.

En Tunisie (cf. tableau 3), sur la base d'un nombre relativement important de facteurs de définition (taille et accès à l'eau avec en outre les critères de *revenu agricole*, *de capacité d'investissement*, *de travail familial*, *de finalité*), on aboutit à une désagrégation assez opérationnelle des exploitations du recensement, différenciant un sous-ensemble de la « *petite agriculture familiale* » dans la population agricole nationale par sous-région.

Tableau 3. Périmètre des « petites exploitations familiales » dans l'espace national en Tunisie (défini en Gris), au croisement de plusieurs facteurs

Etage bioclimatique	Pluvial				Mixte				Irrigée				Total
	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M3	M4	
HSH													
SAS													
SAI													
AS													
AI													
SAH													
Total													

Note: Les informations numériques ont été gommées pour ne laisser que l'effet de structure (cf. les originaux chiffrés dans le rapport Tunisie)

Source: Rapport Tunisie, positionnement du sous-ensemble des exploitations agricoles familiales définies comme petites sur la base des critères des technologies principales et d'accès à l'eau, de 4 classes de potentiel foncier M1 M2 M3 M4 et des critères de capacité d'investissement (seuil de 40000DT) et de revenu annuel moyen (seuil 10200DT en 2014), dans des Strates bioclimatiques du pays Humide Subhumide (HSH), Semi-Aride Supérieur (SAS), Semi-Aride Inférieur (SAI), Aride Supérieur (AS), Aride Inférieur (AI), Saharien (SAH).

²² Il en résulte une approximation générale qui amène à considérer que puisque la majeure partie des agriculteurs sont des petits agriculteurs familiaux, la quasi-totalité de la production ou des emplois agricoles du pays relèverait de cette petite agriculture.

²³ La part de l'agriculture pluviale des zones arides et des oasis n'y a pas été approfondie, l'essentiel du diagnostic étant axé sur les systèmes du delta et de la vallée du fleuve Nil.

Une telle cartographie traduit une contribution à *l'occupation du territoire*. Elle permet de pondérer les territoires d'activité de la petite agriculture familiale et d'envisager des *politiques régionales territorialisées* de nature différente. Ces tableaux de bord permettent en effet de cibler une politique publique, soit sur un ensemble bioclimatique (en ligne) ou sur un sous-ensemble agro-technique (en colonne) en s'assurant qu'un fort pourcentage de petite agriculture (sous-ensemble socioéconomique) y est représenté, soit au croisement des deux grâce à certaines actions décentralisées. En effet, selon les zones, le choix d'un soutien à la gestion des risques agricoles et à la vulnérabilité socio-économique (face au changement climatique, par exemple, dans des régions arides) prend le pas sur la question du potentiel productif, tandis que dans d'autres territoires c'est le développement de ce potentiel (par l'irrigation, par exemple) qui est en jeu. Les types de soutien y seront différents.

Tout *biais de représentation* de ce type de tableau de bord peut au contraire faire dévier la politique de sa cible et lui faire perdre de l'efficacité. Définition et représentation de la petite agriculture familiale sont donc bien intimement liées. On verra dans les sections qui suivent qu'il est recommandé d'enrichir ces représentations pour mieux cibler les politiques en allant au-delà des régions bioclimatiques.

1.4 **L'importance d'échelles, de modèles, d'instruments et de méthodes d'analyse plus adaptés pour comprendre et appuyer les dynamiques des petites agricultures**

Les rapports nationaux soulignent l'importance « *d'obtenir une meilleure visibilité (recensement et qualification adéquats) de ces agricultures à travers une meilleure caractérisation et une terminologie plus appropriée. L'enjeu n'est pas uniquement sémantique mais renvoie à une exigence de précision qui permet de mieux orienter les politiques publiques* » (rapport Maroc).

1.4.1 **Choisir une unité d'observation adaptée, la famille élargie ou le ménage agricole**

Comme souligné précédemment, la question de l'unité d'observation est centrale aux définitions des petites agricultures familiales. En effet, selon que l'on considère la famille élargie, le ménage agricole (famille nucléaire) et son *système d'activité* ou le système technique de production agricole *stricto sensu* (intégrant l'élevage), on ne capte pas la même information et les typologies diffèrent en efficacité politique et opérationnelle. La majorité des auteurs recommandent désormais, quand on s'intéresse à la petite agriculture familiale ou patronale, de considérer l'unité du ménage, reflet des logiques familiales et de l'ensemble des activités et des revenus générés par les membres de la famille.

En effet, dans ces contextes où la pluriactivité est très développée, il convient de prendre en compte le fonctionnement systémique du ménage pour estimer le revenu global fait d'activités agricoles et non agricoles, qui représente peu ou prou une capacité d'investissement et situe mieux les ménages, par rapport au seuil de pauvreté, que ne le fait le simple revenu agricole.

Cette proposition implique de connaître assez finement, et de mieux apprécier, les durées relatives allouées aux activités et la productivité du travail au regard du double temps de travail agricole et d'emploi non agricole. En effet, une grande partie de ces activités sont souvent temporaires (travail partiel de service ou de salariat) et cycliques (saisonnalité) et leur répartition au sein des ménages varie beaucoup.

1.4.2 Concevoir le système de connaissance autour d'un modèle conceptuel SFP « structure fonctionnement performance » afin de mieux différencier des sous-types de petite agriculture familiale

Apporter plus de précision dans le diagnostic et la compréhension des types d'agriculture et des transformations en cours pose aussi la question des modèles aptes à *représenter* et *présenter* aux décideurs les modes de fonctionnement des petites exploitations et les transformations en cours. De tels modèles sont les supports d'un «système d'indicateurs²⁴» qui facilite la conception d'instruments statistiques pour le diagnostic et l'évaluation de l'effet des politiques (en appui à des processus de transformation, à la réduction de la vulnérabilité).

Il est utile de proposer un modèle fédérateur pouvant orienter la mise en place ou la validation de nouveaux instruments de mesure, et de promouvoir de nouvelles méthodes d'analyse (multidimensionnelles) comme base d'amélioration de la statistique agricole. Enfin, il sera nécessaire de lancer des études spécifiques plus aptes à rendre compte de transitions et d'innovations en cours. Un tel cadre conceptuel doit permettre de repérer les grandes dimensions d'analyse et les familles de variables en interaction qu'il convient d'intégrer à travers une vision systémique des ménages agricoles (échelle microéconomique) et des territoires étudiés (échelle géographique). Un tel modèle inclusif doit aborder les dimensions essentielles du fonctionnement des ménages agricoles, c'est-à-dire des composantes de structure, de pratiques (activités, fonctionnement) et de performances aux plans social, économique et environnemental.

Quand ces composantes sont traduites en variables (qualitative et quantitative), on apprécie alors leur degré d'homogénéité ou d'hétérogénéité (variabilité statistique) au sein d'une population d'exploitations agricoles ou dans un territoire. Une *dispersion statistique* sur certaines variables est le reflet de la diversité et source de différenciation entre des sous-groupes, qui sont des cibles potentiellement différentes des politiques.

Ainsi, dans les études nationales, sur les modalités du travail mobilisé dans les petites exploitations familiales, on observe que la majorité des répondants sont sur le travail familial (mode dominant, homogène). En revanche, les critères visant à décrire finement le temps de travail agricole et son partage entre hommes et femmes, ou les temps respectifs d'emploi à la ferme et aux activités non agricoles (en particulier s'occuper de la famille pour les femmes), montreraient une différenciation marquée et devraient être sujets de plus d'attention. Mais, aujourd'hui, ces données ne sont pas disponibles et cela constitue un enjeu majeur de la réforme des instruments statistiques agricoles et de la désagrégation de certaines statistiques selon le genre (FAO WCA, 2015).

²⁴ Un système d'indicateurs, c'est-à-dire porteur d'indicateurs construits sur une combinaison de variables qualitatives, de métriques quantitatives capables d'en représenter les composantes.

Tableau 4. **Le Modèle Structure Fonctionnement Performances SFP, un cadre conceptuel détaillé**

	STRUCTURE (échelles ménage et territoire)		Activités / FONCTIONNEMENT / Stratégies		PERFORMANCE Durabilité
Contexte, Tendances et déterminants	Capabilités Accès permis par... Cadre des moyens d'existence (capitaux)		Résultant de la combinaison des différents facteurs...		Effets sur la durabilité
Contexte national & international Tendances	Relations Sociales	Cinq capitaux tangibles et intangibles naturel, financier, physique, humain, social	Activités basées sur les ressources naturelles	Moyens d'existence Stratégies	Durabilité sociale et Humaine
Contexte & tendances Locales	Institutions		Activités non basées sur les ressources naturelles		Durabilité Economique
Chocs	Organisations		Durabilité Environnementale		

Source: Sourisseau et al., 2012, dérivé de CHAMBERS R., CONWAY G. [1991] et SCOONES I. [2009]

Le modèle conceptuel présenté ci-dessus, dans le tableau 4, est détaillé dans l'Annexe 3. Il s'inspire du cadre de référence d'analyse des moyens d'existence (*Sustainable Rural Livelihood*, Chambers et al., 1991) et le complète en introduisant les notions de capacité et de durabilité, et en intégrant des éléments sur le contexte d'analyse (territorial, politique) (Sourisseau et al., 2012). Il permet de développer un système d'indicateurs et de variables sous-jacent (sur les composantes SFP, de structure, de fonctionnement, de performances) qui peut être la base d'un système de connaissance et pour la conception d'instruments de mesure et de qualification. En référence aux études nationales NENA conduites, le modèle SFP proposé peut déjà être partiellement renseigné sur la base des expertises et données disponibles, mais mieux renseigner certaines de ses composantes nécessitera une adaptation ou une refonte des instruments de collecte d'information ou d'analyse, et la confrontation de sources d'information encore plus diversifiées.

Ce modèle est compatible avec l'objectif de la FAO de construire un *système d'indicateurs* (initiative *RLM Rural Livelihood monitor*) basé sur les dimensions du capital social (organisation des communautés), du capital naturel (accès à la terre, à l'eau...), du capital informationnel et des connaissances (savoir-faire y compris de mise en marché, techniques, intrants...), du capital physique (accès aux infrastructures et services, à des services de crédit), du capital humain (accès aux emplois, pluriactivité), et accès à la protection sociale (assistance) et aux mécanismes de gestion et de réduction du risque (assurances...). Pour améliorer l'allocation des indicateurs, RLM a prévu de les ventiler dans 9 groupes (cf. section 2.4.3).

RECOMMANDATIONS

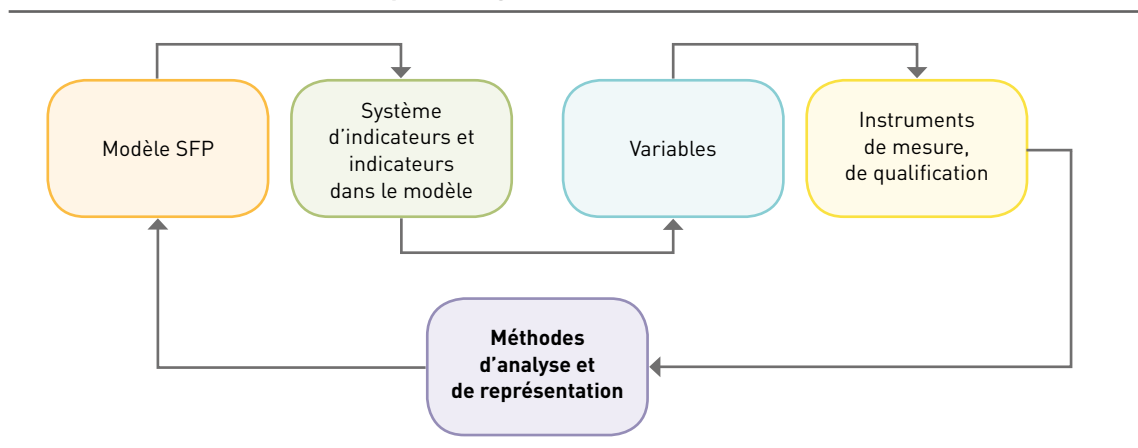
1. Utiliser un *modèle conceptuel* de fonctionnement des petites agricultures et des ménages agricoles, du type SFP Structure Fonctionnement Performances, pour en dériver un système d'indicateurs.
2. Approfondir la production de certains indicateurs du modèle SFP sur le travail agricole et l'emploi: la durée du travail agricole, une des clés du calcul de la productivité du travail, et sa répartition au sein du ménage entre hommes et femmes et selon les différentes catégories de cultures et d'élevage, et la durée et le niveau de rémunération du travail temporaire associé à la pluriactivité en dehors du système agricole, une des clés du calcul du revenu consolidé des ménages et de la productivité du travail.

1.4.3 Adapter les instruments de mesure et de qualification, les méthodes d'analyse et de représentation dans les chaînes d'information

1.4.3.1 Adapter les Instruments de collecte de données, les indicateurs mesurés

Bien décrire et analyser les ménages agricoles pose la question de la chaîne d'information requise pour les prendre en considération (figure 2) et des instruments statistiques efficaces qui doivent être pluriels et complémentaires pour rassembler l'ensemble des informations nécessaires à une meilleure compréhension de ces unités, de leur structure, de leurs modes de fonctionnement, de leur performance économique et sociale (emploi & revenu) et environnementale (pratiques agro environnementales, impact sur les ressources...) pour aboutir à une représentation en catégories pertinentes puis à une conception de politiques adaptées ciblant des types de petits agriculteurs familiaux, des territoires ou des filières précises. À ce titre, les réformes entreprises pour mieux intégrer les divers outils dans un système statistique cohérent sont louables (FAO 2015, «*WORLD PROGRAMME FOR THE CENSUS OF AGRICULTURE 2020*», page 4 et pilier 2 de la stratégie globale «*Stratégie mondiale sur les statistiques agricoles et rurales*» (The world Bank, 2010).

Figure 2. Conception d'une chaîne d'information centrée sur le modèle conceptuel SFP de fonctionnement des petites agricultures



Le spectre de ces instruments utiles pour la région d'étude est large et couvre à la fois des champs purement agricoles (recensements agricoles, enquêtes intercensitaires, suivis de fermes de référence etc...) et des champs sociaux (enquêtes de ménages, de consommation, de santé etc...). L'enjeu pour les petites agricultures familiales est aujourd'hui d'être une catégorie intégrée dans ces chaînes d'analyse et instruments de pilotage. Dans notre étude sur la région NENA, les experts nationaux ont mobilisé notamment les sources statistiques des recensements agricoles ou des grandes enquêtes dédiées à l'agriculture (cf. tableau 5). Cependant, ils ont été confrontés à plusieurs types de difficultés: absence de données primaires et difficultés d'accès ou d'utilisation des données secondaires et indicateurs disponibles sur certains thèmes (aspects sociaux et du genre, emploi...), faible disponibilité de séries temporelles longues, difficulté d'accès à d'autres sources dans un temps court (recherche, statistique publique, données des organisations de producteurs et des filières etc...). Or, le recours à plusieurs sources diversifiées d'information est nécessaire pour aborder la complexité de cette agriculture et les confronter. Il est donc essentiel de poursuivre la mise en place à l'échelle nationale et régionale de portails d'accès à des données et indicateurs pertinents concernant la petite agriculture (data portail FAO²⁵, par exemple).

Les efforts menés dans le cadre de la *Stratégie mondiale sur les statistiques agricoles et rurales (Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics GSARS²⁶)* vont dans le sens de l'amélioration des outils existants ainsi que de la promotion de nouveaux instruments. Récemment, des adaptations d'enquêtes ménages (*Living standard monitoring studies LSMS-ISA²⁷*) ont élaboré des schémas intégrés d'enquêtes plus performants pour décrire le fonctionnement des exploitations familiales, rapprochant leurs logiques agricoles et sociales, produisant des instruments plus aptes à saisir la spécificité des ménages pratiquant l'agriculture familiale et d'autres activités non agricoles. L'initiative *Rural Livelihood Monitor (RLM²⁸)* de la FAO consiste à fournir dans le cadre d'une plateforme de connaissances et d'un entrepôt de micro données, des **indicateurs** standardisés dérivés des données primaires des grands instruments statistiques (enquêtes ménages, recensements...). En outre, l'initiative *Agris (Agricultural Integrated Survey, enquêtes agricoles intercensitaires annuelles)* poursuit la démarche LSMS-ISA et devrait permettre de compléter les recensements agricoles dont la mise en place est très espacée dans le temps par des modules d'enquêtes thématiques annuelles fournissant des micro-données. D'autres initiatives ont vu le jour pour renforcer la collecte de données primaires et la compréhension du secteur de l'élevage qui est un sous-secteur essentiel aux petites agricultures familiales (LDI²⁹). Ces initiatives vont dans le bon sens car la majorité des méta-analyses dans le domaine butte sur le manque de sources diversifiées (Lowder *et al.*, 2016), et la mise à disposition de telles sources sera garante de nouveaux travaux d'approfondissement.

²⁵ <http://www.fao.org/economic/esa/esa-activities/esa-smallholders/dataportrait/en/>

²⁶ <http://www.fao.org/economic/ess/ess-wca/fr/>

²⁷ Living Standards Measurement Study - Integrated Surveys on Agriculture (LSMS-ISA) , <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTLSMS/0,,contentMDK:23633503~pagePK:64168445~piPK:64168309~theSitePK:3358997,00.html>

²⁸ RLM propose une organisation des indicateurs en 9 domaines: emploi, santé et éducation, terres et ressources naturelles, élevage, infrastructures et services, intrants et technologies, revenus, productivité et inégalités, protection sociale, caractéristiques de la communauté, caractéristiques des ménages.

²⁹ LDI *livestock data initiative*.

Tableau 5. Instruments statistiques et méthodes dans la région NENA

Processus et instruments statistique	Liban	Maroc	Égypte	Sudan	Tunisie	Mauritanie
Recensements généraux agricoles	1999-2010	2ème recensement général d'agriculture 1996	1990-2000-2010	2008		
Recensements agricoles de filières		Vignes agrumes & plantations fruitières		1975 dernier recensement élevage		Recensement général de l'élevage (en attente) recensement des oasis en 2012-2013 Recensement des palmiers dattiers
Recensement général de la Population				2008	RGPH 2014, INS 2012 population	2013
Autres enquêtes	2001-2009		2004-2005 Household Income, Expenditure, and Consumption Survey	2009 National Baseline Household Survey		Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages 2014
Enquêtes agricoles (recherche, intercensitaires..)				1979 Agricultural Sector Survey	Enquête sur les Structures des Exploitations agricoles (ESEA) 1994-1995 /2004-2005	
Stratification du territoire national (critères divers)	X	X	X	X	X	X
Échantillonnages dont stratifiés sur base de catégories (types) (si enquêtes)	np	np	np	np	np	np
Registre parcellaire graphiques des fermes (système d'information foncier, SIG)	np	np	np	np	np	np
Listes de sondage (base), tirages au sort si enquêtes	np	np	np	np	np	np
Résultats agrégés selon des clés d'agrégation (grands types, zones, filières..)	X	X	X	X	X	X

np : non précisé dans les études nationales NENA
X: Oui

Les investissements requis varient beaucoup en fonction des informations collectées et de la complexité des indicateurs calculés. Au-delà du déploiement de nouveaux instruments qui montre l'intérêt de l'analyse du fonctionnement de la famille élargie (communauté familiale), du ménage agricole (famille nucléaire), il est clair que se baser sur la taille des exploitations n'est plus satisfaisant pour concevoir les politiques publiques, mais qu'estimer la taille économique d'une exploitation ou d'un ménage sera bien plus coûteux et complexe.

Les suivis thématiques et systématiques d'exploitations par le biais d'un réseau de fermes de référence, les enquêtes de trajectoires par entretiens qualitatifs et les enquêtes intercensitaires de pratiques permettent mieux d'apprécier les trajectoires pluriannuelles des exploitations et leurs changements d'orientation, même si le focus est toujours porté sur l'économie de la production et moins sur leurs variables et fonctions sociales. Il s'agit alors de documenter des changements de profil et de type dans un intervalle de temps donné, du fait de processus d'intensification/ extensification, de diversification/ spécialisation, d'un recours plus accusé au revenu non agricole etc... La littérature scientifique est riche dans le domaine (Ryschawy *et al.*, 2013). Ces approches semblent insuffisamment développées dans la région NENA.

1.4.3.1.1 Approches alternatives ou complémentaires par des études de cas

Comme mentionné dans certains rapports nationaux, les statistiques nationales, même améliorées et intégrées, ne suffisent pas à révéler toutes les configurations hybrides des différentes formes d'agriculture et à traquer les innovations en cours. Les études de cas qui y sont présentées révèlent mieux ces différentes formes. Au Maroc, « *les statistiques nationales, par leur catégorisation et leur caractère formalisé, n'arrivent pas à capter toutes les formes d'arrangements et de « bricolages » que la petite agriculture déploie pour se maintenir et accéder à différentes formes de ressources (eau, foncier, innovations...). Des études de cas sur ces arrangements et ces systèmes d'innovation illustrent bien nos propos et nous interpellent sur la nécessité de redéfinir nos instruments et nos échelles d'enquêtes et analyses statistiques* ».

1.4.3.1.2 Établir des stratégies d'échantillonnage plus adaptées aux populations agricoles et ressources territoriales

Les recensements généraux du secteur agricole qui ont été utilisés majoritairement dans les études nationales ont vocation à couvrir l'intégralité de l'activité et du territoire mais ils sont reproduits sur des intervalles de temps long (tous les 10 ans) et sont coûteux. Ils ne peuvent pas traduire les dynamiques fines et rapides de transformation des petites agricultures familiales. D'autres instruments (enquêtes intercensitaires, enquêtes de ménages, enquêtes des travaux de recherche...) sont plus flexibles mais requièrent une exigence de représentativité des principales formes d'agriculture existantes, ou une capacité à détecter des processus innovants (transformations³⁰). Ces instruments sont plus économes que les recensements car un taux de sondage approprié peut permettre de représenter les phénomènes étudiés. Mais leur amélioration et une utilisation pertinente des résultats (interprétation) sont soumises à une bonne prise en considération du

³⁰ Certaines approches tentent de capturer la diversité des systèmes et ne sont pas intéressées par un échantillonnage représentatif mais au contraire par la détection de cette diversité, ce qui permet d'identifier et de repérer des systèmes innovants qui sont des signes de changement de régime des formes de production ou de décision (théorie de la transition).

contexte local de fonctionnement des ménages agricoles et à une possible adaptation des processus d'échantillonnage afin de représenter toute la diversité de la petite agriculture familiale souvent inégalement répartie sur le territoire national. En effet, dans un objectif de bonne utilisation de la statistique et de l'information pour concevoir des politiques plus adaptées, comment cibler à la fois les différents types d'exploitations agricoles et leurs sous-populations et la variété des territoires (contextes de proximité) qui contribuent à leurs dotations et dans lesquelles elles œuvrent en interaction entre elles et avec les autres secteurs économiques ? Plusieurs voies d'amélioration sont possibles.

Quand on dispose de *listes d'exploitations* tenues à jour (base de sondage) et de systèmes d'information géographiques sur les parcellaires graphiques (registres fonciers), on peut procéder à un sondage aléatoire et équiprobable. On peut aussi vouloir représenter des *strates particulières* du territoire ou des groupes particuliers de la population et procéder à un tirage proportionnel en fonction de ces zonages ou groupes³¹. En effet, on montre, dans certaines études nationales, un ancrage de la petite agriculture familiale sur certains territoires à régimes bioclimatiques particuliers. Ceci permet d'éviter un biais de sélection quand les territoires ou systèmes sont fortement différenciés, par exemple pour imposer de représenter les zones et exploitations pastorales. Le choix de stratifier ou pas sur ces critères est laissé au statisticien et dépendra du pays, mais il n'est pas neutre dans les résultats.

Dans tous les cas, les caractéristiques de situation géographique doivent être informées comme des attributs dans les protocoles d'enquête des petites agricultures.

Nous disposons de peu d'information sur les *protocoles* des enquêtes et recensements utilisés comme sources d'information dans les études nationales. Nous pouvons cependant formuler quelques recommandations méthodologiques. Pour mieux représenter les petits ménages agricoles, une stratégie d'échantillonnage adaptée à la *petite agriculture familiale* devrait être explicitée et les choix justifiés. Le développement de registres parcellaires associés à des listes de fermes doit d'abord permettre de disposer de bases statistiques et d'une « population mère » de familles et de parcellaires agricoles pour un tirage aléatoire. En outre, on peut alternativement développer des plans d'échantillonnages stratifiés sur la base de territoires pertinents (zonages de nature agroécologique et surtout économique). En effet, pour intégrer cette dimension des ressources territoriales disponibles et accessibles, les unités d'observations (fermes, ménages) peuvent être sélectionnées lors des enquêtes en fonction de tels facteurs de contexte qui *prédéterminent* leur fonctionnement et les formes d'arrangements et d'activités qu'elles mettent en place. Ces facteurs peuvent être bioclimatiques, socioéconomiques (présence de marchés et filières...), sociaux (présence d'organisations d'intermédiation³²...) et géographiques (rural, urbain...). L'Annexe 6 décrit des formes de zonages plus adaptées à intégrer ces ressources et dotations territoriales quand on s'intéresse aux ménages agricoles pluriactifs, et à l'emploi non agricole.

³¹ L'échantillon stratifié aura alors les mêmes proportions d'exploitations habitant dans les zones / groupes considérés que la totalité de la population.

³² Cf. l'encadré 2 du rapport Maroc: « Les arrangements autour de l'exploitation des eaux souterraines au Tadla ».

RECOMMANDATIONS

1. Diversifier les sources d'information et développer la politique d'ouverture des données socio-économiques et agronomiques (portails open data OD³³) pour offrir un accès aux différentes données d'études et indicateurs du fonctionnement des exploitations et favoriser la réutilisation fertile³⁴ de tels jeux de données.
2. Privilégier les enquêtes aux recensements coûteux et accorder une plus grande importance aux protocoles d'échantillonnage stratifiés des enquêtes sur la base de zonages reflétant les potentiels socioéconomiques (bassins d'emplois), agronomiques et bioclimatiques (zonages agroécologiques) des territoires surtout dans les pays fortement urbanisés et où la pluriactivité et l'interaction ville- campagne semble progresser.
3. Proposer que les pays NENA focus de l'initiative régionale soient candidats pour tester les nouveaux protocoles et questionnaires d'enquête élaborés par la FAO (en particulier recensement agricole de nouvelle génération, enquêtes Agris) et contribuent aux portails d'accès aux données et indicateurs (RLM, data portrait³⁵) afin de bénéficier des investissements en cours.
4. Compléter l'arsenal de la statistique agricole par des études de cas et des suivis de réseaux d'exploitations de référence, en particulier pour acquérir quelques références comptables (taille économique) et pour analyser les trajectoires de changement des petites agricultures.

1.4.3.1.3 Généraliser les méthodes d'analyses multivariées et les typologies pour mieux différencier les sous-catégories des petites agricultures familiales

Dans les sources des études nationales, des catégories assez frustes d'exploitations agricoles sont dégagées, issues d'analyses mono ou bivariées, utilisant quelques critères le plus souvent structurels comme nous l'avons débattu dans les sections précédentes. Ceci limite profondément la capacité d'analyse des différents types de petite agriculture que l'on étudie qui sont très diverses, au contraire des formes normalisées des agricultures d'entreprise et industrielles, ce qui introduit un biais de représentation. Or, sans représentation claire de la petite agriculture familiale et de ses sous-groupes, peu de pays sont actuellement en position de développer une démarche de conception de politiques spécifiques, de « politique agricole et sociale de précision³⁶ », les politiques publiques en appui à l'agriculture étant de ce fait généralistes, ou, au mieux, duales comme au Maroc où deux portefeuilles différenciés coexistent (à l'exemple du Brésil). L'établissement de types sera propice au déploiement de soutiens spécifiques ciblés par l'Etat ou les organisations intermédiaires.

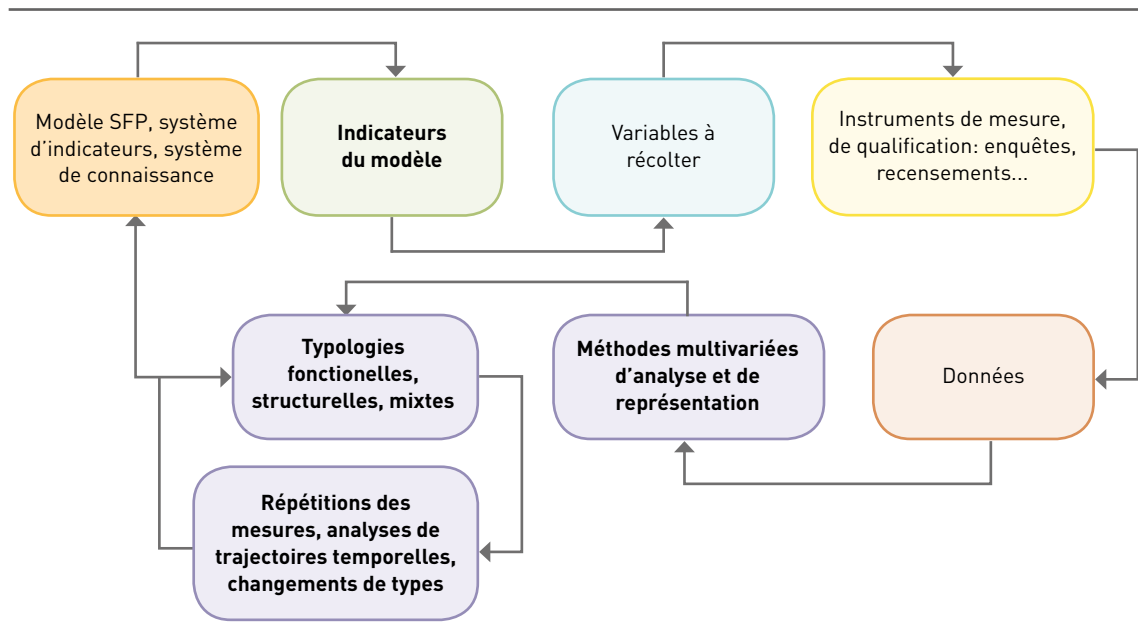
Afin d'enrichir la chaîne d'information vers la définition de politiques plus spécifiquement adaptées à des *sous-groupes* de petites agricultures familiales, plusieurs éléments sont essentiels

³³ Dans la région Nena, certains pays ont développé une politique d'Open Data sur les données publiques, par exemple en Égypte, au Maroc: <http://adp.ihsn.org/country-activities>, <http://www.erfdataportal.com/index.php/catalog>, <http://adp.ihsn.org/node/1494>, <http://www.censusinfo.capmas.gov.eg/Metadata-ar-v4.2/index.php/catalog>, <http://www.data.gov.ma/fr>

³⁴ Le programme Ruralstruct offre, par exemple, la possibilité de réutiliser les données de recherche <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,contentMDK:21079721~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:258644,00.html>

³⁵ <http://www.fao.org/economic/esa/esa-activities/esa-smallholders/dataportrait/en/>

³⁶ Pour paraphraser l'agriculture de précision.

Figure 3. **Chaine information élaborée vers une représentation de sous-types de petites agricultures familiales et de leurs trajectoires**

dont certains débattus dans les sections qui précèdent (figure 3). Premièrement, le choix de la bonne échelle, celle de l'unité d'observation (*l'individu statistique*) qui doit circonscrire le *système d'activité* (le ménage agricole ou la famille élargie) dans lequel s'inscrit le *sous-système technique* agricole. Deuxièmement, l'appréciation du rôle critique de certaines variables et indicateurs très discriminants, différenciant des sous-types de petites agricultures familiales. Mieux comprendre la diversité des petites agricultures nécessitera, en outre, l'acquisition de *données supplémentaires* pour couvrir l'intégralité du modèle SFP. Certaines variables sont considérées clés dans la *différenciation* mais ne sont pas suffisamment mesurées. Il convient de porter un effort particulier à leur collecte et deux champs devraient être particulièrement développés: le travail agricole et le travail temporaire ou permanent associé à la pluriactivité.

Enfin, comprendre et représenter cette diversité nécessite une adaptation des modes de traitement des données. Les études nationales montrent qu'il existe un déficit en termes de *méthodes multivariées* dans le traitement des recensements et enquêtes. La plupart des résultats prennent très rarement en compte conjointement *plusieurs dimensions et variables*.

Les pays doivent développer leur savoir-faire pour généraliser les méthodes statistiques multivariées (analyses factorielles, Lebart *et al.*, 1995) appliquées à de grands jeux de données avec N individus (les unités d'observation, ménages) et P variables quantitatives ou qualitatives (ordinales ou non) décrivant certains aspects de structure, de fonctionnement et de performances. Les méthodes multivariées font partie des savoir-faire statistiques adaptés et ces méthodes devraient être plus souvent mobilisées, ce qui pose la question de la formation des analystes à ces méthodes, formation qu'il faudra développer.

Il faudrait, de plus, développer des typologies fonctionnelles. En effet, la plupart des profils-types et/ou sous-catégories sont construites sur des jeux de variables (descripteurs) différents selon

qu'on privilégie une typologie structurelle qui concerne des variables robustes mais souvent très statiques (peu d'évolution sur le court terme), ou des variables de fonctionnement qui privilégient une typologie fonctionnelle et dynamique et abordent de manière combinée les activités des ménages et leurs systèmes de production. L'Annexe 7 décrit de manière plus détaillée ces points de méthodes et illustre des formes de typologies mixtes (figure 30).

RECOMMANDATIONS

1. Développer, lors de l'analyse des données agricoles et socioéconomiques, l'utilisation des *méthodes multivariées pour la production de profils de typologies* en particulier *fonctionnelles* décrivant des sous-ensembles de petites agricultures sur la base de variables de structure, de fonctionnement et quand disponible de performances.
2. Développer la formation à ces méthodes statistiques.

1.4.4 Représenter la diversité des profils de petite agriculture dans les atlas pour le pilotage des territoires

Comme il a été précisé dans un des ateliers d'experts au Maroc, « *on doit mieux prendre en compte les facteurs de changements (mobilité des actifs familiaux/ flux d'argent) et la dimension territoriale. Une typologie des exploitations devrait mieux articuler l'échelle des exploitations et l'environnement de leurs territoires d'action* ». Un enjeu est donc de coupler les représentations des petites exploitations familiales et celles des territoires.

En règle générale, les pays étudiés produisent des représentations sous la forme d'Atlas nationaux et régionaux fournissant des résumés statistiques des grandes caractéristiques agricoles dans les régions dont la petite agriculture. L'atlas du Maroc³⁷, ainsi que l'atlas du Liban³⁸, sont des exemples de cette démarche de géographie rurale utilisant les zonages agroécologiques et/ou administratifs pour *représenter* le périmètre ou certaines caractéristiques des agricultures dans les territoires (par exemple, le taux de pluriactivité par région au Liban). Les tableaux de synthèse dérivés de la statistique nationale, tel que le tableau 3 présenté précédemment, sont aussi une forme de cartographie résumée.

Dans la mesure où des typologies multivariées d'exploitations se développent, des formes plus abouties de systèmes d'information et de représentations peuvent être proposées avec l'appui des SIG et nouvelles technologies. Ainsi, une fois des typologies thématiques établies, la *représentation* agrégée des différents *profils-types* de la petite agriculture dans des zonages pertinents (pour cent des profils par zone) et la caractérisation des *petites régions* seront utiles pour *visualiser* et transférer une image de la dynamique agricole et sociale auprès des décideurs (objectif *cognitif*) et piloter les projets de territoire. Ces éléments de contexte se révèlent essentiels à trois étapes:

- *Ex ante* dans les **stratégies statistiques de sondage** stratifié en zones homogènes lors d'un plan d'échantillonnage (cf. sections plus haut, objectif de *représentativité*).

³⁷ L'Atlas de l'Agriculture Marocaine CGDA, 2008.

³⁸ ATLAS DU LIBAN 2007.

- *Ex post* dans la conception et l'utilisation des atlas agricoles ou socioéconomiques et la représentation des types de ménages agricoles dans des tableaux de bord, utilisant des zonages administratifs pour l'application des politiques décentralisées (objectif de gouvernance) ou des zonages ad-hoc servant à l'évaluation et au suivi des politiques sectorielles thématiques mises en place: alimentaire, d'aménagement du territoire³⁹, du suivi migratoire (objectif d'évaluation). Ainsi, une politique alimentaire devrait utiliser une représentation d'un territoire alimentaire (bassin d'approvisionnement des villes...); une politique d'emploi et de soutien à la pluriactivité devrait utiliser une représentation d'un territoire d'emploi (bassin d'emploi, bassin de vie, aire urbaine..) qui permette de dépasser la représentation statistique duale des emplois urbains ou ruraux établie selon le lieu de résidence (zones rurales ou urbaines dérivant des emplois ruraux ou urbains) ou selon le lieu de l'emploi (emploi urbain si en zone urbaine) et dépendante des qualifications normative rurales ou urbaines des zones.
- *In itinere* dans la construction du projet de territoire et pour la mise en place de systèmes d'information territoriaux (observatoires) dans un objectif de renforcement de la cohérence territoriale (objectif de pilotage de politiques intersectorielles). En France par exemple, de tels schémas de planification territoriale sont multiples: Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)⁴⁰, zones de montagne, intercommunalité, petite région agricole ou encore géoterroirs⁴¹ et géopays dans certaines régions d'agriculture mixte de montagne.

La région NENA n'échappe pas à cette réflexion. Une diversification des zonages et des représentations géographiques est nécessaire dans les pays de la région NENA pour une meilleure appréciation conjointe des petites agricultures et de la dynamique de développement local dans les territoires. Le Soudan utilise ainsi une représentation de zonage des moyens d'existence (Livelihood Zones) pour représenter cette dimension essentielle aux petites agricultures (Holt *et al.*, 2011). D'autres pays NENA développent désormais des analyses régionales pour les territoires de montagne et les oasis (Maroc) porteurs de formes essentielles de petites agricultures. En outre, des travaux sur le développement des systèmes productifs localisés ont démarré dont certains concernent l'agriculture comme au Maroc (Courlet et Hollard, 2005).

RECOMMANDATIONS

1. Développer une représentation plus diversifiée des régions et catégories de l'agriculture pour présenter les différents types d'exploitations agricoles dans des territoires, et mieux visualiser le poids de la petite agriculture familiale dans sa diversité (sous-types) sur des territoires pertinents et des zonages ad hoc représentatifs de niveaux de gouvernance et adaptés à des politiques thématiques ou intersectorielles.
2. Introduire des schémas de planification territoriale comme outil de gouvernance locale, construits y compris par les méthodes participatives de prospective.

³⁹ Au Maroc, on note le rôle primordial de la petite agriculture dans la distribution spatiale de la population, donc l'occupation du territoire.

⁴⁰ SCOT <http://www.territoires.gouv.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot>

⁴¹ Geoterroirs <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Region-PACA-par-Geoterroirs-et-par>



2

DEUXIÈME PARTIE

Les contributions de la petite agriculture familiale

Les caractéristiques de la petite agriculture familiale, telles que définies et décrites dans les sections supérieures, influencent directement leurs fonctions et contributions démographiques, socio-économiques et environnementales dans les pays de la région. Mais, dans la majorité des cas, on ne dispose pas directement, dans les recensements généraux, d'une *clé de désagrégation* directe des statistiques nationales sur cette catégorie (et ses sous-types) par manque d'une *définition* suffisante dans la loi et la statistique pour l'isoler des autres catégories au regard des éléments de différenciation débattus dans la première partie.

2.1 Les performances multifonctionnelles de la petite agriculture familiale

Les travaux des six études nationales ont permis de mieux délimiter les contours et, par inférence, certaines contributions de la petite agriculture, surtout à l'échelle des systèmes de production (peu des ménages) et, de manière partielle, à l'échelle des territoires et des filières. Les études proposent des orientations pour mieux rendre compte d'autres fonctions que la seule production agricole et d'autres échelles d'analyse que la seule exploitation agricole, et elles mettent l'accent sur la multifonctionnalité de telles agricultures.

La dynamique globale des agricultures y est décrite en comparant, tant que faire se peut, les différentes *formes d'agriculture* dont la *petite agriculture*. Cette agriculture une fois définie soit suit alors les mêmes tendances générales (déclin, stabilité ou progression), soit s'en distingue. Sa contribution est surtout appréciée en *pondérant* sa place relative au sein du secteur au travers de deux indicateurs: d'une part, (i) le *nombre* et/ou le *pourcentage* d'exploitations de cette catégorie dans les territoires, et, d'autre part, (ii) le pourcentage de sa *SAU* occupée par la petite agriculture ou la part et la composition de son *troupeau* par rapport à l'élevage au plan national.

L'Annexe 5 propose une comparaison résumée des 6 pays en termes de place de la petite agriculture dans l'agriculture nationale sur la base d'une extraction d'information des rapports nationaux.

La contribution de la petite agriculture à la création de richesse (revenu, capacité d'investissement) est ensuite diversement documentée. Elle est appréciée en Tunisie où, sur la base d'une définition avec 4 critères, on identifie une large *sous-population* très ancrée dans l'agriculture pluviale et l'élevage (cf. tableau 3): « à partir de 454 551 *exploitations familiales* représentant 88 pour cent de l'ensemble des *exploitations agricoles recensées*, on isole une *sous-population* de 404 104 *petites exploitations familiales* représentant 89 pour cent des *exploitations familiales* et 78 pour cent de l'ensemble des *exploitations agricoles recensées* par l'Enquête Structures des Exploitations Agricoles (ESEA) de 2004-2005» [...] « Bien qu'elle représente 78 pour cent de l'effectif total des *exploitations agricoles*, la *petite agriculture familiale* n'occupe qu'environ 2,297 millions d'hectares soit 43 pour cent de la *superficie agricole totale* dont 91,2 pour cent de la *superficie* sont exploités en *pluvial*, 6,7 pour cent en *mixte* et 2,1 pour cent en *irrigué*. Les *parcours* occupent près de 28 pour cent de la *SAU totale détenue* par la *petite agriculture familiale* ».

Il est difficile d'apprécier de manière qualitative les contributions socio-économiques, écologiques et culturelles de la petite agriculture familiale car, comme le souligne le rapport Maroc, « *le Recensement Général Agagricole (RGA) se base sur des entrées statistiques structurelles (taille du foncier) et renvoie peu/pas aux résultats et rôles multiples de l'agriculture* ».

Malgré tout, certains éléments des études nationales permettent d'illustrer les différentes formes de contributions et de performance relative des petites agricultures familiales en référence aux 3 piliers du développement durable.

2.2 La contribution aux différentes filières et productions, aux réseaux d'acteurs et à l'économie des territoires

L'objectif des rapports nationaux a été d'analyser dans quelle mesure, et sous quelles formes, la petite agriculture familiale est un acteur des réseaux sociaux territoriaux, des **marchés** (intrants, produits, marché des terres...) et des **filières agricoles** (de proximité ou lointains, informelles, structurées) et quelles orientations de production ont particulièrement ancré cette agriculture sur les territoires, les marchés et selon quelles modalités.

2.2.1 Une forte contribution au marché agricole national et moindre à l'international

Une première indication est donnée par le choix et la composition des cultures prédominantes produites par la petite agriculture familiale selon différentes catégories de cultures, permanentes, sous serre, saisonnières (annuelles), fourragères ou d'élevage, et leurs sous-catégories détaillées. Ces indicateurs (en pourcentages de la SAU) sont variables selon les pays et surtout les zones mais certains traits marquants sont partagés. Si la majorité concerne des productions alimentaires, certains produits non alimentaires ne sont pas négligeables (tabac au **Liban**, bois et gomme arabique au **Soudan**, fibres...) bien que peu traités dans cette synthèse.

L'orientation technique de la petite agriculture familiale est d'abord très marquée par une production diversifiée, une orientation vers des cultures vivrières et fourragères et l'élevage dont les surplus sont écoulés sur les marchés locaux. La majorité des exploitations de la petite agriculture familiale ont un système productif combinant cultures diversifiées et élevage, au contraire de l'agriculture « industrielle » plutôt centrée sur des monocultures à grande échelle. Quand la situation géographique et économique la place proche de *bassins de consommations* (urbains en particulier), un degré de spécialisation agricole et d'intégration au marché plus fort est alors notable (maraichage périurbain, petit élevage, produits laitiers...). Elle est peu orientée vers des cultures de forte valeur ajoutée où son avantage comparatif reste faible. Mais quand sa situation géographique et institutionnelle (action collective) lui permet d'adopter une production adaptée aux conditions bioclimatiques et par ailleurs demandée sur les marchés nationaux, voire internationaux, cette orientation couvre alors des champs technique et économique convergents. C'est le cas pour des cultures pérennes au **Liban**, en particulier de pommes, ou en **Égypte** avec les oliviers, figuiers, fruitiers...



Cette diversification traduit d'abord une stratégie d'adaptation au contexte bioclimatique et économique, de *gestion du risque* selon les conditions des territoires qu'elles habitent (aride, pluvial irrigué, rural, urbain...) et permet, en outre, le maintien durable de fonctions robustes (alimentaire, monétaire...).

Pour ce qui concerne l'aval des filières, on montre que les filières de vente directe et courtes (vente de produits frais peu ou pas transformés et, en particulier, de produits traditionnels écoulés sur les marchés locaux) restent plus accessibles aux petites exploitations que les filières intégrées et plus longues, plus exigeantes en matière de standardisation des pratiques et des produits. Mais quand d'autres déterminants sont favorables, telle que la localisation de cette petite agriculture proche d'un bassin de consommation (en particulier urbain, comme au Liban et en Égypte), la proportion de surplus écoulé sous des formes plus élaborées (et transformées) y est supérieure car la collecte peut être organisée. Ainsi, au Liban: « *La transformation des produits laitiers permet aux petits agriculteurs de valoriser la matière première en beurre, fromage, yaourt, kishkek, arich et autres produits traditionnels Libanais. La vente de ces produits s'effectue essentiellement dans les circuits courts et apporte aux exploitants des revenus complémentaires* ». Des politiques alimentaires de promotion de tels produits seraient donc favorables à la petite agriculture.

Enfin, l'approvisionnement par la petite agriculture familiale de quantités notables de produits exportables sur le marché international n'est pas significatif. Les normes internationales sont telles qu'elles exigent une spécialisation et une standardisation de la production et de la transformation qui est possible seulement dans quelques cultures peu exigeantes d'un point de vue sanitaire (certaines céréales, sorgho...) ou à faible technicité (olivier et huile d'olive, agrumes, gomme arabique...) et sur certains produits de niche quand ils sont fortement valorisés. Notons cependant qu'en Mauritanie et au Soudan l'élevage est un secteur fortement exportateur, presque entièrement animé par la petite agriculture familiale (Soudan en 2014, 856,3 million USD pour les moutons, dromadaires et chèvres). Le tableau 6 donne un aperçu résumé du portefeuille de production des petites agricultures dans les pays de l'étude.

Tableau 6. Quelques illustrations de la contribution des petites agricultures aux différents types de production et marchés

Produits des petites agricultures familiales % de la production ou % SAU	Cultures annuelles (saisonnnières) dont vivrières, fourragères	Cultures pérennes, Produits Forestiers	Elevage
Mauritanie	Système de cultures extensif pluvial vivrier en zone sablonneuse ou « <i>diéri</i> » fournit du sorgho, mil, maïs, et des légumes		Secteur clé de la petite agriculture, Export
Tunisie	33% de la SAU pour les céréales, 2,2% pour le maraichage et 3,8% pour les légumineuses, 28% de la SAU pour les parcours, 1,9% SAU pour les fourrages	59% SAU pour l'arboriculture	Élevages de petite taille 83,5% du total des élevages, 67% du cheptel bovin, 52% ovin et 59% caprin
Liban	Productions alimentaires de base (céréales et légumineuses, pomme de terre), fruits et légumes). 20% de la SAU des cultures saisonnières et 2% de la SAU des cultures sous serre 5.3% de la SAU des cultures annuelles industrielles et 5.1% des céréalières, 3.8% des cultures de légumes à fleurs et 2.1% des légumineuses, 1.9% des tubercules et 1.5% des légumes à feuilles	Huile d'olive 78% de la SAU en cultures permanentes dont 43.6% en oliviers, 10% en cultures de fruits à pépins et de fruits à noyau, puis 3.9% arbres fruitiers, 2.9% viticulture et agrumes	Productions commerciales de viandes, œufs et lait procurent des revenus aux familles d'agriculteurs
Maroc	Cultures vivrières et fourragères (luzerne..) associés à un petit élevage Céréales : (blé dur, blé tendre et orge) et légumineuses (lentilles, pois-chiches, fèves..)		Tous élevages
Égypte	Progression de la contribution à la production de céréales, légumineuses, oléagineux et fibres : progression de 34.2% en 1990 à 47.2% en 2010 Diminution pour légumes de 24.2% à 23%	Diminution pour sa contribution à la production de fruits de 14.3% à 11.1%	Progression pour la production animale de 52.6% à 61.3% des bovins et buffles, de 50.2% à 59.3% des moutons et chèvres
Soudan	Vivrier : 5 productions alimentaires principales: sorgho, sésame, millet, arachides et blé Secteur traditionnel en régime pluvial couvre 95% de la production de millet, 38% du sorgho, 67% de l'arachide et 38% du sésame	Exportation de gomme arabique, (avec arachides, sésame, sorgho : 663.5 million USD) principalement petite agriculture familiale	Secteur clé de la petite agriculture, Export de moutons, dromadaires et chèvres (856.3 million USD)

2.2.2 Une implication diverse dans les organisations intermédiaires qu'il convient de renforcer et d'adapter aux nouveaux enjeux

Comprendre le rôle relatif de la petite agriculture familiale dans la viabilité sociale et économique des différentes régions est essentiel car ses contributions y sont pondérées selon l'importance relative de cette agriculture dans les différents lieux des territoires nationaux. Or, dans certaines zones (montagne, zones purement rurales), elle est majoritaire, *essentielle* à la survie des populations et constitue un gisement d'emplois et de développement rural, tandis que, dans d'autres territoires, des secteurs économiques alternatifs ou complémentaires s'imposent (zones périurbaines).

La contribution d'une petite agriculture paysanne à l'économie des territoires est fortement tributaire de la présence et de l'activité des organisations d'intermédiation mises en place (associations, coopératives), des réseaux sociaux et économiques et des infrastructures rurales (y compris numériques), c'est à dire du capital territorial. Étudier, d'une part, les types d'organisation et de réseaux en place et l'ampleur de leurs activités et fonctions (sociales et économiques...), et, d'autre part, la participation des petites agricultures à ces entités est essentiel. Dans les rapports nationaux, par une analyse des programmes mis en place, complétée par des entretiens, la place de la petite agriculture familiale est décrite dans les fonctions *économiques* développées par les organisations professionnelles agricoles (OPA), les Etats et certains réseaux d'entrepreneurs pour le développement des filières et des territoires (coopératives d'approvisionnement ou de commercialisation, coopératives de mécanisation, mutuelles de crédit, assurances...), ainsi que dans les fonctions de renforcement des *compétences* (formation, conseil agricole ...), de *dialogue* et de *représentation politique* et enfin de *plaidoyer*. C'est cette dernière composante qui semble la plus mal développée dans la région.

Ainsi, au Maroc, des réseaux sociaux (les agriculteurs, les installateurs locaux, soudeurs, revendeurs) ont été supports d'innovation et capables, dans un contexte territorial favorable, de transformer et d'adapter les *kits de goutte à goutte* pour l'irrigation (cf. encadré 3 du rapport national). Au Liban, on a démontré l'importance des coopératives de femmes qui ouvrent des opportunités de travail complémentaire (transformation agroalimentaire etc...) et un accès à d'autres sources de revenus (subventions).

De telles coopératives de femmes peuvent être la cible de services ruraux renforcés afin de pallier au biais d'accès des femmes en tant qu'individus isolés aux services. En effet, développer des services ruraux de conseils, plus adaptés et ciblés sur les groupes de femmes, devrait constituer, selon la littérature, une démarche menant à renforcer sa reconnaissance dans la société rurale (Petrics *et al.*, FAO, 2015) et à baisser les inégalités vis-à-vis de l'accès à la connaissance et à l'information, aux technologies agricoles et aux savoir-faire l'accompagnant. Ces groupements de femmes peuvent, en outre, fournir certains marchés captifs en produits alimentaires (écoles, administrations publiques) si les règles des marchés publics le permettent ou même les privilégient (appels d'offre ciblant d'abord ces organisations, ou certains territoires de proximité comme zones de fournisseurs).

Mais une intermédiation réussie nécessite une adhésion des populations de la petite agriculture. On observe deux cas de figures, une appartenance à des organisations d'État (coopératives en Égypte), qui n'est pas nécessairement le reflet de leur efficacité, et une adhésion à des organisations de statut privé ou mixte qui n'est pas suffisante, par exemple en Tunisie où on constate « *un faible taux de syndicalisation, une faible diversité de l'offre syndicale, une fragilité structurelle, un faible taux d'adhésion (6 pour cent aux Sociétés mutuelles de services agricoles SMSA)* ». Une bonne

adhésion est dépendante du type et de la diversité des services offerts par les OPA car certains manquent à l'appel et des thématiques de fond ne sont pas traitées telles que le financement et le crédit: « *l'essentiel des opérations de crédit est hors champ de ces OPA et l'autofinancement reste la règle hormis l'accès à des crédits de campagne de la banque Tunisienne de solidarité* ».

Cette intermédiation doit aboutir à une représentation de la petite agriculture dans les forums de dialogue politique au plan national et régional (Darnhofer *et al.*, 2016). Sur ce point, les exemples d'institutions dans d'autres grandes régions du monde (Brésil, Afrique de l'ouest) sont à exploiter, tels qu'en Afrique celui du ROPPA⁴² et la participation aux initiatives et organisations mondiales en la matière (World rural forum, Organisation Mondiale des Agriculteurs, Via Campesina⁴³) peuvent être source d'inspiration pour les organisations de la région NENA. Les communautés économiques régionales (CER, Union du Maghreb Arabe⁴⁴, Union Africaine) et les banques de développement devraient, en outre, être la source d'initiatives sur ce sujet dans la région.

Enfin, d'un point de vue méthodologique, outre la représentation dans les assemblées politiques, le développement des *prospectives territoriales* dans les régions, les approches participatives sur les projets de territoires, y compris par les constructions de représentations partagées⁴⁵, et l'utilisation des jeux de rôle et autres « *serious game* » sont à privilégier pour faire participer ces organisations et populations au dialogue.

2.2.3 La nécessaire formation de la population et des cadres agricoles pour accompagner la transition et la diversification économique vers l'industrie et les services

La *transformation* des petites agricultures, dans un contexte environnemental ou économique de plus en plus contraint, nécessitera à la fois un renouvellement des compétences de ses opérateurs et encadrants et le maintien des savoirs traditionnels, ce qui pose la question double de la formation et du transfert des connaissances.

Les dispositifs de *formation professionnelle* et les activités de vulgarisation et de conseil agricole décrits dans les études nationales sont très spécifiques des contextes nationaux et peu comparables. L'ensemble des dispositifs est généralement constitué à part variable de dispositifs d'État ou parapublics, d'organisations professionnelles et de conseillers privés associés aux fournisseurs d'intrants ou aux opérateurs des filières. Les dispositifs publics ont assuré la formation initiale diplômante des encadrants des organisations publiques pour divers niveaux de diplômes, et la formation continue au profit de différentes catégories d'acteurs dont les cadres des OPA. Mais ces cadres sont désormais vieillissants, comme en **Mauritanie**: « *en dépit de l'existence d'établissements de formation qui ont mis sur le marché de l'emploi plusieurs dizaines de techniciens, un déficit de main d'œuvre qualifiée persiste aussi bien dans le domaine de l'élevage que de l'agriculture. Ce manque de personnel qualifié pèse lourdement sur les performances du secteur rural qui souffre*

⁴² Le ROPPA, Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest, est une initiative propre aux organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest. Il regroupe 13 organisations paysannes nationales membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo) <http://roppa-afrique.org/>

⁴³ <http://viacampesina.org/fr/>

⁴⁴ <http://www.maghrebarabe.org/fr/>

⁴⁵ Approches cartographiques participatives, cf. <http://www.ppgis.net/>

du départ massif à la retraite de cadres qui ont accompagné le processus du développement rural pendant des décennies et dont le remplacement s'avère difficile ».

Le poids respectif des différentes voix de conseil qui s'expriment auprès des petits agriculteurs dans les campagnes peut parfois être asymétrique et l'influence des différents acteurs peut apparaître discordante. Or, comme relevé en Tunisie: « *le faible taux d'encadrement⁴⁶ des paysans est de nature à pénaliser la petite et moyenne exploitation qui ne peut pas avoir recours aux conseillers agricoles privés* » et doit compter sur les organisations professionnelles elles-mêmes peu attractives ou mal préparées à ces fonctions.

Il sera donc essentiel de renouveler et de pondérer (i) la diversité de l'offre de conseil agricole entre public et privé et (ii) les thèmes de formation et de conseil qui sont à élargir vers un conseil d'ambition plus large (métiers du conseil agricole, du commerce agroalimentaire et de la transformation). Un autre point important concerne l'effet de levier permis par (i) l'éducation et la formation professionnelle continue et initiale des jeunes ruraux et des femmes pour le renouvellement des personnels de conseil et des organisations collectives eux même vieillissants, (ii) pour le renouvellement des *chefs d'exploitation* lors du transfert intergénérationnel vecteur de transformation et (iii) pour l'engagement dans les *différents métiers* des filières agricoles dont le conseil fait partie intégrante. La demande de métiers d'accompagnement, comme les techniciens privés dans le cadre du développement de filières structurées, offrira, en effet, un potentiel d'emploi non négligeable pour les jeunes ruraux.

En outre, et au-delà de la formation professionnelle et du conseil, la capacité pour une économie à accélérer la progression de la productivité de ses actifs en particulier la transition des petites agricultures, dépend largement de leurs niveaux d'éducation. Les études nationales relèvent que les petits exploitants sont moins *éduqués* et formés que les autres catégories, cette différence s'accroissant en fonction de l'âge et du genre du chef d'exploitation. Dans les pays étudiés, les chiffres sont très lacunaires, comme le montre la figure 4. D'autre part, ces chiffres sont nationaux et gommant donc largement les disparités entre les situations rurales –où les actifs sont en général moins formés, notamment dans l'agriculture– et les situations urbaines. Deux groupes de pays sont identifiables: (i) le Liban, le Maroc et la Tunisie où environ 50 pour cent de la population active a achevé son cycle de formation primaire; (ii) l'autre groupe est constitué de l'Égypte et de la Mauritanie (11 pour cent en 2013).

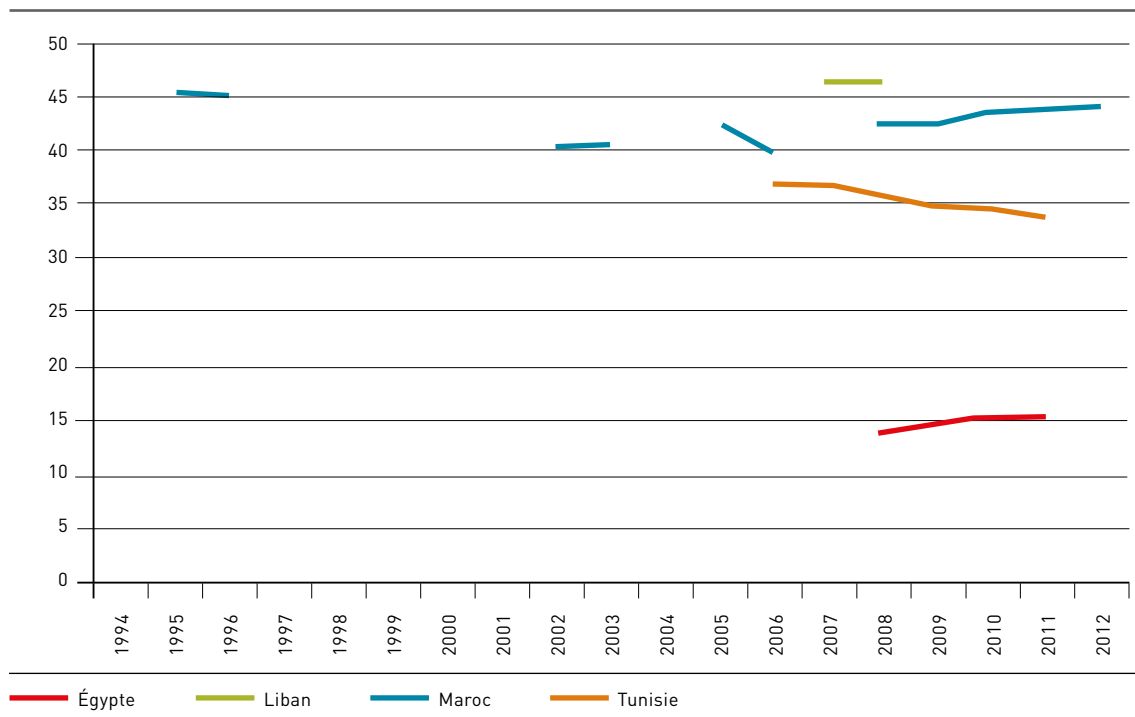
Il existe donc un vrai défi pour ces deux pays à améliorer leurs politiques de formation, notamment en milieu rural. Malgré tout, on note des progressions remarquables entre les différents recensements, comme en Égypte où, en 2010, 43 pour cent des petites exploitants ont une éducation de base (contre 30 pour cent en 1990), 20 pour cent ont un niveau collège (contre 5 pour cent en 1990) et 5 pour cent un diplôme universitaire, même si le niveau d'éducation des femmes chefs d'exploitation y continue d'être inférieur.

Dans certaines études nationales, on appuie fortement sur (i) le besoin de formation des jeunes actifs agricoles, (ii) le nécessaire renouvellement de leadership par de jeunes ruraux⁴⁷, (iii) la revalorisation du travail agricole, la requalification de la main d'œuvre agricole nécessaire

⁴⁶ En Tunisie, taux d'encadrement de 1 vulgarisateur/1246 exploitants

⁴⁷ Cf. le numéro thématique des « Cahiers Agricultures » consacré aux jeunes ruraux, Cah Agric, vol. 24, n86, novembre-décembre 2015

Figure 4. Pourcentage de travailleurs ayant une formation primaire dans 4 pays



Source: Auteurs, sur la base des données de WDI 2015.

dans le secteur. Sous ces conditions, les petits exploitants et leurs familles pourront contribuer significativement à l'emploi rural y compris en se diversifiant hors de l'agriculture. En outre, la transformation des pratiques agricoles vers plus d'agroécologie impliquera un renouvellement des connaissances qu'il convient de préparer avec la formation professionnelle, la recherche⁴⁸ et le conseil, au-delà de la conservation des savoirs traditionnels dans ce domaine.

Aussi, plusieurs pays de la région ont fait le pari de *soutenir les jeunes diplômés* comme vecteurs de la transition (Égypte, Maroc). Il est encore trop tôt pour juger de l'effet de ces politiques mais certains signes sont prometteurs. Un avantage que détiennent les jeunes diplômés est de détenir des *nouveaux savoirs* et une pratique des technologies numériques et des réseaux sociaux qui peuvent leur permettre, après des études en ville et la constitution d'un réseau (capital social), de revenir sur les territoires ruraux avec un projet d'entreprise (y compris coopératif). À cette fin, il faut aussi que l'ensemble des autres verrous liés au développement de l'agriculture et des territoires ruraux soit levé, y compris l'aménagement numérique et la connectivité internet. Dans ce registre, au Maroc, de jeunes diplômés ont produit des innovations organisationnelles remarquables: « *des projets collectifs portés par des jeunes diplômés chômeurs révèlent leur potentiel entrepreneurial et leurs capacités à initier et entretenir des dynamiques de développement rural* » (encadré 5 « la coopérative de séchage des prunes » du rapport Maroc). L'Égypte, avec son programme d'allocation des terres pour les diplômés «*graduate*» dans les terres de conquête (*New Reclaimed Lands*), montre une autre voie qui mobilise les jeunes diplômés.

⁴⁸ Voir à ce sujet le renouvellement des formations d'agronomes en France, <http://www.supagro.fr/web/pages/?idl=19&page=425>

Un dernier point concerne la capacité des petites agricultures à produire de l'emploi indirect et l'opportunité de renforcer ce volet. On dispose de très peu d'informations sur la contribution de la petite agriculture dans les emplois indirects des filières et dans les métiers de services associés (maintenance, ventes, intrants..) car peu d'enquêtes nationales ont été menées dans ce sens, et le caractère informel de ces activités rend difficile sa mesure. Mais des recherches détaillées sur les filières montrent les réservoirs d'emploi qu'elles constituent comme la *filière oignon* au Maroc: « *Les réseaux de commercialisation et d'approvisionnement créent un grand nombre d'emplois en aval de la production, que ce soit pour la collecte, le stockage, le transport ou la vente, ou en amont pour l'approvisionnement en matériel d'irrigation et en intrants*» (encadré 6 du rapport national).

C'est un sujet qui sera à creuser dans les années à venir vu l'enjeu couplé de l'emploi rural et celui du transfert de l'emploi d'activité productive vers l'aval des filières. Cette question est fondamentale car de nombreux auteurs et agences considèrent que le développement de filières agroalimentaires constituera un réservoir d'emplois important. Préparer les jeunes générations à ces métiers serait donc essentiel.

En France, par exemple, « *140 activités sont indirectement liées à l'élevage, ces activités connexes à la production telles que la collecte, la transformation et le commerce, qui regroupe l'abattage et la découpe, l'industrie laitière et le commerce de gros, concentrent 46 pour cent des emplois indirects. Le nombre d'emplois indirects est d'ailleurs très variable d'une filière à l'autre*»⁴⁹.

RECOMMANDATIONS

1. Promouvoir les *organisations intermédiaires*, diversifier les services qu'elles offrent et leurs fonctions pour les adapter aux besoins spécifiques des petites agricultures familiales, *renouveler leurs cadres* en puisant dans le réservoir des jeunes ruraux diplômés et des femmes.
2. Impliquer les organisations intermédiaires dans le soutien et les services aux *filières courtes* existantes et le développement de nouvelles filières, qui génèrent des *emplois induits* pérennes ou saisonniers, y compris dans le conseil privé et permettent de consolider le capital social de la petite agriculture.
3. Développer les *infrastructures rurales* (y compris numériques) pour fournir un environnement (i) favorable à l'organisation des filières pour connecter la petite agriculture des zones rurales aux marchés, (ii) attractif pour les jeunes diplômés vecteurs d'innovation organisationnelle et technique dans les zones rurales.
4. Adapter la *formation professionnelle initiale et continue* de tous les acteurs servant le secteur de la petite agriculture, cibler les *formations* sur les activités qui se développent dans les métiers commerciaux, de la transformation agro-alimentaire, les pratiques agroécologiques et les services agricoles, et cibler ces formations sur les ressources humaines locales en particulier les jeunes ruraux.
5. Promouvoir *l'inclusion politique* des représentants de la petite agriculture aux différents forums de dialogue (présentiels et virtuels) au travers de leurs organisations aux plans national, sous régional (CER) et international.

⁴⁹ Sur la base de travaux INRA <http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/economie-social/article/les-eleveurs-francais-generent-pres-de-470-000-emplois-indirects-1142-110853.html>

2.3 Une contribution essentielle à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux systèmes alimentaires

La contribution de la petite agriculture familiale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle est désormais mieux documentée et mieux débattue dans la littérature scientifique (Van Vliet *et al.*, 2015). S'il est utopique de viser une autosuffisance alimentaire complète au plan national dans les pays de la région NENA sans recourir aux importations, du fait des caractéristiques agroclimatiques, réduire la dépendance alimentaire externe est, en revanche, un enjeu important dans tous les pays étudiés. Partout, dans la région NENA, les systèmes de cultures ou d'élevage des petites agricultures familiales contribuent de manière significative à assurer les *rations alimentaires* des ménages ruraux y compris des producteurs (autoconsommation), ainsi qu'à fournir une *alimentation adaptée* aux goûts locaux et aux différents pouvoirs d'achat des ménages urbains sur certaines spéculations. Enfin, dans tous les pays NENA étudiés, au-delà de l'écoulement des produits alimentaires via les processus de marché, le jeu des solidarités intrafamiliales et intergénérationnelles qui prévaut au sein des ménages agricoles (les dons, les repas collectifs) participe efficacement à la lutte contre la vulnérabilité alimentaire et la précarité sociale collective des populations des campagnes.

Dans les études nationales, le lien entre la sécurité alimentaire des régions rurales et la présence de la petite agriculture familiale en contrepoint des nécessaires importations est clairement abordé. Au Liban, en 2010, près de 85 pour cent des produits agricoles consommés sont importés et plus du tiers (37 pour cent) des exploitants destinent leur production essentiellement à l'autoconsommation et la sécurité alimentaire. Au Maroc comme en Tunisie, les exploitations familiales fournissent fruits et légumes aux *souks* ruraux de proximité, le lait cru aux collecteurs et coopératives laitières, et contribuent, par l'autoconsommation (de blé, de pomme de terre, d'œufs, de lait, de viandes...) ou par l'approvisionnement des marchés domestiques, à la sécurité alimentaire des ménages agricoles et des populations locales.

Il existe cependant un biais de perception entre plusieurs indicateurs statistiques s'ils sont utilisés indépendamment: (i) le pour cent de la SAU que la petite agriculture familiale couvre sur le territoire et (ii) sa contribution réelle à la production alimentaire nationale (pour cent de la production) et à la consommation alimentaire des ménages (et donc à la sécurité alimentaire nationale). En Égypte, pays de forte intensification de la petite agriculture familiale, on note un contraste entre la *surface agricole couverte* par ces exploitants et leur *contribution aux productions*. Ainsi, avec une SAU détenue couvrant environ 35 pour cent de la SAU nationale, leur contribution à la production est d'environ 47 pour cent de la production nationale de cultures de champs (céréales...), de 61,3 pour cent de la production de grands ruminants, de 59,3 pour cent de la production de petits ruminants, et une proportion moindre de la production de cultures horticoles (cf. tableau 6).

En outre, les petites agricultures constituent la ressource principale et locale orientant la production agricole vers les produits de base des principaux *régimes alimentaires* des populations locales dans leur diversité, ce qui accroît la sécurité *nutritionnelle* (Hazell *et al.*, 2010). Les produits vivriers produits par la petite agriculture sont les plus adaptés aux habitudes et traditions alimentaires des pays (céréales, huile d'olive, produits laitiers...). Ainsi, les analyses des flux et des modes de

commercialisation (filères courtes et ventes directes) de produits issus des petites agricultures révèlent les liens forts entre les ménages agricoles et les populations non agricoles qu'elles servent. À ce titre, les acteurs et réseaux socioéconomiques impliqués dans les filères courtes constituent un autre volet du capital social des petites agricultures, complémentaire du réseau familial et de la solidarité sociale des producteurs dans leurs habitats. En effet, des études récentes en Europe sur la résilience des fermes familiales révèlent que les processus sociaux et écologiques sont liés et que le recours au capital social associé aux réseaux locaux, aux organisations de la production et aux acteurs des filères semble être un facteur essentiel de la résilience des producteurs, dans un contexte très libéral (Darnofer *et al.*, 2016). Dans certains contextes périurbains où l'on constate une érosion de la solidarité des producteurs et donc du capital social sur ces territoires qui s'effritent (périurbanisation), compter sur de nouvelles formes de lien social entre producteurs, intermédiaires et consommateurs est fondamental. Les filères courtes sont ainsi porteuses d'un potentiel de développement inclusif. Elles ne constituent pas seulement une innovation comme en Amérique du Nord ou en Europe (Chiffolleau *et al.*, 2009, 2013), mais sont aussi structurantes d'un réseau social favorable à la résilience et au développement de la petite agriculture dans la région NENA comme dans d'autres régions du monde (Heinisch *et al.*, 2013, 2014).

En **Égypte**, les produits agricoles de la petite agriculture vont nourrir certains quartiers déshérités de ces villes dont les populations ont un faible pouvoir d'achat et qui fondent leurs consommations sur les modes de commercialisation de rue associés (notion de *système alimentaire*), mais fournissent aussi les filères de niche (lait de bufflonne) et les ménages aisés qui consomment leurs produits. Au **Maroc**, les trois quarts des surfaces agricoles sont consacrés aux céréales (blé dur, blé tendre et orge), légumineuses (lentilles, pois-chiches, fèves...) associés à un petit élevage. Dans toutes les régions montagneuses, les plantations fruitières et la polyculture associée à un petit bétail sont des systèmes qui ont la préférence des agriculteurs familiaux. Ailleurs, sur les terres irriguées de plaines riches en potentialités en eau, dans les vallées ou les oasis, les systèmes de culture combinent produits vivriers (céréales, fruits, légumes) et produits orientés vers l'exportation (agrumes, primeurs, dattes). En **Tunisie**, où la culture de l'olivier est importante (40 pour cent des surfaces lui sont consacrées), les produits vivriers et l'élevage occupent également une place importante dans les exploitations familiales. En **Mauritanie**, « *l'agriculture Mauritanienne n'a pas enregistré de transformations importantes dans la voie de la modernisation, elle est restée traditionnelle sauf sur les zones irriguées. Cependant, elle apporte une contribution substantielle à la sécurité alimentaire des ménages dont elle assure l'alimentation quotidienne et permet aussi de vendre des excédents commercialisables. Les systèmes de cultures des petites agricultures familiales sont basées fondamentalement sur la production des céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs) et cultures associées (niébé, pastèques, courges, oseille de Guinée, ...)* ».

Une partie des réflexions *prospectives* que les pays de l'étude devront conduire, appuyés par la FAO, concerne la capacité de la petite agriculture à continuer de soutenir directement la sécurité alimentaire nationale, celle des ménages ruraux et urbains dans une démographie qui progresse, le changement climatique qui touche particulièrement cette région (cf. les sécheresses en **Mauritanie**, en **Égypte**). Cela, bien évidemment, dépend de sa dynamique de déclin ou de stabilité, sinon de progression de cette petite agriculture, mais aussi de la capacité des Etats à concevoir des politiques publiques alimentaires et foncières qui lui reconnaissent ce rôle. Des questions persisteront sur le *futur de cette contribution* alimentaire au sein des pays étudiés du fait de nouveaux facteurs, par

exemple si on constate un faible renouvellement des exploitants et un blocage dans le transfert intergénérationnel de l'activité agricole et des terres. En outre, la plupart des pays de la région utilisent déjà le maximum du potentiel foncier offert et sont en climat contraint. Seule l'Égypte augmente encore sa SAU par extension des terres agricoles.

L'augmentation de cette contribution alimentaire dans un contexte doublement contraint, d'abord du *point de vue agroclimatique* et, ensuite, dans le cadre de *démographies nationales* qui évoluent (transition démographique), pourrait aggraver l'impact de l'abandon de l'activité agricole des zones de petites agricultures si ce processus s'accuse. Il faudrait alors davantage recourir au *marché international*, ce qui posera le problème de la souveraineté alimentaire, et proposer l'exploitation de la surface agricole abandonnée à d'autres opérateurs, ce qui sera problématique car la petite agriculture familiale est généralement géographiquement *ségrégée* et très présente sur les territoires sous régime pluvial les moins productifs/ha. Transformer la petite agriculture sur la base de technologies d'intensification et d'irrigation raisonnée et conserver les fonctions alimentaires de cette petite agriculture de proximité constitue bien un enjeu de taille pour les pays NENA.

Enfin, si le rôle des femmes dans la conduite de l'alimentation au sein des foyers méditerranéens est reconnu, et si améliorer les pratiques agricoles et la production peut conduire à améliorer la nutrition des membres de la famille dont les enfants, le chemin causal n'est aujourd'hui pas systématiquement vertueux (Dury *et al.*, 2015). À ce titre, des recommandations existent pour privilégier le rôle des femmes dans l'éducation nutritionnelle: « *L'implication des femmes est importante car elles sont le noyau de la cellule familiale méditerranéenne, ce qui en fait les meilleures pédagogues en matière d'alimentation et de santé* » (Agropolis Fondation, 2011). Des politiques alimentaires, visant la sécurité alimentaire et la nutrition des enfants, mettant en relation l'école et des organisations de femmes paysannes ainsi positionnées dans leur double fonction de productrices agricoles et de mères au foyer, devraient être expérimentées car elles peuvent apporter un progrès.

RECOMMANDATIONS

1. Développer les *politiques alimentaires* intégrant mieux la *petite agriculture (périurbaine et rurale)*, les groupements de producteurs, les groupements de femmes, dans l'approvisionnement des marchés publics, et promouvoir le rôle pédagogique des femmes en matière de nutrition, développer ses principaux circuits de distribution de produits pour maintenir l'offre d'une diversité de produits, adaptée aux différents pouvoirs d'achat et paniers de consommation du *système alimentaire urbain*.
2. Promouvoir les *produits traditionnels* dont les petites exploitations sont les principaux producteurs et dont les *produits de niche* à haute valeur ajoutée sont une composante, afin d'en maintenir et d'en développer la demande.
3. Évaluer la *disparition des terres agricoles*, support de la petite agriculture, du fait de changement climatique ou d'autres facteurs (extension des villes, abandon) et lutter contre l'artificialisation *des terres agricoles*, en particulier en zone périurbaine grâce à des politiques alimentaires et d'urbanisme intégrant les *questions foncières*.
4. Conduire des *prospectives* sur la contribution de la petite agriculture à l'alimentation des villes et des campagnes.

2.4 Une contribution à mieux reconnaître: au marché du travail agricole, à l'emploi local, à la régulation des flux migratoires

La contribution de la petite agriculture dans les territoires devrait être analysée non seulement dans sa fonction de production, mais aussi sur des *fonctions sociales et économiques* qui s'expriment à d'autres niveaux, comme l'étude Maroc le mentionne: « *Les opportunités d'emploi dans l'agriculture contribuent à la régulation des flux migratoires, l'agriculture contribue au maintien de la solidarité communautaire et à la constitution du capital social* ».

Des indications quantifiées sur le travail agricole et l'emploi sont disponibles dans les rapports nationaux même si les statistiques utilisées n'embrassent pas toute la richesse de la nomenclature internationale (CISP classification internationale d'après la situation dans la profession⁵⁰) dans ses dimensions descriptives (taux d'emploi, statut de l'emploi, temps de travail, salaires, participation des différentes catégories d'âge et de genre...).

2.4.1 Un travail agricole familial prédominant, mais une insuffisance d'information sur les transformations en cours et le rôle des femmes

L'essentiel de l'emploi de zones rurales hors influence urbaine est lié à l'agriculture. Les travaux agricoles sont conduits selon des calendriers qui déterminent l'intensité des besoins cycliques en main d'œuvre permanente ou temporaire et ceux de la petite agriculture diffèrent des autres catégories pour de multiples raisons (diversité des assolements, etc...).

Un consensus apparaît dans les études sur la mobilisation majoritaire du travail familial pour les travaux temporaires ou permanents aux champs et dans les espaces pastoraux. Mais qu'en est-il de la contribution de la petite agriculture familiale en tant qu'employeur de salariés ou pourvoyeur de main d'œuvre vers les entreprises agricoles avoisinantes ? En fonction des critères et seuils de catégorisation choisis dans chaque rapport national, la section illustre ici certaines contributions à l'emploi et les caractéristiques du travail agricole.

Ainsi, en **Mauritanie**, le secteur agricole vient en deuxième position de l'emploi après le commerce (25,9 pour cent) et avant l'administration et les services sociaux (22,2 pour cent). Les actifs occupés, ayant l'élevage comme activité principale, représentent 58,8 pour cent de la population totale occupée dans le secteur agricole, ce qui intègre une partie d'emploi salarié: « *le développement de l'élevage agro-pastoral nécessite l'emploi de bergers familiaux souvent supplésés par des bergers salariés lors de regroupements de troupeaux partant en transhumance* ». En **Tunisie**, « *en 2004-2005, la part de la main d'œuvre familiale dans la population active agricole reste importante et se situe à 90 pour cent et 77,5 pour cent des journées de travail agricole sont fournies par la main d'œuvre familiale contre 9 pour cent pour les salariés temporaires et 13,5 pour cent pour les salariés permanents* ».

⁵⁰ Commission de statistique des Nations Unies: <http://laborsta.ilo.org/applv8/data/icsef.html>

La demande en travail dépend, d'une part, des combinaisons de production qui démultiplient la variété et la saisonnalité du processus productif (*diversification* agricole, contrainte de certains travaux d'élevage comme la traite) et, d'autre part, des *pratiques* mises en œuvre (degré de mécanisation, intégration agriculture-élevage, intensification via des processus d'agroécologie ou agrochimiques, activités collectives...). Au Liban, « *les petites exploitations emploient 90 pour cent de la main-d'œuvre permanente et 80 pour cent de la main d'œuvre occasionnelle -sous forme familiale et salariée-, la main d'œuvre disponible mobilisée de façon permanente ou occasionnelle est en proportion plus importante que les grandes exploitations qui sont plus fortement mécanisées et équipées pour les cultures* ».

La mécanisation progressive de la petite agriculture observée dans certains pays diminue le travail manuel et la pénibilité du travail agricole et améliore la productivité par ha. Le degré d'équipement des exploitations est renseigné dans les recensements de l'agriculture et la nomenclature du type de matériel est alignée sur les recommandations du programme mondial pour le recensement de l'agriculture 2020⁵¹. La mécanisation et l'usage de la technologie moderne sont des déterminants de l'attractivité du métier auprès des jeunes. Cependant, le contexte foncier de la petite agriculture (parcelles de petite taille et fragmentation des terres) n'est pas favorable à toutes les formes de mécanisation. Malgré tout, il est possible de mutualiser des équipements d'irrigation (pompes) et de conduire des calendriers collectifs de cultures plus propices à la mécanisation (cf. en Égypte).

Au Soudan, 90 pour cent des petits producteurs utilisent un équipement mécanisé pour la préparation de la terre (labour hersage, nivellement), mais 50 pour cent seulement pour le semis. Mais mécanisation et automatisation ne sont pas semblables et si des économies d'échelle liées à la robotique agricole sont possibles sur de grandes surfaces intégrant le travail salarié, la petite agriculture familiale semble tendre à rationaliser sa mécanisation en garantissant un certain équilibre emploi familial - machine, ce qui est à considérer dans les politiques de maintien de l'emploi dans les territoires ruraux. Ainsi, en Tunisie, dans un contexte de faire-valoir direct qui gagne du terrain, « *la stabilisation des structures sociales et les progrès de la mécanisation des travaux agricoles semblent avoir joué dans le même sens et provoqué une réduction du nombre des salariés permanents* ». Au Liban, « *concernant le niveau d'équipement des petites exploitations, 60 pour cent des exploitants utilisent des machines, celles utilisées par les petites exploitations sont par ordre décroissant: les pulvérisateurs (33 pour cent), les tracteurs (19.5 pour cent) et les motoculteurs (12 pour cent)* ».

Qu'en est-il du partage des tâches agricoles et des responsabilités au sein des ménages de la petite agriculture familiale ? En effet, afin de mieux reconnaître le rôle des femmes dans les exploitations familiales agricoles, il convient de porter attention à ce que leur place et leurs fonctions (agricoles et non agricoles) soient identifiables et mesurées à travers certains indicateurs des portraits statistiques sociaux et agricoles⁵². Or, la place des femmes et des jeunes dans les emplois et travaux agricoles des pays de l'étude NENA est diversement et insuffisamment décrite. Si quelques métriques nationales sont disponibles pour décrire la part relative des femmes et

⁵¹ <http://www.fao.org/economic/ess/ess-wca/fr/>

⁵² Cf. Base de données Genre et le Droit à la Terre, données spécifiques sur les terres agricoles et l'appropriation par les hommes et les femmes. http://www.fao.org/gender-landrights-database/data-map/statistics/fr/?sta_id=982&country=EG

des hommes pour l'accès à la terre ou l'accès au marché du travail (pour cent de femmes chefs d'exploitations, pour cent des femmes dans les actifs agricoles...), l'information disponible, pour décrire les temps respectifs de travail agricole et la part du temps réservé aux occupations sociales et familiales (éducation, alimentation), reste insuffisante.

En ce qui concerne l'accès des femmes à la propriété foncière et au statut de chef d'exploitation, la situation est contrastée. Au Liban, « *la part des chefs d'exploitation femmes est de 9 pour cent de l'ensemble des exploitants* ». En Égypte, « *un biais durable persiste sur les titres de propriété foncière établis en faveur des hommes et freinant l'accès à la propriété foncière des femmes. Le pourcentage de détention de titres fonciers par les femmes y a diminué de 9,8 pour cent en 1990 à 4,3 pour cent en 2010, alors qu'elles représentent plus de 50 pour cent de la population égyptienne* ».

En Tunisie, on signale une dépendance de plus en plus marquée des travaux agricoles au *travail des femmes* (temporaire ou permanent) qui pourrait être déterminée par la montée de la pluriactivité des hommes (et le moindre temps passé sur l'exploitation) et par une baisse de la population active agricole. Le travail manuel étant de moins en moins attractif pour les jeunes ruraux, ce sont les femmes qui semblent en payer le prix et supportent une charge de travail qui grandit. Ainsi, en Tunisie, « *63 pour cent des journées de travail -de main d'œuvre familiale- sont fournies par des hommes contre 37 pour cent par les femmes* », mais « *on observe une tendance à l'accroissement de l'emploi féminin, d'après les recensements de la population de l'Institut National des Statistiques (INS), l'emploi agricole féminin serait passé de 13,56 pour cent de l'ensemble de l'emploi agricole en 1975, à 20,1 pour cent en 1985, 29 pour cent en 2005 et 36 pour cent en 2012* ».

2.4.2 Une contribution et une dépendance saisonnière ou permanente à des bassins d'emploi d'une autre nature qu'agricole

La contribution des ménages de la petite agriculture au marché de l'emploi dans le secteur de la production agricole, dans les activités des filières agricoles ou des emplois en dehors du secteur agricole, est devenue une dimension essentielle du développement des territoires. Elle est traduite par le taux élevé de pluriactivité (dans les secteurs privé ou public) des ménages des pays étudiés et par la part de ces activités dans le *revenu consolidé* des ménages de petite agriculture. Ainsi, au Liban, 66 pour cent des petites exploitations sont pluriactives (contre 50 pour cent en moyenne nationale). En Tunisie, en 2004-2005, la pluriactivité moyenne était de 48,6 pour cent, mais était de 55,4 pour cent donc supérieure pour les exploitations de moins de 5 ha: « *l'étude PACFS indique qu'en 2001, les trois quarts (75 pour cent) des petites exploitations ont déclaré avoir des revenus hors exploitation: exercice d'activité lucrative extra-agricole, notamment comme ouvriers temporaires dans les centres urbains, [...] les revenus extra-agricoles représentent près de 66 pour cent du revenu total dans les exploitations en irrigué et peuvent atteindre 90 pour cent du revenu total dans les exploitations pluviales au Sud* ». Au Maroc, c'est plus d'un exploitant agricole sur cinq qui pratiquait la pluriactivité (recensement général de l'agriculture, 1996).

En effet, de nombreux actifs agricoles se déplacent quotidiennement dans les villes et villages à proximité de leurs localités pour travailler et se procurer des revenus complémentaires. Le travail salarié dans les entreprises, le petit commerce et les services, l'artisanat, le bâtiment et les travaux publics, la pêche dans les zones côtières, voire le secteur informel, permet aux familles agricoles de se procurer des revenus « externes » indispensables pour améliorer leur cadre de vie ou pour

s'équiper. Ces revenus de transfert (de la ville ou même de l'étranger) assurent la reproduction des exploitations, sinon la survie, de nombreux ménages. Le tableau de l'Annexe 4 inclut une comparaison des pays de l'étude sur le critère de la pluriactivité. Quand les aires urbaines offrent des emplois permanents (services ou industrie...), comme en Égypte et au Liban, la pluriactivité est de règle et forte. Mais dans d'autres pays, comme en Mauritanie, le processus a suivi l'évolution de l'urbanisation des nouveaux centres économiques urbains « [...] le taux d'urbanisation est passé de près de 3 pour cent à l'indépendance, à 23 pour cent en 1977, à 48,3 pour cent en 2013, avec une forte concentration à Nouakchott qui abrite 51,6 pour cent des citoyens en 2013. La population sédentaire dont le poids était très faible, représentait près de la moitié de la population en 2013 avec un accroissement rapide du nombre de localités: 2341 localités en 1977, 3381 en 1988 et 5561 en 2000. La ville offre, en outre, un potentiel d'emploi pour les ruraux en saison sèche. Développer les emplois en ville constitue donc un moyen de couvrir l'emploi des jeunes ruraux ».

Trois options de diversification de l'emploi s'offrent en général:

- Il s'agit, d'une part, de la participation de membres de la famille à des activités temporaires ou permanentes sur d'autres exploitations agricoles productives comme au Maroc⁵³, qui peut être une source d'amélioration des savoir-faire et d'adoption de technologies, mais qui est soumise à la concurrence de l'offre de travail en particulier dans les pays à forts mouvements migratoires liés aux conflits (Liban et réfugiés syriens).
- En outre, des opportunités d'activités commerciales ne nécessitant pas de foncier se développent dans les filières agricoles, soit au travers de processus d'agrégation menés par les entreprises, soit au travers du tissu coopératif revitalisé qui offrent des opportunités d'emploi pour les jeunes⁵⁴.
- Il s'agit, enfin, de la participation à des activités de service dans d'autres secteurs économiques, selon des modalités très dépendantes de la dynamique territoriale et de la proximité d'un bassin d'emploi (service ou industrie).

Ces activités annexes sont mal évaluées dans les statistiques sur le travail (travail informel, en particulier en ville). Un travail de fond de la FAO en association avec l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pourrait réduire la carence en méthodes et information.

2.4.3 Une évaluation encore ambiguë du revenu des petites exploitations agricoles par rapport au seuil de pauvreté, par manque de prise en compte de la pluriactivité et des transferts

Les résultats des études nationales montrent que les taux de pauvreté restent très généralement plus élevés dans les zones rurales, où le secteur agricole est dominant, que dans les grandes villes. La comparaison des catégories socio-professionnelles montre (i) que les ouvriers agricoles et les exploitants agricoles demeurent parmi les populations les plus pauvres, (ii) que le taux de pauvreté est très différent d'une région à l'autre au sein des pays, et (iii) qu'il resterait à mieux évaluer

⁵³ Au Maroc « les jeunes, en quête d'autonomie et d'épanouissement, optent de plus en plus pour des migrations saisonnières ou à défaut des emplois permanents dans les grands domaines agricoles avoisinants ».

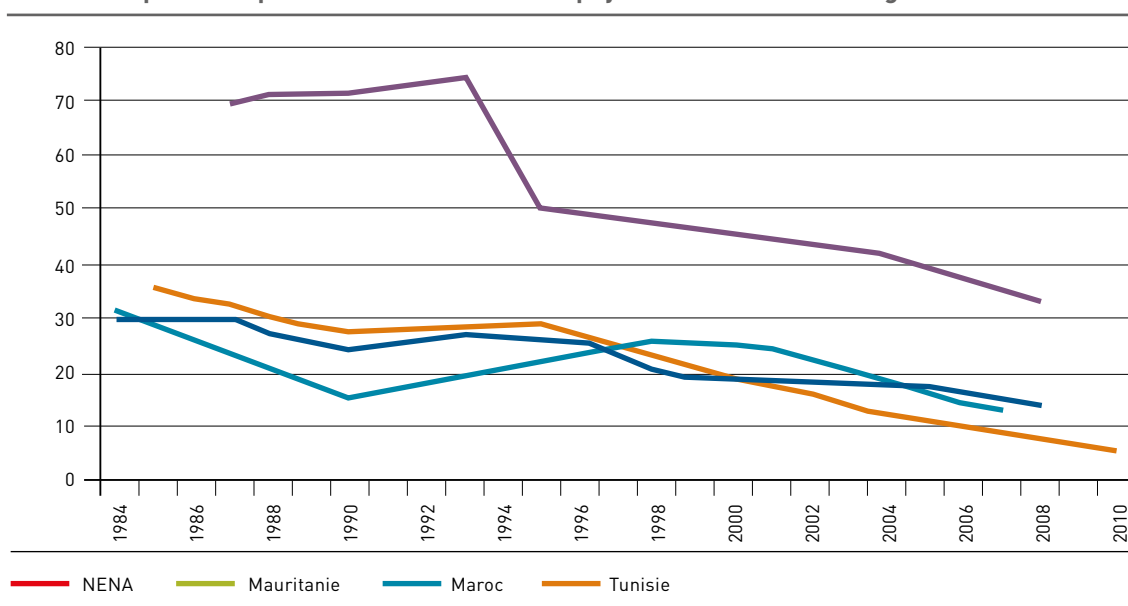
⁵⁴ Cf. La coopérative des jeunes diplômés de séchage de prunes au Maroc (voir encadré 5 du rapport Maroc).

la relation entre la pauvreté, le taux de chômage et le niveau de rémunération du travail et des emplois qui dépendent des caractéristiques de l'emploi rural ou urbain. Ainsi, en Égypte, si le taux de chômage rural est inférieur au taux urbain (7 pour cent contre 11,7 pour cent), la pauvreté rurale reste en moyenne plus forte qu'en zone urbaine (28,9 pour cent contre 11,6 pour cent).

L'évolution du taux de pauvreté national sur des séries longues montre une tendance au déclin dans trois pays de la région (figure 5), mais le Liban, l'Égypte et le Soudan ne disposent pas de données longitudinales. Pour les trois autres pays (Mauritanie, Maroc, Tunisie), la réduction de la pauvreté a été sensible au cours des trente dernières années, passant d'un niveau de 30 pour cent à 15 pour cent pour le Maroc et la Tunisie, alors que la Mauritanie reste encore avec des niveaux importants. Les plans de réduction de la pauvreté lancés dans la plupart de ces pays (au Soudan l'Interim Poverty Reduction Strategy PRSP-I, en Mauritanie⁵⁵ le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) ont considéré le secteur de la petite agriculture.

Mais une triple *limite méthodologique* persiste.

Figure 5. Évolution du pourcentage de la population vivant avec moins de 3,1 USD / jour en parité de pouvoir d'achat dans trois pays d'étude et dans la région NENA



Source: Auteurs, sur la base des données de WDI 2015.

Premièrement, elle concerne la faible capacité des analyses actuelles à consolider les *revenus des ménages* ruraux (hors transferts sociaux) issus des activités agricoles (dont les activités aquacoles et forestières non étudiées dans cette étude) et ceux issus de la pluriactivité pour répondre à cette question: « dans le *système d'activité*, quel pour cent du revenu disponible vient durablement de l'agriculture, de produits financiers (location de terres), de transferts financiers, d'emplois parallèles ? », ce qui est fondamental dans la région NENA marquée par une forte pluriactivité

⁵⁵ Poverty Reduction Strategy Paper PRSP. Volume 1: PRSP 2006-2010 Post Implementation Review. Volume 2: Action plan 2011-2015, Washington, D.C., IMF, 2011, 157 p.



©FAO/Giuseppe Bizzarri

car près de 50 pour cent des ménages agricoles sont pluriactifs (cf. Annexe 4). Ainsi, quand on dispose seulement du *revenu agricole*, quelle que soit la précision de son calcul, la possibilité d'apprécier précisément la situation d'au moins la moitié des ménages des petites agricultures familiales vis-à-vis des seuils de *pauvreté* nationaux est limitée. À ce titre, les travaux du RIGA (*Rural income generating activities*) à la FAO doivent servir de cadre standardisé⁵⁶.

Deuxièmement, elle concerne l'incapacité actuelle à intégrer dans le revenu agricole *l'équivalent-revenu* (en termes d'allègement de charges pour le ménage) représenté par *l'auto-consommation en particulier alimentaire*, par manque de références et d'études sur le sujet, même si l'on connaît en partie le pourcentage national des ménages qui auto-consomment.

Troisièmement, le calcul précis du *revenu agricole* et de la valeur ajoutée à la production (cf. le critère de la «taille économique» dans la partie 1) butte encore sur l'absence ou la faiblesse des systèmes comptables agricoles adaptés à la petite agriculture pour juger de la performance financière de ces systèmes. En effet dans les exploitations spécialisées, le calcul des coûts de production et des marges est plus aisé que dans les agricultures multifonctionnelles et très diversifiées des petites exploitations familiales qui opèrent, en outre, de nombreux transferts internes à l'exploitation.

⁵⁶ <http://www.fao.org/economic/riga/riga-database/fr/>

En l'occurrence, les systèmes de réseau d'information comptable agricole (RICA) en Europe⁵⁷ s'appliquent « *aux exploitations agricoles exploitées par des agriculteurs tenant une comptabilité et ayant une certaine dimension économique* » et ces seuils sont différents d'un pays à l'autre.

Cependant, certaines petites exploitations ont adopté une diversification rémunératrice qui tend à les sortir du piège de la pauvreté. Ainsi, en Égypte, les revenus agricoles nets générés par une exploitation de moins de 3 *feddans* ne couvrent pas en moyenne le seuil de pauvreté de 1,25 USD par jour et par personne. Mais des études de cas ont montré que de petites fermes, avec ou sans terres, pratiquant l'élevage en particulier laitier, se situent au-dessus du seuil de pauvreté et sont comparables à des fermes horticoles spécialisées (cf. Annexe 8 et le tableau 10).

RECOMMANDATIONS

1. Développer les observatoires de l'emploi rural et agricole (régionaux, nationaux). A cette fin, la FAO devrait établir un partenariat méthodologique avec l'OIT Organisation Internationale du Travail.
2. Développer des « plans de cohérence territoriale » et des « plans campagne » intégrant le développement des villes moyennes (et des villages) pour un aménagement du territoire multipolaire qui garantissent une diversification de l'offre d'emploi des pluriactifs.
3. Développer des méthodologies et l'utilisation des référentiels de bilans travail agricole pour améliorer la connaissance des temps de travail, du degré de mécanisation et de l'implication respective des différents membres des familles de la petite agriculture et de leurs salariés, par étape de production au cours des calendriers agricoles.
4. Caractériser la pénibilité des travaux agricoles afin de guider des plans de mécanisation raisonnés étant donné l'importance d'attirer de jeunes générations dans l'agriculture.
5. Développer des méthodologies et des référentiels de bilans travail pour les activités de commercialisation et de transformation des produits de la ferme (vente directe...), en complément des travaux agricoles.
6. Développer des méthodologies et des référentiels pour mieux caractériser et mesurer les activités et emplois secondaires (pluriactivité).
7. Désagréger les statistiques de travail agricole familial par genre étant donné le rôle prépondérant que jouent les femmes dans cette forme d'agriculture afin de contribuer à l'objectif statistique de disposer d'indicateurs par sexe.
8. Désagréger les statistiques de travail pluriactif familial (emploi secondaire des ménages agricoles) par activité selon les nomenclatures d'activités économiques reconnues étant donné le rôle important que joue la pluriactivité.
9. Développer des systèmes comptables agricoles adaptés à la petite agriculture pour mieux en définir et calculer le revenu agricole.

⁵⁷ <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/reseau-d-information-comptable/a-propos-du-rica-978/>

2.5 Une contribution au volet environnemental du développement durable qui doit être mieux documentée

On dispose de très peu d'éléments et d'indicateurs quantifiés dans les études nationales qui permettent d'illustrer cette dimension d'analyse, et aucune conclusion détaillée ne peut être tirée couvrant la performance agroenvironnementale des petites agricultures familiales. En effet, les sources mobilisées ne traitent que peu de ce sujet, les appréciations y sont qualitatives et les indicateurs ne sont pas disponibles à l'échelle des exploitations ni désagrégés par type d'exploitation.

Trois facteurs sont importants à considérer pour aborder la contribution de la petite agriculture de la région au développement durable: (i) les caractéristiques *agrobioclimatiques* (irrigué & pluvial) et le niveau de vulnérabilité des ressources naturelles (eau, forêt & sols), (ii) les *pratiques* agroenvironnementales et les *services* environnementaux rendus, et (iii) le degré de gestion collective ou de gestion privée des ressources naturelles, *d'implication de l'Etat* et des organisations professionnelles dans la gouvernance, et le niveau de *promotion* et d'encadrement des pratiques agroenvironnementales (cf. quatrième partie).

Premièrement, les enjeux et préoccupations environnementaux et l'impact du changement climatique sur l'agriculture sont particulièrement aigus dans la région NENA, qui, du fait de son caractère globalement *aride* et du développement de l'irrigation, dépend fortement de la qualité et de la quantité de deux ressources naturelles fondamentales, les *sols* et *l'eau*. À ce titre, contribution au développement durable, résilience et adaptation des petites agricultures vont de pair. Plusieurs types de sols existent selon les zones agro bioclimatiques avec des degrés de vulnérabilité et des atteintes qui diffèrent⁵⁸.

Deuxièmement, il faut évaluer le niveau d'adoption par la petite agriculture familiale et l'impact de pratiques favorables au pilier environnemental de la durabilité, ce qui impose d'en déchiffrer les multiples composantes et échelles (parcelle, territoire) et de disposer *d'indicateurs*. De plus, (i) les questions d'impact des *petites agricultures familiales* doivent être analysées au regard de deux types d'externalités, *positives* (fonctions écosystémiques qu'elles produisent et maintiennent, pratiques et stratégies *d'adaptation au changement climatique*) et *négatives* (*dyservices; pollution, surutilisation des ressources naturelles*), et, enfin, (ii) la performance (moyenne et dispersion statistique) de la petite agriculture doit être comparée aux autres formes d'agriculture.

Pour progresser dans ce domaine et bénéficier de *métriques* et de résultats comme pour les autres performances (sociales et économiques), de nombreux travaux sont en cours pour élaborer des cadres *conceptuels* et *opérationnels*, évaluer les différentes *pratiques agricoles*, définir des *indicateurs* pertinents. Un consensus se fait pour reconnaître les vertus des *pratiques agroenvironnementales, agroécologiques*⁵⁹ c'est-à-dire la mobilisation plus poussée de processus

⁵⁸ La diminution des superficies cultivables est d'abord liée au contexte climatique et à la sécheresse comme en Mauritanie ou en Égypte (dans les zones arides).

⁵⁹ « L'agroécologie est la science de la gestion des ressources naturelles au bénéfice des plus démunis confrontés à un environnement défavorable », Miguel Altieri

écologiques dans les pratiques agricoles en remplacement de processus chimiques utilisés depuis la révolution verte. La figure 31 de l'Annexe 9 fournit un premier cadre d'indicateurs pour positionner des pratiques agricoles et le tableau 11 de cette annexe indique les 24 *indicateurs agroenvironnementaux* répartis entre *huit domaines*⁶⁰ que la FAO⁶¹ propose actuellement.

Malgré l'absence de faits marquants, une évaluation *indirecte* peut être portée au travers de quelques *caractéristiques génériques* de la petite agriculture de la région, telles qu'évoquées dans la deuxième partie du présent rapport, en particulier la forte *diversification*, le niveau élevé de *consommations intermédiaires* et de *recyclage* à la ferme, et une plus forte *intégration* entre systèmes d'élevage et d'agriculture.

On observe aussi que lorsque le rapport entre les ressources naturelles et la démographie est préservé, et que les conditions matérielles le permettent, l'agriculture familiale dans les pays NENA est un puissant vecteur de préservation des ressources naturelles. C'est au sein de ces agricultures que l'on utilise encore des *semences* produites localement, que l'on conserve les *patrimoines génétiques* et l'*agro-biodiversité*, que l'on maintient des *savoirs* et pratiques techniques séculaires (capital informationnel reproductible) adaptés aux conditions difficiles de sol et de climat et une capacité à développer des processus adaptatifs dans des conditions déjà contraintes (cf. en Égypte, Bonnet *et al.*, 2014).

Dans les régions rurales marginales où l'offre de terres est limitée, et où le cadre économique est défavorable, la surpopulation et d'autres déterminants ont cependant conduit les petites exploitations à surexploiter des ressources naturelles fragiles et à participer ainsi à des processus de dégradation rendus irréversibles.

Pour ce qui concerne précisément l'usage des ressources en eau, on note une recrudescence de l'usage de *l'eau souterraine*. Cet usage semble moins contrôlé par l'action collective et les associations de gestion et de gouvernance (au contraire de l'eau irriguée classique). Ainsi, en Mauritanie, des alertes sont lancées en ce qui concerne les oasis: « *La ressource en eau est déterminante pour la survie de l'oasis, d'où une nécessaire gestion rigoureuse de la ressource. Afin d'en disposer suffisamment et d'éviter tout risque de pénurie fatale à l'exploitation, les exploitants creusent de nombreux puits, plus ou moins profonds, et depuis quelques temps, ils y installent des motopompes à forts débits pour l'irrigation des cultures, ce qui constitue un risque important d'épuisement des eaux souterraines* ».

Dans les territoires propices à la *culture irriguée*, la situation est diverse, la problématique concerne l'efficacité des formes techniques d'irrigation ainsi que la qualité des sols. La gouvernance collective de l'eau y est déjà institutionnalisée (associations). Au Maroc, des exemples d'adoption réussie de *goutte à goutte* adapté et efficace sont mentionnés (encadré 3 du rapport national). En Égypte, « *94,8 pour cent de la petite agriculture familiale dépend de l'eau du Nil pour l'irrigation, 5 pour cent seulement utilisent l'eau sous-terrainne, à opposer aux 20 pour cent d'usage des moyennes et grandes exploitations* » qui sont, il est vrai, plus présentes aux marges du delta dans

⁶⁰ <http://www.fao.org/economic/ess/agro-environnementales/fr/>

⁶¹ Le programme stratégique 2 de la FAO aborde particulièrement ces questions au travers de son plan stratégique « Sustainable Food and Agriculture framework (SFA) », <http://www.fao.org/sustainability/en/>, 5 principes of "the common vision for sustainable food and agriculture"

les terres de conquête. Mais « *les petites agricultures utilisent en priorité le système traditionnel gravitaire par inondation qui est peu efficient (50 pour cent de pertes)* ».

Pour ce qui concerne les ressources forestières, le maintien d'une forêt qui rend des services écosystémiques est important car sa production est souvent directement l'œuvre de la petite agriculture (au Soudan, gomme arabique & *Acacia senegal*, au Maroc, forêt d'Arganier). En Mauritanie, « *les ligneux sont utilisés comme bois de chauffe, matériaux de construction et pour la production de fruits, pour l'amélioration de la fertilité des sols, pour le fourrage des animaux, ...comme haie vive pour délimiter les habitations et les champs, et pour la protection de l'environnement (brise-vent, fixation des dunes)* ».

Concernant la qualité des sols, la contribution des petites agricultures pour les conserver dépend des régions et des contextes politiques et historiques. En Égypte, on y observe que « *les petites agricultures familiales semblent avoir un faible intérêt à préserver les sols et pratiquer les techniques de sa conservation* ». En Mauritanie, « *les raisons principales de l'abandon de certains périmètres irrigués sont les défauts d'aménagement, la dégradation des sols et le manque de capacités des bénéficiaires à obtenir de bons rendements* ».

Troisièmement, dans la région NENA, les *référentiels* environnementaux présents dans les politiques nationales du domaine et les *indicateurs adaptés* sont incomplets et manquent encore cruellement dans les études consultées et les principales sources utilisées. Seule la gestion des risques naturels et de l'eau agricole semble entrer en politique. La bonne gestion de l'eau et le développement de techniques efficaces sont confiés aux institutions comme les *associations d'usagers* de l'eau en Égypte (*water users associations*), mais il n'est pas fait mention d'associations d'usage des sols. Enfin, les pratiques agricoles sont encadrées par les pouvoirs publics pour réduire la *vulnérabilité* vis-à-vis de certains *risques naturels* (désertification et érosion éolienne des sols en plaine, érosion des sols en montagne) et les effets de fortes intempéries (inondations). Finalement, comme précisé dans le rapport Maroc: « *En dépit de l'absence d'une intégration systématique des préoccupations environnementales dans les politiques agricoles, l'agriculture continue de produire des externalités positives* ».

RECOMMANDATIONS

1. Développer la collecte des indicateurs agroenvironnementaux et mesurer l'efficacité des pratiques agronomiques des différentes formes d'agriculture dont la petite agriculture familiale, à l'échelle de la ferme (parcelles et finage) et des territoires en exploitant les cadres d'analyse existants.
2. Désagréger ces statistiques et indicateurs globaux selon les différents types d'exploitation agricole, pour pouvoir comparer les modèles agricoles sur des critères agro-environnementaux au travers de l'utilisation de méthodes d'évaluation multicritères, qui viendront compléter celles déjà en place pour les filières et les exploitations (analyses en cycle de vie).
3. Développer des référentiels adaptés et des procédures d'incitation (y compris subventions et expérimentations sur les paiements pour services environnementaux), pour promouvoir l'adoption de bonnes pratiques environnementales selon un gradient de possibilités (agriculture raisonnée, intégrée, biologique, durable...), et au travers de politiques relayées par les organisations d'intermédiation.
4. Articuler ces politiques avec celles d'adaptation au changement climatique dédiées aux petites agricultures car leur décentralisation est possible en fonction des contextes régionaux, au contraire des politiques d'atténuation qui doivent être globales.
5. Apporter plus d'attention à la gestion des sols pour optimiser certaines de leurs fonctions (carbone), et développer une gouvernance - participative - de la gestion des terres et sols.
6. Développer l'adoption des techniques efficaces et économes d'usage de l'eau auprès des petites agricultures, y compris en favorisant la transformation des paquets techniques standard dans des contextes locaux.
7. Apporter plus d'attention et développer une meilleure gouvernance et action collective face à l'émergence d'une surutilisation de l'eau souterraine.



3

TROISIÈME PARTIE

La trajectoire de changement structurel

Les premières parties de ce rapport ont montré la diversité des agricultures dans chacun des pays étudiés, et la place particulière que joue la petite agriculture familiale. Mais la diversité des agricultures est amplifiée par la diversité de leur environnement économique et social. En effet, l'évolution des agricultures d'un pays est fortement liée à l'évolution des grandes tendances démographiques (première section⁶²), aussi bien qu'aux changements structurels de l'économie et de la place de l'agriculture dans celle-ci (Losch *et al.*, 2013), ou aux équilibres économiques extérieurs (deuxième section).

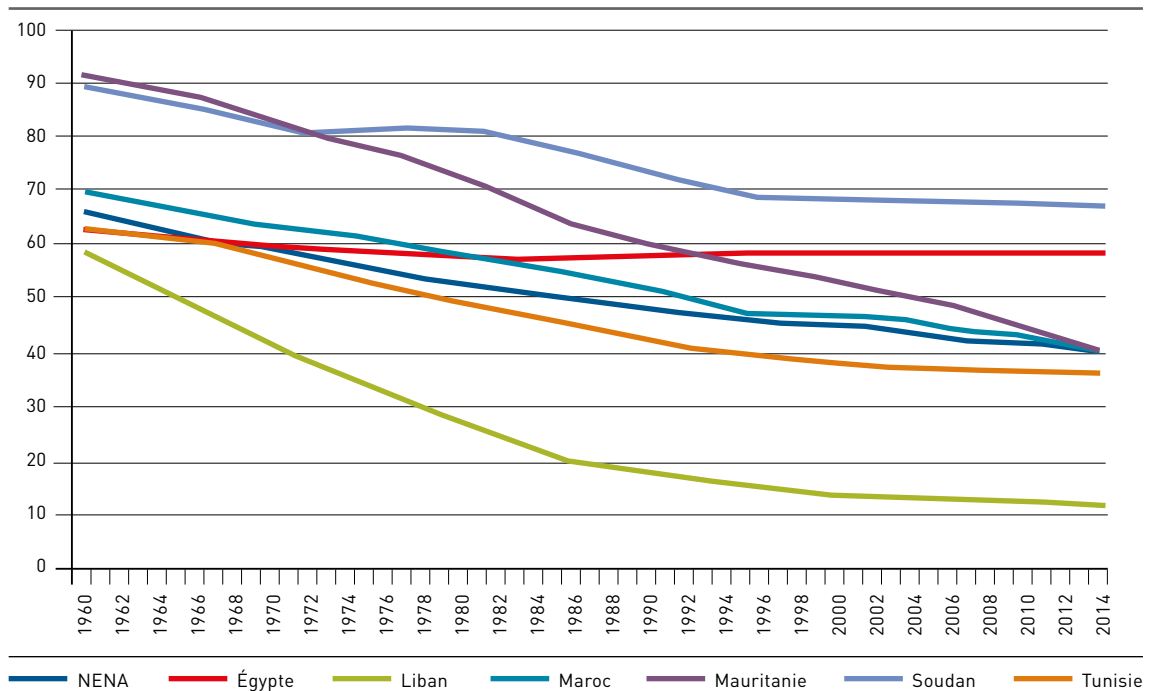
3.1 Les dynamiques démographiques

Trois phénomènes majeurs marquent les pays étudiés, avec des différences dans l'intensité et dans les temporalités des phénomènes: l'urbanisation, l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail et les défis du dividende démographique.

3.1.1 L'urbanisation peut être une chance pour ceux qui restent dans l'agriculture

Les six pays étudiés n'en sont pas tous à la même phase de leur transition démographique (figure 6). Trois situations se présentent: (i) le Liban est devenu majoritairement urbain en 1965,

Figure 6. Pourcentage % de la population vivant en zone rurale. 1950-2050



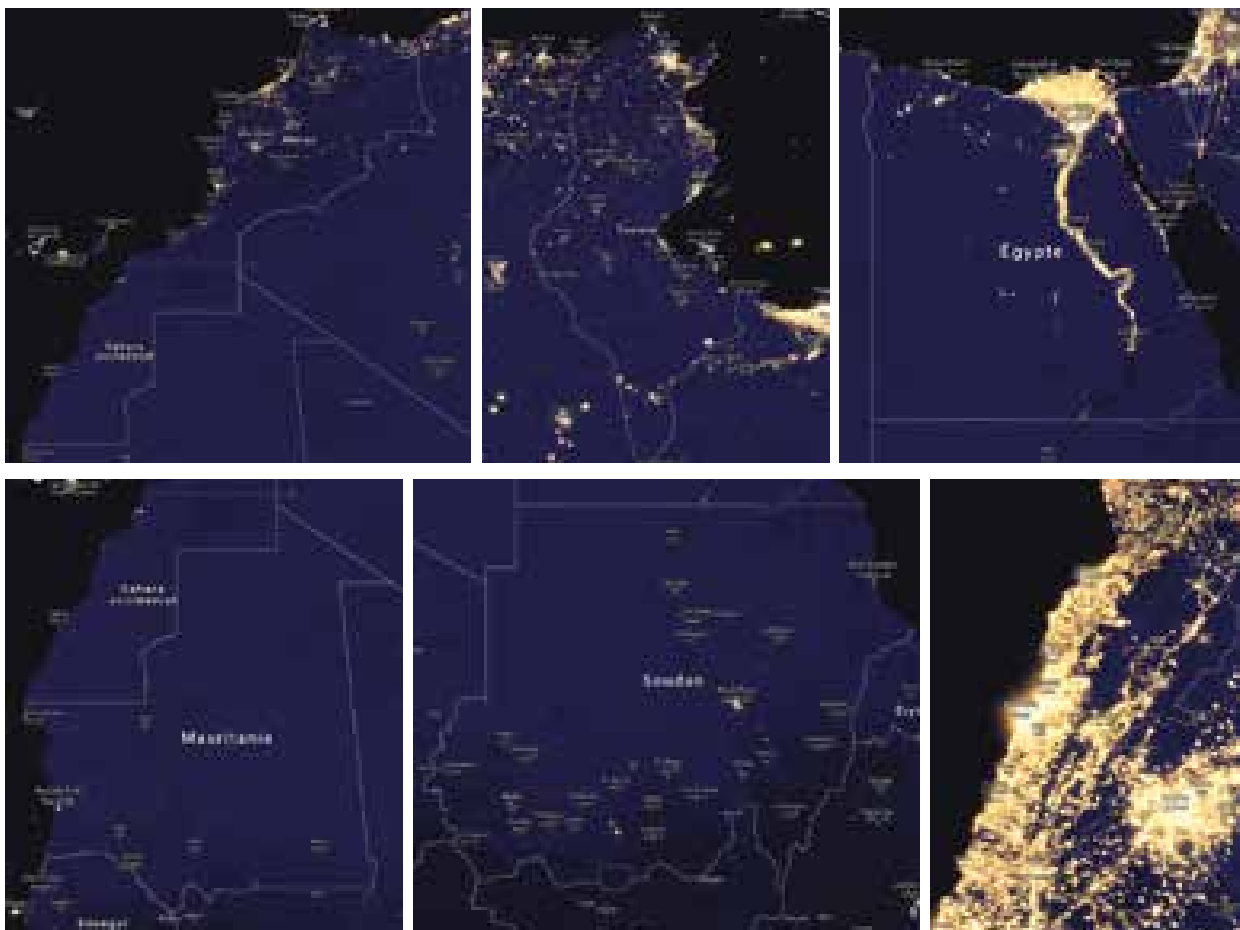
Source: Calculs des auteurs à partir de World Urbanisation Prospects 2014.

⁶² Dans cette partie, afin d'assurer la comparaison entre les 5 pays, trois bases de données principales ont été utilisées: World Development Indicators WDI pour les dimensions économiques, FAO Stat pour la dimension plus strictement agricole, et pour la dimension démographique, les World Population Prospects.

il a connu une urbanisation accélérée, a aujourd'hui 87,5 pour cent de sa population en ville, et une prévision de 90 pour cent en 2050; (ii) à l'opposé, les transitions lentes concernent le **Soudan**, qui reste et restera probablement au-delà de 2050 avec une majorité de la population en zone rurale, et la **Mauritanie** qui a « basculé » en 2002, mais dont l'urbanisation accélérée concentrera à l'horizon 2050 75 pour cent de sa population dans les villes. Ce sera aussi le cas du **Maroc** et de la **Tunisie**; (iii) le cas de l'**Égypte** est spécifique, les modalités de recensement de l'urbain y étant sensiblement plus sélectives que dans les autres pays, ce qui explique que l'urbanisation « affichée » y est plus lente que dans les autres pays étudiés.

La figure 7 illustre bien la différence du processus d'urbanisation entre les 6 pays étudiés: le **Liban** et l'**Égypte** ont des continuités urbaines spectaculaires (y compris dans ce que l'**Égypte** considère encore comme des zones rurales), alors que l'urbanisation du **Maroc** et de la **Tunisie** est encore très liée aux infrastructures routières. Le cas de la **Mauritanie** est particulier: l'urbanisation se concentre sur deux pôles urbains, sur un territoire de plus d'un million de km². Le **Soudan** concentre l'urbanisation autour de Khartoum.

Figure 7. **Photos satellites nocturnes des 6 pays étudiés, reflet de l'urbanisation**



Source: Montage des auteurs, sur la base de photos satellites: <http://www.nightearth.com>

Cette urbanisation génère une **monétarisation** croissante de la **demande alimentaire**. Elle s'explique par la conjonction de la baisse du nombre de petits agriculteurs auto-consommant une partie de leur production, et l'arrivée en ville d'habitants dépendant de plus en plus du marché pour assurer leur alimentation. Cette évolution est potentiellement une chance pour les actifs qui restent dans l'agriculture. **Trois conditions sont cependant nécessaires**: que les **urbains aient un pouvoir d'achat** suffisant, que les modifications d'organisation des chaînes de commercialisation n'externalisent pas vers les acteurs non producteurs la majeure partie de la valeur ajoutée de la filière et, enfin, que les gains de productivité ne provoquent pas une baisse des **prix agricoles**.

La capacité des plus petites des exploitations familiales à **profiter de cette évolution** dépend, d'une part, de leur **organisation** (pour faire des économies d'échelle dans la mise en marché) et, d'autre part, des **investissements publics** qui favorisent la rencontre entre la production locale et les marchés urbains (Masters *et al.*, 2013), notamment de proximité: infrastructures de transports, marchés physiques, accompagnement des producteurs pour le respect de normes sanitaires ...

L'**urbanisation** provoque aussi un changement des **habitudes alimentaires** (temps consacré à la cuisine en baisse, préoccupations diététiques et relatives à la qualité des aliments, recours à la restauration collective ...) qui augmente les dépenses alimentaires et change les modalités d'accès à la nourriture (Rastoin et Gherzi, 2010) (du produit brut au plat cuisiné, du marché au supermarché, du produit traditionnel au plat international...). Un enjeu clair pour les agriculteurs et leurs organisations, s'ils veulent conserver des parts de marchés substantielles de la demande domestique, est de faire évoluer leur **offre de produits**, en transformant les produits et en y incorporant des services qu'attendent les consommateurs urbains. Ces derniers peuvent aussi bien concerner les modalités d'achat (dans des centres commerciaux où ils peuvent trouver toutes sortes de produits), que les types de consommation (produits prêts à manger). Dans l'optique de la lutte contre la pauvreté rurale, et notamment celles des petits agriculteurs, toute la difficulté dans ces évolutions réside dans la capacité de garder le maximum de valeur ajoutée au niveau des producteurs.

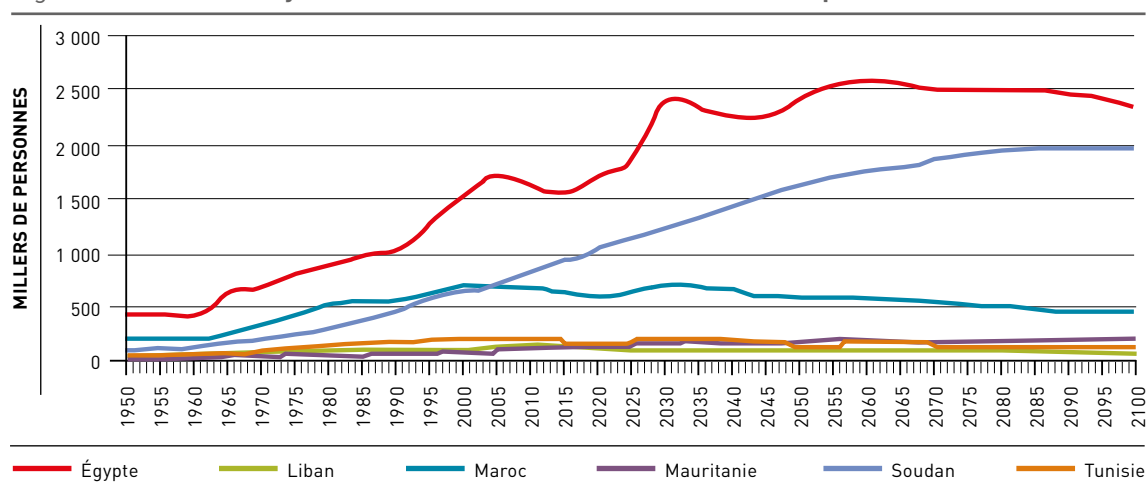
RECOMMANDATIONS

- » Favoriser l'approvisionnement alimentaire des villes petites et moyennes par les petits agriculteurs de proximité, grâce à des investissements publics assurant la régularité, la qualité et la sécurité des produits alimentaires mis en marché: (i) infrastructures physiques de stockage (y compris réfrigéré) et de marché, (ii) financement d'investissements collectifs des petits producteurs pour le respect des normes sanitaires, (iii) réglementation des appels d'offres publics pour la fourniture des cantines publiques / politiques sociales favorisant la petite agriculture familiale.
- » Développer des politiques éducatives alimentaires (à l'école, dans les médias publics ...) mettant en valeur les produits locaux, la variété de la diète, les principes d'une alimentation saine, en utilisant les femmes comme garantes de l'éducation alimentaire.

3.1.2 L'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail

Le séquençage de la transition démographique détermine l'évolution du nombre de jeunes actifs arrivant sur le marché du travail. Sur la période 1950-2050, le maximum de jeunes que doit accueillir dans l'année le marché du travail de la Tunisie est de 214 000 : ce pic a eu lieu en 2004. Pour le Liban, le chiffre est de 100 000 : le pic arrivera en 2016⁶³. Pour le Maroc, le chiffre grimpe à 667 000 en 2030. Il culmine pour l'Égypte à 2,6 millions en 2060. Les enjeux sont aussi massifs au Soudan, avec une arrivée annuelle de 1,780 millions de jeunes actifs à la fin du siècle. En Mauritanie, le maximum ne sera atteint qu'après 2100. A cette date, il sera de 194 000 jeunes actifs (figures 8 et 9). La variabilité des valeurs absolues s'explique par les différences de taille de la population de chacun des pays. Cette dynamique générale est similaire à celle de l'ensemble de l'Afrique Sub-Saharienne et pose donc le problème de l'emploi. Lorsque les options de sorties de l'agriculture souhaitées par des auteurs comme Collier & Dearcon (2014) n'existent pas, la place de l'agriculture dans la génération d'emplois redevient centrale.

Figure 8. Nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail chaque année. 1950-2100



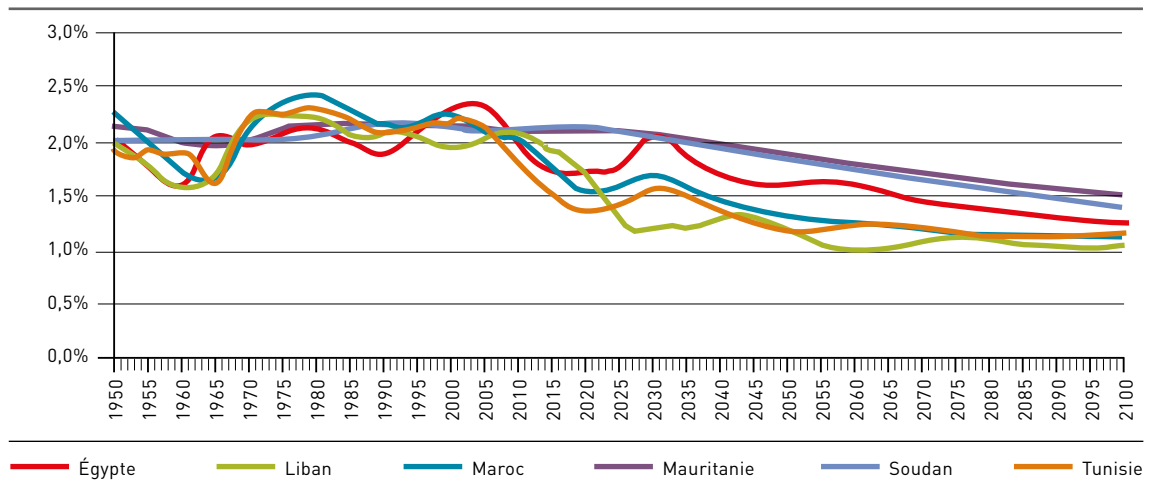
Source: Calculs des auteurs à partir de World Population Prospect 2015.

Les chiffres précédents donnent une idée quantitative des défis de création d'emplois qui attendent ces pays, dans des séquences temporelles qui s'étalent différemment pour chacun d'entre eux sur l'ensemble du siècle. Mais une présentation des mêmes chiffres en pourcentage de la population totale permet de mieux comprendre les différences de dynamiques nationales. Les taux varient de 2,5 pour cent à 1,0 pour cent. Ils baissent tendanciellement avec le vieillissement de la population. Deux groupes de pays peuvent être clairement identifiés : d'un côté le Liban, la Tunisie et, dans une moindre mesure, le Maroc sont plus avancés dans la transition structurelle de leur économie comme dans l'urbanisation de la population et dans l'éducation donnée aux jeunes générations. Cette convergence ancienne de l'effet de la baisse de la natalité, de l'effort d'éducation des jeunes générations, notamment des filles, et de l'urbanisation explique pourquoi le taux de jeunes arrivant sur le marché du travail baisse dès 1995, mais plus significativement depuis 2005. Mais les flux passés sont tels que le taux de chômage des jeunes mettra du temps à se résorber.

⁶³ Ce chiffre fait bien sûr abstraction de l'impact de la déflagration géopolitique du Moyen-Orient et des flux de réfugiés qu'elle génère.

Dans le deuxième groupe de pays, l'Égypte, le Soudan et la Mauritanie, les taux ne passent sous la barre des 2 pour cent qu'après 2030: les transitions démographiques et structurelles y sont plus lentes, et les défis rendus plus ardues car quantitativement plus significatifs à cause de la lenteur de ces transitions. Il est important de souligner que dans les deux types de pays, on peut identifier l'effet tardif de l'évolution des taux de natalité et, donc, de l'effet retour de l'éducation des filles sur cette dernière: plus les filles sont éduquées, plus le taux de natalité baisse.

Figure 9. **Pourcentage % de la population totale de jeunes arrivant sur le marché du travail chaque année. 1950-2100**



Source: Calculs des auteurs à partir de World Population Prospect 2015.

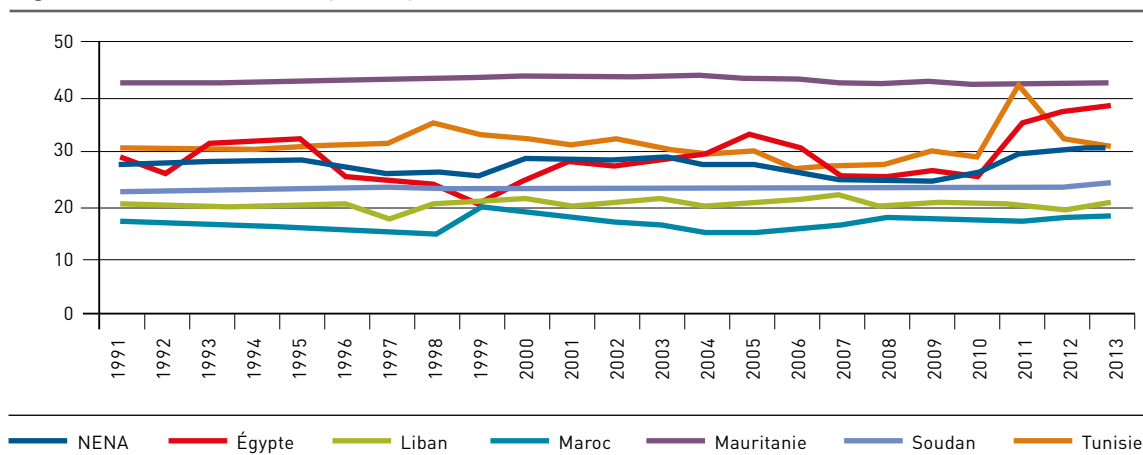
Ces chiffres, absolus ou relatifs, appellent une **mobilisation** sans précédent. La capacité d'une société à **donner du travail** décent à ces jeunes générations est un gage de stabilité et de croissance de long terme. La concomitance du printemps arabe en **Tunisie**, avec l'effet cumulatif de l'arrivée de nombreux jeunes actifs sur le marché de l'emploi de ce pays, n'est pas un effet du hasard.

La seconde partie de ce rapport a permis de souligner l'importance de l'agriculture dans la fourniture d'emplois, malheureusement souvent pénibles et pas toujours bien rémunérés. Cette situation impose d'intégrer, dans les objectifs des **politiques agricoles et alimentaires**, l'impérieuse nécessité d'augmenter la production tout en diminuant la pénibilité, d'améliorer le niveau de revenus des producteurs mais aussi **d'opter pour les modèles agricoles qui favorisent la création d'emplois décents**. Cette triangulation est d'autant plus impérieuse que les options de sortie de l'agriculture sont limitées. Il est probable que si les options de sortie de l'agriculture (y compris l'émigration internationale) ne croissent pas significativement, des **modèles de pluriactivité des ménages agricoles** doivent être favorisés, au moins transitoirement.

La figure 10 illustre combien cette question de l'emploi des jeunes est fondamentale. Non seulement, les arrivées de jeunes sur le marché du travail continueront à être massive, mais la situation qui prévaut montre déjà leur difficulté à trouver un emploi. Si le **Liban**, le **Maroc** et le **Soudan** arrivent à limiter ce taux de chômage des jeunes autour de 20 pour cent, la **Tunisie** et l'**Égypte** vivent un accroissement problématique qui les rapproche de la moyenne des pays NENA (30 pour cent). Mais la situation la plus aigüe reste la **Mauritanie**. Ce niveau de chômage met à mal toutes les structures

sociales: la famille en premier lieu, qui doit assumer les besoins financiers des jeunes adultes, puis la société, qui doit gérer les légitimes frustrations des jeunes chômeurs. Il est donc clair que, dans les pays où l'activité majoritaire reste l'agriculture, les modèles agricoles promus par la puissance publique doivent pouvoir contribuer à générer des emplois décents à cette catégorie de la population.

Figure 10. Taux de chômage des jeunes 15-24 ans



Source: Calculs des auteurs à partir de WDI 2015.

RECOMMANDATIONS

- » Assurer le développement de la scolarité primaire de manière à ce que tous les jeunes entrant sur le marché du travail aient une bonne maîtrise des fondamentaux de la lecture et du calcul.
- » Favoriser l'emploi des jeunes avec des politiques ciblées: apprentissage, formation professionnelle pour l'installation dans l'agriculture ou l'agro-alimentaire.
- » Pour les pays connaissant encore une forte croissance démographique, privilégier des modèles agricoles et agro-alimentaires favorisant l'emploi et une mécanisation raisonnée pour atténuer la pénibilité du travail, en s'assurant de la décence des rémunérations par rapport aux modèles substituant trop rapidement le travail par du capital.

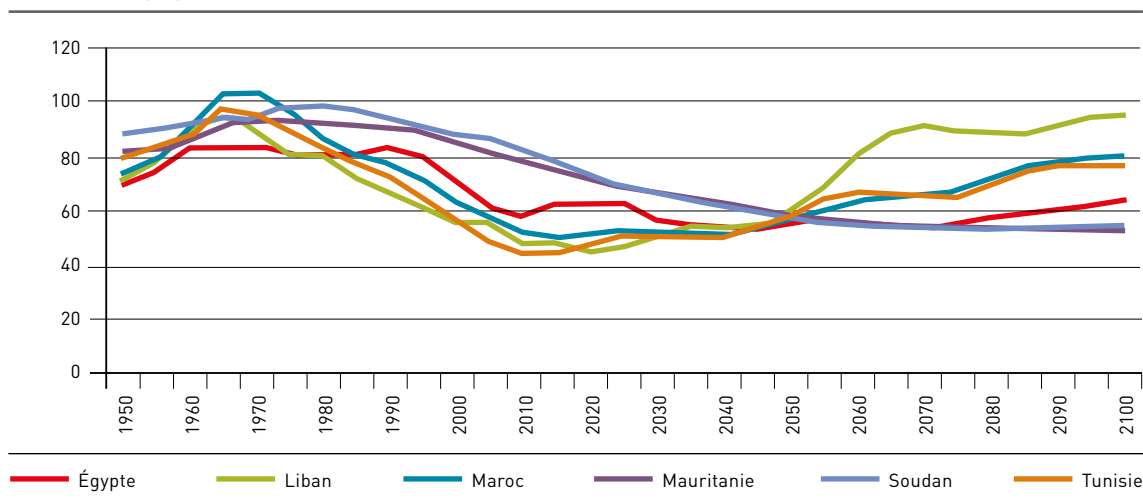
3.1.3 La capacité ou non de profiter du dividende démographique

Le **dividende démographique** est la période pendant laquelle le nombre d'inactifs à la charge des actifs est la plus basse. Caricaturalement, on passe d'une phase où les **inactifs** sont essentiellement des **jeunes** à une phase où les **inactifs** sont essentiellement des personnes âgées. Dans ces deux phases extrêmes, il y a approximativement **autant d'inactifs que d'actifs**. Entre ces deux moments, le rapport inactifs / actifs descend autour de **50 pour cent**: c'est la période dite du **dividende démographique**. Cette période permet la croissance maximale si le chômage est réduit au chômage structurel puisque plus de la moitié de la population est active. Cette période du dividende démographique peut être intensifiée et raccourcie par des politiques anti-natalistes (exemple de la Chine) ou s'étaler sur plusieurs générations lorsque la réduction du taux de natalité est lent (cas de la Mauritanie).

Profiter de ce dividende démographique suppose un certain nombre de **conditions**: en amont, la préparation des actifs par des **politiques d'éducation** performantes facilitant les gains de productivité du travail, des politiques favorisant le plein emploi, sans lequel la croissance reste atone, et enfin la mise en place des **infrastructures** et des **institutions** qui permettront de gérer le vieillissement progressif de la population (systèmes de retraite, infrastructures, niveau d'éducation de la population...).

La figure 11 illustre ce dividende démographique pour les 6 pays étudiés. En cohérence avec les autres variables démographiques étudiées, les trois pays les plus avancés dans la transition démographique pourront profiter de ce moment historique entre 2005 et 2045 pour le **Liban** et la **Tunisie**, et entre 2010 et 2045 pour le **Maroc**. On voit donc que les enjeux d'emploi sont particulièrement urgents. Il est important que les **politiques agricoles** mises en œuvre puissent y contribuer.

Figure 11. **Le dividende démographique: évolution du % des classes 0-14 ans et 65 et + sur la population de 15 à 64 ans. 1950- 2100**

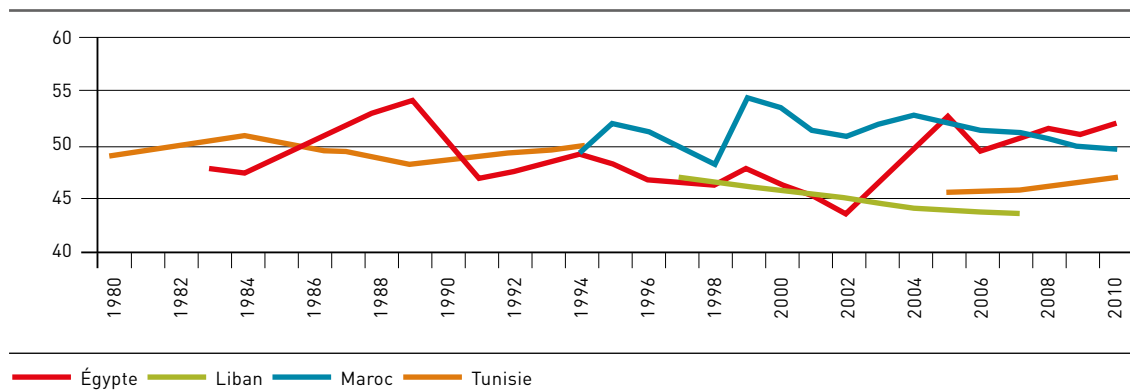


Source: Calcul des auteurs à partir de World Population Prospects 2015.

Les trois autres pays bénéficieront de ce dividende démographique bien plus tard: de 2035 à 2070 en **Égypte**, de 2065 à 2100 en **Mauritanie** et au **Soudan**. Ils devront encore, dans les prochaines décennies, assurer la lourde charge de l'éducation de jeunes générations toujours plus nombreuses et les préparer aux changements drastiques que connaîtront la plupart des métiers dans un monde globalisé où les transferts de technologie s'accroissent, y compris dans l'agriculture. Ce défi est particulièrement important pour les petites exploitations familiales.

Une des conditions, pour que le dividende démographique permette d'anticiper le vieillissement de la population, est que le taux de participation au marché du travail soit le plus élevé possible, afin de maximiser la croissance et de faciliter les investissements nécessaires, tant au niveau des ménages que de l'État. Or, dans les pays étudiés (figure 12), et pour lesquels nous disposons de l'information longitudinale suffisante, ce taux de participation n'est pas élevé: il oscille autour de 50 pour cent au **Maroc**, mais tourne plutôt autour de 45 pour cent pour l'**Égypte**, le **Liban** et la **Tunisie**. À titre de comparaison, les pays ayant les plus fortes participations atteignent 90 pour cent (Tanzanie), une majorité de pays dépassant un taux de 65 pour cent.

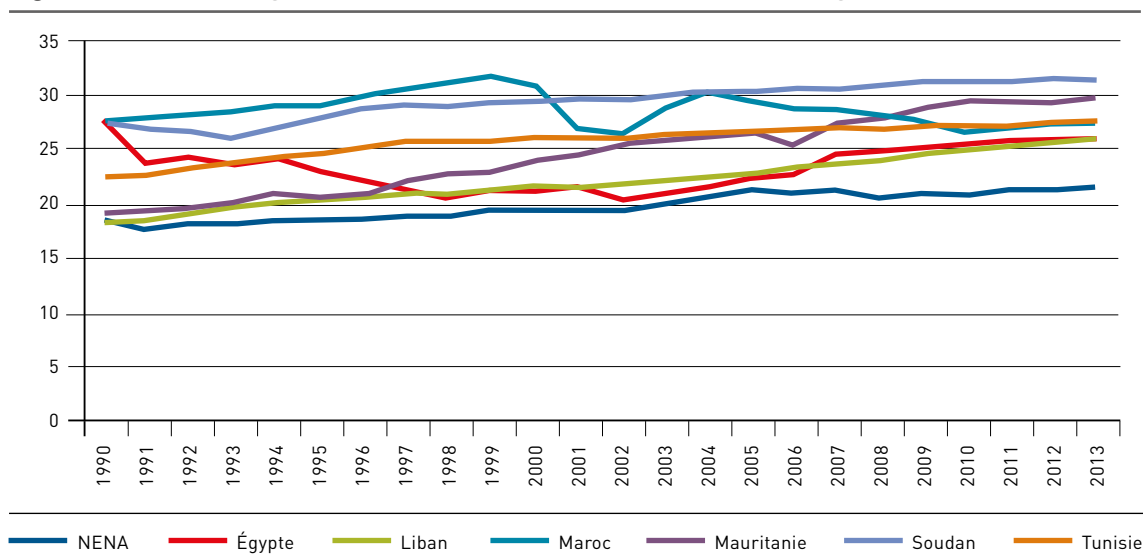
Figure 12. Taux de participation au travail de la population âgée de + de 15 ans. 1980-2010



Source: WDI 2015.

Deux raisons expliquent cette situation: d'une part, le taux de chômage des jeunes, comme nous l'avons vu précédemment, d'autre part, la participation des femmes au marché du travail (figure 13). Avec une convergence entre 25 et 30 pour cent, les pays étudiés sont au-dessus de la moyenne des pays NENA (20 pour cent). Mais cette situation est très différente de celle de nombreux pays africains ou asiatiques, pour lesquels ce taux dépasse 60 pour cent et peut atteindre 75 à 80 pour cent.

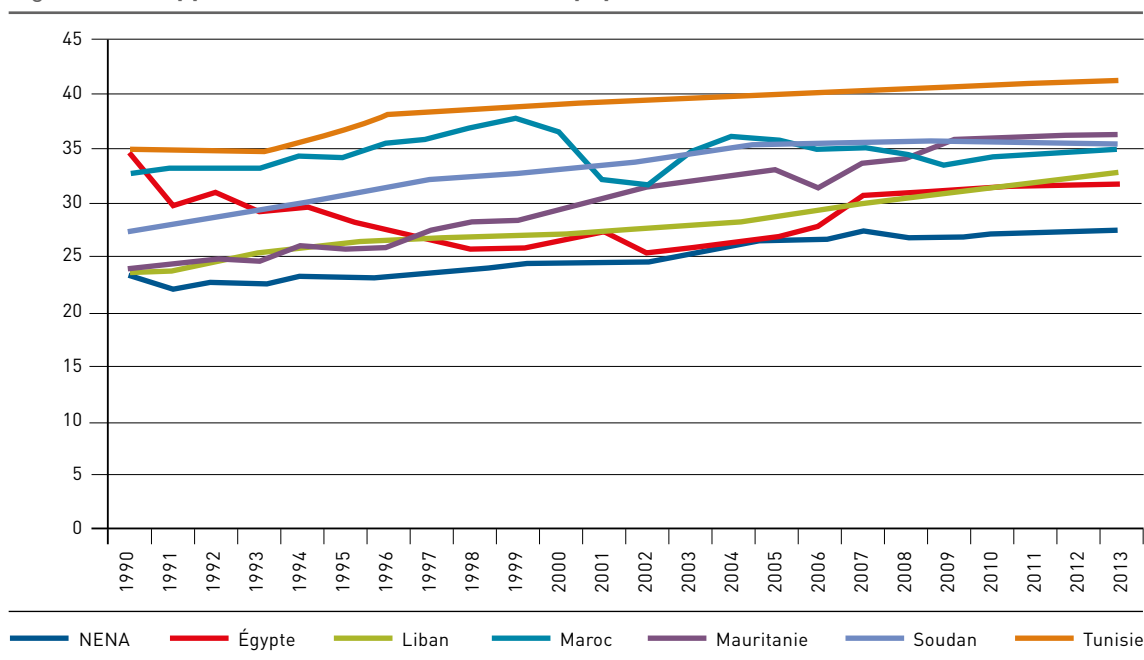
Figure 13. Pourcentage % de femmes travaillant dans la tranche d'âge 15-64 ans. 1990-2013



Source: WDI 2015.

Si la proportion de femmes engagées dans des activités économiques reconnues est faible, le rapport hommes- femmes dans la population active ne se réduit que lentement, comme le montre la figure n°14 a: en 1990, entre 3 et 4,5 hommes travaillaient, pour une femme; en 2013, ce rapport variait entre 2,5 et 4. Les pays où les femmes sont les plus nombreuses dans la population actives sont le Soudan, le Maroc et la Tunisie. Ceux où elles le sont le moins sont le Liban et l'Égypte. La Mauritanie est le pays où les changements ont été les plus rapides, puisqu'elle a rattrapé les trois premiers pays au cours des 25 dernières années.

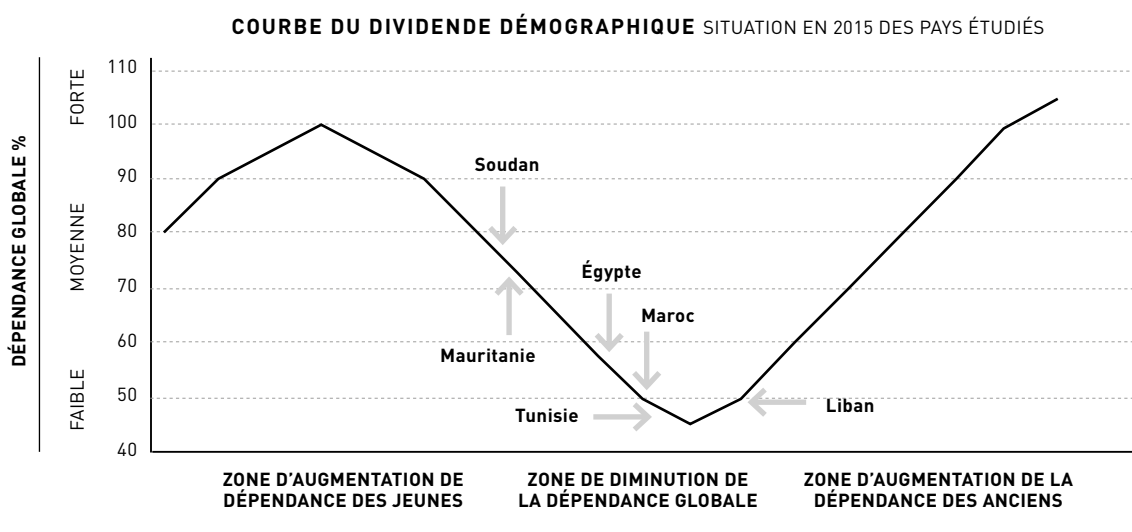
Figure 14a. Rapport femmes / hommes dans la population active (%)



Source: WDI 2015.

Organiser les politiques publiques de l'emploi pour que chaque pays puisse profiter au mieux de son dividende démographique doit être une préoccupation permanente. Mais dans la dynamique de transition démographique, chaque pays avance à son propre rythme, en fonction de ses politiques de santé, d'éducation, d'urbanisation... On voit que le défi commun de tirer au mieux les bénéfices du dividende démographique doit se traduire dans chacun des pays par des politiques publiques spécifiques adaptées aux conditions et au séquençage de cette transition démographique. La figure 14 b peut aider à bien saisir cette dynamique.

Figure 14b. Positionnement en 2015 des pays sur la courbe de dépendance démographique

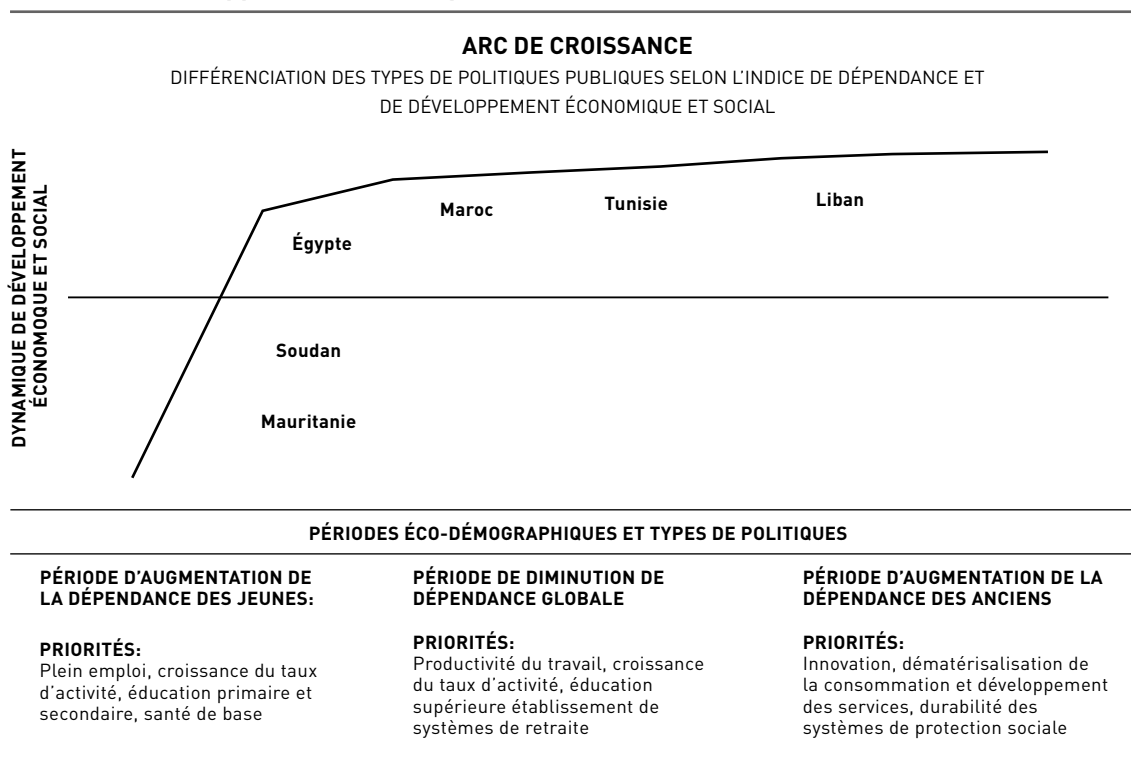


Source: Calculs des auteurs à partir de Bloom, 2006 et Shediac, 2012

En s'inspirant des travaux de Shediak (2012), on peut décliner des types d'objectifs de politiques publiques correspondant à ces différentes phases. La figure 15 permet d'en résumer quelques traits. Les analyses précédentes sur la période d'occurrence du dividende démographique dans chacun des pays illustrent bien (i) que les types de priorités des politiques publiques comme les avantages comparatifs de chacun des pays devraient être différents; (ii) que les types de politiques agricoles à mettre en place devraient être en cohérence avec ces objectifs globaux.

Les figures 14 et 15 montrent que le **Soudan** et la **Mauritanie** devront gérer, dans les 20 prochaines années, une arrivée proportionnellement importante de jeunes actifs: la question de l'emploi est donc centrale. C'est aussi la période pendant laquelle il faut généraliser une éducation de base afin de préparer les futurs actifs à des métiers de plus en plus évolutifs. L'agriculture pourra y jouer un rôle à partir du moment où ces investissements sociaux dans l'éducation et la santé ne sont pas réservés aux zones urbaines. **Maroc** et **Égypte** doivent profiter à plein de cette période pour tirer avantage de la fin de leur dividende démographique. Il est urgent pour ces pays de faire croître la productivité du travail, pour financer les infrastructures qui permettront de gérer au mieux la fin du dividende démographique. La mise en place d'institutions de protection sociale est fondamentale⁶⁴, d'une part pour limiter la croissance des inégalités, d'autre part pour

Figure 15. **Évolution des priorités selon le dividende démographique et le niveau de développement économique et social**



Source: adaptation des auteurs sur un concept de Shediak, 2012

⁶⁴ Voir en France la MSA, deuxième régime de protection sociale qui protège l'ensemble de la profession agricole, <http://www.msa.fr/lfr> ,

anticiper le poids du futur vieillissement de la population qui génère des coûts de solidarité intergénérationnelle et de santé supplémentaires. À ce titre, apporter des garanties en termes de transferts sociaux monétaires ou en nature issus des politiques publiques (assurance sociale, par exemple le projet des pensions de retraite en Égypte, et assistance sociale, par exemple les tickets alimentaires en Égypte), et des services sociaux disponibles et accessibles dans les territoires de la petite agriculture en particulier ruraux (santé, etc...), constituera un défi des décennies à venir. La faiblesse des données disponibles à ce sujet illustre le fait que cette préoccupation n'est que naissante dans la plupart des pays étudiés.

Au cours de la même période, le Liban et la Tunisie verront ré-augmenter le nombre de leurs inactifs à cause du vieillissement de leur population. La question de la productivité du travail est donc cruciale, puisque les actifs devront prendre en charge de plus en plus d'inactifs. Les infrastructures et les institutions –notamment de retraites- devront anticiper ces évolutions. Ces évolutions démographiques tendancielle –avec les limites qu'on leur connaît puisqu'elles ne prennent pas en compte les dynamiques d'émigration ou les chocs géopolitiques régionaux ...- ont une importance cruciale pour la petite agriculture familiale. Selon que les politiques publiques seront capables d'intensifier l'utilisation du travail agricole tout en assurant sa juste rémunération, de créer des options de sortie décentes pour certains actifs agricoles, de prendre en compte par la solidarité nationale une part du coût de la solidarité intergénérationnelle (Chang, 2009), les petits agriculteurs familiaux pourront contribuer à leur sécurité alimentaire et à celle de leur pays.

RECOMMANDATIONS

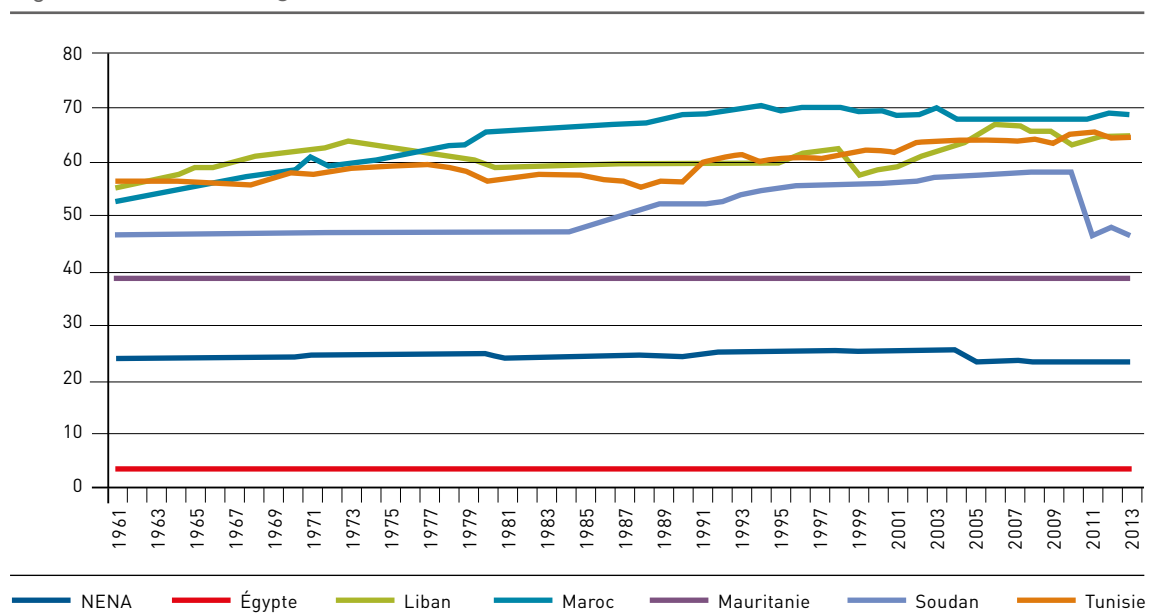
- » Adapter les objectifs des politiques publiques à la trajectoire démo-économique de chaque pays et de chaque région au sein d'un pays afin de définir les modalités d'évolution de la petite agriculture familiale et ses possibles contributions en termes de sécurité alimentaire, d'emploi, d'aménagement du territoire.
- » Développer des observatoires sur l'emploi des jeunes dans les zones rurales afin de repérer et soutenir la diversification des activités.
- » Travailler sur le développement de l'emploi des femmes.
- » Mettre en place des politiques sociales concernant les retraites agricoles (éventuellement liées à une politique de transmission des structures de production afin de favoriser le transfert intergénérationnel du foncier), la santé et les accidents du travail qui sont des facteurs importants de paupérisation, et la scolarisation systématique des enfants progressivement généralisée jusqu'à la fin du secondaire et à la formation professionnelle.

3.2 Les changements structurels de l'économie

3.2.1 Une agriculture dont le rôle varie fortement dans l'occupation de l'espace, le poids économique, la fourniture d'emplois

Les 6 pays étudiés, comme la plupart des pays de la zone, sont caractérisés par un climat et des conditions agro-pédologiques qui peuvent être adverses. C'est la raison pour laquelle deux groupes émergent (figure 16) : les pays avec une large frange désertique où le pourcentage des terres cultivables est faible (l'Égypte avec 6 pour cent, la Mauritanie avec 39 pour cent - si l'on inclut les zones de parcours - et le Soudan avec 46 pour cent); les trois autres pays, où le pourcentage de terres cultivables (cf. figure 16) dépasse les 60 pour cent. Les défis de sécurité alimentaire, d'aménagement du territoire et d'urbanisation s'y posent différemment. En fonction de la disponibilité des ressources en eau, l'enjeu de l'extension des terres cultivées par le développement de l'irrigation implique des solutions différentes. Ces différents paramètres ont une importance dans la compétitivité des filières agricoles nationales dans une économie mondialisée et supposent des configurations de politiques publiques spécifiques.

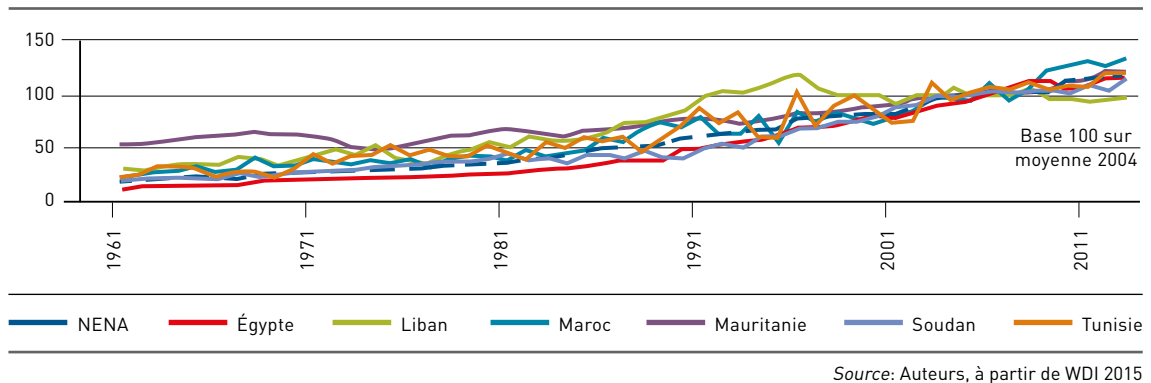
Figure 16. Pourcentage % de terres cultivables. 1961-2013



Source: Auteurs, à partir de WDI 2015.

Sur la même période, les indices de production (figure 17) ont crû plus rapidement que la croissance des surfaces cultivées. La productivité du facteur terre a donc été améliorée, essentiellement par le développement et/ou une meilleure maîtrise de l'irrigation. Deux pays ont une trajectoire divergente: le Liban, d'une part, connaît une stagnation de ses indices de production depuis les années 2000, suite au désinvestissement national que l'agriculture a connu. D'autre part, le Maroc, au contraire, connaît une accélération de la croissance de sa production liée aux nombreux investissements facilités par le Plan Maroc Vert. On peut en déduire que le volontarisme politique a un effet sur les niveaux de production.

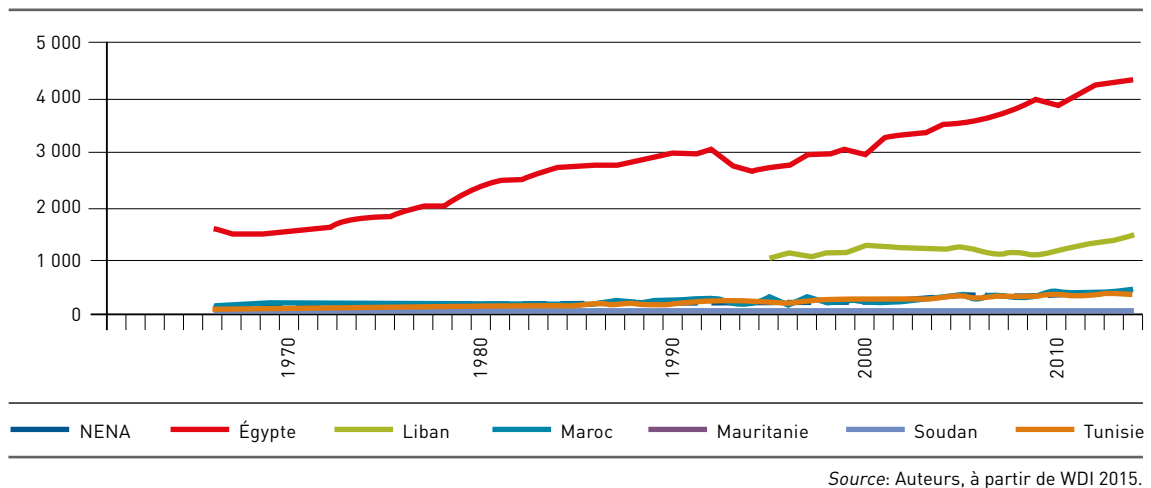
Figure 17. Indices de production. 1961-2013



Le calcul de l'évolution de la valeur ajoutée par ha (en USD constant de 2005) permet de voir l'évolution des niveaux de productivité de la terre (figure 18). C'est un critère plus souvent utilisé par les agronomes que par les économistes. Il permet de noter l'évolution des rendements corrigés de l'évolution du niveau d'utilisation des intrants et des prix lors de la première mise en marché.

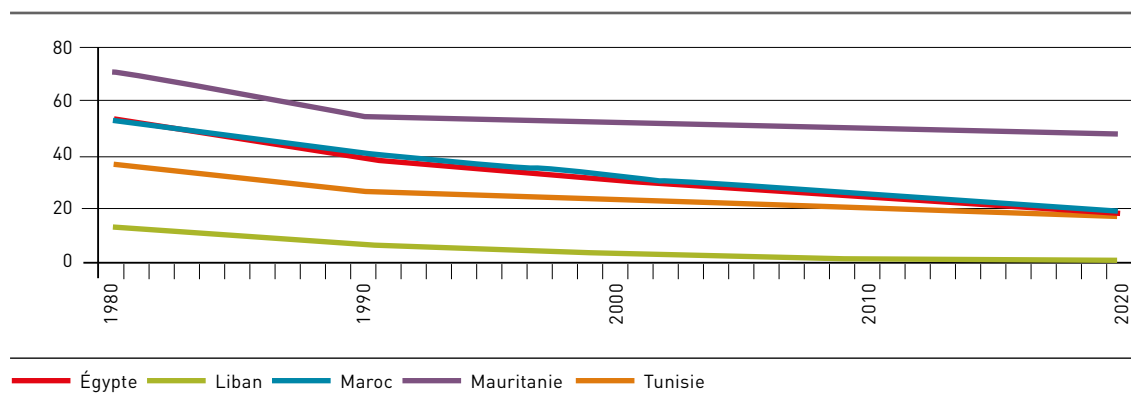
Quatre situations se présentent dans les pays étudiés. D'abord, la **Mauritanie** et le **Soudan** connaissent une très faible progression, avec des niveaux de départ très bas: 11 à 21 USD/ha et 28 à 94 USD/ha respectivement entre 1961 et 2013. Des marges de progrès existent: l'enjeu est qu'elles se traduisent par une augmentation de la rémunération des producteurs. Deux autres pays ont une trajectoire similaire: la **Tunisie** et le **Maroc** (avec respectivement une évolution de 86 à 360 USD/ha et 114 à 437 USD/ha). Leur productivité en 1965 était supérieure à celles qu'atteignent, en 2013, la **Mauritanie** et le **Soudan**. Le **Liban** a une croissance modérée, passant de 998 à 1 444 USD/ha de 1990 à 2013. Enfin, l'**Égypte** connaît une croissance spectaculaire de la productivité de la terre, avec une VA/ha qui passe de 1560 USD/ha en 1965, à 4289 USD/ha en 2013. Dans le paradigme de la révolution verte, une lecture d'agronome amènerait à saluer la performance de l'agriculture égyptienne. Les calculs ultérieurs, intégrant la productivité du travail, amèneront à la relativiser.

Figure 18. Valeur ajoutée par ha (en USD constant 2005). 1961-2013



En effet, dans tous les pays étudiés, la population active agricole baisse au cours des 50 dernières années (figure 19). Cependant, les niveaux initiaux comme les vitesses de réduction de la population active agricole diffèrent. Un pays comme le Liban a amorcé, au milieu du 20^{ème} siècle, sa transition économique et spécialisé son économie dans les services. Cela explique qu'en 1980, la population active agricole n'y dépassait pas 15 pour cent de la population active, et qu'en 2015, elle soit autour de 2 pour cent (chiffres FAO Stat). Au contraire, un pays comme la Mauritanie avait, au début des années 1980, une population active très majoritairement agricole (plus de 70 pour cent, contre un peu moins de 50 pour cent selon les chiffres FAO Stat, 24,7 pour cent en 2013 selon les chiffres du gouvernement Mauritanien). Les trois autres pays convergent vers une population active agricole autour de 20 pour cent, avec des évolutions qui auront été plus (Maroc, Égypte) ou moins (Tunisie) rapides. Les séries de données ne sont pas disponibles pour le Soudan, même si FAO-Stat estime à 46,5 pour cent le pourcentage d'actifs travaillant dans l'agriculture en 2015.

Figure 19. Évolution de la proportion d'actifs dans l'agriculture 1980-2014 (+ estimation 2015-2020)

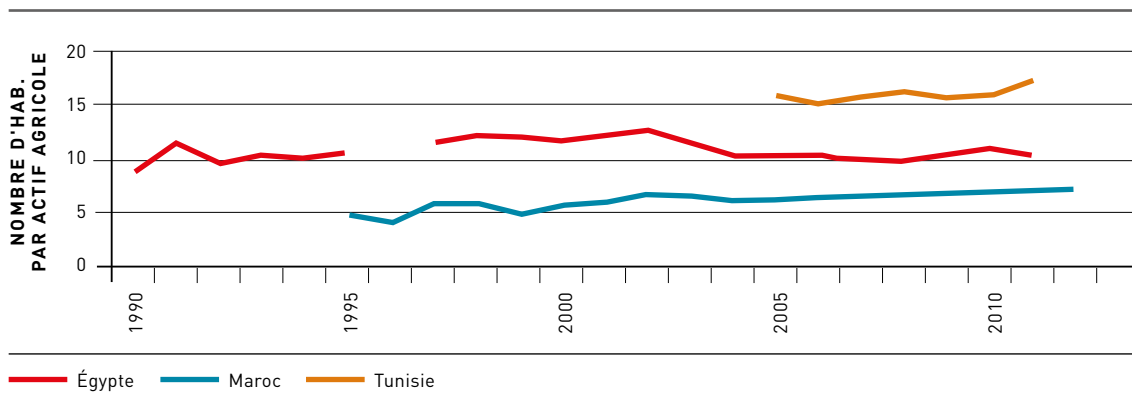


Source: Auteurs, avec les données FAO Stat 2015.

Les tendances démographiques montrent une évolution parallèle de la population globale et de la population active agricole des pays étudiés, à l'exception du Liban qui a connu au cours de cette période une forte baisse de sa population active agricole. Ainsi, en situation théorique d'autonomie alimentaire nationale, un agriculteur Libanais devait nourrir 45 personnes en 2009. Pour l'Égypte, les chiffres restent globalement stables de 9 à 10 entre 1990 et 2011, alors qu'ils doublent pour le Maroc (de 4 à 7) entre 1994 et 2013, et qu'ils augmentent de 15 à 17 pour la Tunisie entre 2005 et 2012 (figure 20). Le Soudan et la Mauritanie n'ont pas de chiffres disponibles pour ces calculs.

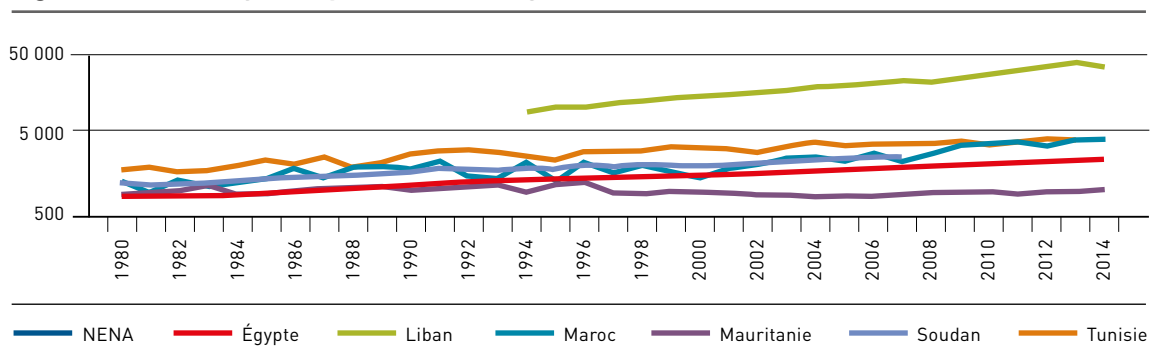
Ramener l'évolution de cette valeur ajoutée globale aux actifs agricoles, comme illustrée dans la figure 21 (en échelle logarithmique), montre l'évolution de la productivité du travail que l'on peut différencier en trois groupes: (i) Le Liban fait cavalier seul avec une productivité par travailleur agricole qui approche les 40 000 USD par an. Sa spécialisation sur des produits de qualité, le dynamisme de son marché intérieur, sa proximité avec les pays du Golfe, qui permettent une bonne valorisation des produits exportés, explique cette performance. (ii) Le second groupe est constitué de la Tunisie, du Maroc et, dans une moindre mesure, de l'Égypte dont la productivité par travailleur agricole tend vers les 5 000 USD par an. Cette performance repose sur des stratégies

Figure 20. Nombre d'habitants par actif agricole. 1990-2013



Source: Auteurs, à partir de WDI 2015.

Figure 21. Valeur ajoutée par travailleur agricole en USD constant 2005. 1980-2014



Source: Auteurs, à partir de WDI 2015.

assez différentes, portées par des exportations (Maroc, Tunisie), la taille du marché intérieur (Égypte) et / ou le dynamisme du secteur touristique (les trois pays, jusqu'à une période récente). (iii) La Mauritanie décroche clairement du reste des pays avec une productivité par travailleur qui tourne depuis 35 ans autour de 1000 USD / an. La sortie de la pauvreté de nombreux actifs agricoles passe par une réflexion sur les moyens d'augmenter cette productivité du travail. Augmenter les rendements ne suffit pas, même si c'est nécessaire. C'est bien l'ensemble du système agro-alimentaire qu'il faut mettre au service de cette stratégie, mais aussi la capacité de développer d'autres types de revenus pour les ménages agricoles.

Cette évolution se traduit donc logiquement dans le type d'évolution des sentiers de productivité (Benoit- Cattin & Dorin, 2012) selon que les politiques publiques ont concouru à donner plus d'importance à la productivité de la terre ou à la productivité du travail⁶⁵. Trois situations se présentent dans les pays étudiés (figure 22): le Liban voit sa valeur ajoutée par actif augmenter

⁶⁵ Il pourrait être intéressant de faire la même analyse avec la productivité du capital, mais les chiffres ne sont pas disponibles au niveau agrégé pour cela. C'est une donnée qui peut être traitée avec les recensements agricoles.

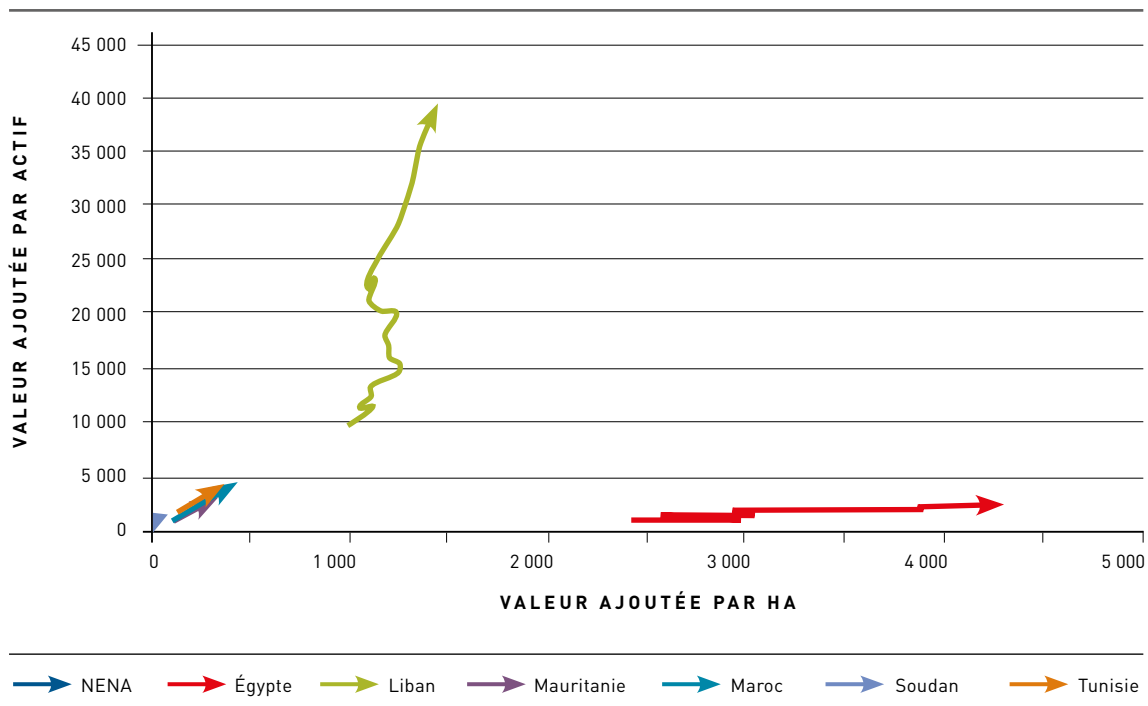
fortement (de 9 770 USD par actif à 35 124, entre 1994 et 2013) sous l'effet de l'amélioration de la valeur ajoutée des productions (marchés de niche, exportations de produits finis, dynamique qualitative du marché intérieur) et de la drastique réduction de la population active agricole. Cette trajectoire est rendue possible par l'existence d'options de sorties de l'agriculture, essentiellement dans le secteur des services.

La trajectoire de l'Égypte est orthogonale: l'effort des politiques publiques a été porté avec succès sur l'augmentation de la productivité de la terre (passant de 2452 USD constant de 200 / ha à 4289, entre 1980 et 2013) grâce à l'amélioration des systèmes d'irrigation, le maintien d'un prix minimum aux producteurs favorisant ce type de productivité, et par la constance et la qualité du système d'encadrement. Mais cette productivité de la terre ne se traduit que très peu dans la rémunération des producteurs: la productivité du travail est passée de 935 USD constant en 2005, à 2562 entre 1980 et 2013. Il est donc logique que l'incidence de la pauvreté rurale ne se réduise que marginalement, en ce qui concerne les revenus agricoles.

Le troisième groupe est composé des quatre autres pays (Soudan, Mauritanie, Maroc, Tunisie), dont l'évolution est très limitée: ni la productivité du travail, ni la productivité de la terre n'évoluent sensiblement.

On comprend donc, avec ses chiffres, qu'en fonction de l'état de la transition structurelle de l'économie et de la démographie, des politiques adaptées sont possibles et nécessaires. Faute de données, ce travail n'a pas été fait au niveau régional à l'intérieur de chacun des pays, mais les conclusions similaires pourraient en être tirées: des adaptations régionales aux modèles de production agro-alimentaire sont possibles et nécessaires.

Figure 22. Les sentiers de productivité. 1965-2013



Source: auteurs, à partir de WDI 2015.

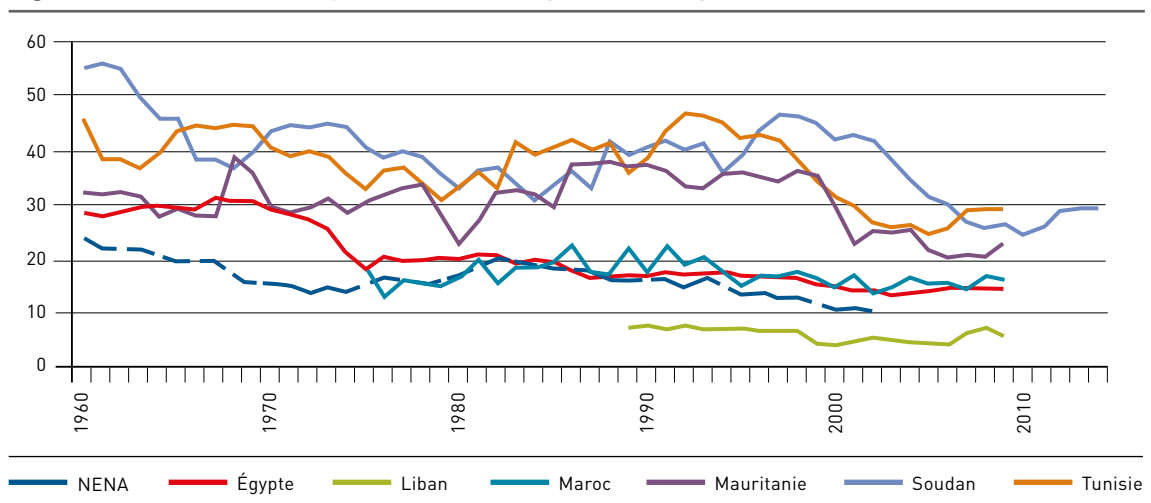
RECOMMANDATIONS

- » Définir un mix de politiques adapté aux phases des transitions structurelles de l'économie et de la démographie.
- » Considérer et développer l'ensemble des sources des revenus des petits agriculteurs familiaux car la seule intensification de leur production agricole, au vu de la faible taille de leur exploitation, n'est en général pas suffisante pour les sortir de la pauvreté.
- » Différencier les politiques agro-alimentaires selon les dynamiques des territoires au sein d'un même pays.

3.2.2 Réduction du poids de l'agriculture dans le PIB, mais pas aussi rapide dans l'emploi: un enjeu majeur de politique publique

De la même manière, la part de la valeur ajoutée de l'agriculture (PVAA-PIB) dans le PIB baisse dans tous les pays, d'autant plus fortement que les niveaux initiaux, en 1965, étaient élevés (figure 23). De nouveau, nous nous trouvons avec **trois groupes de pays**. Le **Liban**, d'une part, a diversifié très tôt son économie dans les services. La PVAA-PIB passe, entre 1995 et 2014, de 7,5 à 5,2 pour cent (selon les sources WDI). A l'extrême opposé, la **Mauritanie** a profité, en 2006, de l'augmentation de ses exportations de mines et énergies, ce qui a réduit mécaniquement la PVAA-PIB. Cependant, la baisse des cours des matières premières au cours des trois dernières années redonne à l'agriculture un intérêt stratégique en termes de sécurité alimentaire: les termes de l'échange des importations alimentaires ne sont plus aussi favorables. D'autre part, les activités extractives sont peu pourvoyeuses d'emplois, l'industrie ne s'est pas beaucoup développée et le développement des services se fait sans beaucoup de création d'emplois: la stabilité politique de ce pays dépendra, entre autres, de sa capacité à améliorer ses performances en termes d'emplois décents. L'agriculture peut y jouer un rôle, notamment la petite agriculture familiale. Le **Soudan**

Figure 23. **Évolution de la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB. 1965-2014**



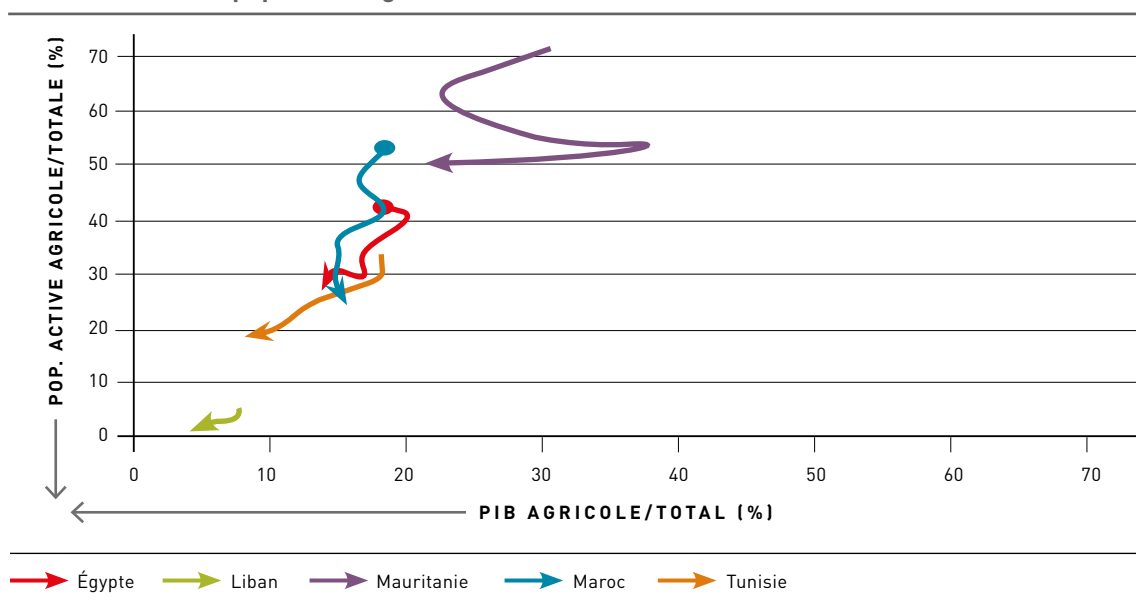
Source: Auteurs, à partir des données WDI 2015.

a perdu, avec sa partition, à la fois une part de sa vocation agricole, mais aussi une proportion importante de la production pétrolière.

Le groupe des trois autres pays (Maroc, Tunisie, Égypte) connaît une évolution similaire: depuis 1965, la PVAA- PIB est passée de 25 pour cent à 15 pour cent. Selon les pays, le développement des services (surtout en Tunisie) ou des industries (notamment en Égypte et au Maroc) a permis de soutenir la croissance économique.

La figure 24 permet d'illustrer les différences de trajectoires des différents pays quant aux poids démographique et économique de l'agriculture.

Figure 24. Évolution de la trajectoire de l'agriculture dans l'économie du pays (PIB et pop. active agricoles). 1980-2010



Source: Auteurs, à partir des données WDI 2015.

La Mauritanie est caractéristique de pays dont la diversification structurelle de l'économie ne s'est pas encore exprimée. La population agricole y est encore importante et la PVAA-PIB varie suivant les aléas climatiques et les chocs externes sur les cours des matières premières dont elle est exportatrice. C'est donc une économie très vulnérable à la volatilité des marchés internationaux. La petite taille de son marché intérieur rend difficile une politique d'industrialisation classique et le niveau de formation de sa population ne lui permet pas de se positionner sur des créneaux industriels d'exportation de haut de gamme (comme Taïwan ou Singapour). Le positionnement de l'agriculture est donc central dans l'économie du pays: la fonction de production est évidemment importante pour assurer la sécurité alimentaire –dont on sait depuis 2008 qu'elle ne peut reposer uniquement sur l'importation d'aliments–, mais plus encore pour assurer la création d'emplois décents. Les politiques agricoles peuvent jouer un rôle, notamment dans les arbitrages entre des investissements –notamment étrangers– basés sur de la haute technologie et un niveau de mécanisation élevé dans les périmètres irrigués, et une modernisation de la petite agriculture familiale. En Mauritanie, une autre fonction importante de l'agriculture existe dans l'aménagement

du territoire; grâce à la présence humaine dans les oasis, la sécurité intérieure du pays est améliorée: l'agriculture oasienne joue et jouera dans les prochaines décennies un rôle important.

À l'opposé, l'agriculture Libanaise pèse peu dans l'économie du pays, tant en ce qui concerne la population agricole que la PVAA-PIB. La problématique de l'agriculture y ressemble à celle des pays développés. Outre les fonctions classiques de production pour la sécurité alimentaire, les autres fonctions jouent un rôle important: de cohésion sociale, de liens identitaires dans les communautés villageoises et les groupes familiaux au travers des produits de terroir et des articulations urbain/rural; de génération d'emplois; d'aménagement du territoire. Les dernières années ont, en effet, montré que le dynamisme agricole de ce pays jouait un rôle important pour la sécurité alimentaire du pays et de ses voisins. L'arrivée massive de réfugiés syriens sur son territoire (25 pour cent de la population) est un facteur de redynamisation de l'agriculture Libanaise.

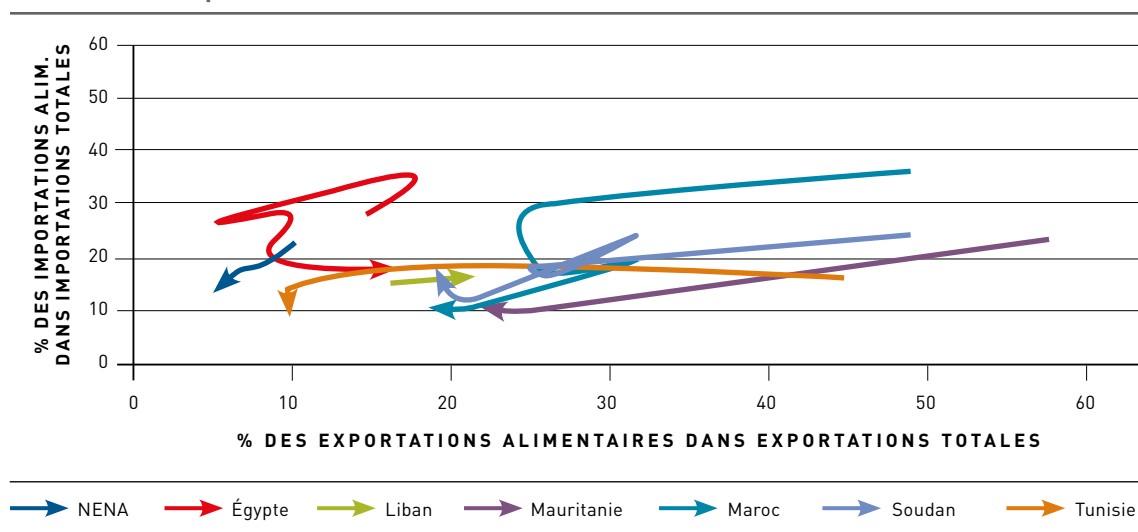
La Tunisie semblait s'orienter sur la période considérée vers la trajectoire libanaise. La diversification de l'économie dans les services, notamment le tourisme, a fortement réduit la PVAA-PIB, alors que dans le même temps, la population active décroissait à peu près dans les mêmes proportions. Cette trajectoire aurait pu être « idéale » si elle s'était réalisée dans le plein emploi. Or, le taux de chômage dans ce pays a été élevé au cours des 10 dernières années, montrant la difficulté à offrir aux jeunes, notamment les diplômés, des emplois à la hauteur de leurs attentes. Dans cette configuration où le niveau de formation est bon, les métiers de l'agriculture perdent de leur attractivité s'ils n'intègrent pas des sauts technologiques dans les pratiques, des évolutions dans les relations patriarcales permettant de donner plus d'autonomie aux jeunes générations, et des niveaux de revenus évoluant dans les mêmes propositions que les revenus urbains. Ces transitions rapides obligent à reconsidérer les classiques des politiques agricoles de la Révolution Verte, intensifiant l'utilisation du facteur travail et des consommations intermédiaires, et obligent à explorer des voies complémentaires permettant de capter plus de valeur ajoutée au niveau des producteurs, de diversifier les revenus agricoles et non agricoles, d'articuler le développement agricole et agro-alimentaire autour de dynamiques territoriales (Dorin, Hourcade, & Benoit-Cattin, 2013).

Enfin, deux pays ont une trajectoire assez similaire: l'Égypte et le Maroc. Ils sont caractérisés par le fait d'avoir conservé une part relativement stable de l'agriculture dans le PIB, alors que la proportion d'actifs qui se dédient à l'agriculture a fortement chuté (de 25 pour cent au Maroc, de 15 pour cent en Égypte). Cette trajectoire s'explique par une réussite dans la croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, et par des opportunités en termes de sortie de l'agriculture soit vers les secteurs secondaire et tertiaire de chacun des pays, soit par l'émigration.

Dans de nombreux pays, l'agriculture joue encore un rôle crucial dans l'équilibre de la balance des paiements, en fournissant une partie parfois importante des devises nécessaires aux importations (figure 25). Dans les 6 pays étudiés, cette contribution tend à diminuer, à l'exception notable du Liban et de l'Égypte. Les exportations agricoles des autres pays contribuent entre 10 pour cent (Tunisie) et 20 pour cent (Maroc, Mauritanie, Soudan). Cette baisse de la contribution aux exportations ne se traduit pas pour autant par une dépendance accrue de ces six pays au marché international des produits alimentaires. Une tendance générale se dessine qui se traduit par une baisse en pourcentage du poids des importations alimentaires dans les importations totales autour de 10 pour cent (Tunisie, Maroc, Mauritanie) ou 20 pour cent (Liban, Égypte, Soudan). Les stratégies volontaristes d'exportation de produits agro-alimentaires ont lieu dans des pays

ayant amorcé leur transition structurelle: la croissance des exportations agricoles en volume reste inférieure à la croissance de l'ensemble des exportations. Mais on peut souligner, avec la baisse de l'importance des importations agroalimentaires que la dynamique d'urbanisation renforce l'articulation urbain / rural dans le marché alimentaire domestique. Les enjeux de cette tendance s'accroîtront probablement avec l'augmentation du poids démographique de ces pays. L'importance de penser les caractéristiques du marché agro-alimentaire domestique au travers des politiques publiques s'accroîtra.

Figure 25. **Évolution des importations et exportations alimentaires sur l'ensemble de l'import et export. 1965-2013**



Source: Auteurs sur la base des données WDI 2015.

RECOMMANDATIONS

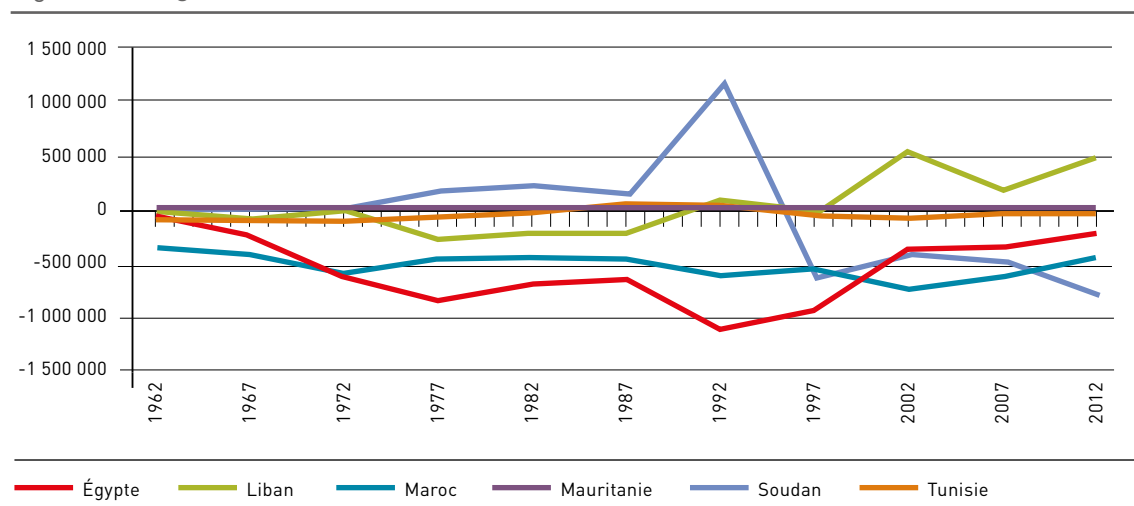
- » La productivité de tous les facteurs de production (Terre, Capital, Travail) doit être prise en compte pour définir les priorités des politiques publiques agricoles et alimentaires. Une attention particulière doit être donnée à la productivité du travail qui est une dimension essentielle dans la lutte contre la pauvreté.
- » Les objectifs des politiques agricoles doivent prendre en compte les options de sortie de l'activité agricole. Le fait que ces options varient fortement plaide pour que ces politiques agricoles soient suffisamment régionalisées.
- » Les modèles agricoles qui servent de référence aux politiques agricoles doivent faciliter les mobilités intersectorielle, provisoire ou définitive, locale ou lointaine. La pluriactivité encadrée est une option qui permet de gérer en douceur des périodes de transition plus longues.
- » L'évolution du poids de l'agriculture, et tout particulièrement de la petite agriculture, doit être remis dans la perspective de la transition structurelle afin d'actualiser les missions que la société lui assigne: réservoir d'emplois / emplois décents; fourniture de devises / sécurité alimentaire domestique; compétitivité internationale / occupation aménagement du territoire...; production d'aliments / production de services écosystémiques...

3.2.3 Les enjeux multiples des migrations

Les données à notre disposition ne nous permettent pas de faire des comparaisons sur les dynamiques de migration internes à chaque pays. C'est pourtant un sujet absolument central pour comprendre les enjeux du développement agricole et rural, les articulations villes / campagnes, les stratégies de diversification des ménages et des communautés villageoises. Nous nous concentrerons donc sur les migrations internationales, et leur impact sur les économies nationales.

La figure 26 permet de voir qu'à l'exception du **Soudan** jusqu'en 1995 et du **Liban** à partir de 1998, tous les pays sont des exportateurs nets de main d'œuvre. Cela est cohérent avec l'état du marché du travail. Ensuite, les volumes de départ peuvent être substantiels, notamment pour l'**Égypte** avec presque 1 million de départs par an entre 1977 et 1997.

Figure 26. **Migrations internationales nettes. 1962-2012**

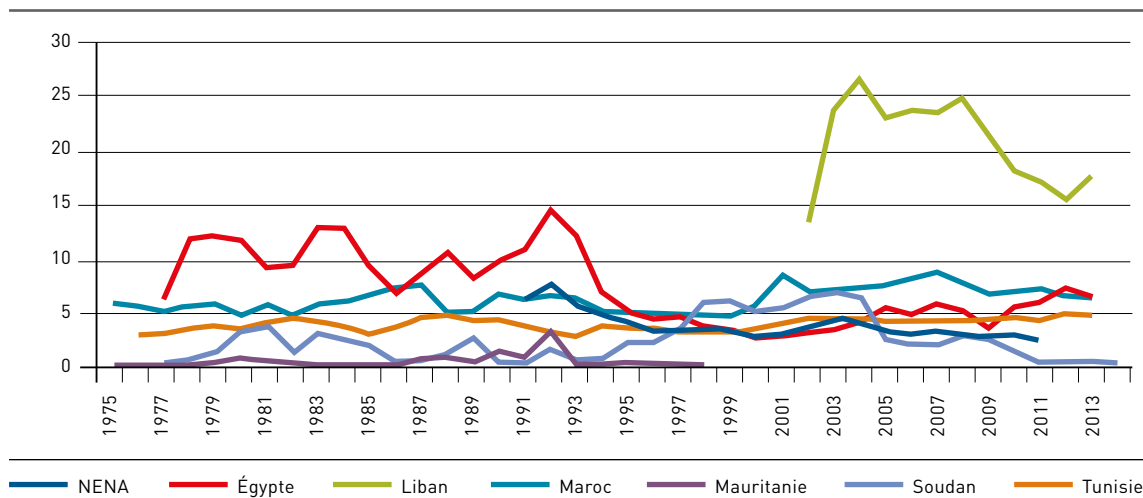


Source: Auteurs sur la base des données WDI 2015.

Il résulte logiquement de ces migrations l'existence de transferts financiers vers les familles restées au pays, pour des investissements visant à préparer un retour dans la phase active de la vie, ou encore pour préparer une retraite dans le pays natal (figure 27). Ces transferts sont considérables: ils oscillent entre 15 et 25 pour cent du PIB pour un pays comme le **Liban**. La **Mauritanie** et le **Soudan** sont peu concernés puisque les transferts ne représentent que moins de 1 pour cent du PIB. Par contre, l'**Égypte**, le **Maroc** et la **Tunisie** bénéficient de transferts stables oscillant entre 5 et 10 pour cent du PIB. Le monde rural étant un grand pourvoyeur de migrants, il est probable qu'une partie substantielle de ces transferts bénéficient à ces zones. Malheureusement, les données WDI, qui permettent de faire des comparaisons internationales, ne font pas la distinction entre les zones rurales et urbaines.

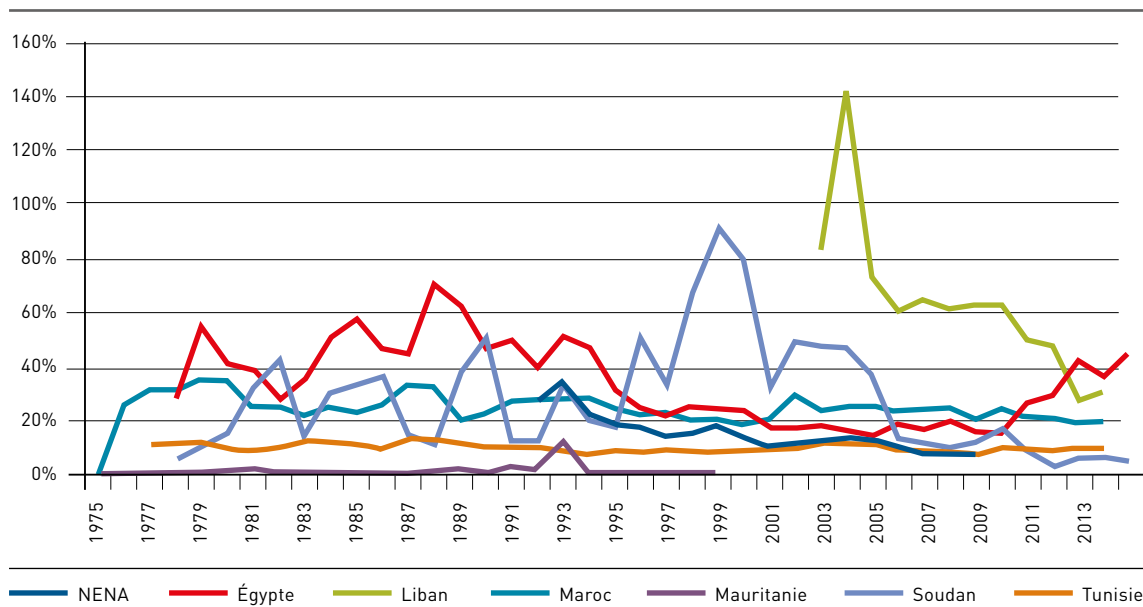
Une autre manière d'appréhender les transferts est de voir dans quelle proportion ils permettent de se procurer les devises dont chaque pays a besoin, en les comparant aux autres sources de devises que sont les exportations (figure 28). Les données sont spectaculaires. Le **Liban** en bénéficie le plus (les transferts représentent entre 35 pour cent et 140 pour cent des montants des exportations, selon les années). En **Égypte** aussi, les transferts jouent un rôle important dans la balance des paiements puisqu'ils représentent entre 15 et 70 pour cent des exportations. Pour le **Maroc**, la **Tunisie** et le **Soudan**, les chiffres oscillent entre 10 et 20 pour cent.

Figure 27. Transferts reçus des migrants (% PIB)



Source: Calculs des auteurs sur les données WDI 2015.

Figure 28. Transferts en pourcentage des exportations. 1975-2014



Source: Calculs des auteurs sur les données WDI 2015.

RECOMMANDATIONS

- » Les dynamiques des transferts financiers des migrants doivent être mieux connues afin d'en mesurer l'impact sur les familles, les territoires et les dynamiques productives (entreprises, emplois...) au travers d'observatoires et d'arènes de consultation.
- » Des politiques publiques incitatives pourraient orienter une partie des transferts vers la génération d'emploi en zone rurale par des mécanismes de co-financement, de détaxation, de co-investissement ou d'investissements publics convergents (appui aux organisations de producteurs, chambres d'agriculture, de PME...).

3.3 Conclusion intermédiaire

Les deux premières parties du rapport ont permis de montrer l'extraordinaire capacité de résilience des exploitations familiales qui se traduit, dans certains cas, par la capacité à tirer profit des opportunités pour le développement de leurs activités en s'insérant dans des marchés en croissance ou dans des programmes de soutien des États (plantations, irrigation...). Sur des espaces difficiles (montagne, oasis, vallée encaissée, steppe), des familles paysannes défrichent, épierrent et creusent des puits équipés de motopompes. La possession de terres irriguées reste pour ces exploitants familiaux la garantie de revenus stables et d'un statut décent.

Mais les crises récentes sont passées par là. En effet, les crises économiques, financières et alimentaires de 2007-2008 ont fortement impacté les économies de pays comme la Tunisie et le Maroc, et indirectement, ont accentué les difficultés des exploitations familiales et perturbé leur mode de fonctionnement. On a ainsi observé une réduction du montant des transferts de revenus des travailleurs migrants (Maroc, Tunisie) qui profitaient aux familles paysannes restées au pays. Les tensions qui ont marqué les marchés du travail ont réduit les opportunités de travail à l'extérieur pour les actifs agricoles en surnombre. Les entreprises du secteur formel ne sont plus en mesure d'absorber une population active agricole en augmentation.

La logique de fonctionnement des petites exploitations agricoles, fondée sur la pluriactivité et l'apport de revenus extérieurs, en est profondément bouleversée. Les exploitations familiales se trouvent obligées de garder une surpopulation sur des surfaces de plus en plus exiguës car des acteurs économiques puissants, d'origine rurale et urbaine, leur disputent aujourd'hui l'accès à l'eau et à la terre, réduisant ainsi leurs capacités productives. Cette concurrence sur les ressources naturelles, favorisée ces dernières années par les lois foncières, les difficultés à trouver des emplois à l'extérieur ou d'accéder à des crédits, ont pour effet de faire perdre aux exploitants familiaux tout ou partie du contrôle de leurs terres et de précipiter une décapitalisation matérielle qui conduit à une sortie du secteur agricole. Inégal selon les pays, le processus d'éclatement entre le travail, la terre et le capital qui est en cours est le signe d'un épuisement des capacités d'adaptation de la petite agriculture familiale au Maroc comme en Tunisie, et met en cause les conditions même de sa résilience.

La troisième partie de cette synthèse a montré que la réduction constatée de la population active agricole touchait évidemment majoritairement les plus petits des agriculteurs, dont les sans-terre. La raison essentielle qui explique leur sortie de l'agriculture est l'importance de la pauvreté en leurs rangs. Pour ces ménages, l'amélioration des revenus par les modalités habituelles de la révolution verte, à savoir l'intensification de la production avec l'achat d'intrants et l'augmentation de la quantité de travail, ne fonctionne pas: la productivité de la terre augmente –ce qui est bon pour la sécurité alimentaire nationale– mais la productivité du travail stagne et l'augmentation du temps passé dans les activités agricoles vient en compétition avec d'autres activités non agricoles. Cela n'est pas un gage de l'augmentation de la sécurité alimentaire de ces ménages pauvres.

Or, les trois autres voies d'amélioration de revenus (de Lattre-Gasquet, 2014) ne sont pas toutes à la portée de ces petites exploitations familiales: la mécanisation (qui substitue du capital au travail) suppose un accès au foncier et aux mécanismes de financement des investissements qu'ils n'ont pas, faute d'agenda pour de nouvelles formes de réforme agraire ou d'adaptation des

institutions de financement à cette clientèle pauvre; l'**extensification** suppose, elle aussi, une disponibilité du foncier dans le pays et entre en contradiction avec les objectifs de sécurisation alimentaire courants dans les pays de la région. Il ne reste donc que l'**option de l'augmentation de la valeur ajoutée par une amélioration des conditions de commercialisation (transformation agro-alimentaire, circuits courts, marchés de niche à haute valeur ajoutée)**.

L'avantage comparatif de ces petites exploitations n'est évidemment pas dans les longues filières d'exportation (car les coûts de mise en marché consomment la majeure partie des marges, et les asymétries entre acteurs économiques sont énormes). Si l'objectif politique est de garder un maximum de petits agriculteurs familiaux spécialisés dans l'agriculture, seul le renforcement de **systèmes alimentaires locaux** et la cohabitation de modèles agricoles au sein de systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) (Beber *et al.*, 2011) peut améliorer significativement les revenus de ces petits agriculteurs familiaux.

Évidemment, d'autres options existent pour ces petits agriculteurs: (i) un **modèle d'agriculteurs pluriactifs**, pour lequel l'agriculture joue un rôle important pour la sécurité alimentaire de la famille, la **sortie de l'agriculture**, pour peu que des options de sortie décentes existent; (ii) dans le **para-agricole**; ou (iii) **hors de l'agriculture** mais, soit dans le monde rural, soit dans les pôles urbains secondaires. L'option de ne garder qu'un modèle, ou de permettre le développement de plusieurs modèles, relève du choix politique.

Les politiques publiques peuvent à la fois orienter l'évolution des modèles agricoles mais aussi renforcer une ou plusieurs des missions de l'agriculture: assurer la sécurité alimentaire du pays, améliorer la sûreté des produits alimentaires, générer des devises, aménager le territoire, créer des emplois décents, produire des services écosystémiques... Ces choix relèvent bien sûr d'options politiques, mais aussi de la prise en compte du séquençage de la transition démo-économique et des avantages comparatifs que le pays possède ou prépare.





4

QUATRIÈME PARTIE

Les politiques agricoles et la petite agriculture familiale

Les politiques agricoles et rurales des six pays étudiés s'inscrivent dans un environnement économique international et des contextes nationaux aux conditions naturelles, économiques et politiques nationales spécifiques. Il est donc important de mettre leur analyse dans la perspective de ces contextes.

4.1 Un environnement économique international et des contextes et histoires spécifiques

Parce que leur insertion dans l'économie mondiale progresse rapidement, les économies des six pays étudiés sont particulièrement dépendantes de l'environnement international. Les changements des paradigmes productif et technique qui ont accompagné le processus de mondialisation des économies et des échanges engagés dans les années 1960-1970 a remis en question l'ancien ordre politique, économique et social hérité des indépendances et/ou des révolutions nationales. A l'âge des réformes agraires (Tunisie, Égypte, Maroc), des réformes sociales et des projets économiques nationaux, a succédé un âge de réformes libérales et d'ajustements économiques structurels conduits sous l'autorité du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM).

La fragilité des grands équilibres macro-économiques (déficit budgétaire, de la balance commerciale, de la balance des paiements, des réserves des changes, de la dette extérieure) qui caractérise les économies de la majorité des pays étudiés les a obligé à adopter des politiques publiques ajustées à ces nouvelles contraintes. La crise économique et financière mondiale de 2007, relayée par la crise alimentaire de 2008, a accentué les effets des ajustements économiques sur les économies et les sociétés locales (pauvreté, insécurité alimentaire, déficit d'infrastructures sociales et services publics...).

L'examen des contextes nationaux révèle, d'une part, une forte vulnérabilité des économies agricoles et rurales, et d'autre part, comme l'a montré la troisième partie, un modèle de croissance résultant d'une transition structurelle inachevée.

Le secteur primaire qui occupe une place significative (exception faite du Liban) dispose de ressources naturelles limitées (en terre et en eau), sinon fortement soumises aux aléas du climat: lorsque ce n'est pas le cas (Liban ou Soudan), les ressources en terre ou en eau sont sous-exploitées⁶⁶. Partout, y compris dans les pays les plus pauvres (la Mauritanie ou le Soudan), le secteur des services (commerce et administration) où les gains de productivité sont faibles connaît une expansion. Le secteur industriel est en effet peu développé ou en stagnation, avec une prédominance d'industries (extractives ou manufacturières) à faible contenu technologique employant une main d'œuvre peu qualifiée et faiblement rémunérée. Les pays étudiés avancent à des rythmes différents dans leur transition structurelle, caractérisée par une évolution des spécialisations productives entre secteurs de l'économie. Le développement des agricultures, toutes

⁶⁶ Le potentiel en eau au Soudan est évalué à 34 milliards de m³. Près de 20 pour cent des terres cultivables ne sont pas mises en culture au Liban.

caractérisées par l'existence de petites exploitations à caractère familial est ainsi confronté à une transition structurelle inachevée sur le plan économique laissant entière pour des pays comme la Mauritanie, le Soudan ou l'Égypte la question de l'emploi d'une population d'actifs agricoles de plus en plus nombreuse.

Si le processus de transition démographique est engagé dans la majorité des pays étudiés (Tunisie, Maroc, Liban et tout récemment Égypte), la surpopulation qui caractérise les campagnes est continuellement alimentée par des taux d'accroissement naturel positifs, ce qui contribue à accentuer la pression sur un marché de l'emploi peu actif et sur des ressources naturelles de plus en plus limitées. La dégradation des structures agraires qui est observée dans les pays étudiés se fonde en partie sur cette variable démographique.

C'est dans ces contextes particuliers qu'évoluent les agricultures locales.

Les études nationales permettent de relever également des spécificités qui renvoient à des conditions naturelles, socio-économiques et politiques propres à chacun des pays.

Les économies agricoles de Mauritanie et du Soudan sont étroitement dépendantes des facteurs climatiques caractérisant les régions où elles se déploient. À la fin des années soixante (1968), débute en Mauritanie une période de sécheresse qui, après avoir culminé en 1972-1973, s'est poursuivie jusqu'aux années 1980 et au-delà: elle marquera durablement le secteur agricole et l'élevage. Au Soudan, le paradoxe réside dans le fait que le pays dispose, d'une part, de ressources en eau appréciables⁶⁷ (eaux du Nil, eaux de surface des oueds et eaux souterraines) mais sous-exploitées, et d'autre part, souffre d'épisodes sévères de sécheresses. Celles-ci ont eu lieu dans les régions sud (Darfour) au cours des années 1969 à 1973, et de nouveau de 1979 à 1983. Elles ont été suivies de famines et de mouvements migratoires à grande échelle. Ces situations se sont reproduites durant les années 1983-1985 et en 1990-1991. La hausse des températures et la diminution des précipitations, qui se sont manifestées dans ces pays lors de ces dernières décennies, ont accéléré des processus de désertification déjà très avancés. On observe un déplacement vers le Sud de la frontière qui sépare le désert des zones semi-désertiques. Ces phénomènes naturels qui sont le signe d'un changement climatique affectant ces deux pays ont eu un impact significatif sur les rapports entre monde nomade et sédentaire, activant des conflits dans l'usage des ressources (eau et terres de parcours). Ils ont accentué les difficultés de l'élevage et des agricultures familiales de petite échelle qui se déploient dans les zones pluviales.

Les politiques agricoles et rurales de la Mauritanie et du Soudan doivent être interprétées en premier lieu à la lumière de cette vulnérabilité climatique à laquelle sont exposés leurs systèmes agricoles. Toutes les actions mises en œuvre par l'État (irrigation, politique pastorale, programmes de lutte contre la désertification, lutte contre la pauvreté...) tentent de faire face aux bouleversements engendrés par la détérioration du cadre environnemental. Les contextes macroéconomiques et sociaux qui prévalent dans ces deux pays constituent également le cadre de référence des politiques affichées dans ces deux pays. Outre les facteurs clés renvoyant à une

⁶⁷ Selon un rapport du ministère de l'Irrigation et des Ressources en Eau du Soudan, l'eau du Nil annuellement disponible est de 20,5 milliards de mètres cubes, celle des oueds eaux est évaluée à 5 - 7 milliards de mètres cubes, celle des nappes souterraines renouvelables est de 6,0 milliards de mètres cubes. Le total est d'environ 30,0 milliards de mètres cubes. L'objectif visé pour les eaux recyclées est de 6,0 milliards de mètres cubes ce qui porterait le potentiel mobilisable à 36,0 milliards de mètres cubes.

menace climatique récurrente, le secteur agricole fait face aux crises budgétaires des États et aux difficultés d'ajustement des structures économiques locales aux besoins des marchés.

Chocs climatiques et chocs économiques se conjuguent au **Soudan** aux chocs politiques. Les politiques économiques et sociales de ce pays résultent d'un contexte marqué en particulier par le développement de conflits politiques violents et destructeurs qui ont déchiré le pays jusqu'en 2005.

L'on ne pourra comprendre et interpréter la politique agricole au **Liban** sans tenir également compte de ces conflits politiques communautaires et géopolitiques locaux et régionaux qui sont la source d'instabilités institutionnelles qui impactent son économie et ses territoires sur de longues périodes, comme ce fut le cas de la guerre civile de 1975-90. L'instabilité des institutions politiques constitue une donnée explicative de l'orientation comme du fonctionnement des programmes et des politiques agricoles et rurales adoptés dans ce pays au cours des dernières décennies. Même si les migrations des hommes et le développement du secteur commercial ont constitué une constante dans le développement historique du pays, les mutations structurelles de l'économie, conjuguées aux conflits politiques et militaires ont été déterminantes dans les évolutions du secteur de l'agriculture et du développement du monde rural.

Aux mouvements migratoires anciens qui remontent au XIX^{ème} siècle ont succédé des mouvements de populations étroitement liés aux conflits traversant le pays et la région. L'exode massif de populations conjugué aux déplacements de populations lors des conflits communautaires et politiques ont contribué à des reconfigurations territoriales se traduisant par des transformations, d'une part, du rapport rural-urbain, et d'autre part, de la place de l'agriculture dans l'économie nationale. L'afflux de populations étrangères (hier palestinienne, irakienne et aujourd'hui syrienne...), victimes de conflits régionaux exerce une influence sur l'économie rurale et la société libanaise. Il convient de rappeler aussi que le modèle de croissance économique libéral constitue le cadre de référence clé dans la construction des politiques agricoles du **Liban**. Ce modèle de croissance dont les contours sont arrêtés dès le début des années 1960 est fondé sur la promotion d'activités de services et de structures d'intermédiation financière et commerciale actives à la fois dans le pays et dans les pays de la région.

Cerné par le désert, le monde agricole et rural d'**Égypte** présent depuis la plus Haute Antiquité reste structuré et organisé par l'existence des eaux du Nil et plus récemment du barrage d'Assouan. La Vallée du Nil, la zone du Delta et aujourd'hui les terres mises en valeur dans les autres régions du Nord-est ou de Nord-ouest sont le siège d'une agriculture construite, hier par une paysannerie traditionnelle et sur les nouvelles terres, par une classe d'entrepreneurs privés, de techniciens agricoles et de paysans. Tout comme au **Liban**, son économie et son commerce agricole sont fortement insérés dans le système des échanges (de produits agricoles et alimentaires) de la région du Proche-Orient et des marchés mondiaux. L'économie pétrolière des pays de la région va générer un flux de migrants égyptiens, dont les plus nombreux sont originaires des campagnes égyptiennes, tirant leurs ressources d'un emploi dans les pays du voisinage (Arabie Saoudite, Émirats arabes, Libye). Les transferts réalisés participeront au soutien des pouvoirs d'achat des familles laissées au pays et à la reproduction économique de leurs exploitations agricoles. C'est ainsi que toute perturbation des institutions, tout conflit ou accident politique ou économique exerceront une influence sur l'économie locale, comme c'est le cas aujourd'hui avec les bouleversements politiques issus des révoltes de janvier 2011.

La matrice des politiques agricoles et rurales adoptées en Tunisie et au Maroc exprime un objectif d'intégration de ces pays dans le processus de mondialisation des échanges (en particulier avec l'Europe). Elle traduit l'option pour des modèles de croissance ouverts sur les marchés. Les chocs économiques et financiers de 2007, la crise alimentaire de 2008 affecteront ces modèles de croissance économique mis en place. Si les objectifs de sécurité alimentaire, de compétitivité des agricultures, d'approvisionnement des villes et de développement des territoires ruraux constituent la référence centrale de ces politiques, les réformes agricoles qui suivront - Plan Maroc Vert, orientations du XI^{ème} Plan (2007-2016) tunisien - découleront des changements de cet environnement international.

Les agricultures sont confrontées à des défis communs à tous les pays étudiés: sensibilité aux aléas climatiques, besoins de création d'emplois, sécurité alimentaire, concurrence nouvelle avec des formes de production agricoles, déficit de ressources financières, dysfonctionnement des institutions et absence d'organisation des producteurs, pauvreté liée à des conditions d'existence difficiles.

Les objectifs des politiques agricoles et rurales seront ainsi déterminés à la fois par des facteurs internationaux, comme elles traduiront les impératifs découlant des contextes spécifiques à chacun des pays étudiés.

4.2 Aux origines des priorités nationales et axes stratégiques structurant les politiques agricoles et rurales

L'une des manifestations visibles de la crise alimentaire de 2007/2008 fut l'instabilité des marchés des produits agricoles et la volatilité des prix. Cette volatilité s'inscrit dans une tendance lourde des cours internationaux des produits agricoles que des études ont mis en évidence⁶⁸. Cette instabilité s'est traduite ces dernières années (2008-2012) par un renchérissement des prix qui a affecté notablement les factures alimentaires qui représentent pour les pays étudiés 15 à 25 pour cent des dépenses totales d'importation. Confrontés par ailleurs à une inflation des prix des produits alimentaires, les gouvernements des 6 pays étudiés de la zone NENA consacrent au pain ou à des produits alimentaires de base des subventions - via les caisses de compensation - qui pèsent parfois lourdement sur les finances publiques (de l'ordre de 1 à 2 pour cent du PIB)⁶⁹.

La dégradation des situations nutritionnelles dans un certain nombre des pays (Mauritanie et Soudan), de même que le coût croissant des importations alimentaires ont accentué la dégradation des balances commerciales agricoles, déficitaires de longue date dans tous les pays étudiés.

⁶⁸ OECD-FAO, « Agricultural Outlook 2008-2017 », OECD-FAO Report, Roma, May et 2008 - Mahavedi, V, Cheriet F et Rastoin, JL (2010) IPEMED. *La situation alimentaire en Méditerranée: enjeux stratégiques et éléments de prospective* ». Après une hausse significative en 2011 et 2011, le cours des produits alimentaires et agricoles ont enregistré une baisse ces deux dernières années. 2. Il convient de noter que tous les indices des prix des produits de base - sucre, produits laitiers, huile et céréales- enregistrent une baisse due à une offre abondante et à une concurrence plus vive pour les marchés d'exportation.

⁶⁹ En 2011-2012, les prix alimentaires auraient augmenté en moyenne de 9 pour cent en Égypte et de près de 6 pour cent en Tunisie.

Elles ont conduit tous les gouvernements à inscrire la sécurité alimentaire au rang des priorités nationales.

Même si l'on observe au cours de ces dernières décennies et dans la quasi-totalité des pays étudiés une baisse relative de l'agriculture dans la production des richesses nationales (Maroc, Tunisie, Égypte, Mauritanie, Liban)⁷⁰ l'agriculture continue de figurer dans les agendas politiques au rang de priorité nationale. À l'exception du Liban où l'agriculture ne représente que 5 pour cent du PIB et 6 pour cent des actifs employés (2014), dans les autres pays étudiés, ce secteur d'activité économique pèse encore de façon significative dans les évolutions des taux de croissance économique et du produit intérieur brut. Il occupe un rôle majeur dans l'emploi des actifs ou dans les recettes d'exportation. Il convient de rappeler que l'agriculture contribue aux apports en devises par les exportations en Égypte, au Soudan, au Maroc ou en Tunisie (10 pour cent à 20 pour cent des exportations).

Dans le domaine de l'emploi, l'agriculture reste également l'un des premiers gisements d'emploi dans les pays (exception faite du Liban). L'agriculture emploie en 2013 le quart des actifs (25 pour cent) en Mauritanie, plus de 30 pour cent au Soudan, en Égypte et au Maroc, et plus de 20 pour cent des actifs en Tunisie. Les stratégies agricoles de tous les pays devraient davantage faire de l'emploi un objectif-cible.

La promotion des exportations dans le but d'améliorer les balances commerciales et les réserves de change est également inscrite dans tous les textes de stratégie agricoles des pays étudiés. Tous les pays poursuivent des objectifs de modernisation de leur agriculture, d'accroissement des rendements des plantes ou des animaux et de compétitivité de leur secteur face à la concurrence.

Le processus de dégradation des ressources naturelles qui est observé dans la quasi-totalité des pays a incité les décideurs à accorder davantage d'intérêt aux questions environnementales. Les « plans verts » (reboisement) visant les espaces forestiers (Liban, Maroc), les actions de lutte contre la dégradation des terres et la désertification (Mauritanie, Soudan, Tunisie) ou la lutte contre la pollution des ressources en eau (Tunisie, Égypte) figurent dans les textes de stratégie agricole des pays étudiés.

Les perturbations du cadre juridique et institutionnel, l'instabilité qui le caractérise dans des pays traversés par des crises politiques ou climatiques (Liban, Soudan, Mauritanie), ou simplement la volonté de le réformer pour améliorer la qualité des services publics aux agriculteurs (Maroc, Égypte ou Tunisie) ont conduit les gouvernements à inscrire cet axe dans les objectifs de politique agricole.

Il convient enfin de signaler la mise en œuvre de nouvelles démarches dans les modes d'élaboration des stratégies et des politiques agricoles.

Le Plan National de Redressement Économique (1993-2002) du Liban a ainsi fait l'objet d'une consultation nationale associant la profession agricole (Cortas, 2002)⁷¹. Cette procédure qui avait pour objet « (a) de bien programmer l'avenir de l'agriculture libanaise; (b) de tenir compte de toutes

⁷⁰ La baisse est plus faible au Soudan.

⁷¹ Cortas A. (2002), *Problématique de l'agriculture libanaise: problèmes et solutions*. Revue New Medit. N° 1/95

les opinions et points de vue des associations agricoles et des agriculteurs pour bien formuler une politique agricole adéquate et élaborer un plan de développement agricole à moyen terme et long terme; (c) de faire le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de développement agricole », a été reproduite dans la définition des stratégies (2010–2014 et 2015–2019) qui ont suivi.

Les tentatives lors de l'expérience nassérienne d'associer les petits paysans dans le processus d'élaboration de la politique agricole, et ceci en légiférant pour une meilleure représentation parlementaire ont été mises en échec par les représentants des grands propriétaires fonciers. Il faut signaler que la préparation de la stratégie de développement durable 2030 en Égypte a vu l'implication d'experts locaux, la participation de trois organisations internationales (FAO, FIDA, Banque mondiale) et de très nombreuses associations et organisations agricoles issues de différentes régions agro-écologiques du pays.

En **Mauritanie**, la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) à l'horizon 2025 adoptée par le gouvernement en 2013 a été élaborée à la suite de débats publics qui ont associé tous les acteurs concernés (Wilayas, collectivités locales, unions des coopératives, fédération des éleveurs, producteurs, associations féminines...). Ces démarches impliquant les associations professionnelles agricoles et les organisations de producteurs, les syndicats paysans ou d'autres représentants de la société civile sont le signe d'un changement positif dans les relations qui se nouent entre l'État et le secteur agricole.

À côté de ces objectifs généraux de politique agricole, dans chacun des pays les priorités dépendent de leurs spécificités.

Les activités d'élevage et l'agro-pastoralisme sont des activités fortes en **Mauritanie** ou au **Soudan**. L'élevage représente 20 pour cent du PIB, près de 60 pour cent de la valeur ajoutée agricole et 20 pour cent des exportations au **Soudan**. En **Mauritanie**, il occupe 58,8 pour cent de la population totale agricole et représente plus de 80 pour cent de la valeur ajoutée agricole au cours de la période 2006–2013.

En **Mauritanie**, le secteur de l'élevage est régi par une loi d'orientation agropastorale (LOAP) élaborée et adoptée en décembre 2012. Le soutien du secteur public est principalement dirigé vers les questions de santé animale; il reçoit le soutien d'organismes internationaux en particulier pour les principales maladies qui entravent le commerce d'exportation et/ou ont des dimensions régionales et internationales.

Les facteurs démographiques (hausse constante de la population) et économiques (hausse de la demande intérieure et de la demande d'importation) font de l'Égypte le plus grand pays importateur de blé. Cette situation a conduit les autorités égyptiennes à accorder un intérêt stratégique au secteur agricole. La rareté des terres cultivables dans un pays constitué de désert a encouragé les pouvoirs publics à bonifier de nouvelles terres afin d'accroître le potentiel productif du pays. Cet axe s'est conjugué avec la recherche d'une compétitivité de l'agriculture afin d'exporter sur les marchés extérieurs ses produits et réduire ainsi un déficit de la balance commerciale agricole. Par ailleurs, il apparaît que les équipements collectifs (notamment d'alimentation en eau potable) font encore cruellement défaut au monde rural, que les taux d'alphabétisation restent bas comparativement au monde urbain (la moitié de la population de la Haute Égypte est encore analphabète), et que la pauvreté est un phénomène qui affecte gravement les territoires ruraux.



La question de la bonification de nouvelles terres, les travaux hydro-agricoles, le développement des filières d'exportation et les programmes de lutte contre la pauvreté rurale constituent ainsi les champs et l'objet principal des politiques agricoles et rurales mises en place en Égypte.

Les orientations de stratégies agricoles arrêtées au Liban dès l'année 2004 restent centrées sur le renforcement de la compétitivité de l'agriculture, la modernisation du cadre légal et des institutions afin de reconquérir les marchés traditionnels (ceux du Proche-Orient et d'Europe) en produits de qualité.

En rapport avec les évolutions observées au sein de leurs économies et de leurs sociétés, les orientations qui inspirent les politiques agricoles et rurales récentes de la Tunisie et du Maroc sont articulées autour des thèmes de la compétitivité de leurs agricultures, du développement des filières de production intérieure et d'exportation (fruits et légumes, oléiculture, lait) du partenariat public-privé dans l'objectif de mobiliser l'investissement privé et de lutter contre la pauvreté.

Les politiques de développement rural sont structurées autour de programmes à dimension sociale très forte. En effet, la pauvreté affecte en Mauritanie essentiellement le monde rural (44 pour cent des ruraux). Cela explique la volonté des pouvoirs publics de construire un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et de faire de la promotion du secteur rural un axe majeur d'intervention compte tenu de son haut potentiel de lutte contre l'insécurité alimentaire. Les Plans quinquennaux de développement stratégique (2007-2012 et 2012- 2016) au Soudan poursuivent la réalisation des Objectifs de Millénaire pour le Développement (OMD). Ils visent à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire qui est particulièrement forte dans les espaces ruraux. En Tunisie, les actions de développement rural sont définies dans les différents plans de développement quinquennaux. Ils affichent des objectifs d'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales, lesquelles enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés. En Égypte, les principaux objectifs de la Stratégie de développement durable de l'agriculture 2030 concernent l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales. Les programmes d'investissement portent sur les infrastructures collectives (routes, santé, éducation, eau potable) et les services publics.

Au Maroc, le Pilier II du Plan Maroc Vert (PMV) a pour finalité le développement de projets pour réduire la pauvreté des populations vulnérables vivant dans les zones rurales les plus fragiles. En Tunisie, les différents plans de développement ont défini des programmes de lutte contre la pauvreté localisée dans les territoires ruraux de l'intérieur du pays. Les politiques de développement rural souvent financées dans les pays par des bailleurs de fonds internationaux sont structurées autour de programmes de réalisation d'infrastructures et de projets générateurs d'emplois et de revenus.

4.3 Les séquences historiques dans la construction des politiques agricoles et rurales

Trois grandes séquences historiques peuvent être repérées dans la mise en œuvre des politiques agricoles et rurales dans les pays étudiés.

4.3.1 Les années 1950-1960: les premiers programmes après les indépendances

La première période est celle des années 1950-1960: c'est une période où les États qui succèdent aux révolutions nationales (Égypte) et aux régimes coloniaux (Soudan, Maroc, Tunisie, Mauritanie et Liban) mettent l'accent sur la construction de leurs institutions tout en assurant la gestion des héritages du passé.

Au cours des premières années d'indépendance de la Tunisie (1956) et du Maroc (1955), la matrice principale des programmes de développement agricole et rural est construite autour d'actions de lutte contre la pauvreté dans le milieu rural où vivait la majorité de la population: contre le sous-emploi, contre la malnutrition et l'analphabétisme. L'intervention des États s'est concentrée dans les milieux ruraux sur les travaux d'infrastructure hydraulique, de reboisement et de protection du sol alors que la modernisation de l'agriculture a été laissée à l'initiative des propriétaires privés. Les politiques agricoles sont axées sur la récupération des terres coloniales et leur redistribution dans le cadre de réformes foncières. Au Maroc comme en Tunisie, la volonté des pouvoirs publics de moderniser le secteur dit « traditionnel » et de le connecter aux marchés s'est traduite par des actions de soutien au secteur des petites exploitations agricoles par la mobilisation des services d'appui technique: incitations à l'usage des engrais et des semences sélectionnés, introduction et aide à la mécanisation sont les principales actions de l'intervention publiques dans ces deux pays. Quelques initiatives – affectant le secteur dit moderne, hérité de la colonisation – visent toutefois des transformations structurelles dans l'économie et les sociétés agraires. Les limites de ces initiatives seront très vite atteintes comme ce fut le cas de la « coopérativisation » en Tunisie (1967-69).

En Égypte, le régime nassérien édicte une première réforme agraire (en 1952), puis une seconde (en 1958); ces lois qui limitent le droit de propriété⁷² redistribuent les terres aux paysans sans terre

⁷² En 1952, les petits propriétaires (définis à cette date comme ceux qui possèdent moins de 5 feddans) qui représentent plus de 94 pour cent des propriétaires ne disposent que de 35,4 pour cent des terres alors que les grands propriétaires (plus de 50 feddans) s'approprient 34,2 pour cent des terres cultivables. La loi de réforme agraire (Agrarian Reform Law) de 1952, avait limité la propriété des terres agricoles à 100 feddans par famille et de 50 feddans par individu. La loi a conduit à l'augmentation des détenteurs de cinq feddans de moins de 78,5 pour cent en 1950 à 84,1 pour cent en 1960. La superficie détenue par cette catégorie passe de 23,1 pour cent du total de la SAU à 37,8 pour cent

et aux petits exploitants. Outre la redistribution des terres et les protections des petits fermiers prenant en location des terres, les réformes agraires mises en application dans les années 1950-60 au profit des petits agriculteurs sont accompagnées de création de coopératives de services qui accordent un soutien matériel efficace à la petite exploitation. Le financement agricole innove au profit des petits exploitants en déconnectant les prêts de garanties foncières difficiles à fournir. Des prêts bonifiés seront désormais garantis par la production annuelle des emprunteurs. Pour améliorer la répartition et l'efficacité d'usage de l'eau du Nil, le gouvernement élabore un plan de modernisation des systèmes d'irrigation encadré par des associations d'usagers de l'eau. La représentation parlementaire des paysans et des petits exploitants est édictée par la loi. Si la condition des petits agriculteurs s'améliore, toutes les études montrent toutefois que ces objectifs n'ont pas tous été atteints, et que le poids et l'influence politique de la grande propriété terrienne au sein des institutions politiques comme au Parlement sont restés presque intacts.

En **Mauritanie**, le premier Plan (1963-1966) fait le pari d'un développement économique fondé sur l'exploitation des ressources minières. Même si l'on met l'accent sur le rôle de l'agriculture et de l'élevage, l'action publique concentre ses efforts sur l'agriculture en irrigué et l'exportation des produits de l'élevage (viandes). Suite à la sécheresse qui sévit dans les années 1970, de très grandes ruptures historiques vont affecter le monde rural. Avant la sécheresse, le monde rural était dominé par les pasteurs se déplaçant d'un espace à l'autre à la recherche des points d'eau et des pâturages pour leurs troupeaux et cohabitant avec les agriculteurs sédentaires. La grande sécheresse des années 1970 va bouleverser cet ordre sur lequel l'État avait peu de prise. Les mouvements massifs de population vont réduire la place du nomadisme: celui-ci représentait 73 pour cent de la population totale du pays en 1965, 11,4 pour cent en 1988, 4,8 pour cent en 2000 et moins de 2 pour cent en 2013. La sédentarisation accélérée se réalisera au profit d'agglomérations urbaines; ainsi, Nouakchott concentre 51,6 pour cent des urbains en 2013. La crise économique consécutive aux sécheresses affaiblit l'État qui dès lors a peu de moyens financiers et budgétaires. Les principales actions d'investissements vont alors se concentrer sur l'aménagement de périmètres irrigués. Les petits agriculteurs disposant de terres dans les zones pluviales profiteront peu des interventions publiques.

Au **Soudan**, les stratégies passées des gouvernements ont privilégié les cultivateurs sédentaires au détriment des éleveurs et des communautés pastorales. L'accent a été mis au cours de cette période sur la création et l'expansion de périmètres irrigués et l'appui aux grandes exploitations agricoles en régime pluvial semi- mécanisées. L'élevage bovin laitier moderne a bénéficié de projets publics dans le cadre de la mise en place du premier Plan décennal (1960/61-1970/71). Dans le but d'améliorer la production de lait, les premières stations de recherche créées après l'indépendance vont fournir des intrants et des services vétérinaires, améliorer le potentiel génétique, vulgariser les pratiques améliorées d'élevage et aider l'élevage.

Au cours des années 1955-1960, date d'instauration de la plupart des organismes publics du ministère de l'agriculture (créé en 1955), le **Liban** fait le choix d'un modèle orienté vers une économie reposant sur les services. Inspiré par un travail de l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable (IRFED), un projet de développement (1964-1968) est formulé par le Ministère du plan. Ce projet tente de prendre en compte les dimensions sociales et économiques du développement du pays en proposant d'assurer l'équilibre territorial par le développement régional. L'Institut avait, en effet, mis en relief la polarisation excessive de Beyrouth et la marginalisation des autres territoires ruraux en particulier. L'autorité publique opte toutefois

pour une politique délibérément libérale, y compris dans le secteur agricole. Elle encourage les exportations et ouvre ses marchés aux produits étrangers. Le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Économie et des Finances prennent toutefois en charge des subventions aux céréales, l'appui à la culture du tabac ou à la betterave sucrière. Il est à signaler que les petits producteurs spécialisés dans la production de pommes au niveau de certaines régions (Mont Liban) tirent profit des politiques de soutien que l'État assure, de même que de nombreux petits exploitants de tabac. Les approches d'équilibre régional préconisées par le Plan de développement 1964-68 ne sont pas réalisées; le déficit d'investissement public dans le Nord ou la plaine de la Beqaa à vocation agricole favorisent l'exode de populations rurales.

4.3.2 Les années 1970: période de projets économiques nationaux des États

La deuxième période qui coïncide avec les années 1970 est celle des politiques de modernisation agricoles dirigées par les États et financées par les budgets publics. Si l'État est l'acteur principal des interventions en milieu agricole et rural, la nature de ces dernières sera fortement déterminée par les contextes propres à chacun des pays.

La **Mauritanie** affectée par la sécheresse mettra en priorité l'accent sur la reconstitution du cheptel, la mise en valeur des terres au moyen de travaux d'aménagement hydro-agricoles (barrages de M'Pourié, de Manantali, de Diama, périmètre-pilote du Gorgol, de Foum Gleytat et de Boghé) et le développement de structures coopératives. Ces programmes sont souvent relayés par l'aide internationale. Une ferme d'État (800 ha) a été installée avec l'aide de la République Populaire de Chine. Équipée de machines, elle a développé la culture du paddy. Des lots de terre ont été attribués aux familles paysannes appartenant à 26 collectivités de la zone de Rosso, à raison de 0,5 ha par famille. L'année 1983 marque la promulgation de la réforme foncière et domaniale qui autorise, sous réserve de mise en valeur, l'accès individuel du sol aux exploitants. L'État promeut la propriété individuelle sur les terres relevant de son domaine privé. Il ne conserve que les terres dites « mortes » (abandonnées, et reconnues sans maître).

Au **Soudan**, le plan quinquennal (1971-1975) met l'accent sur la production animale et l'augmentation de la production laitière. Le gouvernement établit sept grandes colonies de peuplement dans le Kordofan en installant des points d'eau, des couloirs de transhumance pour les pasteurs. Il développe également des projets de production de lait par la création de fermes d'État. Ces projets développés en réponse à la demande croissante de lait et de produits laitiers des centres urbains seront compromis par la sécheresse de 1972-1975 qui a sévi dans la région. L'aide alimentaire qui fait suite aux famines affectant le pays va se traduire par la distribution de poudre de lait qui concurrencera la production locale de lait. Les tentatives pour encadrer les activités des nomades et aider l'agriculture traditionnelle au cours de cette période furent jugées dans l'ensemble insuffisantes.

L'**Égypte** poursuit dans les années 1970, des objectifs de développement du potentiel hydraulique (barrage du canal de Suez) et consolide les options colonisatrices des espaces dans le cadre d'une reconstruction de son territoire agricole étendue aux zones et espaces non habités. L'État encadre les exploitations agricoles, impose des plans de culture et subventionne engrais chimiques et énergie. Il mettra en place une politique active de financement agricole et soutiendra les prix de

produits nationaux (blé, coton). Le monde rural bénéficie de mesures de soutien direct via l'Agence de construction et de développement des villages et le Fonds de Développement Local octroie des prêts promotionnels aux femmes et aux jeunes. L'État assurera une politique sociale au profit des ménages pauvres issus majoritairement du monde rural, en subventionnant le prix du pain, du riz, des huiles alimentaires et du thé.

La Tunisie engage dans les années 1970 des programmes de modernisation des structures agricoles par des investissements publics et la réalisation d'infrastructures au profit du monde rural: électrification rurale, réseau de routes et de pistes rurales, alimentation en eau potable... Là également, le rôle de l'État est décisif dans les processus de croissance agricole. C'est l'État qui soutient les prix des intrants, de la mécanisation et les produits dits stratégiques livrés par les exploitants agricoles.

Le Maroc entame quant à lui la révolution des barrages. L'objectif fixé par le Palais Royal est d'atteindre un million d'hectares irrigués au cours de la décennie 1970. La politique des barrages est conduite par des Offices d'État sur un certain nombre de périmètres qui deviendront les grands bassins de production et d'exportation du Maroc. Les terres sont aménagées sur des concours budgétaires de l'État et les transferts aux exploitants sont faits sous forme de soutien des prix, des matériels, des intrants ou des services au moyen de sociétés de travaux qui permettent un développement de l'agriculture. L'État mobilise l'eau et se met au service de l'agriculture.

4.3.3 Depuis 1980: la période des ajustements structurels

Au Liban, la guerre civile transforme le rôle de l'agriculture. Les territoires ruraux sont affectés par des destructions d'infrastructures, des déplacements massifs de populations, les replis communautaires et le développement de cultures illicites qui financent l'effort de guerre. Les courants d'échange sont perturbés et les parts sur les marchés du Proche-Orient sont prises par le voisin syrien. Cette période amorce un déclin de l'agriculture et d'un monde rural particulièrement atteint par les violences communautaires. Les institutions publiques sont neutralisées et les approvisionnements alimentaires sont assurés par les exploitations familiales qui arrivent à produire. Les difficultés budgétaires et la crise de l'endettement extérieur va, en effet, contraindre les pays à mettre en place des politiques d'ajustement structurel dans le secteur agricole. L'ajustement structurel à laquelle l'agriculture Libanaise va être soumise du fait de la guerre et des conflits politiques va être la règle pour les économies agricoles des autres pays dans les années 1980.

L'Égypte inaugurera très tôt cette étape en adoptant la politique de l'infitah (ouverture) dès l'année 1971. Les réformes économiques adoptées réduisent le rôle de l'État et confient aux marchés les fonctions d'allocations des ressources et de détermination des prix. L'État libéralise le secteur agricole et abandonne ses fonctions d'encadrement des exploitations agricoles et des cultures stratégiques⁷³; il cède au marché la commercialisation de ces cultures et la fixation des prix à la ferme. Il réduit ses fonctions de régulation dans la fourniture des intrants à des prix subventionnés.

⁷³ Pour les cultures stratégiques, notamment le blé, et dans une moindre mesure le maïs, l'État annonce des prix indicatifs avant la campagne agricole: ces prix sont parfois plus élevés que les prix mondiaux afin d'encourager la culture. Le gouvernement s'engage à acheter la production de l'agriculteur en fonction de ces prix indicatifs sans aucune obligation de la quantité livrée

Les principaux acteurs du marché sont les opérateurs privés (grossistes, exportateurs ou courtiers, commerçants, industriels). Les prêts de campagne pour certaines cultures sont assurés à des taux d'intérêt bonifiés. Les réformes foncières des années 1990 remettent en question les acquis des réformes agraires nassériennes. Les plafonds de la propriété sont relevés et les avantages accordés aux locataires dans la réalisation des contrats de bail (reconduction à vie, transmission) sont révisés.

Les conséquences sociales résultant de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel sont sévères. Les petits exploitants sont les plus touchés par ces politiques. Les taux élevés de pauvreté dans les zones rurales conduisent les pouvoirs publics à renforcer les soutiens aux produits alimentaires de base par le moyen des cartes de rationnement⁷⁴. Un Fonds social de développement (FSD) est créé en 1991 pour atténuer les effets négatifs du programme d'ajustement structurel. Mobilisant des ressources nationales et internationales, il a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. L'Égypte fera très tôt l'apprentissage des projets participatifs de lutte contre la pauvreté qui deviendront la règle dans les pays du Sud: adduction en eau potable et raccordement des villages au réseau d'assainissement, programme d'alphabétisation et écoles communautaires, formation des femmes, planning familial, programmes de soins de santé primaire, projets générateurs d'emploi et de revenus...

Au Maroc comme en Tunisie, les appuis budgétaires de l'État sont abandonnés au nom du rétablissement des équilibres des grands « fondamentaux » (équilibre de la balance des paiements, des capitaux, du commerce extérieur...). Sur le plan de la politique foncière, des dispositifs juridiques (lois de 1971-73 en Tunisie) renforcent les tendances à l'appropriation privée au motif de les sortir de leur léthargie en les plaçant dans la dynamique des circuits économiques. La privatisation des terres relevant du domaine privé de l'État va favoriser une concentration foncière au profit de groupes sociaux issus des villes ou des campagnes et accentuer le dualisme agraire: coexistence de nombreuses petites et très petites exploitations aux côtés de très grandes exploitations agricoles.

Tous les monopoles d'État sont abolis et les coopératives (de production ou de services) sont dissoutes au profit de structures privées. La baisse des investissements sociaux affectent en premier lieu le monde rural. L'extension de la pauvreté dans le monde rural, les disparités sociales croissantes entre le milieu urbain et le milieu rural conduiront les États à mettre en place, comme en Égypte, des programmes de lutte contre la pauvreté. C'est l'ère des « approches participatives », des projets ruraux générateurs d'emploi et de revenu (PGER), des projets d'aménagement agro-pastoraux ou sylvo-pastoraux, des programmes de développement rural intégré (PDRI) en Tunisie, hydro-agricole et de développement rural dans les zones montagneuses du Maroc, du micro-crédit, des ONG et des mobilisations de fonds issus de la coopération internationale.

La Mauritanie poursuivra le financement des aménagements hydro-agricoles, d'une part, et accroîtra ses interventions pour faire face à une pauvreté rurale en croissance rapide. Des barrages sont réalisés dans le cadre de l'Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Si les investissements sont orientés prioritairement au profit de l'agriculture irriguée, durant plusieurs années, les cultures pluviales et l'élevage qui occupent une place majeure dans la production sont relativement négligés.

⁷⁴ Le nombre de ménages bénéficiant de ces politiques est estimé à environ 11,8 millions en 2010 et à 18,6 millions en 2013. La subvention par la famille équivaut à environ 725 LE par famille (soit 91 \$ US).

Au **Soudan**, les années 1980 sont marquées par des déséquilibres macroéconomiques graves, une dépréciation de la monnaie nationale, une forte inflation et un lourd endettement extérieur. C'est dans cette conjoncture économique qu'un « Programme de Salut, de Reconstruction et de Développement » de quatre ans (1989-1992) est retenu. Encadré par la Banque Mondiale, ce programme initie un ensemble de réformes dédiées à la réhabilitation de l'agriculture irriguée dans le but d'améliorer les termes de la sécurité alimentaire, l'objectif étant de parvenir à l'autosuffisance de 90 pour cent à la fin de la période de programmation. Sur les huit mesures adoptées par le « Plan de Salut » pour soutenir la production agricole et la sécurité alimentaire, trois mesures ont été spécifiquement dirigées vers l'agriculture pluviale. Elles concernaient le crédit agricole, l'amélioration des infrastructures (routes et chemins de fer) et le soutien à l'utilisation des nouvelles technologies impulsées par le Conseil de la recherche et les services de vulgarisation. Globalement, les ressources ont été concentrées au profit de grands projets. Les prix incitatifs accordés par l'État pour la culture du blé ainsi que les conditions météorologiques favorables vont contribuer à l'augmentation de la production agricole durant les années 1990 (de 10,8 pour cent par an). Les petits exploitants agricoles bénéficiaires de ce programme ont tiré profit des soutiens accordés par l'État.

Le **Liban**, qui sort au milieu des années 1990 d'une guerre, fait face à une occupation de ses territoires du Sud. Un Plan National de Redressement Économique (1993-2002) est adopté à la suite d'une consultation nationale. Ce plan vise en premier lieu le renforcement institutionnel et l'amélioration de l'encadrement administratif et technique du secteur agricole. Il se propose d'exécuter les projets de développement agricole régional (projet de Baalbeck / Hermel, de développement de la production animale, d'irrigation des Régions du Liban Nord, du Liban Sud, du Mont Liban). Le Plan Vert du Ministère de l'Agriculture vise la mise en valeur des terres, la petite irrigation, la réalisation de pistes agricoles et de lacs collinaires.

La phase de reconstruction n'accorde au secteur agricole, dont le rôle a été largement entamé par quinze ans de guerre civile, qu'une place secondaire. Le modèle libéral adopté avant la guerre est reconduit et de nombreux accords commerciaux tentent de consolider le secteur des exportations agricoles. Les interventions étatiques sont ponctuelles et les actions développées se cantonnent aux quelques soutiens évoqués plus haut. Si des petites exploitations faiblement intégrées aux marchés internationaux ont pu amortir le choc d'une compétition défavorable, d'autres sont marginalisées sinon exclues des marchés faute de préparation et d'accompagnement pour répondre aux nouvelles normes imposées par les accords commerciaux signés avec des partenaires arabes ou européens.

4.4 **Les politiques actuelles, l'appui à la petite agriculture familiale et/ou les impacts sur ces dernières**

Toutes les analyses des politiques qui ont été identifiées dans les pays soulignent le fait que la petite agriculture n'est prise en compte que marginalement dans l'action publique. L'annexe 4 résume certains volets propices à une action publique dans les pays de l'étude, en particulier sur les volets des statuts aidés, liés à une politique publique (subvention, exemption, crédit...) et l'implication dans les structures de représentation agricole et les structures de décision accompagnées par les

politiques publiques. L'analyse ci-dessous tirée des 6 rapports nationaux apporte un éclairage résumé sur ces politiques par pays. De plus amples détails sont disponibles dans les rapports d'études nationaux.

4.4.1 Les politiques agricoles et de développement rural

En Mauritanie, le cadre actuel de la politique agricole est la loi d'orientation agropastorale de 2012, la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) à l'horizon 2025, le Plan National de Développement Agricole (PNDA) pour la période 2015-2025, la Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire (SNSA) aux horizons 2015, et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). La loi d'orientation de 2012 évoque dans ses objectifs la promotion et le développement de l'entreprise agropastorale ainsi que le soutien de l'exploitation familiale agropastorale. Les bilans établis montrent toutefois que les financements ont été orientés surtout en faveur de l'agriculture irriguée, et cela au détriment des cultures pluviales. La SDSR a été élaborée à partir d'une réflexion qui a été élargie à tous les acteurs concernés (Wilayas, collectivités locales, unions des coopératives, fédération des éleveurs, producteurs, associations féminines...). Les objectifs affichés officiellement mais qui sont loin d'être réellement pris en charge visent la promotion de l'élevage ainsi qu'un développement local, appuyant le passage de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives, et ceci par l'implication et le renforcement des compétences des organisations socioprofessionnelles (OSP) et communales. L'axe portant sur la maîtrise de la gestion des ressources naturelles se traduit quant à lui par des aménagements de petits périmètres, et la création de groupements pré-coopératifs pour la production agricole irriguée qui profiteront à des petits producteurs. Des surfaces du périmètre de M'Pourié sont affectées aux coopératives paysannes et à un groupe de jeunes diplômés au chômage. Ces derniers ont été intégrés à partir de 2011; ils ont bénéficié d'exploitations de 10 ha chacune ainsi que d'un crédit d'équipement et de bétail. La vision stratégique des politiques d'investissements publics est déclinée dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui constitue clairement le cadre de référence du développement du pays depuis 2001.

L'État a mené des activités de soutien en milieu rural dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (CSLP III). Parmi ces activités, on peut citer la distribution gratuite de vivres pour assurer une sécurité alimentaire aux populations les plus vulnérables. Les programmes de lutte contre la pauvreté rurale sont réalisés à la fois dans la production et les systèmes pastoraux; ils concernent la santé, l'éducation et des activités génératrices d'emplois et de revenus. À noter l'implication des femmes et des jeunes dans les actions de renforcement des capacités productives.

Les politiques mises en œuvre par l'État pour faire face aux bouleversements engendrés par la détérioration du cadre environnemental de production ont affecté les domaines les plus variés. Elles ont eu des implications positives multiples sur l'agriculture familiale à travers la réforme foncière, le financement des activités agricoles (crédit), le renforcement des capacités (formation professionnelle, conseil agricole), les soutiens publics directs (investissements agricoles) et indirects (infrastructures routières, énergie...) au développement des cultures et de l'élevage, l'introduction de l'approche basée sur le développement des filières et la modernisation des exploitations. En outre, il y a lieu de noter l'existence d'un projet de mise en place d'une assurance agricole qui aura pour objet la couverture des risques agricoles (invasions aviaires, inondations, dessèchement des cultures).

Au **Soudan**, en 2000, la Banque Mondiale invitait les décideurs politiques à « promouvoir la participation des pauvres à la croissance économique », à « recentrer la stratégie de développement rural vers les besoins des zones pluviales », à « orienter le cadre réglementaire pour le secteur privé », et enfin, « à soutenir les petites et moyennes entreprises » (Banque mondiale, 2003). Le plan quinquennal de 2004-2008 affiche clairement ces objectifs énoncés plus haut, de même qu'il encourage l'investissement public dans les infrastructures rurales (routes, centres de soins, éducation). La stratégie à moyen terme 2004-2006 confirme l'accent mis en faveur de l'agriculture traditionnelle. La stratégie préconise une réforme du régime foncier⁷⁵ ainsi qu'un renforcement des institutions d'encadrement de l'agriculture: recherche, vulgarisation, formation professionnelle. Un Plan stratégique sur 25 ans (2007-2032) a été préparé par le gouvernement pour donner une dynamique nouvelle au développement rural. Les actions engagées révèlent toutefois une négligence presque totale de la petite agriculture. La stratégie qui a prévalu n'a pas assuré un équilibre entre l'investissement dans la petite agriculture et l'investissement dans les grandes exploitations irriguées. Les programmes en cours intègrent faiblement la dimension écologique du développement et ne corrigent pas les inégalités régionales qui ont alimenté les conflits. L'inclusion (lutte contre la pauvreté) et la durabilité (rendu nécessaire par les fortes contraintes climatiques subies par le pays) restent deux objectifs de la stratégie de développement à réaliser par le pays.

Au **Liban**, l'un des enjeux majeurs consistait dans une restauration active des fonctions de l'agriculture en mobilisant le secteur de la petite agriculture et en améliorant les conditions de vie et de travail des familles qui s'y emploient. Il faudra attendre la nomination d'un nouveau gouvernement à la fin des années 2000 pour mettre fin à un immobilisme qui caractérisait la politique publique agricole du Liban. Inspirée très largement des orientations de l'étude FAO, une stratégie agricole est énoncée sur le quinquennat 2010-2014. Dans le document officiel « Stratégie du Développement du secteur agricole 2010-2014 », le ministère de l'Agriculture et les pouvoirs publics tentent de réhabiliter le secteur agricole en faisant passer la contribution de l'agriculture de 5 pour cent à 8 pour cent du PIB, en améliorant la situation de l'emploi agricole, tant en termes de qualification des emplois que d'accroissement de leur nombre, en réduisant le déficit de la balance commerciale, en stimulant la productions des cultures stratégiques telles que les céréales afin d'améliorer le taux d'autosuffisance alimentaire du pays. La question de la qualité sanitaire des produits agricoles et alimentaires est également posée comme un objectif stratégique prioritaire. La stratégie 2015-2019 consolide cette option de réhabilitation de l'agriculture en se fixant l'objectif de porter les dépenses budgétaires de 0,5 pour cent à 1 pour cent des dépenses publiques. Force est de reconnaître toutefois, que la stratégie agricole ne remet pas en question le modèle agro-exportateur promu par toutes les interventions publiques et qu'elle introduit trop peu de réformes économiques accordant un intérêt à la petite agriculture.

Les actions d'appui à la petite agriculture sont diffuses et peuvent être repérées à travers un certain nombre de programmes: programme de soutien au financement « Kefalat » et « kafalat arbres », le « Plan vert » doté de 5 millions de dollars/an et qui profite également aux surfaces contrôlées

⁷⁵ La nouvelle réglementation foncière prévoit la mise en place de baux à long terme avec des conditions d'utilisation des terres, la possibilité de renégocier les conditions de location des terres, de même qu'elle prévoit une réduction de la taille de très grandes fermes dans les zones semi-mécanisées.

par les petits exploitants, le plan d'amélioration de la qualité des produits (pommes des petits agriculteurs du Mont Liban)... Les petits exploitants bénéficient de subventions des filières de production (céréales, tabac...) ou d'exportation.

En Égypte, l'essentiel de l'action publique porte sur le développement de l'agriculture sur les nouvelles terres où le modèle d'exploitation des terres est entrepreneurial. Dans l'objectif d'atténuer les effets d'un modèle ouvert sur les échanges mondiaux et confiant aux investisseurs privés le soin de développer l'agriculture, des mesures de soutien (prix du pain, taxe foncière, aide à l'usage des engrais...) profitent aux petits exploitants. La politique publique agricole est adossée à des politiques d'aménagement hydro-agricole et d'intensification du secteur agricole confiées au secteur privé. Les investissements privés dans les travaux de mise en valeur, dans les équipements et dans la production représentent en moyenne entre les deux tiers et 80 pour cent des investissements agricoles (84 pour cent en 2006). Ils ont vu l'émergence sur les nouvelles terres de grandes exploitations capitalistes très éloignées du modèle familial des « anciennes terres ». Ces exploitations irriguées et mécanisées orientent leurs systèmes de culture vers les productions d'exportation. Ce sont sur ces terres - 20 pour cent à 25 pour cent de la surface agricole totale - que se concentrent les équipements sociaux, les services et activités économiques. L'objectif fixé par la stratégie 2017 est d'augmenter la surface des terres mises en valeur pour atteindre 3 millions de feddans soit 1,2 million ha de plus. Six grands projets concentrent la grande majorité des financements publics et internationaux dont les plus importants sont les projets de Toshka et du canal Elsalam. Dans les zones de mise en valeur (*land reclamation*), une classe d'entrepreneurs agricoles, de techniciens et de cadres locaux domine l'économie locale. Pendant des décennies, les politiques publiques ont désavantagé les territoires ruraux de la Haute Égypte. La politique actuelle de développement agricole et rural bénéficie fortement aux nouvelles terres qui n'occupent que 20 pour cent de la surface agricole, n'abritent que 8 pour cent de la population et ne représentent que 2 pour cent des exploitations agricoles. La population rurale de la Haute Égypte (Vallée du Nil) est composée de petits paysans, de salariés et de sans terre; elle reste en grande majorité pauvre et dépendante des aides de l'autorité publique. À ce titre un système de protection sociale pilote y est récemment déployé comme dans les autres gouvernorats à forte prévalence de la pauvreté.

Les mesures d'appui à la petite agriculture qui ont été identifiées sont les suivantes:

- Les petites exploitations de moins de 3 feddans sont exemptées de l'impôt foncier. Les ménages des petits exploitants comme d'autres groupes vulnérables reçoivent différents types de soutien direct, ce qui inclut le pain subventionné, la carte de rationnement pour l'achat de nourriture de base et d'énergie subventionnée.
- Les subventions d'achat d'engrais et des prêts préférentiels ainsi que les subventions sur l'énergie (gaz et diesel) constituent une autre aide directe fournie aux petits exploitants, bénéficiaires néanmoins au même titre que d'autres exploitants.
- La politique de prix plancher sur le blé (prix supérieur au prix mondial) et le rôle du gouvernement comme dernier rempart pour l'achat de blé subventionné représente une autre forme de soutien aux petits exploitants.

- Les petits exploitants reçoivent un soutien indirect au travers de l'appui donné par les services publics de conseil agricole, les services vétérinaires, les services de conservation de sol et d'amélioration des pratiques agricoles.
- Les réalisations récentes les plus notables ont été d'offrir le droit à une assurance maladie, des règlements sur l'agriculture sous contrat (contrat d'approvisionnement), le droit à la retraite des exploitants, et des lois sur l'assurance agricole.
- Les coopératives agricoles ont été le sujet d'interventions directes et très intenses de l'État, et leur rôle s'est limité à la distribution d'engrais subventionnés. Les récents amendements de la loi sur les coopératives joueront certainement un rôle essentiel pour renforcer ces associations pour le bénéfice de leurs membres.

Il ne fait aucun doute qu'il existe une forte interdépendance entre les points critiques évoqués sur la petite agriculture, la pauvreté rurale, l'emploi rural et le chômage, l'efficacité productive de l'agriculture, et la sécurité alimentaire en Égypte.

En conséquence, la question de la petite agriculture familiale doit être appréhendée dans le cadre d'une approche multidimensionnelle intégrant les aspects sociaux, économiques et politiques.

Les politiques publiques du Maroc et de la Tunisie sont toutes deux fondées sur une relance des investissements et le développement d'alliances stratégiques avec le secteur privé national ou international (partenariat public-privé). L'avenir du secteur agricole et rural est confié aux entreprises agricoles et agro- industrielles privées, virtuellement exportatrices. Le développement rural identifié dans les deux pays l'est par des actions à caractère social: amélioration des conditions de vie, d'emploi et de revenu des ménages ruraux.

En Tunisie, les politiques publiques récentes ont privilégié un type d'agriculture orienté vers les marchés extérieurs et approvisionnant les marchés urbains locaux. Les cultures d'exportation qui se déploient dans les zones intensives ou au sein de grands domaines extensifs (oléiculture) ont mobilisé l'essentiel des ressources publiques et privées. Les grandes exploitations sont en situation particulièrement privilégiée pour l'accès à la terre (souvent d'une plus grande fertilité), à l'eau, au crédit, aux moyens de production et aux aides de l'État. De plus, elles ont bénéficié très largement de la politique de soutien des prix et du régime fiscal privilégié de l'agriculture. Elles se sont modernisées par l'utilisation des facteurs de productivité (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées ou à hauts rendements), des équipements (tracteurs, matériel de récolte, de traitement, pompes hydrauliques, matériel d'irrigation sophistiqué...), et se sont préparées aux conditions de la concurrence internationale. À l'inverse, les petites exploitations ont subi les chocs induits par la crise économique (chute des aides budgétaires publiques, des transferts privés ou des revenus issus de la pluriactivité). Les actions de développement rural ont contrebalancé ces effets négatifs observés au sein des petites exploitations. Elles ont permis d'initier des projets visant la protection des ressources naturelles ainsi que leur meilleure exploitation, l'augmentation de la production agricole, l'amélioration des conditions de vie et de revenus des populations rurales et la promotion de la femme rurale. Les Programmes de Développement Rural Intégré (PDRI) ont combiné deux grands types d'actions: des actions productives, et d'autres visant l'amélioration des conditions de vie et des infrastructures de base des zones rurales les plus défavorisées en milieu rural. Les actions ont été concentrées sur l'amélioration des infrastructures: réalisations de

pistes et de routes, de desserte en eau potable... Les orientations de la politique agricole en Tunisie s'attachent à fixer des objectifs d'amélioration de la gestion des ressources (eau notamment), d'augmentation de la productivité agricole, de renforcement de la compétitivité de l'agriculture et des filières de production. Les débats portent sur les filières à développer, le protectionnisme et/ou l'ouverture et la gestion du foncier comme mode de régulation des changements sociaux dans les campagnes. La thématique de la petite agriculture et de son rôle dans la sécurité alimentaire du pays émerge également dans le débat public actuel.

Le Maroc a adopté au printemps 2008 le « Plan Maroc Vert (PMV) ». Ce Plan définit deux piliers: le premier concerne l'investissement intensif dans une agriculture techniquement maîtrisée, productive concernant les exploitations moyenne et haut de gamme; c'est l'agriculture des filières à haute valeur ajoutée (« premier pilier »). Cette agriculture qui est celle des investisseurs privés couvre plus de 1 000 projets agricoles à forte valeur ajoutée d'un coût total de 10 à 15 milliards de DH annuellement. Le deuxième pilier est celui de la petite agriculture rassemblant l'immense majorité des paysans Marocains (« deuxième pilier »). Cette agriculture bénéficiera, selon le Plan Vert, sur les dix années à venir, d'un investissement de l'ordre de 5 milliards de DH par an.

Des actions transversales impliquant les deux piliers constituent une autre dimension du PMV. Elles concernent notamment l'organisation des producteurs, la mise en gestion privée des terres domaniales et collectives, la gestion économique de la ressource hydrique, l'équipement des terres dominées par les barrages, l'assistance technique, la formation et la modernisation des circuits de distribution. Afin de renforcer la compétitivité des produits marocains, des réformes sont envisagées sur les protections tarifaires, les politiques de prix et de subventions, la fiscalité et les services de la recherche et du conseil agricole. Une Agence de Développement Agricole (ADA) est créée afin de mettre en œuvre le Plan Vert. Son rôle est celui d'intermédiaire entre l'agriculteur, l'investisseur et l'administration. Elle se doit de définir également le cadre organisationnel des professionnels du secteur. De nouvelles réformes de l'administration agricole (du ministère et des directions régionales réduites à 16 pour correspondre à l'organisation administrative du Royaume) sont introduites. L'office National du Conseil Agricole est une institution qui est appelée à jouer un rôle clé dans le dispositif mis en place par le PMV.

Le PMV formule ainsi clairement des approches – par région agricole – différenciées et ciblées selon que l'on appartienne au « secteur moderne » (pilier 1) ou au secteur de « l'agriculture sociale » (pilier 2). Il confie au secteur privé moderne de l'agriculture (1er pilier) le soin d'encadrer et d'« agréger » le secteur de la petite économie rurale (2ème pilier). Le PMV propose l'appui au pilier II à travers la mise en œuvre de quatre catégories de projets: (i) des projets de reconversion des filières de production existantes ou extensives vers d'autres filières à plus haute valeur ajoutée, (ii) des projets d'intensification à travers l'amélioration de la productivité, (iii) des projets de valorisation à travers la certification, la transformation, la labellisation, etc., et (iv) des projets de diversification à travers la création de sources de revenus agricoles complémentaires au profit des agriculteurs ou à des membres de leurs familles (ADA, Banque Mondiale BM, 2012⁷⁶). Dans la pratique, l'appui aux exploitations familiales a été fait à travers trois composantes essentielles. La première composante est celle de la professionnalisation de la petite agriculture et

⁷⁶ <http://www.ada.gov.ma/Strategie.php>

le développement rural. La professionnalisation passe, dans un premier temps, par la mise en place d'organisations collectives à savoir les coopératives et les associations. Le deuxième élément clé de la professionnalisation est le renouvellement des générations avec la formation des jeunes dans l'agriculture. Le troisième élément est l'octroi de microcrédits. La deuxième composante concerne les produits de terroir. Un recensement des produits de terroir identifie une liste de 200 filières phares qui totalisent un poids financier de 4027,81 millions de dirhams. La troisième composante est l'agrégation évoquée supra comme modèle d'organisation de l'agriculture⁷⁷.

La stratégie du PMV est complétée par une stratégie de développement des zones de montagnes et du Sud où est localisée une petite paysannerie nombreuse et productive. Si au cours des années 1990, les approches de développement rural au Maroc se traduisaient par la mise en œuvre de programmes sectoriels ayant pour objectif la résorption des déficits en infrastructures et en services sociaux de base (eau potable, électrification, routes rurales...), l'approche préconisée aujourd'hui est territoriale et intégrée. Selon les orientations fixées, d'importantes ressources nationales et internationales seront à l'avenir affectées à ce secteur ce qui contribuera certainement à résorber un écart important entre les deux piliers constitutifs de l'agriculture Marocaine.

4.4.2 Les politiques sociales, de nouvelles orientations

Les mesures sociales découlent souvent des programmes de lutte contre la pauvreté, l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions de vie des populations. Les interventions publiques résultant des politiques de développement rural (construction d'infrastructures collectives, amélioration des services publics, programmes générateurs d'emplois et de revenus...) constituent une autre dimension de la politique sociale mise en œuvre dans tous les pays. La problématique de la protection sociale, des assurances sociales et des pensions de retraite au profit des petits paysans émerge dans un certain nombre de pays (Égypte, Soudan, Liban, Tunisie et Maroc).

Les mesures d'appui et/ou de soutien spécifiques à la petite agriculture ont été identifiées dans l'étude de la matrice de politique agricole et rurale arrêtée et construite par les différents pays.

Pour la première fois dans l'histoire contemporaine de l'Égypte, la nouvelle Constitution de 2014 fait référence à l'éligibilité des petits agriculteurs et des paysans sans terre pour bénéficier de pensions. L'article (17) de cette constitution énonce que « L'État doit s'efforcer d'offrir une pension convenable pour les petits agriculteurs, les travailleurs agricoles, les pêcheurs et les travailleurs non organisés conformément à la loi ». À la lumière de cette disposition constitutionnelle, le ministère de l'agriculture a préparé un projet de loi pour la retraite des agriculteurs, l'assurance-invalidité et décès.

Les exploitants des terres agricoles de moins de trois feddans doivent bénéficier de plein droit de cette disposition de loi. Les financements sont assurés par les exploitants, par l'État, via le trésor public, et des fonds du Ministère de l'agriculture, les Unions de coopératives agricoles et les associations agricoles. La loi devait être présentée au Parlement après sa formation avant la fin de l'année 2015⁷⁸.

⁷⁷ L'agrégation est la conclusion d'arrangements contractuels trilatéraux entre les agrégateurs (opérateurs économiques publics et privés), les agrégés (producteurs), et le gouvernement.

⁷⁸ Cette loi n'a pas été encore présentée au Parlement lors de ses dernières sessions.

Des revendications se font jour au **Soudan** pour que l'État édicte une nouvelle législation relative à l'assurance-santé et aux pensions de retraite des agriculteurs. Des débats publics ont également lieu autour de ces questions dans tous les pays de la région NENA. La **Tunisie** note que, malgré les efforts entrepris et les mesures d'encouragement promulguées ces dernières années en matière de couverture des divers risques agricoles, le taux de pénétration de l'assurance auprès des agriculteurs demeure faible. Le nombre d'agriculteurs assurés est estimé à seulement 7,75 pour cent de l'ensemble des agriculteurs tunisiens. Les souscriptions aux risques maladies, décès ou aux pensions de retraite restent donc négligeables. Cette question de la protection sociale, de la législation du travail et de l'accès aux pensions de retraite est à l'ordre du jour au **Maroc** comme au **Liban**. Elle constitue en effet un frein à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le secteur agricole et à la revalorisation du travail agricole. Elle conditionne à l'avenir l'attractivité, notamment auprès des nouvelles générations plus instruites et plus exigeantes.

RECOMMANDATIONS

- » Poursuivre les études d'accès aux services sociaux qui ne sont pas suffisamment renseignés dans les études actuelles
- » Compléter au travers de la politique publique les processus d'entraide existants (transferts financiers des familles) et apporter des garanties en termes de transferts sociaux monétaires ou en nature issus des politiques publiques (assurance et assistance sociale), ainsi que des services sociaux et éducatifs disponibles et accessibles dans les territoires de la petite agriculture
- » Mettre en place des politiques publiques dédiées aux femmes en matière d'accès et de transfert de la terre, d'accès aux services techniques et accompagner la formation de groupements de femmes dans les fonctions de production et de transformation alimentaire
- » Mettre en place des règles de marchés publics renforçant l'accès de certaines organisations de producteurs

4.5 Conclusion intermédiaire

L'examen des politiques agricoles et rurales a permis de noter que tous les pays étudiés ont davantage fait la promotion de la grande propriété et de la grande exploitation en relation avec les options intensificatrices des programmes agricoles retenus. Les initiatives de création de grandes fermes, de mise en valeur de nouvelles terres, d'investissements privés sur des périmètres irrigués ou d'élevage industriel sont partout encouragées et largement soutenues par des mesures fiscales et financières étatiques. Ces choix sont clairement affirmés en **Mauritanie**, au **Soudan**, en **Tunisie** et au **Maroc**. Ils bénéficient de mesures juridiques pour accéder aux terres sous forme de concession (**Tunisie**) ou de transfert définitif de propriété (**Maroc**) dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Les situations foncières sont plus complexes pour les petits exploitants familiaux. De taille modeste, la majorité des terres des petits propriétaires ne sont ni cadastrées, ni immatriculées. Ces petits propriétaires possèdent rarement les titres fonciers leur permettant d'accéder aux organismes

de crédit, limitant ainsi leurs capacités de financement. La mise en place de registres fonciers constituera donc un premier instrument des politiques foncières.

Les comportements des petits producteurs fortement attachés à leur patrimoine foncier ne font pas obstacle, d'une part, au démembrement des exploitations qui résulte des systèmes d'héritage et de succession, et d'autre part, la cession/location des terres à d'autres agriculteurs ou entrepreneurs agricoles, faute de ressources financières. Le morcellement excessif des terres et la multiplication de micropropriétés ayant un statut économique précaire constitue une menace non prise en charge par des politiques de remembrement. Alors qu'elles jouent un rôle de plus en plus important dans la conduite ou le travail au sein des petites exploitations en Tunisie, au Liban ou en Égypte, le statut marginal, sinon défavorisé, des femmes dans le domaine de l'appropriation foncière doit être souligné et combattu.

En définitive, avec peu de différences, le modèle d'organisation sociale de la production auquel font référence les politiques agricoles d'aujourd'hui dans les pays étudiés, reste encore celui de l'entreprise agricole moderne à qui est dédié l'appui financier, institutionnel et technique: cette forme économique d'organisation des agricultures bénéficie de l'essentiel des investissements publics ou privés, du soutien financier et de l'encadrement technique de la part des États.

Dans un contexte de sous-industrialisation, de faible diversification du tissu économique, de retard technologique et de dysfonctionnement des institutions, la poursuite de la concentration des exploitations, qui réduit toujours plus le nombre d'agriculteurs d'un côté, et accroît chômage et exode rural de l'autre, présente des risques politiques et sociaux majeurs. Des conflits politiques sont générés par des politiques agricoles et rurales peu inclusives et insuffisantes face aux défis posés par les questions de cohésion sociale et territoriale, territoriale; ils démontrent clairement la nécessité de rééquilibrer les rapports entre la petite agriculture familiale et l'agriculture à grande échelle.

Pour être durable, le développement agricole passe par des réformes de structures agricoles qui réhabilitent les exploitations familiales.

Les politiques foncières qui peuvent être promues devraient s'inspirer des « Directives Volontaires (DV) pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers » adoptées officiellement par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) lors de sa trente-huitième session (extraordinaire) le 11 mai 2012 et approuvées par la majorité des États membres de la FAO⁷⁹.

Les Directives Volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers proposent aux États un cadre qu'ils pourront utiliser pour élaborer leurs propres stratégies, politiques, législations, programmes et activités. Elles permettront certainement de promouvoir une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, en prenant en compte toutes les formes de régimes fonciers: publics, privés, communautaires, autochtones, coutumiers et informels.

⁷⁹ <http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

Il serait particulièrement souhaitable de promouvoir des règles de gouvernance foncière équitable entre les sexes permettant d'assurer que les femmes et les hommes sont associés de la même façon aux décisions de conduite des exploitations et à la gestion des terres (DVS 4.6).

Il impose également de réduire les inégalités existantes dans les modalités d'attribution des moyens matériels et des ressources budgétaires publiques avec le secteur de l'agriculture moderne.

Les évolutions démographiques qui se profilent – les populations rurales et les actifs agricoles continueront d'augmenter – appellent à une révision et une refondation du modèle retenu aujourd'hui par les États comme référence.

Les politiques agricoles ainsi que les formes d'organisation sociale qui les sous-tendent doivent faire face aux défis des changements climatiques, à celui de la protection des ressources naturelles largement dégradées, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté rurale. Or, l'expérience montre que la petite agriculture, lorsqu'elle est soutenue de manière appropriée par des politiques et des investissements publics, dispose d'un potentiel et de capacités aptes à contribuer efficacement au développement d'une agriculture durable et à une revitalisation des territoires ruraux.

Les nouveaux équilibres instaurés ne peuvent en définitive que favoriser la stabilité politique et sociale des pays de la région.



© Hossain Heidarî



5

CINQUIÈME PARTIE

Recommandations et conclusions finales

Après une baisse de l'attention des partenaires du développement et des pays eux-mêmes pour le secteur de l'agriculture depuis les années 80, une remontée globale d'intérêt se fait jour depuis la crise alimentaire de 2007-2008, motivée essentiellement par des préoccupations de sécurité alimentaire et d'approvisionnement. En 2014, l'accent a été mis pendant l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF) sur ce type d'agriculture regroupant en majeure partie des agricultures à petite échelle. Force est de constater cependant que la plupart des investissements et le regard des politiques sont toujours plus tournés vers l'agriculture capitalistique à grande échelle. La région NENA ne fait pas exception, au contraire: notre étude a montré un faible intérêt pour les petites agricultures familiales, globalement mal connues et mal soutenues, sauf dans certains pays où elles sont abordées dans un objectif de réduction de la pauvreté rurale (Maroc, en partie Égypte et Tunisie). Lorsque des politiques spécifiques sont définies, leur mise en œuvre concrète pose souvent problème du fait du manque de moyens alloués sur le terrain.

Or, près de dix ans après la crise alimentaire, ce n'est plus seulement la sécurité alimentaire qui est au cœur des préoccupations mondiales, mais la sécurité tout court, l'emploi, le changement climatique, les conflits et les migrations engendrés par la détérioration des conditions de vie, tout particulièrement en zones rurales et marginalisées. La Méditerranée connaît ces problèmes avec acuité, elle est même l'une des régions du monde la plus touchée par ces phénomènes, directement et indirectement car elle accueille des migrants d'Afrique sahélienne ou du Moyen Orient dont les possibilités d'existence sont menacées dans leur pays.

Une des réponses politiques de long terme pour contribuer à résoudre ces problèmes passe par un soutien accru à la petite agriculture familiale, et par le développement de conditions de vie décentes pour les habitants des zones rurales. Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'augmenter la productivité agricole pour accroître la disponibilité d'aliments et l'apport de devises par l'exportation. Il s'agit aussi d'offrir des opportunités d'emplois et de revenus décents à des millions de personnes pour éviter migrations (internes et externes), désespoir, radicalisation et conflits. La réduction de la pauvreté rurale apporte des opportunités, en termes non seulement de production d'aliments (sur lesquelles les politiques agricoles sont très souvent centrées), mais aussi de création ou de maintien d'emplois, en particulier pour les jeunes, d'occupation du territoire et de services environnementaux associés.

Même si elles apparaissent souvent minoritaires en termes de surfaces agricoles, les petites agricultures familiales représentent dans tous les pays étudiés la majorité de la population agricole et rurale, tout notamment dans les pays qui n'ont pas encore entamé leur transition structurelle (Mauritanie, Soudan et dans une moindre mesure Égypte). Pourtant, les pouvoirs publics ont-ils une vision stratégique à long terme de la place donnée à ces populations dans la société ? Cette place peut être variable en fonction du contexte macroéconomique et dépendre du stade de transition structurelle dans lequel le pays est engagé⁸⁰. Dans tous les pays étudiés, cette transition

⁸⁰ Voir « perspectives économiques en Afrique », <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/> et la section sur le « Développement territorial et l'inclusion spatiale » <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/outlook/developpement-territorial-et-inclusion-spatiale/>

structurelle est en marche, même si les pays en sont à des stades différents. Elle s'accompagne de mutations des modèles sociaux (urbanisation, meilleure éducation, remise en cause des modèles patriarcaux, nouvelles aspirations de la jeunesse), parfois à grande vitesse. Les politiques ont vocation à accompagner les changements structurels en minimisant leurs impacts négatifs sur l'ensemble de la société et sur l'environnement. Dans la plupart des pays étudiés (sauf peut-être le Liban, encore que les réfugiés pèsent sur le secteur agricole), la place de la petite agriculture familiale est encore très conséquente en termes d'effectifs. Mais sa place politique est quasi inexistante. Or elle peut apporter des solutions à des questions qui se posent aujourd'hui de manière aiguë, en particulier en termes d'emploi.

Notre synthèse a en effet démontré l'impérieuse nécessité d'opter pour les modèles favorisant la création d'emplois décents (tout en augmentant la production et en diminuant la pénibilité) et améliorant le niveau de revenus des petits producteurs.

Notre étude a montré que les éléments factuels et les données manquent grandement pour caractériser et suivre l'évolution des petites agricultures familiales. Les carences ne sont pas seulement dues à un manque de moyens pour réaliser des recensements et enquêtes statistiques mais aussi à un manque de considération et de représentation factuelle de la place de ces acteurs, souvent marginalisés, dans la société. Il est ainsi difficile d'évaluer finement l'impact des politiques sur cette catégorie de population. Globalement, on peut dire que les politiques publiques actuelles font peu de cas des petites agricultures familiales (PAF) dans cette région. Quand elles tentent ou ont tenté de les soutenir, c'est pour les inclure dans les plans stratégiques de réduction de la pauvreté ou les stratégies de « modernisation » en vue d'augmenter la production agricole, avec des résultats variables. Des projets ponctuels de développement (avec ou sans l'appui de bailleurs) ont pu démontrer des succès à l'échelle locale. Mais leur déploiement à grande échelle et leur durabilité posent question. C'est le concept même de petite agriculture familiale qu'il faut remettre au centre de l'attention politique. Il faut considérer la petite agriculture familiale non pas tant et seulement comme un métier, une activité ayant une unique fonction productrice, que comme un mode de vie et un système multifonctionnel existant jusque dans les zones les plus difficiles pour y permettre la vie (ou la survie) de ménages.

D'autre part, l'étude montre que les contraintes externes pesant sur la petite agriculture familiale dans la région NENA ne font que croître. La raréfaction des ressources naturelles, de l'eau en tout premier lieu, les difficultés d'accès au foncier et le fractionnement des terres, la sécheresse et des événements climatiques défavorables sont des facteurs de changement global et l'on peut prévoir que ces contraintes continueront à s'accroître, et que leur impact ira croissant avec l'expansion démographique. La résilience des petites agricultures familiales, très conséquente, a ses limites. Il faudra donc adopter une démarche positive globale et volontaire si l'on cherche au moins à compenser l'accroissement de ces pressions qui menacent en certains lieux la survie même du modèle de l'agriculture familiale. C'est-à-dire que pour éviter un appauvrissement global des petites agricultures familiales dans les pays de la région NENA, des politiques et stratégies globales, coordonnées, centrées sur les personnes, leurs systèmes d'activité et leurs rationalités, sont nécessaires. Ces politiques doivent être orientées en premier lieu vers le soutien aux revenus et aux conditions de vie. La diversification des emplois ruraux, la construction de systèmes alimentaires territorialisés, la conception de politiques de protection sociale favorisant les transmissions intergénérationnelles sont des orientations à promouvoir.

Enfin, on note à travers les études nationales, des tendances qui traversent la société, modifient les systèmes familiaux et affectent l'agriculture. On observe ainsi un désintérêt des jeunes générations pour l'agriculture traditionnelle, marqué tout particulièrement dans les pays avancés dans leur transition (Liban, Tunisie, Maroc, voire Égypte). Ce désintérêt est en partie lié au niveau d'éducation des jeunes, qui s'accroît globalement. Ces jeunes refusent de travailler dans les mêmes conditions que leurs parents, conditions pénibles et peu rémunératrices en général.

Les recommandations émises lors des ateliers nationaux de l'étude comportent un cœur commun de propositions qui va dans le sens d'une meilleure reconnaissance et d'un meilleur soutien des petites agricultures familiales. Elles sont globalement assez similaires, malgré les diversités de contexte: elles se centrent sur les personnes et les ménages, au contraire d'approches qui favoriseraient d'abord les systèmes de production et les productions agricoles. Bien qu'il existe des suggestions propres à certains pays, ce noyau commun de recommandations peut être organisé selon six axes thématiques. Nous en présentons la synthèse ci-dessous, la totalité des *recommandations nationales* pouvant être visualisée dans le tableau détaillé en Annexe 10. Des liens sont établis également avec les recommandations intermédiaires émises dans les parties précédentes de cette synthèse qui sont regroupées par thème, les recommandations ci-dessous en reprenant la substance. Un suivi de l'évolution de la situation et des transformations de la petite agriculture familiale ainsi que de la mise en œuvre de ces recommandations au niveau régional ou sous régional pourrait se révéler très opportun. Il permettrait d'établir des comparaisons entre pays, de suivre la mise en œuvre différentielle des politiques nationales et de faciliter également la mise en place effective d'un dialogue multi-acteurs à un niveau supranational.

Les recommandations visent à renforcer partie ou totalité des facteurs qui contribuent d'une part à la *résilience* des petites agricultures familiales (et à la réduction de leur vulnérabilité) et d'autre part au renforcement de leur *potentiel de développement*. L'arbitrage entre ces deux finalités de la politique publique appartient aux États et est dépendant de la situation nationale ou régionale.

Les recommandations nationales sont présentées dans l'annexe 10. Comme précisé dans la section 2.1.2.2 de ce rapport de synthèse, les actions à mettre en œuvre visent à modifier en fonction d'un diagnostic le plus précis possible et de la prise en compte d'un chemin d'impact, certaines caractéristiques individuelles de la petite agriculture familiale et donc son renforcement en l'état et/ou sa transformation, ainsi que des modes d'actions et formes d'organisation économiques, sociales ou territoriale (associations...) qui l'encadrent.

Il s'agit d'actions proposées à différentes échelles et segments du modèle SFP qui peuvent modifier les conditions de fonctionnement des petites agricultures familiales.

Il s'agit aussi d'actions qui vont produire d'autres connaissances et informations pour modifier la perception des acteurs institutionnels, bailleurs, établissements de recherche et de développement dans leurs rapports à la petite agriculture (rôle régalién de la statistique publique...) et les inciter à produire une politique publique plus adaptée à cette catégorie.

Ainsi qu'il est précisé par la FAO à propos de la petite agriculture familiale: « *Au niveau national, plusieurs facteurs clés peuvent contribuer avec succès à son développement, entre autres: les conditions agro-écologiques et les caractéristiques territoriales; les politiques environnementales; l'accès au marché; l'accès à la terre et aux ressources naturelles; l'accès à la technologie, aux*

services de vulgarisation agricole et au crédit; les conditions démographiques, économiques et socio-culturelles; la disponibilité d'un enseignement spécialisé »⁸¹. Ces facteurs génériques peuvent être classés selon 6 grands ensembles cohérents et sont liés à des activités à développer pour qui correspondent divers chemins d'impact dont la logique doit être appréciée *ex ante* (chemin causal, relations de cause à effets...) et adaptée selon le contexte national et local. Les pays de la région NENA qui souhaitent développer cette agriculture doivent donc contextualiser les recommandations qui suivent pour bâtir un plan d'action *ad hoc*.

RECOMMANDATIONS AYANT TRAIT À:

1 Instruments statistiques, méthodologies et éléments de preuves pour mieux comprendre, caractériser, évaluer, mesurer et représenter la contribution de la petite agriculture familiale

Les politiques agricoles devraient s'appuyer sur une évaluation régulière de la situation de la petite agriculture afin de définir, améliorer et réajuster les interventions publiques en sa faveur: pour ce faire, il est nécessaire de mieux connaître et reconnaître la petite agriculture au plan national.

R1.1. Stabiliser la définition nationale des petites exploitations familiales en tenant compte de critères allant au-delà de celui de la simple taille (surface agricole utile reconnaissant leurs fonctions économiques et sociales)

R1.1.1. Mieux documenter notamment le revenu consolidé et la capacité d'investissement des ménages;

R1.1.2. Mieux documenter la dimension de la pluriactivité et le rôle relatif de l'agriculture dans les systèmes d'activité (revenu agricole et complémentaire, temps de travail respectifs, partage du travail, autoconsommation);

R1.2. Introduire dans la statistique nationale la définition de cette unité économique et sociale que constitue la petite exploitation familiale, suivre sa dynamique de fonctionnement via des recensements et enquêtes agricoles plus adaptés et réguliers. Disposer d'outils d'enquêtes, de bases de sondage, de registres fonciers parcellaires graphiques et de méthodes statistiques d'évaluation et de suivi plus poussées (analyses multivariées) en renforçant les capacités statistiques des services en charge.

Les données devraient considérer notamment les caractéristiques des ménages, l'accès aux marchés (autonomie - dépendance au marché amont et aval), l'accès aux facteurs de production (capital foncier et financier), les formes du travail et le degré de substitution de la main d'œuvre par du capital physique, l'accès au crédit, les modes de faire valoir, la diversité et les formes d'intégration des systèmes de culture ou d'élevage... Un accent spécifique devrait être placé sur les revenus et l'emploi (emplois directs et indirects, pluriactivité). Il faut pouvoir désagréger certaines variables clés (mesures à l'échelle de l'exploitation) par sous-type de petite agriculture familiale et d'autres (mesures à l'échelle des personnes)

⁸¹ <http://www.fao.org/family-farming-2014/home/what-is-family-farming/fr/>

par genre. L'échelle territoriale et l'accès aux ressources territoriales (bioclimatiques et de services) devraient être appréhendés également (contexte de dotations des exploitations).

- R1.2.1. Utiliser un modèle conceptuel de fonctionnement des petites agricultures et des ménages agricoles, du type SFP (Structure Fonctionnement Performances), pour en dériver un système d'indicateurs;
- R1.2.2. Approfondir la production de certains indicateurs du modèle SFP sur le travail agricole temporaire ou permanent (la durée du travail agricole est une des clés du calcul de la productivité du travail) et sa répartition au sein du ménage entre hommes et femmes et selon les différentes catégories de cultures et d'élevage, ainsi que sur la durée et le niveau de rémunération du travail temporaire et permanent associé à la pluriactivité en dehors du système agricole (une des clés du calcul du revenu consolidé des ménages et de la productivité du travail) et sa répartition au sein du ménage;
- R1.2.3. Développer des systèmes d'enquêtes auprès de ménages ruraux pour évaluer leurs performances multiples, leurs modes de fonctionnement et les revenus des petites agricultures comparées aux autres modèles, en intégrant la mobilité (actifs familiaux et flux monétaires, transferts des migrants...);
- R1.2.4. Développer les observatoires de l'emploi rural et agricole (régionaux, nationaux) – en partenariat méthodologique avec l'OIT (Organisation Internationale du Travail);
- R1.2.5. Développer des méthodologies et des référentiels de bilans « travail agricole standard » en améliorant la connaissance des temps de travail, associés à des degrés de mécanisation et à l'implication respective des différents membres des familles de la petite agriculture et de leurs salariés, par type et étape de production au cours des calendriers agricoles;
- R1.2.6. Caractériser la pénibilité des travaux agricoles afin de guider des plans de mécanisation raisonnés étant donné l'importance de les adapter au type de foncier et d'attirer de jeunes générations dans l'agriculture;
- R1.2.7. Développer des méthodologies et des référentiels de bilans travail pour les activités de commercialisation et de transformation des produits de la ferme (vente directe...), en complément des travaux agricoles;
- R1.2.8. Développer des méthodologies et des référentiels pour les activités et emplois secondaires (pluriactivité);
- R1.2.9. Désagréger les statistiques de travail agricole familial par genre étant donné le rôle prépondérant que jouent les femmes dans cette forme d'agriculture;
- R1.2.10. Désagréger les statistiques de travail pluriactif familial (emploi secondaire des ménages agricoles) par activité selon les nomenclatures d'activités économiques reconnues étant donné le rôle important que joue la pluriactivité;
- R1.2.11. Développer des systèmes et référentiels comptables agricoles adaptés à la petite agriculture pour mieux en définir et calculer le revenu agricole.

- R1.3. Conduire dans le court et moyen terme les études complémentaires nécessaires et encourager des recherches pour enrichir les connaissances sur la petite agriculture et représenter la diversité des catégories d'exploitations (notamment au travers d'analyses statistiques multivariées, d'évaluation multicritères et de typologies).
- R1.3.1. Développer lors de l'analyse des données agricoles et socio-économiques l'utilisation des méthodes multivariées pour la production de profils de typologies standard, en particulier fonctionnelles, décrivant des sous-ensembles de petites agricultures sur la base de variables de structure, de fonctionnement et quand disponible de performance multicritères;
- R1.3.2. Développer une représentation plus diversifiée des catégories de l'agriculture pour présenter les différents types d'exploitations agricoles dans des territoires, présenter leurs contributions aux différentes filières, et mieux visualiser le poids de la petite agriculture familiale dans sa diversité (sous-types) sur des territoires pertinents et des zonages ad hoc représentatifs de niveaux de gouvernance ou adaptés à des politiques thématiques ou intersectorielles;
- R1.3.3. Développer des « schémas de cohérence territoriale » et des « plans campagne » intégrant le développement des villes moyennes (et des villages) pour un aménagement du territoire multipolaire et qui garantissent mieux une diversification de l'offre d'emploi des pluriactifs;
- R1.3.4. Désagréger les statistiques et indicateurs globaux selon les différents types d'exploitation agricole, pour pouvoir comparer les modèles agricoles sur des critères agro-environnementaux au travers de l'utilisation de méthodes d'évaluation multicritères qui viendront compléter celles déjà en place pour les filières (analyses en cycle de vie).

2 Institutions (publiques, privées ou mixtes), gouvernance et politiques publiques

Si l'on souhaite réhabiliter le secteur agricole et le rendre plus attractif, il convient tout d'abord de légiférer sur le statut de l'exploitant agricole quand il est inexistant, et de reconnaître les petits paysans et leurs contributions au niveau national. Il faut également déployer une palette de politiques et de mesures ciblées sur la petite agriculture qui s'appuient sur des institutions publiques fortes et sur une participation des acteurs à la prise de décisions.

- R2.1. Reconnaître et qualifier la petite agriculture familiale dans les dispositifs juridiques et réglementaires, compte tenu de son rôle économique, social, environnemental et culturel et lui conférer un statut particulier. Par sa multifonctionnalité, elle dispose d'atouts pour répondre aux défis d'aujourd'hui. Elle devrait en conséquence bénéficier d'un environnement institutionnel adapté. Les droits sociaux des exploitants agricoles, et en particulier ceux des plus fragiles d'entre eux (les petits exploitants), devraient faire l'objet d'une reconnaissance officielle par la société.

- R2.2. Améliorer l'écoute et la prise en compte des petits exploitants agricoles, aujourd'hui faiblement représentés dans les structures de représentation de la profession ou dans les syndicats agricoles. Leur représentation auprès des institutions publiques est une clé de succès des programmes initiés en leur faveur. La participation de leurs représentants à l'établissement de politiques, stratégies et programmes en leur faveur devrait être envisagée dès la conception de ceux-ci, et poursuivie tout au long du cycle par des retours d'expérience, un suivi des impacts et une réflexion sur les modifications à apporter. Une bonne gouvernance territoriale devrait permettre d'impliquer tous les acteurs locaux dans une démarche participative lors des décisions concernant leur avenir. De plus, il faudrait créer ou renforcer les espaces de dialogue multi-acteurs pour discuter des questions de sécurité alimentaire, de développement territorial, de croissance économique et de choix d'aménagements ou d'investissements au niveau local. En effet, l'efficacité d'une politique repose à la fois sur la qualité des instruments utilisés, sur leur adaptation aux conditions de mise en œuvre, mais aussi sur la négociation de l'ensemble du dispositif précédent avec les parties prenantes. Des arènes de débat – sectorielles en termes de co-gestion – ou territoriales et multi acteurs doivent donc être instituées.
- R2.3. Appuyer l'émergence et le renforcement des organisations de petits producteurs agricoles, et favoriser la création d'outils et d'approches collectifs (groupements coopératifs d'utilisation des matériels, d'approvisionnement en semences, groupements pour commercialiser les produits, organisations de producteurs, syndicats...): ces actions collectives permettraient de renforcer l'efficacité et la compétitivité des petites structures de production familiales, de diminuer les asymétries par rapport aux acteurs économiques plus importants, et de faire bénéficier les petites agricultures familiales d'économies d'échelle sans nécessité de concentration, notamment foncière. Des mesures incitatives, fiscales, d'aides technique et managériale devraient encourager toute forme de mutualisation des ressources offertes aux petits producteurs, d'association ou de regroupements des producteurs. Il faudrait veiller également à renforcer les capacités de ces organisations de producteurs pour qu'elles puissent être à même de représenter ces catégories politiquement (Cf. R2.2.).
- R2.4. Reconnaître officiellement les droits sociaux des exploitants agricoles, et en particulier ceux des plus fragiles (les petits exploitants) et mettre en place des mesures de protection sociale pour les petits agriculteurs et leurs familles, ce qui permettrait de faire reculer la pauvreté et de renforcer la résilience des ménages. Des instruments tels que l'assurance maladie, l'assurance contre les accidents du travail, les pensions de retraite, l'assistance par les filets de sécurité sociaux pour les plus vulnérables (les chefs d'exploitation comme les membres de leur famille) sont à mettre en œuvre. Il conviendrait d'analyser les mesures de subvention actuelles visant les producteurs vulnérables pour évaluer leur impact et leur efficacité et les revoir éventuellement. De plus, un appui à des systèmes d'assurances agricoles (public ou public-privé) permettrait d'apporter une protection minimale aux revenus des petits exploitants, en particulier ceux majoritaires dépendant du régime climatique en agriculture pluviale. Des systèmes de garanties adossées à des fonds publics ou mutualisés pourraient faciliter l'accès à ces assurances, de même qu'à des systèmes de crédits favorables aux petits producteurs.

- R2.5. Investir dans les zones rurales et dans les petites agricultures familiales: les zones rurales devraient faire l'objet d'investissements publics pour devenir des lieux de vie attractifs pour la population (notamment les jeunes générations), dotées de villes moyennes, d'infrastructures de base et de services publics cruciaux (santé, éducation...). Les zones les plus marginalisées devraient faire l'objet d'un effort particulier et concentrer l'attention des bailleurs et des pouvoirs publics dans le but d'atténuer les inégalités territoriales.
- R2.6. Renforcer les institutions publiques dédiées à l'agriculture (statistique, protection sociale, financement, conseil, formation et vulgarisation, recherche, gouvernance foncière et de gestion de l'eau...) comme un préalable indispensable à l'appui à la petite agriculture. Sans institution capable de fonctionner, toute politique est vouée à l'échec dans sa phase de mise en œuvre.
- R2.7. Favoriser des législations, politiques et gouvernance foncières favorables pouvant améliorer, d'une part, la structure et la viabilité des exploitations, et d'autre part, les conditions d'existence des petits exploitants agricoles et de leur famille. La fragmentation des terres agricoles, la non sécurisation de leur propriété et les droits de succession constituent des difficultés fondamentales freinant les investissements et diminuant la possibilité d'augmenter la productivité. Les droits de jouissance (par exemple des ressources forestières) et les terres collectives doivent également être considérés. Les politiques foncières qui peuvent être promues devraient s'inspirer des « Directives Volontaires (DV) pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers » adoptées officiellement par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) lors de sa trente-huitième session (extraordinaire) le 11 mai 2012. Il serait particulièrement souhaitable de promouvoir des règles de gouvernance foncière équitable entre les sexes permettant d'assurer que les femmes et les hommes sont associés de la même façon aux décisions de conduite des exploitations et à la gestion ou la propriété des terres.
- R2.8. Prendre en compte l'échelle territoriale et différencier les politiques selon les dotations et dynamiques des régions au sein d'un même pays. Introduire des schémas de planification territoriale comme outil de gouvernance locale.

3 Productivité et efficacité de la petite agriculture

Les aspects de productivité agricole sont généralement bien traités par les politiques agricoles, qui considèrent en premier lieu cette fonction productive de l'agriculteur. Cependant, l'attention est attirée ici sur la prise en compte de la pluriactivité des petits agriculteurs familiaux, susceptible de biaiser le calcul de sa productivité. Il est ainsi recommandé de calculer cette productivité non pas tant relativement aux surfaces travaillées qu'au temps de travail réellement passé par les petits exploitants et leur famille sur leur exploitation. La part de la pluriactivité chez les petits agriculteurs familiaux dans les six pays étudiés apparaît élevée.

- R3.1. Réviser et adapter les politiques agricoles et les réglementations en appui aux petites agricultures en considérant différemment les petits agriculteurs travaillant à plein temps sur leur exploitation et ceux qui le font en complément d'autres activités rémunératrices.

- R3.2. Assurer une certaine stabilisation économique aux petits producteurs (lutte contre l'inflation des prix des intrants, des matériels et des services, stabilisation des revenus...).
- R3.3. Faciliter l'accès des petits agriculteurs aux connaissances et aux techniques, le partage des savoirs et la dissémination des résultats de recherche et des savoirs traditionnels. La puissance publique devrait accentuer son investissement dans la recherche agricole, dans la formation professionnelle et les services de conseil et dans le transfert d'innovations adapté à la petite agriculture. L'objectif à poursuivre est d'une part d'accroître la productivité des petites agricultures, d'autre part d'adopter des pratiques durables.
- R3.4. Faciliter l'accès des petits exploitants aux facteurs de production, ressources matérielles, naturelles (eau et foncier agricole notamment), et ressources financières. L'accès aux ressources constitue une dimension primordiale et prioritaire dans l'amélioration du statut économique et social des petits exploitants agricoles.
- R3.4.1. L'accès aux terres, leurs processus de transmission et la sécurisation du foncier devraient faire l'objet d'une attention particulière. Le morcellement excessif des terres et la multiplication de micro- propriétés ayant un statut économique précaire constitue une menace rarement prise en charge par des politiques de remembrement.
- R3.4.2. Concernant l'accès aux ressources financières, relayer l'investissement familial par l'investissement public indirect (dans les structures d'encadrement et de services), le crédit bonifié, les garanties de prêts, le micro-crédit dont le crédit warraté, les avances sur récolte, les solutions financières innovantes, la mobilisation de prêts accordés par les bailleurs de fonds...
- R3.5. Encourager toute forme de mutualisation des ressources offertes aux petits producteurs, d'association ou de regroupements des producteurs pour accroître leur compétitivité. Appliquer des modèles de structuration, de cultures collectives et de rotation des cultures agricoles basés sur les besoins des communautés locales de producteurs et les demandes des bassins de consommation. Ces mutualisations ont vocation à rendre les groupements de producteurs plus efficaces à la fois dans la production et la commercialisation des produits et à peser davantage dans les chaînes de valeur.
- R3.6. Porter une attention aux filières animales: renforcer l'organisation et les capacités des éleveurs, développer des sources de financement propres à l'élevage et accroître l'investissement en faveur de son développement (systèmes de santé, conseils sur la conduite des troupeaux...). De nombreux petits exploitants sont éleveurs mais cette activité est parfois mal prise en compte dans les politiques agricoles, notamment quand les modes d'élevage impliquent une mobilité exceptionnelle ou systématique (transhumance). Des politiques et un suivi adaptés devraient être établis, notamment dans les zones où des conflits entre éleveurs et agriculteurs peuvent survenir à cause de concurrence d'usage sur des terres.

4 Systèmes agro-alimentaires durables, territorialité, liens de la petite agriculture aux marchés et aux filières (chaînes de valeur)

Les systèmes alimentaires comprennent l'ensemble des acteurs et des fonctions qui entourent la circulation de l'aliment, depuis sa production jusqu'à sa consommation (fournisseurs d'intrants agricoles, producteurs agricoles, transformateurs, négociants, intermédiaires, distributeurs, consommateurs...). De tels systèmes doivent être envisagés de manière intégrée et être accompagnés pour se développer d'une manière durable en s'adaptant d'une part aux besoins des consommateurs et aux exigences des marchés et des systèmes de distribution, d'autre part en améliorant leur résilience vis à vis des changements globaux. Des systèmes alimentaires territorialisés sont à recommander car ils sont susceptibles de capter un maximum de valeur ajoutée au niveau local.

- R4.1. Soutenir la diversification économique pour créer un environnement favorable à la petite agriculture familiale et des opportunités pour les jeunes au niveau territorial: emplois de services autour de l'agriculture, transformation à petite échelle, commerce, valorisation de produits par l'artisanat, location de matériels et d'équipements...
- R4.2. Améliorer la valeur ajoutée dans les filières agricoles par des procédés de transformation adaptés et une meilleure utilisation des sous-produits de l'agriculture.
- R4.3. La création de valeur dans les filières territoriales peut être favorisée en développant les processus connexes à la production agricole (fourniture d'intrants, stockage, séchage et transformation, commercialisation...). Les initiatives innovantes de création de chaînes de valeur territorialisées pourraient être identifiées et diffusées à plus grande échelle.
- R4.4. Soutenir la petite agriculture en lui fournissant des débouchés privilégiés: par le biais des marchés publics (cantines scolaires, restaurants collectifs publics, etc.) en favorisant l'accès à ces marchés publics pour les produits de la petite agriculture et en édictant des cahiers des charges favorables aux produits locaux des petits producteurs. Les systèmes de labellisation/étiquetage des produits issus de la petite agriculture paysanne peuvent aussi permettre de mieux rémunérer la qualité des produits par tous les consommateurs (certifications, labels, traçabilité, indications d'origine, produits de terroir...). Une meilleure valorisation des produits de terroir, des produits de l'agriculture biologique ou des indications géographiques, souvent issus de petites exploitations, peut être réalisée grâce à des systèmes de labellisation et certification. Les pouvoirs publics peuvent choisir de les mettre en place au plan national, en s'appuyant éventuellement sur ce qui existe au niveau régional ou international.
 - R4.4.1. Promouvoir les produits traditionnels dont les petites exploitations sont les principaux producteurs et dont les produits de niche à haute valeur ajoutée sont une composante, afin d'en maintenir et d'en développer la demande; les produits traditionnels de qualité dont la petite agriculture est pourvoyeuse ne bénéficient en effet souvent pas de labellisation ou de certification ou d'autres signes de qualité qui bénéficieraient pourtant également au développement territorial et à l'économie locale. Ils pourraient être promus au niveau national, voire international (export de produits de niche);

- R4.4.2. Développer des politiques éducatives alimentaires (à l'école, dans les médias publics...) mettant en valeur les produits locaux, la variété de la diète, les principes d'une alimentation saine. Des campagnes de communication/promotion et des accès préférentiels aux marchés publics peuvent être orchestrées et financées par les pouvoirs publics;
- R4.5. Faciliter les liens des petites agricultures familiales aux marchés (locaux, nationaux, voire internationaux) en investissant dans les infrastructures (de transport, de collecte, de stockage, voire de transformation) et dans les systèmes d'informations sur les marchés (utilisation des TIC, téléphones mobiles...) ainsi qu'en favorisant la mutualisation de services de commercialisation. Encadrer l'agriculture contractuelle pour qu'elle ne se réalise pas au détriment des plus faibles.
- R4.5.1. Impliquer les organisations intermédiaires dans le soutien et les services aux filières courtes existantes et le développement de nouvelles filières, qui génèrent des emplois induits pérennes ou saisonniers, y compris dans le conseil privé;
- R4.5.2. Développer les infrastructures rurales (y compris numériques) pour fournir un environnement (i) favorable à l'organisation des filières pour connecter la petite agriculture des zones rurales aux marchés (ii) attractif pour les jeunes diplômés vecteurs d'innovation organisationnelle et technique dans les zones rurales;
- R4.5.3. Adapter la formation professionnelle initiale et continue de tous les acteurs servant le secteur de la petite agriculture en ciblant les formations sur les activités qui se développent dans les métiers commerciaux, de la transformation agroalimentaire, les pratiques agro-écologiques et les services agricoles et avec les ressources humaines locales, en particulier les jeunes ruraux;
- R4.6. Conduire des prospectives sur la contribution de la petite agriculture à l'alimentation des villes (et des campagnes) et optimiser les liens villes – campagnes en favorisant l'approvisionnement des villes par des systèmes alimentaires de proximité offrant des opportunités aux petits agriculteurs.
- R4.6.1. Favoriser l'approvisionnement alimentaire des villes petites et moyennes par les petits agriculteurs de proximité, grâce à des investissements publics assurant la régularité, la qualité et la sécurité des produits alimentaires mis en marché: (i) infrastructures physiques de stockage (y compris réfrigéré) et de marché, (ii) financement d'investissements collectifs des petits producteurs pour le respect des normes sanitaires, (iii) réglementation des appels d'offres publics pour la fourniture des cantines publiques / politiques sociales favorisant la petite agriculture familiale;
- R4.6.2. Développer les politiques alimentaires intégrant mieux la petite agriculture (périurbaine et rurale) et développer ses principaux circuits de distribution de produits pour maintenir l'offre d'une diversité de produits, adaptée aux différents pouvoirs d'achat et paniers de consommation du système alimentaire urbain;

R4.6.3. Évaluer la disparition des terres agricoles, du fait notamment de l'extension des villes et lutter contre l'artificialisation des terres agricoles en zone périurbaine grâce à des politiques alimentaires et d'urbanisme intégrant les questions foncières;

R4.7. Favoriser la lutte contre les pertes post-récolte et les gaspillages, en investissant dans des entrepôts et des équipements de chaîne du froid et de transformation; favoriser la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits de la petite agriculture répondant aux besoins des consommateurs.

5 Emploi rural, stratégies de professionnalisation des petites exploitations, d'entrée de jeunes exploitants et de transfert trans-générationnel des exploitations, emploi des jeunes et des femmes, conditions de sortie de la petite agriculture

La création d'emplois ruraux est déterminant pour permettre le développement des territoires et la réduction de la pauvreté mais aussi éviter des migrations massives. Elle doit être envisagée dans une approche globale qui cible surtout des emplois non agricoles pour diversifier l'activité et la rendre plus résiliente. Il s'agit de considérer et développer l'ensemble des sources des revenus des petits agriculteurs familiaux, car la seule intensification de leur production agricole, au vu de la faible taille de leur exploitation, n'est en général pas suffisante pour les sortir de la pauvreté. Cette création d'emplois devrait être réalisée dans des conditions permettant tout particulièrement l'autonomisation des jeunes et des femmes.

Il convient d'adapter les objectifs des politiques publiques à la trajectoire démographique et économique de chaque pays et de chaque région au sein d'un pays afin de définir les modalités d'évolution de la petite agriculture familiale et ses possibles contributions en termes de sécurité alimentaire, d'emploi, d'aménagement du territoire. L'évolution du poids de la petite agriculture doit être remise dans la perspective de la transition structurelle afin d'actualiser les missions que la société lui assigne (réservoir d'emplois / emplois décents; fourniture de devises / sécurité alimentaire domestique; compétitivité internationale / occupation aménagement du territoire...; production d'aliments diversifiés / production de services écosystémiques...). Il s'agit ainsi de définir un mix de politiques adapté aux phases des transitions structurelles de l'économie et de la démographie. La productivité de tous les facteurs de production (terre, capital, travail) doit être prise en compte pour définir les priorités des politiques publiques agricoles et alimentaires avec une attention particulière donnée à la productivité du travail.

R5.1. Mettre en place des mesures incitatives (fiscales, crédits, formations, services) pour accroître l'aptitude des économies rurales à créer des emplois et de petites entreprises et à améliorer la capacité d'absorption de jeunes actifs et des femmes issus de la petite agriculture. La création et la promotion de nouvelles activités agricoles et non agricoles dans les territoires ruraux et de petites entreprises à l'échelle des communautés villageoises est nécessaire, en particulier pour les femmes, impliquant des activités intégratives pour le développement local et reliées à l'activité de production agricole.

R5.1.1. Développer des observatoires sur l'emploi des jeunes dans les zones rurales, afin de repérer et soutenir la diversification des activités;

- R5.1.2. Assurer le développement de la scolarité primaire de manière à ce que tous les jeunes entrants sur le marché du travail aient une bonne maîtrise des fondamentaux de la lecture et du calcul;
- R5.1.3. Favoriser l'emploi des jeunes avec des politiques ciblées: apprentissage, formation professionnelle pour l'installation dans l'agriculture ou l'agroalimentaire;
- R5.1.4. Pour les pays connaissant encore une forte croissance démographique, privilégier des modèles agricoles et agroalimentaires favorisant l'emploi, en s'assurant de la décence des rémunérations par rapport aux modèles substituant trop rapidement le travail par du capital;
- R5.1.5. Les modèles agricoles qui servent de référence aux politiques agricoles doivent faciliter la mobilité intersectorielle, provisoire ou définitive, locale ou lointaine: la pluriactivité encadrée est une option qui permet de gérer avec une meilleure flexibilité des périodes de transition plus longues;
- R5.1.6. Orienter une partie des transferts vers la génération d'emploi en zone rurale par des mécanismes de co-financement, de détaxation, de co-investissement ou d'investissements publics convergents (appui aux organisations de producteurs, chambres d'agriculture, PME...).
- R5.2. Autonomiser les femmes en leur donnant la possibilité d'être chef d'exploitation ou chef d'entreprise, la capacité d'être propriétaire des terres et d'en hériter, de mobiliser du crédit et d'investir en nom propre, de gérer de petites entreprises et de se regrouper. Si nécessaire, réviser les dispositifs législatifs et juridiques en ce sens et utiliser des données statistiques désagrégées par sexe. Travailler sur le développement de l'emploi des femmes.
- R5.3. Prendre en compte les options de sortie de l'activité agricole: favoriser la transmission intergénérationnelle en créant des conditions favorables à la sortie de l'agriculture pour les exploitants plus âgés (systèmes de retraite, viagers,...) et la reprise des exploitations par des jeunes (aides à l'installation et à la modernisation, prêts bonifiés...).
- R5.4. Mobiliser les ressources financières de l'État et de ses structures décentralisées, celles de l'aide internationale ou de bailleurs de fonds internationaux en faveur des territoires marginalisés et renforcer l'environnement local par la dotation d'équipements collectifs, d'infrastructures de base, par la création de services au milieu rural et la localisation d'activités économiques dans les espaces défavorisés afin de satisfaire les besoins cruciaux en emplois et revenus des populations pauvres.
- R5.5. Améliorer l'encadrement technique, les structures d'appui au conseil et la formation professionnelle pour faciliter la diversification économique dans les territoires ruraux. Il est essentiel de renouveler et de pondérer (i) la diversité de l'offre de conseil agricole entre public et privé, et (ii) les thèmes de formation et de conseil qui sont à élargir vers un conseil d'ambition plus large (métiers du conseil agricole, du commerce agroalimentaire et de la transformation). Un autre point important concerne l'effet de levier permis par (i) l'éducation et la formation professionnelle continue et initiale des jeunes ruraux et des femmes pour le renouvellement des personnels de conseil et des organisations collectives

eux-mêmes vieillissants, (ii) pour le renouvellement des chefs d'exploitation lors du transfert intergénérationnel vecteur de transformation (iii) et pour l'engagement dans les différents métiers des filières agricoles dont le conseil fait partie intégrante. La demande de métiers d'accompagnement, comme les techniciens privés dans le cadre du développement de filières structurées, offrira en effet un potentiel d'emploi non négligeable pour les jeunes ruraux.

6 Changement climatique et renforcement de la résilience de la petite agriculture

Les systèmes alimentaires actuels devraient bénéficier d'un accompagnement pour se développer d'une manière durable d'une part en s'adaptant aux besoins des consommateurs et aux exigences des marchés, d'autre part en améliorant leur résilience, notamment vis à vis des changements climatiques. L'objectif à poursuivre est ainsi double: d'une part accroître la rentabilité des petites agricultures, d'autre part adopter des pratiques durables vis-à-vis de l'environnement. Les modes d'exploitation des terres dans des régions souvent marquées par le risque climatique ont accentué l'érosion, le mauvais usage de l'eau agricole, la salinisation, la perte de fertilité des sols, voire la désertification.

R6.1. Inventorier, valider et diffuser les savoirs locaux et les bonnes pratiques mises en œuvre par les petits agriculteurs et adaptées aux territoires considérés et à leurs conditions bioclimatiques; mobiliser au profit de la petite agriculture les ressources et les techniques agro-écologiques adaptées à la lutte contre les risques induits par le changement climatique et mobiliser les structures techniques de conservation des eaux, des sols et des forêts.

R6.1.1. Développer la collecte des indicateurs agro-environnementaux et mesurer l'efficacité des pratiques agronomiques des différentes formes d'agriculture dont la petite agriculture familiale, à l'échelle de l'exploitation (parcelles et finage), et des territoires en exploitant les cadres d'analyse et méthodes existants;

R6.1.2. Apporter plus d'attention à la gestion des sols pour optimiser certaines de leurs fonctions (carbone), et développer une gouvernance - participative - de la gestion des terres et sols;

R6.2. Traiter l'eau en tant que ressource rare et augmenter l'efficacité de son utilisation. Prévenir et gérer les effets néfastes des sécheresses et développer des infrastructures hydro-agricoles lorsque c'est possible de manière inclusive et durable, en veillant à ce que les petits agriculteurs puissent aussi s'approvisionner en eau.

R6.2.1. Développer l'adoption des techniques efficaces et économes d'usage de l'eau auprès des petites agricultures, y compris en favorisant la transformation des paquets techniques standard dans des contextes locaux;

R6.2.2. Apporter plus d'attention et développer une meilleure gouvernance et action collective face à l'émergence d'une sur-utilisation de l'eau souterraine;

- R6.3. Favoriser la complémentarité entre cultures et élevage. De nombreux petits agriculteurs familiaux pratiquent un système de polyculture-élevage qui peut se trouver en phase tant avec les objectifs de résilience que de durabilité, voire de viabilité économique.
- R6.4. Impliquer tous les acteurs locaux dans une démarche participative lors des décisions concernant leur avenir, en particulier sur les plans d'adaptation au changement climatique et la gestion ou la protection des ressources naturelles à l'échelle d'un territoire (lutte contre la désertification, reforestation, aires protégées...).
- R6.4.1. Développer des référentiels adaptés et des procédures d'incitations (y compris subventions et expérimentations sur les paiements pour services environnementaux), pour promouvoir l'adoption de bonnes pratiques environnementales selon un gradient de possibilités (agriculture raisonnée, intégrée, biologique, durable...), et au travers de politiques relayées par les organisations d'intermédiation;
- R6.4.2. Articuler ces politiques avec celles d'adaptation au changement climatique dédiées aux petites agricultures car leur décentralisation est possible en fonction des contextes régionaux au contraire des politiques d'atténuation qui doivent être globales;



6

Annexes

ANNEXE 1

Gestion contractuelle et scientifique de l'étude

Gestion Contractuelle de l'étude

La gestion contractuelle de l'étude a été partagée entre CIRAD et CIHEAM-IAMM avec deux managers.

Pascal Bonnet	CIRAD, Deputy Director, Environments & Societies Department, TA C DIR/B Campus International de Baillarguet, 34398 Montpellier Cedex 5 France, +33 (0) 467593917, pascal.bonnet@cirad.fr
Christine Ton Nu	CIHEAM-IAMM, Adjointe au Directeur, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes , Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier / CIHEAM-IAMM, 3191 route de Mende, 34093 Montpellier cedex 5, France, + 33 (0) 467046009, tonnu@iamm.fr

Coordination scientifique de l'étude

La coordination scientifique de l'étude a été répartie entre CIRAD et CIHEAM-IAMM auprès de deux experts internationaux reconnus du domaine.

Coordination internationale de l'étude:

Nom du coordinateur scientifique international	Pays de couverture prioritaire
CIRAD Jacques MARZIN jacques.marzin@cirad.fr	Égypte, Maroc, Mauritanie, Soudan (appui à la méthodologie et la finalisation)
CIHEAM-IAMM Omar Bessaoud bessaoud@iamm.fr	Tunisie, Liban

Afin d'affiner le contenu de l'étude conduite dans chacun des pays, le choix retenu par les initiateurs a été d'organiser un atelier méthodologique national préliminaire dans les 5 pays. Les ateliers ont été précédés d'information auprès de la représentation nationale FAO afin de les

informer de la tenue de l'atelier méthodologique. Les coordinateurs nationaux et internationaux ont assisté à ces ateliers qui se sont tenus selon des modalités différentes d'un pays à l'autre. Ils se sont tenus en présentiel (sauf en Mauritanie) selon un programme thématique indicatif détaillé. La liste des coordinateurs nationaux est indiquée dans le tableau suivant.

Coordinateurs nationaux de l'étude:

Pays	Nom
Égypte	Adel Aboul Naga ARC APRI adelmabounaga@gmail.com
Liban	Salem Darwich Agro-économiste- professeur - Université Libanaise (Beyrouth) s_darwich@hotmail.com
Tunisie	Mustapha Jouili Economiste- FSEG Nabeul, Maitre de Conférence- Université de Carthage – Tunis mjouili@yahoo.fr
Maroc	Mostafa Errahj Enseignant-chercheur à l'ENA Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès merrahj@enameknes.ac.ma
Mauritanie	Mohamedine Diop sociologue diopmohamedine@hotmail.com
Soudan	Mohamed Fawz mohamed.fawz@gmail.com

Les coordinateurs nationaux ont été sélectionnés selon leur capacité propre (disciplinaires et travaux passés) et en fonction de leur insertion dans un réseau professionnel permettant d'avoir accès à des experts diversifiés et connaisseurs du secteur.

ANNEXE 2

Références à des critères et formes de classifications des exploitations

Tableau 7. Dimensions et variables de définition sur le « Data portrait » FAO

Taille	Taille du foncier (hors Élevage)
Production	Valeur de la production agricole, production alimentaire, par ha, par jour de travail d'actif
Actifs & intrants	UBT unités de bétail tropical, % de ménages avec équipement motorisé, % de la terre en irrigation, utilisation d'engrais/ha (valeur), semences par ha (valeur)
Innovation & technologies	% de ménages recevant variétés améliorées (semences), % ménages accédant au conseil agricole, % de ménages détenant un téléphone
Revenu & pauvreté	
Travail	
Démographie ménage, éducation	Taille et composition du ménage, niveau d'éducation
Contraintes, avantages de contextes	% production vendue, % coûts d'intrants par rapport à la valeur de la production, Accessibilité route, % ménages avec accès crédit et niveau de crédit

ENCADRÉ 2. World Agricultural Watch (WAW)

L'ambition de WAW est d'appuyer un réseau de pays avec des approches méthodologiques communes permettant de: (i) mieux documenter, de façon comparable au plan international, la diversité de leurs exploitations agricoles, (ii) comprendre les transformations en cours et (iii) raisonner les politiques de soutien à l'agriculture par un dialogue multi-acteurs mieux informé dans une perspective de développement durable prenant en compte les contributions des différents types d'exploitations, de la petite exploitation familiale à la grande entreprise agricole. Les premières approches de WAW ont d'abord permis de catégoriser les attributs essentiels des exploitations (cf. table suivante). Dans un deuxième temps trois macro variables ont été sélectionnées: forme du travail, type de commercialisation, et type de gestion, ces trois attributs ayant été confrontés aux données nationales disponibles pour fournir des études de faisabilité des typologies dans plusieurs pays notamment en France, au Vietnam, au Nicaragua, à Madagascar (WAW, 2014).

Tableau 8. **Quatre groupes d'attributs à prendre en compte pour caractériser et comprendre les transformations des agricultures (WAW, 2013, 2014)**

Familles d'Attributs	détails
Attributs sociaux: Qui est l'opérateur principal de l'exploitation ? comment sont prises les décisions ?	Nature de l'unité de gestion: familiale, privée individuelle ou collective, ou non familiale (mode coopératif, entreprise, gestion publique...)
Attributs opérationnels: Comment est organisé le travail agricole, travail familial ou/et salariat, Est-ce que la terre est en propriété ou louée, est-elle collective ? Quel est le degré d'équipements, d'accès au crédit, aux intrants (engrais, phytosanitaire...), quel est le degré de mécanisation ?	% de la famille impliqué dans les travaux aux champs et les activités annexes Capital technique et naturel comme décrit dans les recensements agricoles, technologies disponibles, reflet du degré d'intensification / extensification
Attributs de production et de marché: Quel est le but de la production agricole, autoconsommation ou/et mise en marché	Ratio autoconsommé versus vendu sur le marché Forme de connexion au marché (ventes directes, marché physiques, contrats, intégration...)
Attributs structurels: Quelles sont les caractéristiques des activités menées sur l'exploitation, élevage, agriculture, foresterie, aquaculture, comment cela reflète-t-il le degré d'intégration et de diversification ou de spécialisation ?	Portefeuille d'activités agricoles, (index de diversification des cultures, de l'élevage); surfaces emblavées de manière permanente ou temporaire, activité dominante, intégration et transferts internes

ANNEXE 3

Le Modèle Structure Fonctionnement Performances SFP, un cadre conceptuel détaillé

	STRUCTURE		Activités / FONCTIONNEMENT / Stratégies		PERFORMANCE Durabilité
Contexte, Tendances et déterminants	Capabilités Accès permis par ... Cadre des moyens d'existence (capitaux)		Résultant de la combinaison des différents facteurs...		Avec Effets sur la durabilité
Contexte National & international Tendances Population & migration Changement technologique Politiques nationales	Relations Sociales • Genre /Classes • Age • Ethnies • Urbain/rural • Participation sociétale et politique		Activités basées sur les ressources naturelles • Activités agricoles et non agricoles • Agriculture (alimentation et marché) • Restauration (alimentation et marché) • Élevage Activités non basées sur les ressources naturelles • Salaires • Commerce rural • Services Ruraux • Artisanat rural • Transfert et versements financiers • Autres transferts	Moyens d'existence Stratégies Spécialisation / Diversification Intensification (chimique ou écologique)/ Extensification, Concentration / Fragmentation Migration, Stratégies de location, Combinaison de stratégies dont dynamiques collectives	Durabilité sociale et Humaine Progrès éducatif et de connaissances Situation sanitaire Participation Sociétale & Politique Dynamique Collective
Contexte & tendances Locales Tendance économique locale (dont filières), Dynamique collective Accès aux biens publics, aux ressources naturelles	Institutions • Règles et Traditions • Faire Valoir • Marchés	Actifs tangibles et intangibles capital naturel capital physique capital humain capital financier capital social			Durabilité Économique Production & niveau de revenu et stabilité Saisonnalité Degré de risque Sécurité alimentaire Intégration au Marché
Chocs Sécheresses, Inondations, Maladies Conflits	Organisations • Associations locales • ONG • Administration locale • Agences d'état				Durabilité Environnementale Sols et qualité des terres Eau Pâturages Forêts Biodiversité Énergie Carbone
Indicateurs et variables utiles, clés d'agrégation	illustrations		illustrations	illustrations	illustrations
Zonages	Caractéristiques de la famille Aire urbaine Participation à des organisations et institutions (socio culturelles ou de marché...) Mode de faire valoir Soutien externe, Politique dont elle bénéficie	Descripteurs des Actifs	Pratiques agronomiques Orientation productive Portefeuille de pluriactivité Partage du travail agricole / non agricole	index de diversité de la production index d'intensification Indice de fragmentation du parcellaire Ratios	Revenu Niveau nutritionnel Épargne Indice de biodiversité dans le territoire le parcellaire, fertilité du sol (séries temporelles)

Source: Sourisseau et al., 2012, dérivé de CHAMBERS R., CONWAY G. [1991] et SCOONES I. [2009]

ANNEXE 4

Critères de définition et de différenciation

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PETITES AGRICULTURES FAMILIALES TELLES QUE MENTIONNÉES DANS LES 6 ÉTUDES NATIONALES DE L'ÉTUDE NENA (RÉSUMÉ)

	Mauritanie	Égypte	Liban	Tunisie	Maroc	Soudan
Surface & Taille du Troupeau	De 0,5 ha à 5 ha selon les systèmes de cultures, ces derniers étant définis en fonction de la nature des sols et de la manière de maîtriser l'eau.	Seuil générique (national) à moins de 1 <i>feddan</i> ou moins de 3 <i>feddan</i> selon les experts Différence selon les zones: moins de 5 <i>feddans</i> dans les vieilles terres réclamées du delta (ORL <i>Old reclaimed land</i>), moins de 20 <i>feddans</i> dans les nouvelles terres réclamées (NRL <i>newly reclaimed land</i>). Seuil fixé pour notre étude sur la base du dernier recensement agricole 2010 par consensus a moins de 3 <i>feddan</i> ce qui inclut les sans terres	Égal ou Moins de 10 <i>dounums</i> (1ha)	Quatre classes de superficie fixes entre 0 à 50 ha ont été considérées par les auteurs dans ces étages bioclimatiques (M1 (de 0 à 5 ha), M2 (de 5 à 10 ha), M3 (de 10 à 50 ha) et M4 (supérieur à 50 ha) selon l' <i>Enquête Structures des Exploitations Agricoles en 2004-2005</i>	Petites et moyennes exploitations (PMEA): entre 3 et 50 ha en bour et entre 1 et 20 ha en irriguée; Micro-exploitations: moins de 3 ha en bour et d'un ha en irriguée. Différences de seuils de taille proposés selon les différents agrosystèmes (zones)	Selon zones, seuil établi en nombre de têtes de bétail, en milieu pastoral: seuil à 50 dromadaires ou, 200-600 ovins, ou 40 bovins Seuil religieux pour la zakat (montant caritatif à donner aux plus pauvres): 30 bovins, 40 ovins et chèvres et 5 chameaux (dromadaires) Seuil pour les petits élevages de volailles à 50-500 oiseaux (poulets) Seuil de Foncier entre 5 <i>feddans</i> à 50 <i>feddans</i> selon régions (5 à 10 en système pluvial)
Seuil de Revenu ou de capacité d'investissement				10 200 DT Dinars Tunisiens annuels en 2014 <i>critères de capacité d'investissement (seuil de 40 000 DT)</i> , critère élaboré en 1994 par le Fonds de Soutien au Développement de l'Agriculture et des Pêches (FOSDAP), et retenu par le Code des Investissements pour la fixation des modalités et des conditions d'avantages aux agriculteurs et aux pêcheurs revenu annuel moyen ne dépassant pas le <i>seuil de 6000 DT en 2000 ou 10200 DT en 2014</i> étude PACFS	Seuil de viabilité: Le seuil minimum conventionnel de superficie susceptible de procurer un revenu annuel équivalent au <i> salaire de deux ouvriers agricoles payés au SMAG</i>	

	Mauritanie	Égypte	Liban	Tunisie	Maroc	Soudan
Seuil et statut aidés, liés à une politique publique spécifique (subvention, exemption, crédit...)		Seuil de 3 feddan associé à une exemption des taxes foncières	Programme Kafalat le statut de «petit agriculteur »: permet d'obtenir des microcrédits	Faible engagement des banques car secteur de la petite agriculture considéré « à risque » du fait de sa fragilité foncière consécutive à la privatisation Ce faible engagement est très peu compensé par les fonds spéciaux de l'Etat (notamment le fonds spécial de développement de l'agriculture et de la pêche).	PMV Plan Maroc Vert avec pilier 2 spécifique	
Orientation du Système de production ou Système de cultures ou d'élevage	Définis en fonction de la nature des sols d'une part et du degré de mobilité des troupeaux	Production "traditionnelle" en référence à la technologie mobilisée	Défini en retenant trois systèmes: pluvial, irrigué et irrigation d'appoint (système mixte).	Défini en retenant trois systèmes d'exploitation: le pluvial (PL), lorsque la SAU est exploitée entièrement en sec, l'irrigué (IR), lorsque la SAU est exploitée entièrement en irrigué, et le mixte (MX), lorsque la SAU est exploitée en partie en sec et en partie en irrigué.	Défini en retenant des systèmes pluvial, (bour), irrigué et des zone (oasis, montagne, plaine...)	Six catégories d'activités productives de la petite agriculture: petites cultures végétales pluviales, petit élevage, petite production associées aux produits forestiers, petites fermes mécanisées, petite agriculture irriguée, pêcheries
Niveau d'intégration agriculture élevage	Spécialisation élevage (zones sèches)	Forte intégration et transferts de fertilité	Élevage important sur les petites exploitations	Forte intégration dans les exploitations de petite taille.	Intégration et transferts dans certaines zones (montagne oasis)	Spécialisation élevage (zones sèches)
Niveau d'usage des ressources naturelles, eau agricole (irrigation, pâturages naturels...), hors pluvial	Forte dépendance	Forte dépendance	Moindre dépendance	Forte dépendance	Forte dépendance sauf en montagne	Forte dépendance mais réserves
Mode de faire valoir	Mode de faire valoir direct, Zones pastorales sous régime spécifique	Mode de faire valoir direct ou location	Mode de faire valoir direct prédomine dans les petites exploitations (86%)	Direct prédominant tendant à se renforcer	Mode de faire valoir direct (plus de 99%)	Zones pastorales sous régime spécifique
Niveau de diversification des revenus (pluriactivité)	Faible mais saisonnière (centres urbains)	Exploitation principale source de revenu pour seulement 50% des ménages de la petite agriculture, les autres 50% sont pluriactifs	Importante pluriactivité, 2/3 des petites exploitations pluriactives	Pluriactivité forte; croissante en allant du Nord vers le Sud, 55,4% pour les exploitations de moins de 5 ha		Élevage ovin considéré comme une pluriactivité hors agriculture de culture
Niveau de dépendances à des transferts externes (ville diaspora)	Forte		Forte			

	Mauritanie	Égypte	Liban	Tunisie	Maroc	Soudan
Travail sur l'exploitation	Travail familial	Travail familial	Main d'œuvre familiale permanente et occasionnelle.	Travail familial	Travail familial	Travail familial
Mode de commercialisation de la production	Autoconsommation, surplus sur marchés locaux, système alimentaire rural urbain, Export d'élevage	Autoconsommation et opportunités limitées aux marchés locaux, pas à l'exportation	Autoconsommation, surplus sur marchés locaux, système alimentaire rural urbain	Autoconsommation, surplus sur marchés locaux	Autoconsommation, surplus sur marchés locaux	Autoconsommation, surplus sur marchés locaux, Export d'élevage
Niveau de qualification du chef d'exploitation (éducation)	Faible, sauf programmes gradués	Illettré ou faible niveau d'éducation si âgé.	Faible	Faible notamment si âgé		Faible
Implication dans les structures de représentation agricole et les structures de décision	Adhésion forte (coopératives pilotées par l'état), y compris pour la gestion de l'eau	Faible	Faible à caractère communautaire	Faible taux d'adhésion (6%)	Croissant et source d'innovation (jeunes ruraux)	Faible pour pasteurs (élevage) et petite agriculture

ANNEXE 5

Situation des petites agricultures familiales (PAF) dans le contexte des 6 secteurs agricoles nationaux

Pays	Traits de la PAF: % de la SAU, situation relative dans le secteur, tendances	Traits sociaux des ménages, agricoles, pluriactivité	Traits moyens de l'agriculture de culture végétale avec foncier, traits du foncier (dont irrigué)	Traits moyens des autres catégories: Sans terre /, activités d'élevage, de cueillette de produits forestiers
Liban	<p>70% des exploitations occupant 18,2% de la SAU ont moins de 10 <i>donums</i> (dn=1 ha) au Liban</p> <p>Les PAF se situent <u>sous</u> les seuils moyens nationaux</p> <p>La majorité des petites exploitations sont mixtes (agriculture & élevage) et 57% pratiquent l'élevage</p> <p>Le % des exploitations de moins de 10 dn a sensiblement baissé dans l'effectif total en 2010 (de 2,7 points), sa part dans la SAU a également baissé (de 1,3 points).</p>	<p>5 personnes par ménage agricole (famille) en moyenne</p> <p>En 2010, 50% des exploitants agricoles sont uniquement agriculteurs sans autres sources de revenus que l'agriculture</p>	<p>la superficie moyenne d'une exploitation agricole est en baisse à 13,6 <i>donums</i> (1,36 Ha),</p> <p>le morcellement des terres résulte des systèmes de succession et d'héritage</p>	<p>L'élevage représente 9% du nombre total des exploitants</p> <p>L'acquisition foncière n'est pas un critère impératif pour le développement d'un cheptel et 19% des éleveurs ne possèdent pas de terres agricoles</p> <p>Le % d'éleveurs est resté stable</p> <p>La taille moyenne d'un cheptel est de 7 BV (à 60% laitier) et de 60-70 ovins (ou caprins)</p> <p>54% des petites exploitations pratiquent l'élevage des bovins, 35% celui des ovins, 37% des caprins et 40% des porcins</p> <p>Les petites exploitations avicoles sont fortement spécialisées en élevage <u>traditionnel</u> (88%), et quand elles pratiquent l'élevage moderne il s'agit surtout de poulet de chair</p>
Maroc	<p>Secteur agricole: 1,5 Millions d'exploitations agricoles dont 70% SAU < 5 ha; 55% < 3 ha (avec 12% SAU),</p> <p>L'agriculture « sociale »: 601 000 micro-exploitations, représentent 8% de la SAU comparés aux 875 000 exploitations PMEA qui représentent 92% de la SAU</p> <p>Le % des exploitations dont la superficie est inférieure au seuil minimum de viabilité, se situe entre 58% et 99,5% selon les régions. »</p> <p>L'irrigation concerne 19% des terres agricoles et la PAF représente 5% de l'irrigué.</p> <p>Dualités moderne - traditionnel, grand - petit, irrigué - pluvial</p>	<p>Secteur agricole couvre 46% des actifs du pays, et dans les régions rurales 80% de la population active</p> <p>Les PAF représentent une population d'environ 5,5 millions de personnes</p>	<p>Céréales majoritaires avec 75% SAU, mais seulement 10% à 15% du chiffre d'affaires du secteur agricole et 5% à 10% de l'emploi</p>	<p>Diminution par 3 des sans terres entre 1974 et 1996 (RGA)</p> <p>L'élevage bovin demeure souvent l'unique alternative de création de revenus dans des exploitations à foncier et usages de capital très réduits</p>

Pays	Traits de la PAF: % de la SAU, situation relative dans le secteur, tendances	Traits sociaux des ménages, agricoles, pluriactivité	Traits moyens de l'agriculture de culture végétale avec foncier, traits du foncier (dont irrigué)	Traits moyens des autres catégories: Sans terre /, activités d'élevage, de cueillette de produits forestiers
Tunisie	La petite agriculture familiale couvre 78% de l'effectif total des exploitations agricoles, mais 43% de la superficie agricole totale, 66,8% des petites exploitations familiales ont une superficie inférieure à 5 ha et 86,7% ont une superficie inférieure à 10 ha,	La taille moyenne du ménage rural est passée de 5,7 personnes par ménage en 1975 à 4,3 personnes par ménage en 2014	76,8% des petites exploitations familiales sont en pluvial, 12,4% sont en mixte et 10,8% sont en irrigué	La majeure partie des éleveurs est constituée de petits exploitants: en 2004-2005, 73% des éleveurs de bovins, 70% des éleveurs d'ovins et 67% des éleveurs de caprins ont des exploitations de moins de 10 ha Les élevages de petite taille (2 à 3 bovins, 14 ovins et 3 caprins) représentent 83,5% du total des élevages et détiennent 67% du cheptel bovin, 52% du cheptel ovin et 59% du cheptel caprin
Mauritanie	L'agriculture de type familiale et traditionnelle (pluviale, de décrue, de bas-fonds, derrière barrages, oasis) et de cultures irriguées constituent la Petite Agriculture Familiale (PAF)		Grande diversité de cultures pluviales	Les sans terres ont des activités de cueillette dont les produits sont intégrés à leur système de production et système d'activité (produits forestiers: bois de chauffe, matériaux de construction et pour la production de fruits, pour l'amélioration de la fertilité des sols, pour le fourrage des animaux) Élevage avec détérioration des écosystèmes, réduction des pâturages et du cheptel, concentration sur des espaces réduits
Égypte	PAF représentent 4,7 million d'exploitations en 2010 en intégrant les sans terres, soit 87,2% des exploitations (84,3% des exploitants avec terres), et 35,2% de la SAU. Groupe II: - petits exploitants avec terres représentent 2,3 millions en 1990, en augmentation en nombre et en %, atteignant 3,7 millions en 2010.	PAF représente 24,23 millions de personnes actives dans le secteur (ménages ruraux) soit 57% de la population rurale. Une exploitation de PAF nourrit une famille élargie d'environ 6 personnes	La taille moyenne des exploitations a diminué entre 1990 et 2010 de 1,14 à 0,91 feddan La fragmentation des parcelles s'accroît entre les deux derniers recensements agricoles La SAU passera de 3 297 281 ha en 1990 à 3 750 699 ha en 2000, soit 13 % d'augmentation du fait de la mise en valeur de nouvelles terres gagnées sur le désert (programmes NRL New Reclaimed Land).	Groupe I des sans terres: en augmentation en nombre et en %, 16,3% des exploitants en 1990, et désormais 965 000 exploitants soit 17,9% en 2010. (dont un grand nombre d'éleveurs)
Soudan	La PAF génère 70% du PIB agricole (valeur ajoutée), l'agriculture pluviale contribue à 11% et la foresterie à 1,5% Dans la région de Khartoum la PAF (moins de 10 feddans) représente 56,54% des fermes	58% des actifs sont dans l'agriculture et 83% de la population nationale dépend de l'agriculture comme moyen de subsistance 70% des actifs travaillent en agriculture pluviale et seulement 12% en irrigué	L'agriculture pluviale couvre 71% de la surface agricole cultivée au Soudan 5 productions majeures: sorgho, sésame, millet, arachides et blé La forte diversification des PAF: oignons, tomates, fourrages.. La fragmentation des terres s'accroît résultat des règles de transmission foncière	Élevage comme activité secondaire intégrée à l'agriculture mais élevage pastoral spécialisé prédominant L'importance des produits forestiers (par ex la gomme arabique)

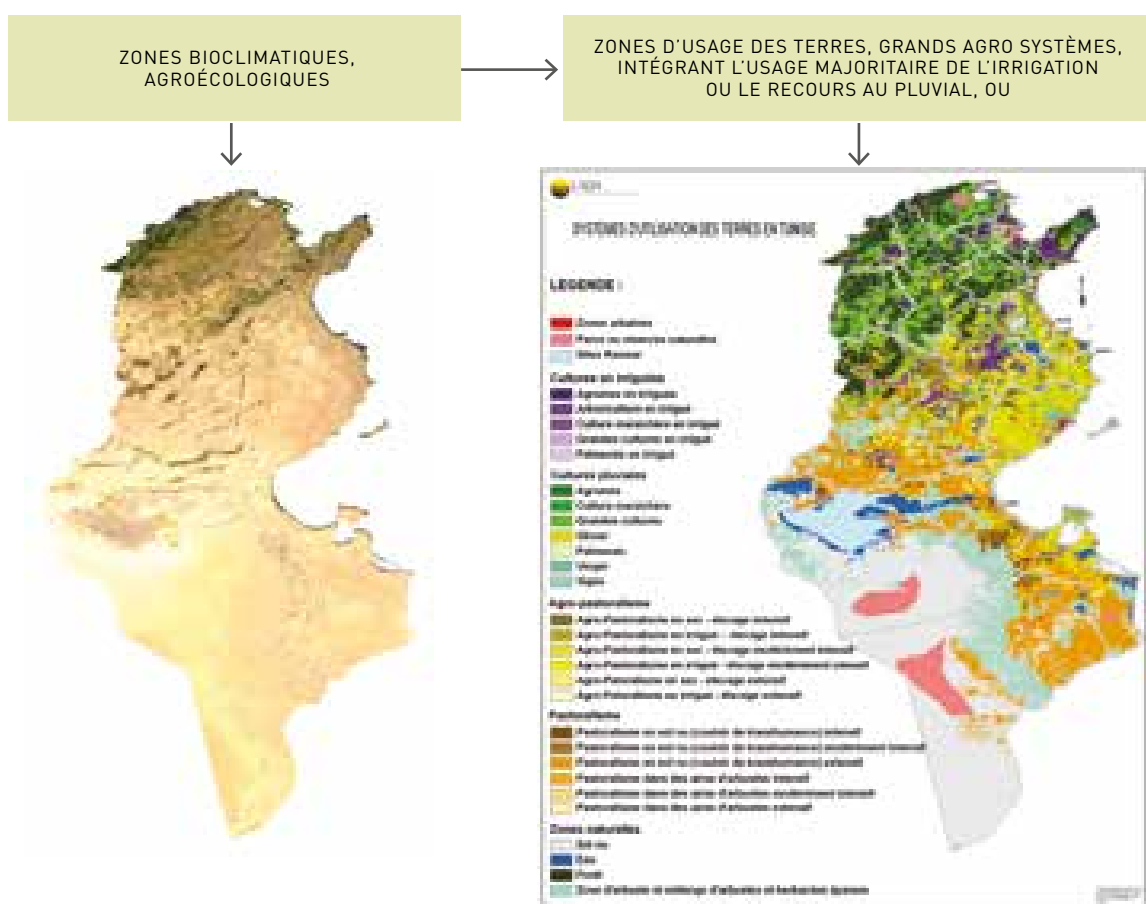
ANNEXE 6

Formes de zonages à vocation agronomique ou économique

UTILISABLES POUR DES ÉCHANTILLONNAGES STRATIFIÉS EN VUE D'ENQUÊTES CIBLANT LA PETITE AGRICULTURE FAMILIALE

Une première approche simple pour définir des régions homogènes d'un point de vue des ressources territoriales est de considérer une stratification par **zonage agroécologique** ou par grande **région agraire**. La figure 29 montre une segmentation du territoire Tunisien combinant les Zones agro-écologiques (source GAEZ, ZAE⁸²), bioclimatiques et les grands systèmes agraires en place

Figure 29. **Zones géographiques en Tunisie, comme attribut des ménages agricoles et clé de stratification du territoire national pour un échantillonnage ou une représentation agrégée des résultats de typologies**



Sources: FAO Lada, Maplibrary

⁸² Cf. GAEZ FAO <http://www.fao.org/nr/gaez/fr/>; <http://gaez.fao.org/Main.html#>

(cf. LADA⁸³). Chaque ferme peut alors être géo-référencée dans ce zonage, qui devient un de ses attributs.

Cependant ces zonages *agroécologiques* ne reflètent qu'une partie des *capabilités* (dotations) des ménages agricoles, celles liées au *capital naturel* (bioclimatique) et *agronomique*. Or les études nationales montrent l'importance des **revenus complémentaires** (pluriactivité) dont les déterminants sont plus directement ceux du *capital territorial urbain* et du *capital social* (la capacité à mobiliser des réseaux y compris de filières, à bénéficier d'emploi dans les zones d'influence des métropoles ou des villes moyennes des zones rurales). Comment intégrer cette dimension ?

Les zonages complémentaires de territoires à considérer sont ceux de l'influence urbaine et du *gradient urbain* (périurbain) vers *rural*, (cf. tableau 9, segmentation en zones d'influence urbaine utilisée en Nouvelle Zélande), représentant autant de formes d'interaction et de hiérarchies des villes. Les niveaux de découpage sur ce facteur peuvent être plus ou moins fins, mais les caractéristiques des pays NENA doivent inciter à différencier ceux dont l'influence urbaine est prépondérante (**Égypte, Liban**) de ceux qui sont essentiellement ruraux.

Tableau 9. Exemple de segmentation du territoire national basé sur l'influence de la ville

Zone urbaine	Zone Rurale
Zones urbaines Principales	Zone Rurale sous forte influence urbaine
Zones urbaines satellites	Zone Rurale sous influence urbaine modérée
Aires urbaines Indépendantes	Zone Rurale sous faible influence urbaine
	Zone Rurale fortement excentrée et indépendante

Source: Nouvelle Zélande⁸⁴

En France l'INSEE recommande d'échantillonner et de représenter la statistique socio-économique selon plusieurs types de *zonages pertinents* du territoire national⁸⁵. En agriculture au-delà du zonage agroécologique, de nombreux zonages ont vocation à être mieux utilisés pour la représentation agrégée des types de ménages agricoles ruraux tels que les **bassins d'emplois**⁸⁶ qui définissent des zones homogènes en terme de mobilité d'emploi ou les **bassins de vie** qui résument l'accès aux équipements et infrastructures⁸⁷. Différentes techniques existent pour définir des périmètres géographiques d'emploi, la plupart basées sur l'analyse des *distances de déplacement* entre lieux de résidence et lieux des emplois qu'ils soient urbains ou ruraux.

⁸³ LADA et GLADIS <http://www.fao.org/nr/lada/index.php?lang=fr>; http://www.fao.org/nr/lada/index.php?option=com_content&view=article&id=161&Itemid=113&lang=en

⁸⁴ Nouvelle Zélande <http://www.stats.govt.nz/methods/classifications-and-standards/urban-rural-profile-experimental-class-categories.aspx>

⁸⁵ France INSEE zonages http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg_id=0&ref_id=IMET129

⁸⁶ France INSEE bassin d'emploi cf. http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=atlas-zone-emploi-2010

⁸⁷ France INSEE Accès aux équipements: 61 bassins de vie structurent le territoire auvergnat, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=10&ref_id=19318&page=lettre/lettre85/lettre85_def.htm

Même si cette pratique reste encore discrète dans les pays de l'étude NENA, quand les pays disposent de zonages en **aires urbaines**⁸⁸ ou en bassins d'emploi, il serait utile d'associer cette dimension pour compléter le zonage des territoires nationaux⁸⁹ grâce aux outils SIG selon cette double composante *agroécologique et socioéconomique*. Ceci permettrait de refléter des aires plus homogènes de fonctionnement des ménages agricoles et de procéder à des échantillonnages stratifiés.

⁸⁸ France INSEE http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/aires_urbaines.htm ou la méthode de l'OCDE <http://www.oecd.org/gov/regional-policy/Definition-of-Functional-Urban-Areas-for-the-OECD-metropolitan-database.pdf>

⁸⁹ Les SIG systèmes d'information géographiques permettent un croisement des couches géographiques de différentes dimensions pour représenter des espaces territoriaux multidimensionnels et homogènes, source de stratification

ANNEXE 7

Analyses multivariées et résultats de typologies

On distingue certaines méthodes multivariées à vocation explicative (analyse discriminante, explication d'un aspect de la performance par les variables de structure et de fonctionnement) de la majorité de celles à vocation purement *descriptive* utilisées dans les typologies. Si toutes les variables sont quantitatives, l'ACP (analyse en composante principale) est la technique de choix associée aux méthodes de classification hiérarchique (CH) ou non hiérarchique aboutissant aux **typologies**. Si les variables sont qualitatives et non ordinales (modalités) l'analyse des correspondances (AFC analyse factorielle des correspondances ou ACM analyse en composante multiple) sont les méthodes de choix.

Un exemple de résultat de recherche et de typologie mêlant des critères structurels et fonctionnels est fourni dans la figure 30 tirée d'une étude de cas en Égypte (travaux CIRAD). Elle montre un plan factoriel avec six sous- groupes homogènes de ménages engagés en agriculture et en élevage dans la région de *Beni Suef* en Égypte (vallée du Nil). Quatre sous-types sur six concernent la petite agriculture familiale et leurs caractéristiques de structure, de fonctionnement et de performance sont différentes selon l'axe vertical des « *caractéristiques sociales* » (éducation, diversification des revenus) et l'axe horizontal des « *caractéristiques des systèmes techniques et structures de production* » (taille de la famille /SAU cultures/ élevage - têtes) (Daburon et Alary, 2015).

ENCADRÉ 3. Formes de Typologies (LSIPT Alive, Alary *et al.*, 2014)

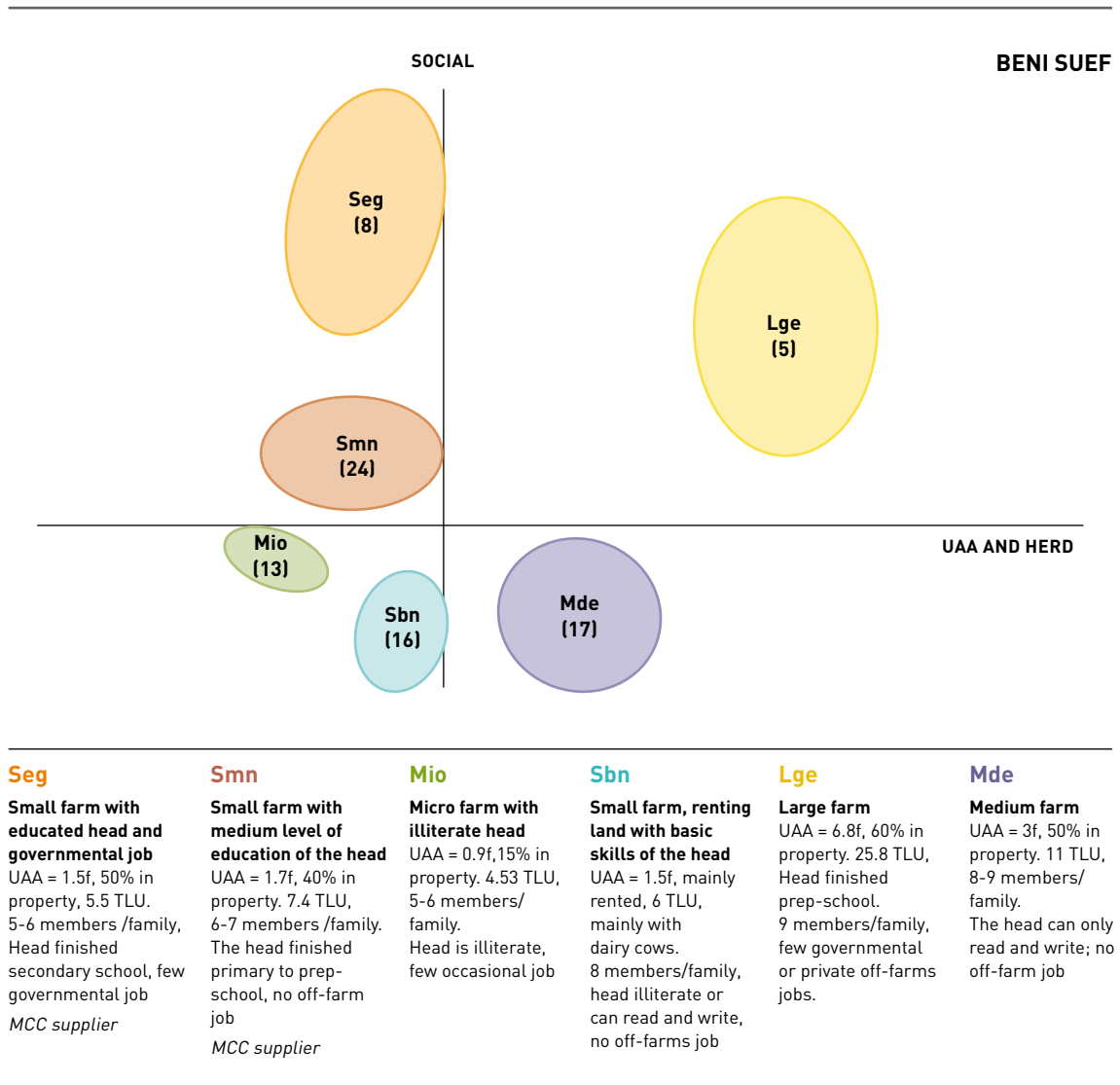
Typologies fonctionnelles

Elles répondent à des objectifs d'élaboration de profils-types basés sur le mode de conduite des cultures et troupeaux pour ce qui concerne la partie agricole de l'activité des ménages ruraux. Elle reflète le plus souvent les **systèmes de pratiques** (typiquement « les fermes traditionnelles » à faible usage de technologies pour les travaux aux champs et forte main d'œuvre manuelle, « les fermes modernes » à forte mécanisation ou les « exploitation en voie d'intensification » à fort usage d'intrants) ou les **stratégies socio-économiques** patrimoniales et financières des exploitants qui révèlent des attitudes différentes face au risque et aux incertitudes (« les épargnants », les spéculateurs ou les « diversifiés »). Les typologies fonctionnelles sont plus aptes à traduire le caractère **dynamique et adaptatif des unités observées** et permettent quand elles sont répétées de visualiser certains **changements de pratiques** des exploitants sans que leur structure n'ait nécessairement évolué.

Typologies structurelles

Elles répondent à des objectifs d'élaboration de types basés sur la **structure des exploitations**, leur taille, la composition de la surface exploitée et des troupeaux. Elles reflètent le plus souvent le **poids foncier** et économique des exploitations (typiquement, les « grands », les « moyens » et les « petits ») ou leur **principal mode d'exploitation** et orientation et déterminent leur grand type socio- technique (pour l'élevage les « nomades », les « sédentaires », les « agropasteurs », pour l'agriculture les « maraichers » etc.). Les typologies structurelles sont plutôt **statiques**, mais leur élaboration à **plusieurs années d'intervalle** permet d'identifier des **trajectoires structurelles**.

Figure 30. Exemple de plan factoriel issu de méthodes multivariées montrant la différenciation de 6 types de ménages agricoles (Égypte)



Source: Annabelle Daburon & Véronique Alary 2015 CIRAD APRI, Beni Suef, étude de cas du projet SIADEEP 2014 Vallée du Nil

ANNEXE 8

La filière laitière

UN EXEMPLE DE PRODUCTION DE LA PETITE AGRICULTURE AUX FONCTIONS MULTIPLES

Tableau 10. L'activité laitière dans les petites agricultures familiales des pays NENA, un exemple d'intégration et de développement inclusif par la filière

Pays	Contexte
Liban	<p>Le cheptel bovin qui domine en 2010 a une orientation spécialisée <i>production laitière</i>, la majorité des éleveurs bovins (57%) détenaient des exploitations de <i>moins de 1 ha de SAU</i>, alors que 12% des éleveurs du cheptel bovin moyen se déclaraient <i>sans SAU</i>. Les élevages bovins laitiers sont des petites structures agricoles comme les: <i>systèmes de subsistance</i> sans emploi alternatif en <i>Montagne</i>, et des systèmes intensifs <i>hors-sol</i> de taille moyenne combinés avec des cultures fourragères, comme dans la partie Sud-Ouest et centrale de la Beqaa.</p> <p>Les sous-produits agricoles de la ferme assurent une bonne partie de <i>l'alimentation</i> des vaches. La <i>transformation</i> des produits laitiers permet aux petits agriculteurs de valoriser la matière première en beurre, fromage, yaourt, <i>kishek</i>, <i>arich</i> et autres produits traditionnels Libanais. La <i>vente</i> de ces produits s'effectue essentiellement dans les <i>circuits courts</i> et apporte aux exploitants des revenus complémentaires</p>
Mauritanie	<p>Tiviski ex « Laitière de Mauritanie »: La production laitière cameline et bovine est organisée au sein d'<i>exploitations familiales</i> Maures ou Peules (concessions, campements) sur deux bassins de collecte, Rosso dans le delta du fleuve Sénégal à 250 km de Nouakchott et Bogué sur le fleuve à 200 km en amont de Rosso. Environ 1000 éleveurs transhumants fournissent le lait de vache et le lait de dromadaire deux fois dans la journée, 15% des producteurs livreurs sont des <i>femmes</i>. Les éleveurs <i>les plus pauvres</i> apportent de très petites quantités de lait, de l'ordre du litre par jour.</p>
Égypte	<p>Plusieurs <i>sous-types de petits éleveurs familiaux</i> ont été analysés et comparés à d'autres types de fermes, leurs résultats offrent un revenu décent en particulier grâce à la production laitière.</p> <p>Ils pratiquent des formes innovantes de petite agriculture familiale avec une structure foncière faible (1-2 <i>feddans</i> et <i>sans terres</i>, et troupeau avec 5-6 UBT d'élevage) et sont soit orientées vers la <i>vente</i> de produits laitiers sur le marché local soit vers <i>l'autoconsommation</i>. Dans le projet de recherche CLIMED on a montré que tous les groupes étudiés étaient au- dessus du <i>seuil de pauvreté</i> (CIRAD/APRI Alary V. <i>et al.</i>, NRL Climed projet, 2015). Ainsi le groupe des <i>petite fermes d'agriculture-élevage</i> intégrant un travail salarié occasionnel en plus du travail familial obtient un ratio revenu net/ seuil de pauvreté de 1,87 à comparer au score de 1,78 obtenu par un groupe de ferme de jeunes diplômés orientés vers la production fruitière.</p>
Maroc	<p>En dehors de la <i>production laitière</i> et des produits de terroirs (récemment impulsés par le Plan Maroc Vert PMV), la petite agriculture familiale est très faiblement connectée aux filières et aux Organisations professionnelles associées. Quelques exemples existent cependant comme la <i>coopérative féminine d'élevage laitier</i> de « IFRAH ».</p>
Tunisie	<p>« Une des caractéristiques structurelles de l'élevage en Tunisie est sa concentration dans les exploitations à faibles potentiels fonciers et l'importance des élevages de petite taille. La majeure partie des éleveurs est constituée de petits exploitants: en 2004-2005, 73% des éleveurs de bovins, 70% des éleveurs d'ovins et 67% des éleveurs de caprins ont des exploitations de moins de 10 ha». Soixante Sociétés Mutuelles de Services Agricoles de base sur 179 sont actives dans des activités de collecte et de commercialisation du lait</p>
Soudan	<p>Les <i>producteurs laitiers périurbains</i> dirigent leurs ventes vers le marché des consommateurs urbains qu'ils fournissent en lait frais. Les troupeaux sont alimentés en utilisant des résidus de culture comme fourrages et avec des concentrés issus des tourteaux oléagineux. Le lait est vendu directement dans le voisinage (ventes directes) ou après collecte et un <i>transport court</i> vers les lieux de villégiature.</p>

Sources: Extraits des rapports nationaux, UBT unité de bétail tropical, seuil de pauvreté choisi à 2 USD dans l'étude en Égypte

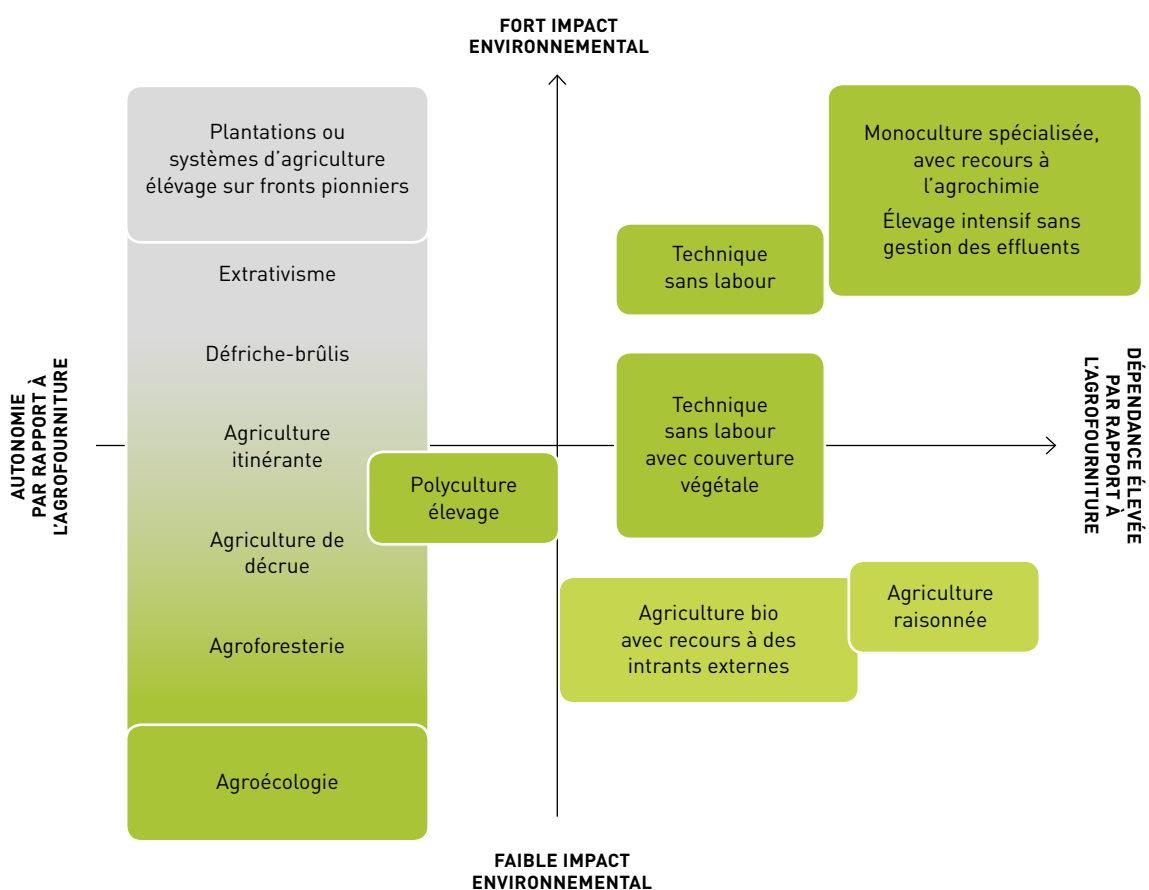
L'élevage constitue un cas à part dans les études car il est dual, il concerne des petites exploitations sans terres et d'autres qui disposent d'une surface agricole. Nous avons choisi d'étudier la filière laitière comme exemple de diversification par l'élevage. L'élevage bovin *laitier* constitue un exemple pertinent des multiples performances que l'on retrouve dans les études nationales car il peut faire vivre des ménages ruraux en apportant une couverture de protéines alimentaires pour la famille et un revenu régulier, sans même nécessiter d'occuper une surface agricole (recours au marché de l'aliment pour bétail). Il s'agit d'une production apportant à la fois un revenu continu, un partage des tâches, des opportunités d'emplois indirects en filière et une bonne opportunité d'engagement des OPA entre producteurs et marché. Le tableau 11 ci-dessus montre quelques caractéristiques de systèmes laitiers ruraux et périurbains de petite agriculture dans différents contextes nationaux.

ANNEXE 9

Les préoccupations agro-environnementales et la petite agriculture

La figure 31 montre la situation de diverses pratiques agricoles sur deux axes représentant d'une part l'autonomie et la dépendance au marché pour les intrants et d'autre part l'impact environnemental (Bélières *et al.*, 2014).

Figure 31. Position relative des différents systèmes techniques vis-à-vis de leur impact environnemental



Source: Bélières *et al.*, 2014

La FAO propose actuellement 24 indicateurs agroenvironnementaux répartis entre huit domaines.

Tableau 11. Les huit domaines des indicateurs agroenvironnementaux de la FAO

Domaines d'Indicateurs	Région NENA, Prise en compte du Contexte, Importance relative, Contraintes, Politiques	Critères utilisables dans les études concernant la petite agriculture familiale
Air et changement climatique (émissions)	Région <i>hot spot</i> du changement climatique, sécheresses, événements extrêmes, températures (Navarra <i>et al.</i> , 2013), élevage de ruminants et gaz à effet de serre GES	Lutte contre la désertification, adaptation par l'élevage et la mobilité, la migration, gestion des effluents et GES
Énergie (consommation dans le secteur agricole et production de bioénergie)	Consommation avec équipement et mécanisation Politiques de soutien à l'énergie fossile ou renouvelable (Solaire Au Maroc, combustible en Égypte...)	Intensité d'usage d'énergie mécanique (versus animale), diversification des sources d'énergie (fossile ou renouvelable) Filières courtes à peu de distance/transport
Consommation d'engrais	Politiques de soutien, d'accès aux engrais au travers des organisations d'intermédiation (coopératives)	Fertilisation avec engrais verts, agroforesterie, intégration agriculture élevage, recyclage et intégration de fumure animale
Terres (superficies, changement d'affectation, irrigation, culture de conservation, répartition des cultures, culture biologique, aires protégées)	Suivis de la transformation des terres agricoles à l'échelle territoriale, Éléments sur l'agro biodiversité, le niveau d'adoption de la culture de conservation, le taux de pénétration de filières bio	Accroissement et maintien de la biodiversité, % de monocultures versus polyculture, lutte contre l'érosion des surfaces
Densité d'élevage	Données élevage (recensements), indications sur niveau d'intégration agriculture élevage versus élevage mono spécifique	Diversification et <i>composition</i> multi spécifique des troupeaux, conservation des pâturages (niveaux de dégradation)
Consommation de pesticides	Politiques de soutien, accès au travers des organisations d'intermédiation (coopératives), information sur les alternatives utilisées (push pull, contrôle des bio agresseurs)	Traitements phytosanitaires naturels, associations de cultures de service, espèces locales résistantes
Sols (érosion, dégradation et stockage de carbone)	Mesures antiérosives et contre désertification Cartes de fertilité, suivis du stockage de carbone	Taux d'usage de pratiques sans labour avec paillis, type de travail du sol, degré de permanence du couvert végétal, maintien des <i>savoir-faire traditionnels</i> ,
Consommation d'eau	Intérêt essentiel (systèmes irrigués), diverses techniques et institutions de gouvernance	Optimisation de la consommation d'eau, efficience

ANNEXE 10

Recommandations par grands ensembles

Recommandations en 7 grands ensembles:

1. Instruments statistiques, méthodologies, enquêtes et éléments de preuves pour mieux comprendre, caractériser et mesurer la contribution de la petite agriculture et de l'agriculture familiale
2. Institutions (publiques, privées ou mixtes), gouvernance et politiques publiques
3. Productivité et efficacité de la petite agriculture (productivité du travail et de la terre)
4. Systèmes agro-alimentaires durables (production et consommation durables), territorialité, liens de la petite agriculture aux marchés et aux filières (chaînes de valeur)
5. Emploi rural, stratégies de professionnalisation des petites exploitations, d'entrée de jeunes exploitants et de transfert trans-générationnel des exploitations, emploi des jeunes et des femmes, conditions de sortie de la petite agriculture
6. Changement climatique et renforcement de la résilience de la petite agriculture
7. Autres

1. Instruments statistiques, méthodologies, enquêtes et éléments de preuves pour mieux comprendre, caractériser et mesurer la contribution de la petite agriculture et de l'agriculture familiale	
Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'unité sociale et économique que constitue la petite exploitation familiale dans le système statistique national afin (1) de suivre sa dynamique de fonctionnement et (2) de favoriser sa promotion. • Requalifier et reconnaître la Petite Agriculture en incluant sa contribution à (1) la structuration de l'économie et des territoires ruraux, (2) la préservation des patrimoines naturels et culturels du pays. • Conduire dans le court et moyen terme des études ciblant la petite agriculture • Encourager des enquêtes • Promouvoir des recherches pour enrichir les connaissances de la petite agriculture en Tunisie.
Liban	<ul style="list-style-type: none"> • Stabiliser la définition des petites exploitations en tenant compte de critères spécifiques; dans cette perspective, approfondir, par des études appropriées, le statut des petites exploitations en s'appuyant sur les critères bioclimatiques, les systèmes de culture ou d'élevage ou au sein des différentes filières. • Acter que la majorité des ménages agricoles et des actifs agricoles relève de la Petite Agriculture. • Définir la petite exploitation familiale dans le système statistique national et des enquêtes • Évaluer régulièrement la situation de la petite agriculture afin d'améliorer et de réajuster les interventions publiques.
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Des connaissances fines des terrains permettraient d'alimenter la typologie et de redéfinir des concepts. • Le critère de surface est réducteur: il ne permet pas de saisir les forces et les vulnérabilités de la petite agriculture et sa capacité de changement et d'adaptation. Cette typologie de l'AF n'aura de sens que si elle a couplée à une typologie des territoires. Pour y arriver: des études de cas peuvent servir d'exemples illustratifs. • Intégrer la mobilité (actifs familiaux/ flux d'argent) est un facteur important. • Nécessité de faire une définition de la typologie par rapport au capital: le couple capital foncier/ capital financier sert de bon indicateur.

	<ul style="list-style-type: none"> • Repenser la méthodologie du RGA en accordant un intérêt particulier à la territorialisation des données, à la place des jeunes et des femmes dans les exploitations et communautés. Dans ce sens le projet du registre agricole peut améliorer substantiellement le rendu du recensement. • Au-delà de la production des données statistiques il y a un intérêt grandissant de la part des acteurs du développement et de la recherche à accéder facilement aux données produites. Par ailleurs le RGA mérite d'être couplé à des études d'échantillon ou de type d'agriculture. Dans ce sens des typologies régionales ou des observatoires de changements sociotechniques sont un excellent instrument
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la méthodologie du recensement agricole à la lumière des expériences des pays développés. • Développer des outils et méthodes statistiques d'évaluation et de suivi, des systèmes d'enquêtes de ménage ruraux et de recensement agricole plus adaptés pour évaluer les performances multiples et les modes de fonctionnement des petites agricultures comparées aux autres modèles. • Représenter la diversité des catégories de fermes au travers d'analyses statistiques multivariées plutôt qu'utiliser des catégories basées sur une variable.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un recensement agricole (systèmes pastoraux, systèmes de culture). • Réaliser des enquêtes spécifiques sur la PAF, en vue de la collecte, de l'analyse et de la publication des données désagrégées relatives à la PAF: caractéristiques des ménages, emplois directs et indirects, revenus, accès aux marchés, accès aux facteurs de production, accès au crédit, conservation, modes de faire valoir... • Établir un répertoire exhaustif des Organisations socioprofessionnelles (OSP) avec leurs principales caractéristiques. • Mettre en place une base de données sur la PAF: composantes, caractéristiques, projets et programmes, sources de financement, nombre d'exploitations, superficies, productions... • Renforcer les structures en charge des statistiques au niveau des départements de l'élevage et de l'agriculture (ressources humaines qualifiées, équipements, formation...).
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de recherche et d'études. • Renforcer les bureaux de statistiques et le Ministère de l'agriculture. • Il existe une variété de petits éleveurs de bétail. Une étude est nécessaire pour les caractériser (c'est d'une importance primordiale pour toute intervention planifiée).
2. Institutions (publiques, privées ou mixtes), gouvernance et politiques publiques	
Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • Légiférer, en priorité et dans le court terme, sur le statut de l'exploitant agricole afin de réhabiliter le secteur agricole et sa contribution dans l'économie nationale. • La législation agricole, dans des modalités qui restent à définir (Loi d'orientation agricole, Charte agricole, Décret- loi...), doit s'ajuster aux réalités sociales, économiques et culturelles de la petite agriculture. • Reconnaître officiellement les droits sociaux des exploitants agricoles, et en particulier ceux des plus fragiles (les petits exploitants) • Recourir au principe de Solidarité nationale afin de financer au moins en partie les ressources dédiées aux droits à la protection sociale, aux assurances contre les accidents du travail, etc. • Politiques d'appui (1) à l'émergence et au renforcement des organisations de petits producteurs agricoles (2) à la représentation des petits exploitants agricoles dans les structures de la profession agricoles ou dans les syndicats agricoles de défense de leurs intérêts matériels et moraux. • Renforcer l'action publique afin d'assurer une stabilisation économique et la lutte contre l'inflation des prix des intrants, des matériels et des services • Promouvoir des législations foncières favorables à la redistribution des terres relevant du domaine de l'État afin d'améliorer, d'une part, la structure des exploitations, et d'autre part, les conditions d'existence des petits exploitants agricoles et de leur famille. • Sécuriser le foncier des petits agriculteurs afin de favoriser l'accès à des ressources financières. • Relayer l'investissement familial par l'investissement public indirect (dans les structures d'encadrement et de services) • Permettre le crédit bonifié, la mobilisation de prêts accordés par les bailleurs de fonds. • Favoriser (1) la création d'outils collectifs (organisations de petits producteurs agricoles) (2) la représentation des petits exploitants dans les structures de représentation de la profession agricoles ou dans les syndicats agricoles de défense de leurs intérêts matériels et moraux. • Renforcer la cohésion sociale et territoriale. • Assurer une stabilisation économique et la lutte contre l'inflation des prix des intrants, des matériels et des services

	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux ressources matérielles, naturelles (eau et foncier agricole) et financières <ol style="list-style-type: none"> 1. L'Etat doit promouvoir des législations foncières favorables à la redistribution des terres relevant de son domaine afin d'améliorer, d'une part, la structure des exploitations, et d'autre part, les conditions d'existence des petits exploitants agricoles et de leur famille. 2. L'effort d'investissement de la famille de la petite exploitation doit être relayé par l'investissement public indirect (dans les structures d'encadrement et de services) dans le crédit bonifié, dans la mobilisation de prêts accordés par les bailleurs de fonds 3. L'État doit mettre en place des mesures de sécurisation foncière • Renforcer les instruments de la gouvernance territoriale en impliquant tous les acteurs locaux (élus, entreprises économiques, exploitants agricoles...).
Liban	<ul style="list-style-type: none"> • Légiférer, en priorité et dans le court terme, sur le statut de l'exploitant agricole afin de réhabiliter le secteur agricole et sa contribution dans l'économie nationale. • Mettre en place des dispositifs juridiques et réglementaires afin de conférer un statut particulier à la Petite Agriculture. • L'intervention publique doit se déployer dans le court dans la lutte contre la pauvreté qui affecte les ménages des petits exploitants agricoles: projets de développement ciblant les territoires en retard de développement et les ménages agricoles les plus pauvres (Aakar, Sud et Baalbeck-Hermel). • Mobiliser pour les projets les ressources financières de l'Etat, celles de l'aide internationale ou de bailleurs de fonds internationaux. • Viser par les projets: le renforcement (1) des infrastructures de base, (2) des capacités des acteurs locaux; la création d'activités économiques pour améliorer l'emploi et les revenus des populations pauvres en ciblant, en priorité, les femmes et les jeunes agriculteurs issus des petites exploitations. • Appuyer: <ul style="list-style-type: none"> • l'émergence et le renforcement des organisations de petits producteurs agricoles; • la représentation des petits agriculteurs dans les structures de représentation de la profession agricoles ou dans les syndicats agricoles de défense de leurs intérêts matériels et moraux. • Définir, en concertation avec les représentants des agriculteurs, les droits sociaux des exploitants agricoles, et en particulier ceux des plus fragiles (les petits exploitants).
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Repenser les démarches accélérées de créations des coopératives et associations (GIE, interprofessions...) -Le rythme accéléré de création de ces structures débouche dans une grande partie des cas vers des structures peu fonctionnelles. Seule une pédagogie de repérage et d'accompagnement des projets collectifs est en mesure d'assurer une appropriation des organisations par les petits producteurs. • Défis foncier (3 axes): <ul style="list-style-type: none"> • Le droit de jouissance: 7 millions d'habitants dépendent des ressources forestières alors qu'ils utilisent ces ressources sans droit de propriété. De plus, dans les espaces sylvo- pastoraux, ce droit de jouissance diffère d'une forêt à une autre. • Les régimes de succession qui conduisent à l'éclatement de l'exploitation et à son morcellement. • Le grignotage des terrains agricoles par l'urbanisation. • Favoriser l'économie sociale et solidaire et prendre en considération le point de vue de l'agriculteur. • Affecter la subvention sur la base des caractéristiques globales (petit/grand et pas irrigué/Bour) • L'appui technique doit être renouvelé et revu avec une facilitation de l'accès au crédit est aux autres formes de financement pour le réseau des associations et coopératives.
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la méthodologie du recensement agricole à la lumière des expériences des pays développés. • Développer des outils et méthodes statistiques d'évaluation et de suivi, des systèmes d'enquêtes de ménage ruraux et de recensement agricole plus adaptés pour évaluer les performances multiples et les modes de fonctionnement des petites agricultures comparées aux autres modèles. • Représenter la diversité des catégories de fermes au travers d'analyses statistiques multivariées plutôt qu'utiliser des catégories basées sur une variable.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un recensement agricole (systèmes pastoraux, systèmes de culture). • Réaliser des enquêtes spécifiques sur la PAF, en vue de la collecte, de l'analyse et de la publication des données désagrégées relatives à la PAF: caractéristiques des ménages, emplois directs et indirects, revenus, accès aux marchés, accès aux facteurs de production, accès au crédit, conservation, modes de faire valoir... • Établir un répertoire exhaustif des Organisations socioprofessionnelles (OSP) avec leurs principales caractéristiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une base de données sur la PAF: composantes, caractéristiques, projets et programmes, sources de financement, nombre d'exploitations, superficies, productions... • Renforcer les structures en charge des statistiques au niveau des départements de l'élevage et de l'agriculture (ressources humaines qualifiées, équipements, formation...).
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de recherche et d'études. • Renforcer les bureaux de statistiques et le Ministère de l'agriculture. • Il existe une variété de petits éleveurs de bétail. Une étude est nécessaire pour les caractériser (c'est d'une importance primordiale pour toute intervention planifiée).
3. Productivité et efficacité de la petite agriculture (productivité du travail et de la terre)	
Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la compétitivité des structures de production familiale et lui faire bénéficier d'économies d'échelle sans concentration – notamment foncière en favorisant la création d'outils collectifs (groupements coopératifs d'utilisation du matériel, d'approvisionnement en semences, groupements de producteurs pour commercialiser les produits...). • Favoriser les initiatives collectives des petits producteurs dans le domaine de la commercialisation des productions. • Valoriser les productions des petites structures destinées par des contrats auprès des institutions scolaires, de la restauration collective,... « boutiques paysannes »
Liban	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'encadrement technique par le conseil et la formation professionnelle agricoles. • Favoriser la création d'outils collectifs (groupements coopératifs d'utilisation des matériels, d'approvisionnement en semences, groupements de producteurs pour commercialiser les produits...). • Encourager toute forme de mutualisation des ressources offertes aux petits producteurs, d'association ou de regroupements des producteurs. • Valoriser des produits par des systèmes de labellisation.
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Repenser le conseil en direction de la PAF qui, en plus des défaillances techniques, souffre de difficultés de gestion. Le développement de dispositifs de conseil de gestion, en particulier aux coopératives, apporterait une valeur ajoutée utile à la PAF et aiderait les producteurs à mieux cibler leurs marchés et raisonner leurs choix technico- économiques.
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des modèles de structuration et de rotation des cultures agricoles basés sur les besoins des communautés locales de producteurs (schémas collectifs de plantation et de rotation culturale). • Améliorer la valeur ajoutée dans les filières de produits agricoles par l'application de procédés de transformation adaptés et une meilleure utilisation des sous- produits de l'agriculture. • Développer le conseil agricole et des systèmes d'information adaptés en soutien aux petits agriculteurs pour l'adoption des bonnes pratiques agricoles.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser, intensifier et diversifier les productions des cultures. • Appliquer et améliorer la politique foncière. • Renforcer les services de conseils et d'encadrement agricoles. • Valoriser les filières animales et renforcer l'organisation et les capacités des éleveurs. • Développer des sources de financement propres à l'élevage et accroître l'investissement en faveur de son développement. • Favoriser la complémentarité entre cultures et élevage.
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de l'offre de production des fermiers: infrastructures (voiries, télécommunication..). Cf. III • Augmenter la production: accessibilité aux graines améliorées, engrais,...; initiation à des modèles de pratiques agricoles: rotation de récolte, labourage et moisson,... • Augmenter la production animale en fournissant des services de santé en plus des conseils sur la conduite des troupeaux nomades. • Investir dans le capital humain pour augmenter la capacité de la population rurale et de l'agriculture de petite taille dans l'utilisation de nouvelles technologies, permettre de meilleures pratiques agricoles et améliorer ses qualifications en matière de vente. • Réglementer les établissements et les infrastructures de vente. • Favoriser la réduction des pertes après la moisson en construisant des entrepôts et des équipements d'entreposage au froid, particulièrement pour les produits agricoles périssables. • Promouvoir le développement technologique, les transferts et les innovations technologiques

4. Systèmes agro- alimentaires durables (production et consommation durables), territorialité, liens de la petite agriculture aux marchés et aux filières (chaînes de valeur)	
Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux ressources matérielles, naturelles (eau et foncier agricole) et financières. • En coordination avec les politiques d'aménagement des espaces corriger les inégalités territoriales par des actions de développement d'activités non agricoles afin d'offrir des opportunités d'emploi favorables à la pluriactivité. • Aider à la labellisation ou la certification (« produits de terroirs », « produits bio »), ou d'autres signes de qualité des produits de qualité dont la petite agriculture est souvent pourvoyeuse.
Liban	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la création d'outils collectifs (groupements coopératifs d'utilisation des matériels, d'approvisionnement en semences, groupements de producteurs pour commercialiser les produits...). • Encourager toute forme de mutualisation des ressources offertes aux petits producteurs, d'association ou de regroupements des producteurs. • Valoriser des produits par des systèmes de labellisation.
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une approche centrée sur l'acteur et orientée vers le territoire. • Traiter le rural dans sa globalité où l'agriculteur est certainement au centre de ce rural. • Intégrer une analyse territoriale afin de faire un saut par rapport à l'analyse classique permettrait un changement de paradigme d'analyse. • Tendre vers une diversification des programmes de subventions et favoriser les bonnes pratiques. • Travailler sur la chaîne de la filière et surtout le circuit de commercialisation. • Le potentiel d'appui et d'accompagnement dont disposent les interprofessions devrait mieux profiter à la PAF en particulier autour des filières où cette agriculture est assez dynamique (lait, miel, dattes, PAM, élevage ovin et caprin). Cela nécessiterait un appui technique fort pour la maîtrise des coûts de production et surtout la garantie d'une production de qualité. • Renforcer l'appui technique et la sensibilisation/communication sur les produits de proximités des marchés locaux des grandes villes qui ont un grand potentiel d'absorption des produits de la petite agriculture périurbaine.
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les systèmes alimentaires, les adapter à la demande alimentaire diversifiée et aux besoins spécifiques des différentes chaînes de commercialisation qui approvisionnent les différents quartiers urbains. • Organiser les petites agricultures entrepreneuriales dans un système de relation en chaîne de valeur (filière), renforcer les systèmes de connaissance croisés entre ces producteurs et les autres acteurs. • Développer les associations de petits producteurs. • Renforcer la valeur ajoutée des produits agricoles par la transformation et une meilleure utilisation des sous-produits agricoles. • Développer le conseil et la vulgarisation ainsi que les systèmes d'information de marchés.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une politique de lutte contre l'abandon des terroirs agricoles par les jeunes et favoriser leur insertion dans les activités de la PAF par la création de centres de formations professionnelles modernes dans les domaines liés à l'agriculture et à l'élevage au niveau des Moughataa (préfectures). • Mettre en place une gestion rationnelle et participative des ressources naturelles pour un développement durable des filières animales et végétales: par la structuration, la formation et la responsabilisation des OSP dans la gestion rationnelle des ressources naturelles. • Encourager le développement des unités d'industrie laitière. • Développer l'aviculture. • Moderniser les abattoirs. • Renforcer les services vétérinaires. • Favoriser l'accès au marché des produits de la PAF.
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le pouvoir de négociation des petits fermiers et les aider dans le partage d'informations (via des groupements et des organisations de producteurs). • Encourager la pénétration des marchés étrangers et la diversification de ces marchés. • Sur le long terme améliorer: l'instruction, les équipements de santé, la sécurité alimentaire et la nutrition. • Des fermiers peuvent être directement visés par la formation professionnelle. • Rendre fiables les marchés car ils signalent les pénuries, renforcent les séquences de valeurs et permettent à des fermiers de contrôler les risques, d'accéder au crédit et d'échanger l'information. • Favoriser les liens aux marchés et l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement (CF. VI)

5. Emploi rural, stratégies de professionnalisation des petites exploitations, d'entrée de jeunes exploitants et de transfert trans-générationnel des exploitations, emploi des jeunes et des femmes, conditions de sortie de la petite agriculture	
Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'encadrement technique: structures d'appui au conseil et à la formation professionnelle agricoles. • L'intervention publique doit se déployer en priorité dans la lutte contre la pauvreté qui affecte les ménages des petits exploitants agricoles. • Renforcer par des instruments et mesures incitatives (fiscales, crédits, formation, services) l'aptitude des économies rurales à créer des emplois et à améliorer la capacité d'absorption de jeunes actifs et des femmes issus de la petite agriculture. • Renforcer l'environnement local par la dotation d'équipements collectifs, d'infrastructures de base, par la création de services au milieu rural et la localisation d'activités économiques dans les espaces défavorisés afin de satisfaire les besoins cruciaux en emplois et revenus des populations pauvres. • Sur les territoires marginalisés (Centre et Sud du pays): mobiliser fortement les ressources financières de l'État et de ses structures décentralisées, celles de l'aide internationale ou de bailleurs de fonds internationaux.
Liban	<ul style="list-style-type: none"> • Viser la création d'activités économiques pour améliorer l'emploi et les revenus des populations pauvres en ciblant, en priorité, les femmes et les jeunes agriculteurs issus des petites exploitations. • Améliorer l'encadrement technique par le conseil et la formation professionnelle agricoles.
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques publiques ont engendré le passage d'une agriculture « mode de vie » vers une agriculture « métier » intégrée au marché à visée capitaliste. • Prendre en compte l'agriculture familiale en ne la traitant pas seulement sous l'angle du chef de famille mais en tenant compte de la montée en scène des jeunes qui ne sont pas toujours entrepreneurs. • Prendre en compte le salariat agricole qui devient de plus en plus pauvre avec un poids très important voire même spectaculaire (7%/an/ha/ de la valeur ajoutée). • Considérer l'impact de l'informel agricole par rapport au capitalisme (bricolage): ce secteur est innovant lui-même et fait preuve de survie. • L'appui technique doit être renouvelé et revu avec une facilitation de l'accès au crédit est aux autres formes de financement pour le réseau des associations et coopératives. • Intégrer la question du genre: paradoxalement les femmes travaillent beaucoup dans le domaine de l'agriculture alors que l'intérêt des politiques publiques est concentré sur l'homme. • Envisager des mécanismes d'incitations financières (prêts, encouragements/subvention) pour freiner le processus d'éclatement de la propriété terrienne. • Favoriser l'accès des jeunes à la propriété foncière (question de la retraite agricole) • Les projets de développement rural devraient permettre les territoires ruraux plus viables et aussi plus vivables. Sans cela les jeunes chercheraient, en toute légitimité, la prospérité dans d'autres horizons.
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le conseil agricole et des systèmes d'information adaptés en soutien aux petits agriculteurs pour l'adoption des bonnes pratiques agricoles. • Assurer la promotion et l'appui des petites entreprises agricoles pour le bénéfice des jeunes ruraux et des femmes. • Promouvoir et soutenir les petites entreprises agricoles au profit des jeunes et des femmes en milieu rural. • Améliorer l'infrastructure dans les zones rurales et de générer des activités non agricoles pour contrôler l'immigration en zone urbaine.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les Organisations Socio- Professionnelles (OSP) en renforçant leurs capacités • Améliorer et diversifier les sources de financement de la PAF • Mettre en place une politique de lutte contre l'abandon des terroirs agricoles par les jeunes et favoriser leur insertion dans les activités de la PAF par la création de centres de formations professionnelles modernes dans les domaines liés à l'agriculture et à l'élevage au niveau des Moughataa (préfectures) • Mettre en place des crédits agricoles spécifiques aux jeunes avec des conditions d'accès adaptées. • Identifier les besoins en formation et en encadrement de la PAF et mettre en place une stratégie en sa faveur.
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler l'intérêt des jeunes pour l'agriculture et autoriser les femmes. • Encourager les fermiers et les communautés à former des organisations et des groupes qui puissent les aider à augmenter leurs revenus, à améliorer leurs ventes en négociant collectivement et en diffusant les informations de marché.

6. Changement climatique et renforcement de la résilience de la petite agriculture	
Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • La protection des ressources naturelles (eau, sols, forêts) est un défi majeur posé à la petite agriculture. Les modes d'exploitation des terres dans des régions souvent marquées par le risque climatique ont accentué l'érosion, la non-reproduction de la fertilité des sols, voire des processus de désertification. • En veillant à inventorier, valider et diffuser les savoirs locaux et les bonnes pratiques écologiques mis en œuvre par les petits agriculteurs, la politique publique se doit de mobiliser, au profit de la petite agriculture, les ressources et les techniques adaptées à la lutte contre les risques induits par le changement climatique. • L'action publique doit, sur la base des études et des résultats de la recherche, arrêter des programmes spécifiques visant l'adaptation et la résilience des petites exploitations aux chocs climatiques. • L'État doit, dans le moyen et long terme, définir des actions orientées vers cette catégorie d'exploitation, et mobiliser à leur profit toutes les structures techniques de conservation des eaux, des sols et des forêts.
Liban	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le potentiel agricole en optimisant toutes les ressources en terre et en eau disponibles en mettant en place un programme spécial de mise en valeur assorti d'encouragement en faveur des petits exploitants.
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la résilience de la PAF passe par un appui technique de proximité sur les pratiques de conservation des eaux et des sols. • Appuyer des coopératives en équipement collectif avec une révision des taux de subvention du matériel agricole • Favoriser l'accès aux eaux souterraines pour les petits producteurs • Surveiller l'installation des grandes entreprises agricoles autour des territoires fragiles (oasis, plaine en surexploitation des eaux) en ce qui concerne les impacts environnementaux et socio-économiques. • Maîtriser les ressources naturelles -en particulier l'eau- afin d'assurer la durabilité des systèmes fragiles.
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les activités de recherche et de vulgarisation liées à la résilience des PAF vis à vis des changements climatiques globaux et locaux attendus.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et gérer les effets néfastes des sécheresses. • Développer les infrastructures hydro- agricoles • Renforcer la préservation de l'environnement (lutte contre la désertification, reforestation, aires protégées...). • Identifier les besoins en formation et en encadrement de la PAF et mettre en place une stratégie en sa faveur. • Améliorer et diversifier les sources de financement de la PAF.
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter l'eau en tant que ressource rare et augmenter l'efficacité de son utilisation. • Maîtriser l'accès à l'eau en tenant compte de la diversité des caractéristiques des différentes régions du pays: utilisation (1) des précipitations et des jets saisonniers en dehors du bassin du Nil; (2) de l'eau souterraine; (3) adaptation des cultures en fonction du niveau bas et variable des précipitations (variétés résistantes à la sécheresse). Dans l'agriculture irriguée, la question stratégique est de laisser plus d'eau aux petits exploitants: cette augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture irriguée attirera l'attention: l'impact du barrage construit dans le côté bleu du Nil en Éthiopie sur l'agriculture de petite taille devrait faire l'objet d'études plus soigneuses. • Protéger les ressources de la pêche et rationaliser leur utilisation.
7. Autres	
Tunisie	
Liban	
Maroc	
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de synthèse riche en information, qu'il conviendra de publier dans une série de la FAO en arabe et en anglais, comme un rapport de référence
Mauritanie	
Soudan	

ANNEXE 11

Résumé exécutif court

Ce rapport fait la synthèse d'une étude régionale NENA conduite en 2015-2016 en partenariat entre la FAO, le CIRAD, le CIHEAM-IAMM et 6 équipes nationales ayant produit 6 rapports nationaux. Elle a été supervisée par le bureau régional FAO du Caire dans le cadre de son initiative régionale «*Small-scale family farming in the NENA Region*».

L'étude a porté sur la petite agriculture dans six pays de la région Afrique du Nord – Proche Orient (NENA) (Égypte, Liban, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie) et s'est appuyée pour ce faire sur six rapports nationaux.

Dans les systèmes statistiques des pays étudiés, les définitions de la petite agriculture sont le plus souvent inexistantes, floues ou basées sur des critères insuffisants. En outre, les données nationales sont parfois anciennes (dernier recensement au Maroc en 1996) et ne permettent pas de saisir des trajectoires d'évolution. Elles sont souvent concentrées sur la seule composante agricole des activités des ménages pratiquant la petite agriculture. Cette vision partielle rend difficile la connaissance de ces petites agricultures et la compréhension des stratégies des petits producteurs. La limite définissant strictement les petites structures de production par rapport aux autres est soit absente (Mauritanie, Soudan), soit limitée à la taille du foncier (Liban -10 donum, Égypte -3 feddans), soit un peu plus sophistiquée (au Maroc, on distingue les zones irriguées des zones d'agriculture pluviale, en Tunisie, on prend en compte revenus et capacité d'investissement), mais ce sont surtout les chercheurs qui introduisent des critères supplémentaires tels que les étages bioclimatiques, zones agro-écologiques ou d'autres critères de différenciation. Or, la taille des superficies agricoles est insuffisante pour rendre compte des rationalités des petits producteurs et de modes de production et de fonctionnement très différents. Les bases de connaissance devraient être améliorées en prenant comme unité le ménage agricole, en utilisant un modèle conceptuel de fonctionnement des petites agricultures familiales articulant analyse des structures de production, des modalités de fonctionnement du système d'activités agricoles et non agricoles de la famille, et enfin des performances économiques, sociales et environnementales des différentes activités (systèmes d'exploitation, autoconsommation, capital mobilisé, temps dédié aux activités agricoles et non agricoles, différentes sources de revenus, pratiques et niveaux d'intensification agricole, fourniture de services écosystémiques...).

Les agricultures des six pays sont majoritairement le fait de petits agriculteurs familiaux. La plupart d'entre eux sont dans un processus de précarisation lié notamment au morcellement de leur patrimoine foncier pendant les transmissions intergénérationnelles. Sans que des données quantitatives précises puissent toujours être avancées pour chacun des pays, la petite agriculture familiale fournit une part prépondérante des produits vivriers des marchés domestiques. Elle est particulièrement active dans les filières courtes où elle a un avantage comparatif. Elle est indispensable pour générer à la fois des emplois ruraux dans les services et une valeur ajoutée

réinvestie dans une dynamique vertueuse dans les territoires ruraux. Elle est aussi capable de se placer sur des marchés de niche visant l'exportation, pour peu qu'il existe un environnement et un encadrement favorables (tabac au Liban, gomme arabique au Soudan, menthe au Maroc, bétail ovin en Mauritanie). L'essentiel de l'emploi rural est lié à l'agriculture. Un consensus apparaît dans les études sur la mobilisation majoritaire du travail familial pour l'agriculture et sur un recours important à la pluriactivité. Lorsque la petite taille des exploitations est combinée avec l'absence d'irrigation, les petits producteurs s'insèrent en partie dans un marché du travail saisonnier (dans les grandes exploitations, les zones irriguées, les villes ...). La petite agriculture assure une part importante de l'autoconsommation familiale et des excédents monétaires très variables. Elle est un pôle de stabilité, même si peu attractif, pour les jeunes actifs qui y trouvent une option de repli en cas de chômage. Dans quelques études (notamment en Tunisie), on signale une dépendance croissante des travaux agricoles au travail des femmes. On dispose de très peu d'éléments quantifiés permettant d'illustrer la dimension environnementale, même si, étant moins intensifiées que l'agriculture industrielle, les petites agricultures familiales gardent généralement des pratiques durables propices à l'agro-biodiversité. Ceci étant, la pression sur la ressource foncière conjuguée à l'absence d'autres sources de revenus, peut amener à une intensification moins durable.

Même si l'agriculture continue de jouer un rôle important dans l'économie des six pays étudiés, son poids dans le PIB et l'emploi diminue. La productivité par hectare cultivé a augmenté au cours des 50 dernières années, mais la population totale des pays ayant augmenté dans les mêmes proportions, le nombre d'habitants nourris par un agriculteur varie peu dans le temps, et beaucoup entre les pays (de 4 personnes/agriculteur -Maroc- à 45 -Liban). L'intensification du travail dans des structures petites explique que la productivité du travail ait peu augmenté et que le niveau de rémunération des actifs agricoles tend à décrocher par rapport aux actifs des autres secteurs, à l'exception notable du Liban. La réduction plus rapide du poids de l'agriculture dans la valeur ajoutée de l'économie que de son poids dans la part de la population active constitue une tendance de long terme commune aux six pays. Il en résulte l'enjeu majeur d'augmenter les revenus des petits agriculteurs (ne pouvant se réduire à une intensification de la productivité de la terre), d'autant que la solution historique de la migration risque d'être plus difficile à mettre en œuvre dans les décennies à venir.

Les dynamiques démo-économiques des six pays étudiés permettent de souligner trois phénomènes impactant la petite agriculture: (i) l'urbanisation croissante, qui peut être une chance pour les petites exploitations car elle génère une monétarisation croissante de la demande alimentaire; (ii) l'arrivée de jeunes actifs sur le marché du travail, phénomène massif et plus ou moins avancé: dans les six pays, 4 millions de jeunes actifs intégreront le marché du travail en 2025, 5 millions en 2055. Or le niveau de chômage des jeunes générations est déjà élevé, il est donc nécessaire de mettre en priorité absolue la question de l'emploi décent des jeunes; (iii) ces pays sont ou entrent dans la phase du dividende démographique pendant laquelle le nombre d'inactifs à la charge des actifs est la plus basse (1 inactif pour 2 actifs). Or selon qu'un pays entre (Soudan, Mauritanie), traverse (Égypte, Maroc, Tunisie) ou sort (Liban) de cette période du dividende démographique, les objectifs de politiques publiques doivent privilégier des objectifs différents: minimisation du taux de chômage, gain de productivité du travail, spécialisation dans l'innovation... Il est donc nécessaire de penser les modèles de développement agricole en fonction de cette transition.

Les enjeux liés à la mondialisation qui met en compétition des agricultures avec des niveaux inégaux de compétitivité et de soutiens publics, ne permettent plus de penser les situations

nationales isolées de leur contexte international. La dualisation de l'agriculture s'intensifie, avec d'une part une concentration foncière avec des capitaux nationaux ou étrangers dans les régions les plus productives et sur des formes de production plus mécanisées, favorisées par les politiques publiques, et d'autre part un morcellement continu des plus petites exploitations, voire l'émergence ou le renforcement d'exploitants agricoles sans terre. Leur insertion dans l'économie mondiale progressant rapidement, les économies des six pays étudiés sont particulièrement dépendantes de l'environnement international. Les changements des paradigmes productif et technique qui ont accompagné le processus de mondialisation engagé dans les années 1960-1970 a remis en question l'ancien ordre politique, économique et social hérité des indépendances et/ou des révolutions nationales. À l'âge des réformes agraires (Tunisie, Égypte, Maroc), des réformes sociales et des projets économiques nationaux, a succédé un âge de réformes libérales et d'ajustements économiques structurels. La crise de 2007- 2008 a accentué les effets des ajustements économiques sur les économies et les sociétés locales (pauvreté, insécurité alimentaire, déficit d'infrastructures sociales et services publics...). Ces caractéristiques communes sont confrontées à des contraintes et des défis nationaux spécifiques. Mauritanie et Soudan souffrent de chocs climatiques récurrents, au travers de sécheresses qui ont eu un impact significatif sur les rapports entre monde nomade et sédentaire, activant des conflits dans l'usage des ressources (eau et terres de parcours) et qui ont accentué les difficultés de l'élevage et des agricultures familiales des zones pluviales. Soudan, Égypte et Liban sont confrontés à des conflits politiques communautaires et géopolitiques locaux et régionaux sources d'instabilités institutionnelles et impactant leurs économies et leurs territoires. Maroc et Tunisie sont soumis à des chocs économiques liés aux objectifs d'intégration de ces pays dans le processus de mondialisation des échanges.

Notre étude montre globalement un faible intérêt pour les petites agricultures familiales, mal connues et mal soutenues, sauf dans certains pays où elles sont traitées sous le mode de la réduction de la pauvreté rurale. Lorsque des politiques spécifiques sont définies, leur mise en œuvre concrète pose souvent problème du fait du manque de moyens alloués sur le terrain. Or, ce n'est plus seulement la sécurité alimentaire qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations mondiales et méditerranéennes, mais la sécurité tout court, l'emploi, le changement climatique, les conflits et les migrations engendrés par la détérioration des conditions de vie, particulièrement en zones rurales et marginalisées. Une des réponses politiques de long terme pour contribuer à résoudre ces problèmes passe par un soutien accru à la petite agriculture familiale et le développement de conditions de vie décentes en zones rurales. Il ne s'agit plus seulement d'augmenter la productivité agricole pour accroître la disponibilité d'aliments et l'apport de devises par l'exportation, mais d'offrir des opportunités d'emplois et de revenus décents à des millions de personnes. Les modèles agricoles doivent –au moins provisoirement- favoriser la pluriactivité des revenus et la diversification des emplois (y compris non agricoles) en zone rurale. Définir des politiques agricoles ne peut plus se réduire à intensifier les pratiques agricoles: les politiques publiques doivent aussi porter sur (i) l'accès aux ressources (eau, terres), (ii) l'organisation des filières de manière à ce qu'une part substantielle de la valeur ajoutée reste au niveau des producteurs, (iii) des mesures sociales (retraites pour les exploitants agricoles âgés, assurances, accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, et l'accompagnement de systèmes de valeurs - égalité de genre, travail des enfants...) et (iv) des politiques d'aménagement du territoire (émergences de villes secondaires, infrastructures routières, sociales et culturelles en zone rurale, politique de sécurité des personnes et des biens).

Les recommandations émergent des études nationales et des ateliers sur les thèmes suivants:

- **Instruments statistiques, méthodologies et éléments de preuves pour mieux comprendre, caractériser et représenter la contribution de la petite agriculture et de l'agriculture familiale:** les politiques agricoles devraient s'appuyer sur une évaluation régulière de la situation de la petite agriculture afin de définir, améliorer et réajuster les interventions publiques en sa faveur: pour ce faire, il est nécessaire de mieux connaître la petite agriculture au plan national.
- **Institutions (publiques, privées ou mixtes), gouvernance et politiques publiques:** il convient de mieux reconnaître les petits paysans et leurs contributions, y compris en leur accordant un statut par voie législative. Une palette de politiques (agricoles, alimentaires, financières, sociales, foncières...) et de mesures ciblées spécifiquement sur la petite agriculture devrait être déployée, s'appuyant sur des institutions publiques fortes, une participation des acteurs à la prise de décisions, une gouvernance territoriale adaptée et un soutien aux organisations collectives de petits producteurs.
- **Productivité et efficacité de la petite agriculture:** les aspects de productivité agricole sont généralement bien traités par les politiques agricoles. Il est recommandé de calculer la productivité non plus seulement relativement aux surfaces agricoles qu'au temps de travail passé par les petits exploitants et leur famille sur leur exploitation et d'adapter les mesures à leurs rationalités, en favorisant les systèmes de conseil, recherche, vulgarisation, formation professionnelle.
- **Systèmes agro-alimentaires durables, territorialité, liens de la petite agriculture aux marchés et aux filières (chaînes de valeur):** les systèmes alimentaires doivent être accompagnés pour se développer durablement aux besoins des consommateurs et aux exigences des marchés et en améliorant leur résilience. Des systèmes alimentaires territorialisés (filières courtes) sont conseillés car susceptibles de capter un maximum de valeur ajoutée au niveau local.
- **Emploi rural, professionnalisation des petites exploitations, entrée de jeunes exploitants et transfert trans-générationnel des exploitations, emploi des jeunes et des femmes, conditions de sortie de la petite agriculture:** un mix de politiques adapté aux phases des transitions structurelles de l'économie et de la démographie des pays devrait être défini, orienté vers la création d'emplois ruraux, dans une approche globale ciblant surtout des emplois non agricoles. Il est capital de diversifier et développer l'ensemble des sources de revenus des petits agriculteurs familiaux, dans des conditions permettant l'autonomisation des jeunes et des femmes, et en envisageant des options de sortie de l'agriculture et des mesures sociales pour favoriser la transmission intergénérationnelle.
- **Changement climatique et renforcement de la résilience de la petite agriculture:** l'objectif à poursuivre est double: d'une part accroître la rentabilité des petites agricultures, d'autre part adopter des pratiques durables vis-à-vis de l'environnement et des ressources naturelles via le transfert de bonnes pratiques agro-écologiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Agropolis Fondation, 2011, Rapport « SAMAQQ » Sécurité alimentaire en Méditerranée à l'horizon 2030, aspects qualitatifs et quantitatifs Montpellier, France, 64 p., www.agropolis.fr
- Alary V. *et al* 2015, CIRAD/APRI NRL New Reclaimed Land Climed project, ARIMnet call, 2011, - Report on preliminary results
- Alary V., Dutilly C., Bonnet P., Lesnoff M., Juanes X. (2014). The Livestock Sector Investment and Policy Toolkit (LSIPT) diagnostic phase, manual 2. CIRAD, pp 282. IDN.FR.001.500017.000.S.P.2014.000.10000
- Augé-Laribé, M. (1912). L'évolution de la France agricole, A. Colin.
- Beber Caetano Luiz, Cerdan Claire. 2011, L'approche Syal: une clé de lecture des dynamiques de l'agribusiness dans les territoires de la Pampa et d'Amazonie ?. *Economies et Sociétés* (33): 1869-1878.
- Bélières, J., P. Bonnal, Bosc, P.-M., Losch, B., Marzin, J., Sourrisseau, J.-M., & Thirion, M.-C. (2014). Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques. Montpellier, Paris, CIRAD, AFD Agence Française de Développement: 220p.
- Bélières, J.-F., Bonnal, P., Bosc, P.-M., Losch, B., Marzin, J., Sourrisseau, J.-M., & Thirion, M.-C. (2015). Family Farming Around the World. Definitions, contributions and public policies Paris: Agence Française de Développement, 220p.
- Benoit-Cattin, M., & Dorin, B. (2012). Disponible alimentaire et productivité agricole en Afrique subsaharienne. *Cahiers Agricultures*, 21(5), 337-347.
- Bernstein, H. Byres T. J. (2001). "From peasant studies to agrarian changes." *Journal of Agrarian Change* 1(1): 1-56.
- Bloom, D. E., & Canning, D. (2006). Global demography: Fact, force and future. WDA-HSG Discussion Papier (2006-1).
- Bonnet P., Alary V., Aboulnaga A.M., Daoud I., Fawzi A.-K., Saidi S., Abdelzaher M., Duarte L., Tourrand J.-F., Moselhy N., Bastianelli D., Hassan F., Salama O., Boutonnet J.-P., Taha H., Martin V., 2014, Atlas of changes in livestock farming systems, livelihoods and landscapes of the North West coast of Egypt, CIRAD, ARC-APRI, Montpellier, 64 p., ISBN 978-2-87614-700-3
- CGDA (2005). Situation de l'agriculture marocaine 2005. Dossier: le foncier agricole. Rabat (Maroc) Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes: 164 p.
- CGDA (2008). Atlas de L'Agriculture Marocaine. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes. Rabat.
- Chambers R., Conway G., 1991, Sustainable Rural Livelihoods: a practical concept for the 21st century. Institute of Development Studies, Brighton, UK, <http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/123456789/775>
- Chang, H.-J. (2009). Rethinking public policy in agriculture. Lessons from distant and recent history. Policy assistance series (pp. 107). Roma: FAO.
- Chiffolleau, Y. (2009). From politics to co-operation: the dynamics of embeddedness in alternative food supply chains. *Sociologia Ruralis*, 49 (3), 218-235. DOI:10.1111/j.1467-9523.2009.00491.x <http://prodinra.inra.fr/record/31417>
- Chiffolleau, Y., Paturel, D. 2013, Social innovations in urban food networks: towards food democracy and justice? A tool of analysis, In: Innovations in urban food systems, 5th AESOP conference on sustainable food planning: book of abstracts. 2013. 39-39, 5. AESOP Conference on Sustainable Food Planning (2013-10-28- 2013-10-29) Montpellier (FRA)
- Cioloş, D. (2014). The Diversity of Family Farms is Strength for World Agriculture
- Collier, P., & Dercon, S. (2014). African Agriculture in 50 Years: Smallholders in a Rapidly Changing World? *World Development*, 63(0), 92-101. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.10.001>
- Cortas A. (2002), Problématique de l'agriculture Libanaise: problèmes et solutions. *Revue New Medit*. N° 1/95

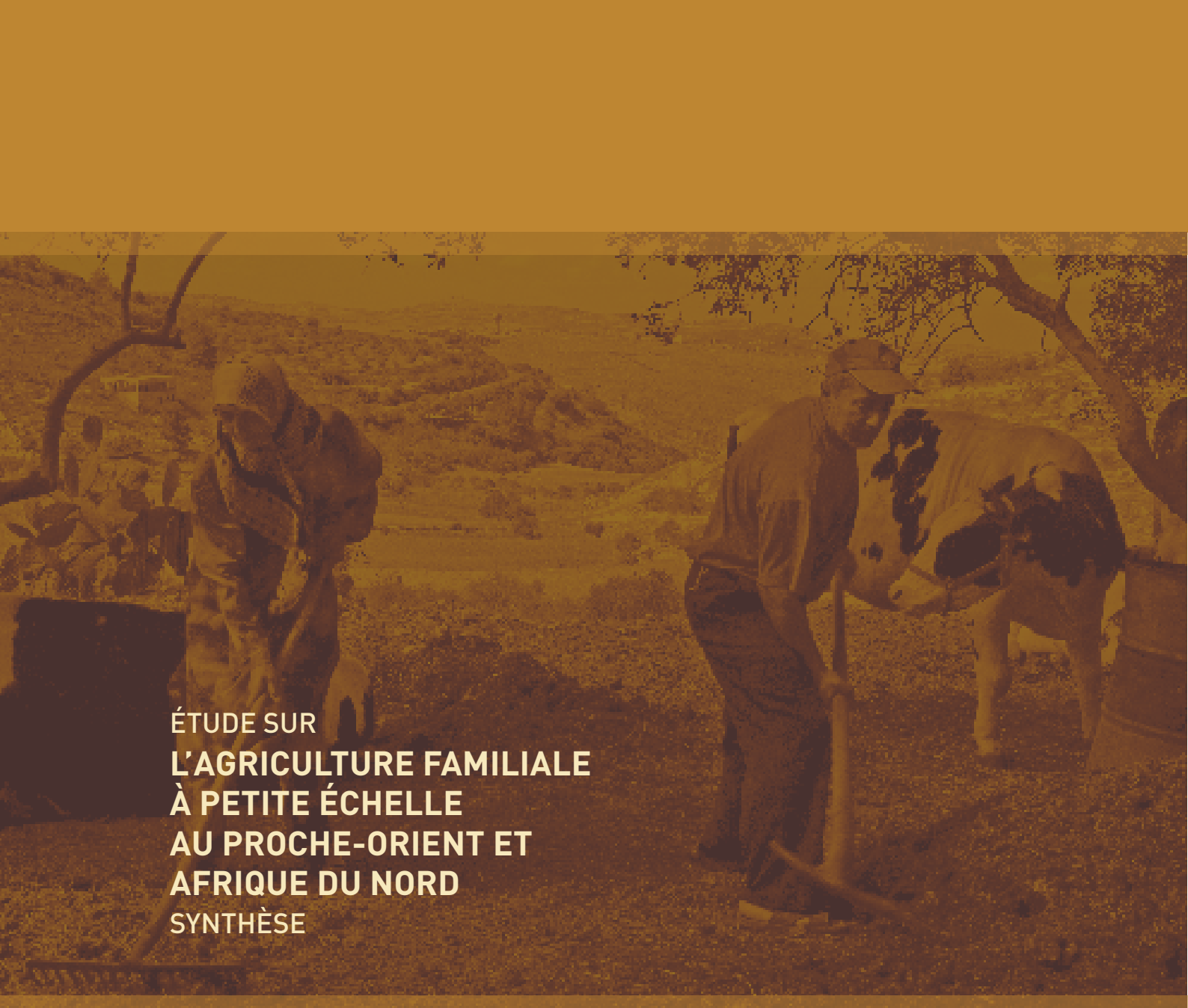
- Courlet C., Hollard M., 2005, Etude sur le développement des bassins d'emploi: cas des systèmes productifs localisés au Maroc: rapport de synthèse final, Université Pierre Mendès France, Grenoble, France, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00098277>
- Daburon A., Alary V., 2015. Description of the milk value chain and the living conditions of dairy systems in the baseline scenario (T0). Intermediary report 12 months. SIADEEP project, Danone Ecosystem, CIRAD, 63p+annexes
- Darnhofer, I., Lamine, C., Strauss, A., & Navarrete, M. (2016). The resilience of family farms: Towards a relational approach. *Journal of Rural Studies*, 44, 111-122. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2016.01.013>
- de Jonnés, A. M. (1848). *Statistique de l'agriculture de la France*, Librairie de Guillaumin.
- De Lattre-Gasquet, M.-A., Donnars, C., Marzin, J., & Piet, L. (2014). Quel (s) avenir (s) pour les structures agricoles? Cahier Demeter» Agriculture et foncier. Concurrences entre usages des sols et entre usagers des sols agricoles: la question foncière renouvelée».
- Dobremez L., Bousset J.p., 1995, *Rendre compte de la diversité des exploitations agricoles. Une Démarche d'analyse par exploration conjointe de sources statistiques, comptables, et technico économiques.*, 17, collection Etudes, Cemagref, TEC et Doc, Antony, 318 p.
- Dorin, B., Hourcade, J. C., & Benoit-Cattin, M. (2013). A world without farmers? The Lewis Path revisited Cired Working paper (26p). Paris, CIRED.
- Dury S., Alpha A., Bichard A., 2015, The negative side of the agricultural - nutrition impact pathways: A literature review, *World Food Policy*, 2 (1), 78-100, <http://www.ipsonet.org/publications/open-access/world-food-policy/volume-2-number-1-spring-2015>
- Fan, S. and C. Chan-Kang (2005). "Is small beautiful? Farm size, productivity, and poverty in Asian agriculture." *Agricultural Economics* 32: 135-146.
- FAO, 2015, *Rural Livelihoods Monitor, Methodological Note for Household Survey Processing*, 79 pages, FAO Statistics Division, Last review: October 21st, 2015
- FAO, 2015, *World programme for the census of agriculture 2020, Programme, concepts and definitions*, FAO, Rome, 190 p.
- Garner Elizabeth, De La O Campos Ana Paula, 2014, Identifying the "family farm", an informal discussion of the concepts and definitions, FAO ESA Working Paper No. 14-10, 37 p.
- Hazell, P., Poulton, C., Wiggins, S., & Dorward, A. (2010). The Future of Small Farms: Trajectories and Policy Priorities. *World Development*, 38(10), 1349-1361. doi: 10.1016/j.worlddev.2009.06.012
- Heinisch C., Gasselin P., Durand G., 2013, Activating and creating proximities and social capitals in urban food systems: an Ecuadorian case-study, In: 5. AESOP Conference on Sustainable Food Planning, Montpellier, 59, <http://www1.montpellier.inra.fr/aesop5>
- Heinisch C., Gasselin P., Durand G., 2014, Circuits alimentaires de proximité dans les Andes: vers une reconnaissance de l'agriculture familiale et paysanne, *Economie Rurale* (343), 71-86, <http://economierurale.revues.org/4455> .
- Holt Julius, Coulter Lorraine, 2011, *Livelihoods zoning plus activity in Sudan, a special report by the famine early warning systems network (FEWS NET)*, Khartoum 81 p., <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp239943.pdf>
- Kautsky, K., E. Milhaud, *et al.* (1979). *La question agraire: étude sur les tendances de l'agriculture moderne*, François Maspero.
- Lebart L., Morineau A., Piron M., 1995, *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Dunod, Paris, 439 p.
- Losch, B., Fréguin-Gresh, S., & White, E. (2013). *Transformations rurales et développement. Les défis du changement structurel dans un monde globalisé*. Paris: Paerson France.
- Lowder S.K., Skoet J., Raney T. (2016). The number, size, and distribution of farms, smallholder farms, and family farms worldwide. *World Development*, vol.In Press, p. 1-14. <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.10.041>; <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X15002703>
- Marx, K. (1965). *Le Capital, Livre I*, Paris. Paris, Gallimard.

- Masters, W. A., Djurfeldt, A. A., De Haan, C., Hazell, P., Jayne, T., Jirström, M., & Reardon, T. (2013). Urbanization and farm size in Asia and Africa: implications for food security and agricultural research. *Global Food Security*, 2(3), 156-165.
- Mazoyer, M. (2001). *Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation*. Rome, FAO: 28.
- Murphy, S. (2012). *Changing Perspectives: Small-scale farmers, markets and globalisation*.
- Navarra A.T., Laurence, 2013, *Regional Assessment of Climate Change in the Mediterranean, Volume 2: Agriculture, Forests and Ecosystem Services and People (Vol. 51)*, collection *Advances in Global Change Research*, Springer, CIRCE: Climate change and impact research: the Mediterranean environment, 404 p., <http://www.springer.com/earth+sciences+and+geography/earth+system+sciences/book/978-94-007-5771-4>
- Petrics Hajnalka B.m., Kaaria Susan, Tamma Paola, Barale Kelsey, 2015, *Enhancing the potential of family farming for poverty reduction and food security through gender-sensitive rural advisory services*, FAO, Rome, 76 p.
- Polanyi, K. (1944). «La Grande Transformation–Aux origines politiques et économiques de notre temps, traduction française de 1983.» Paris, NRF Gallimard.
- Purseigle, F. and B. Hervieu (2009). «Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation.» *Etudes rurales*(1): 177-200.
- Rastoin, J.-L. and G. Ghersi (2010). *Le système alimentaire mondial: concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Editions Quae.
- Ryschawy J., Choisis N., Choisis J.P., Gibon A., 2013, *Paths to last in mixed crop–livestock farming: lessons from an assessment of farm trajectories of change*, *animal*, 7 (04), 673-681
- Scoones I. [2009], "Livelihoods perspective and rural development." *Journal of Peasant Studies* vol 36, n°1, p. 171-196
- Shediak, R., Moujaes, C. N., & Najjar, M. R. (2012). La contrainte démographique n'est pas une fatalité. *L'Expansion Management Review* (1), 78-89.
- Sourisseau J.M., 2015, *Family Farming and the Worlds to Come*, QUAE, CIRAD, Springer.
- Sourisseau J.-M., 2014, *Système d'activités et sustainable rural livelihood (SRL)*, In: *Élevages et territoires: Concepts, méthodes, outils*, (M. ETIENNE, ed.), INRA, Paris, 109-120 .
- Sourisseau Jean-Michel, Jean-François Bélières, Philippe Bonnal, Pierre-Marie Bosc, Bruno Losch, Jacques Marzin, 2014, *Politiques publiques pour l'agriculture familiale, Caractériser pour mieux soutenir*, CIRAD, Perspectives N°29, Novembre 2014,
- Sourisseau J.M., Bosc P.M., Freguin-Gresh S., Bélières J.F., Bonnal P., Le Coq J.F., Anseeuw W., Dury S. 2012. *Les modèles familiaux de production agricole en question. Comprendre leur diversité et leur fonctionnement*. *Autrepart* (62): 159-181.
- Tchayanov, A. (1990). *L'organisation de l'économie paysanne*. Paris, Librairie du regard.
- The World Bank, 2010, *Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics*, The International Bank for Reconstruction and Development, FAO, Rome.
- Van Der Ploeg Jan Douwe, 2016, « Les paysans du XXIe siècle: mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui », *Économie rurale* [En ligne], 351, 79-81| Janvier-février 2016, mis en ligne le 15 février 2016, <http://economierurale.revues.org/4827>
- Van Vliet J.A., Schut A.G.T., Reidsma P., Descheemaeker K., Slingerland M., Van De Ven G.W.J., Giller K.E., 2015, *De-mystifying family farming: Features, diversity and trends across the globe*, *Global Food Security*, 5, 11-18
- WAW 2012, *Methodological Framework, Version 2.8, Continuous monitoring of the changing diversity of agricultural holdings to allow more effective participation of disadvantaged stakeholders in influencing policy formulation and planning affecting their livelihoods*, 2012, CIRAD FAO IFAD WAW
- WAW 2013, *Towards an International Typology of Agricultural Holdings WAW Working Meetings*, 27- 29 May 2013, http://www.worldagricultureswatch.org/sites/default/files/documents/27-29_may_meeting_v_final.pdf



© FAO/Kai Wiedenhofer

ÉTUDE SUR
**L'AGRICULTURE FAMILIALE
À PETITE ÉCHELLE
AU PROCHE-ORIENT ET
AFRIQUE DU NORD**
SYNTHÈSE



**ÉTUDE SUR
L'AGRICULTURE FAMILIALE
À PETITE ÉCHELLE
AU PROCHE-ORIENT ET
AFRIQUE DU NORD
SYNTHÈSE**

Pour plus d'informations:

ALFREDO IMPIGLIA

Coordinateur initiative régionale
sur l'agriculture familiale à petite échelle
pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

Alfredo.Impiglia@fao.org

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
(FAO)

WWW.FAO.ORG

ISBN 978-92-5-209502-6



9 789252 095026

I6436FR/1/11.16